CONTRAT DE DEVELOPPEMENT RHONE ALPES



CHARTE DE DÉVELOPPEMENT DU BASSIN DE VIE DE BOURG EN BRESSE

MAI 2005

Préambule :

UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT LOCAL FONDEE SUR DES VALEURS, DES PRINCIPES PARTAGES

Le territoire de vie et d'emploi de Bourg en Bresse s'est engagé résolument dans une démarche de projets et d'actions, fruit d'une longue maturation.

Ce territoire, sans statut précis, ni rôle institutionnel, s'impose comme un échelon pertinent et stratégique de développement.

Les effets conjugués de la décentralisation, la structuration intercommunale, l'expérimentation d'actions partagées dans le cadre du Contrat Global de Développement ont donné aux élus, aux acteurs socio-économiques et associations la possibilité d'apprendre à mieux travailler ensemble.

Aujourd'hui, les conditions d'élaboration du Contrat de Développement Rhône-Alpes ont permis d'effectuer un saut qualitatif vers l'affirmation d'un territoire de vie et d'emploi, territoire de projet, d'actions partagées et de développement durable.

Le diagnostic territorial réalisé constitue à la fois un outil de connaissances et d'animation.

A la faveur d'une démarche volontariste portée par le Comité de Pilotage, de la mobilisation de tous les élus des intercommunalités et de la société civile à travers le Conseil Local de Développement, le diagnostic territorial a permis d'identifier des questions et enjeux clés, de consolider certaines observations, de mettre en discussion la formulation des enjeux.

La lecture partagée du territoire légitime aujourd'hui l'affirmation d'une stratégie de développement volontaire, courageuse et choisie.

Pour ce faire, la charte territoriale prend appui sur des valeurs et principes partagés qui serviront de socles stratégiques et transversaux pour l'ensemble des axes et objectifs retenus :

➪ **Ouvrir le contrat** à de nouvelles perspectives de développement local en matière de cadre de vie, d'environnement, d'économie durable et créative, de gestion à long terme des ressources humaines, de solidarité et de gouvernance.

➪ **Organiser les solidarités** dans un souci d'équité territorial en mutualisant des moyens, en favorisant les actions partagées et en renforçant la transversalité.

➪ **Préserver nos ressources environnementales** en veillant à l'équilibre entre l'espace urbain et rural, en s'inscrivant dans une démarche qualité et de développement local durable.

➪ **Affirmer une gouvernance partagée** avec tous les élus, les membres du Conseil Local de Développement, les citoyens et collectivités locales exemplaires, en s'appuyant sur une ingénierie et une animation territoriale renforcées.

Ces valeurs et principes traduisent notre engagement dans une démarche intégrée de **développement durable**.

Développement Durable – Nouvelles perspectives de développement local
Solidarité – Equilibre – Environnement de Qualité
Gouvernance partagée et animation territoriale

Constituent le SOCLE des VALEURS et PRINCIPES RETENUS
dans l'élaboration de la Charte de développement
du bassin de vie de Bourg en Bresse

CHARTE : MODE D'EMPLOI

La charte de développement du bassin de vie de Bourg en Bresse se veut exhaustive, partagée, en prenant appui sur une méthode innovante, participative qui associe l'ensemble des acteurs du développement local. En l'état, il ne s'agit pas d'un document de communication mais bien de la restitution d'un travail rigoureux et créatif.

Elle s'articule autour de 4 parties :

➭ 1ère partie :

Elle permet D'IDENTIFIER le territoire, de RAPPELER l'historique des intercommunalités et des pratiques contractuelles et PRESENTE LA METHODE d'élaboration du CDRA.

➭ 2ème partie :

Elle concerne LE DIAGNOSTIC exhaustif du territoire à travers 4 secteurs majeurs identifiés (Economie - Ressources humaines – Attractivité du territoire – Qualité environnementale).

➭ 3ème partie :

Il s'agit d'une lecture plus SYNTHETIQUE et TRANSVERSALE du diagnostic (partie 2) et permet de dégager 23 enjeux prioritaires.

➭ 4ème partie :

Elle propose 6 axes stratégiques et orientations du PROJET de TERRITOIRE du bassin de vie de Bourg en Bresse. Ce projet détermine les orientations de développement du territoire pour les 10 prochaines années. Il sert de cadre de référence mais se veut évolutif et vivant.

Fondée sur des valeurs de principe clairement affirmées, la charte s'inscrit résolument dans une démarche intégrée de DEVELOPPEMENT DURABLE.

PLAN DE LA CHARTE DE DEVELOPPEMENT DU BASSIN DE VIE DE BOURG EN BRESSE

PARTIE 1 : LE BASSIN DE VIE DE BOURG EN BRESSE

3. L'ELABORATION DU CDRA : UNE DEMARCHE INNOVANTE ET PARTICIPATIVE (p 31 à 39)

PARTIE 2 : DIAGNOSTIC TERRITORIAL SECTORIEL

1. ECONOMIE (p 43 à 78)

1.1. Constats généraux : nombre d'emplois et taille des entreprises

1.2. Thèmes transversaux
- 1.2.1. Thèmes CDRA (positionnement territoires limitrophes, Endogène/Exogène, Image – grand projet, Gestion de l'espace)
- 1.2.2. Animation économique
- 1.2.3. Création et transmission d'entreprises
- 1.2.4. Infrastructures d'accueil
- 1.2.5. Contexte entrepreneurial

1.3. Filières
- 1.3.1. Mécanique Métallurgie Carrosserie Industrielle
- 1.3.2. Agroalimentaire
- 1.3.3. BTP et artisanat Bâtiment
- 1.3.4. Nouvelles filières (bois, emballage, pôle judiciaire, santé…)
- 1.3.5. Agriculture
- 1.3.6. Tourisme et loisirs
- 1.3.7. Commerces, artisanat et services de proximité

Conclusion

2. LES RESSOURCES HUMAINES DU TERRITOIRE - EMPLOI FORMATION (p 79 à 90)

2.1. Constats Généraux

2.2. Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences

2.3. L'accès à l'emploi des personnes en difficultés particulières d'insertion

2.4. La Formation tout au cours de la vie, l'enseignement post-bac, supérieur et la recherche

2.5. Conclusion

PARTIE 3 : SYNTHESE TRANSVERSALE : 23 enjeux pour le Bassin de Vie Bourg en Bresse

PARTIE 4 : PROJET DE TERRITOIRE DU BASSIN DE VIE DE BOURG EN BRESSE – AXES STRATEGIQUES, FINALITES ET ORIENTATIONS

p 151 à 176

Axe 1 : Construire notre modèle de développement

1.1. Un territoire ouvert
- 1.1.1. Développer les échanges et les coopérations avec d'autres territoires et notamment avec l'agglomération lyonnaise

1.2. Un accompagnement de la croissance démographique
- 1.2.1. Intégrer les projections démographiques dans l'ensemble des actions notamment en anticipant les besoins en équipements et services du territoire

1.3. Une ville centre moteur du développement
- 1.3.1. Renforcer le rayonnement et les fonctions de centralité de Bourg-en-Bresse au bénéfice de l'ensemble du territoire

1.4. Un territoire doté d'une identité propre
- 1.4.1. Définir et promouvoir une image partagée du territoire et développer le sentiment d'appartenance de la population
- 1.4.2. Etudier l'opportunité et la faisabilité d'un « grand projet » ou d'un « grand évènement »

Axe 2 : Améliorer et valoriser notre cadre de vie en préservant nos ressources environnementales

2.1. Une utilisation maîtrisée de l'espace
- 2.1.1. Structurer l'urbanisation autour des centres villes et centres villages pour maîtriser l'étalement urbain et préserver les espaces agricoles et naturels
- 2.1.2. Maîtriser la répartition des logements et développer une démarche qualité
- 2.1.3. Promouvoir les déplacements collectifs et doux

2.2. Des ressources environnementales préservées et des milieux naturels valorisés
- 2.2.1. Accompagner la définition d'une politique environnementale à l'échelle du bassin de vie
- 2.2.2. Soutenir les initiatives de protection et de valorisation des ressources environnementales et énergétiques, des espaces naturels et des paysages

Axe 3 : Développer une économie durable et créative

3.1. Un développement assis sur le tissu économique local existant
- 3.1.1. Accompagner le développement, la pérennité et l'ancrage des entreprises du territoire
- 3.1.2. Conduire une démarche active de développement exogène
- 3.1.3. Encourager la création de nouvelles activités

3.2. Des filières structurées et actives
- 3.2.1. Fédérer et mobiliser les entreprises et les acteurs agroalimentaires du bassin de vie autour de problématiques prioritaires
- 3.2.2. Soutenir le positionnement d'Alimentec dans la dynamique agroalimentaire régionale
- 3.2.3. Déployer l'action de MECA BOURG
- 3.2.4. Intervenir en faveur du BTP au travers des actions transversales du projet
- 3.2.5. Conforter les positionnements touristiques choisis pour le bassin de vie
- 3.2.6. Accompagner le développement d'une agriculture durable
- 3.2.7. Faciliter le repérage et l'organisation de nouvelles filières

3.3. Une offre foncière et immobilière adaptée aux besoins des entreprises
- 3.3.1. Développer l'offre d'immobilier d'entreprise adaptée aux besoins des entreprises
- 3.3.2. Maîtriser la répartition des zones d'activités économiques à l'échelle du Bassin de Vie de Bourg-en-Bresse
- 3.3.3. Améliorer la qualité de l'aménagement de ces zones d'activités

Axe 4 : Répondre durablement aux enjeux de ressources humaines du territoire

4.1. Une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences du territoire
- 4.1.1. Conduire des études prospectives GPEC par filière et mettre en place les plans d'actions correspondants aux besoins réels des entreprises
- 4.1.2. Agir sur les secteurs en tension de main d'œuvre

4.2. La formation : atout du territoire
- 4.2.1. Développer une offre de formation en direction des métiers en tension
- 4.2.2. Conforter l'offre de formation post-bac, l'enseignement supérieur professionnalisant, l'innovation et la recherche
- 4.2.3. Soutenir des démarches individuelles d'élévation des compétences

4.3. Une dynamique cohérente d'accès à l'emploi
- 4.3.1. Engager un grand chantier de requalification pour l'insertion professionnelle et sociale

4.4. Territorialisation des actions Emploi-Formation
- 4.4.1. Mettre en cohérence la mise en œuvre des dispositifs contractuels
- 4.4.2. Favoriser la mise en synergie des acteurs emploi formation du territoire au bénéfice des entreprises

Axe 5 : Dynamiser la vie locale et les solidarités

5.1. Un territoire vivant et solidaire
- 5.1.1. Accompagner le maintien du commerce rural et des pôles secondaires
- 5.1.2. Promouvoir de façon concertée et mettre en réseau l'offre culturelle et de loisirs du territoire
- 5.1.3. Accompagner la répartition des services et des équipements du territoire
- 5.1.4. Développer les solidarités et l'accès à l'offre de services du territoire

Axe 6 : Organiser la conduite du projet de territoire

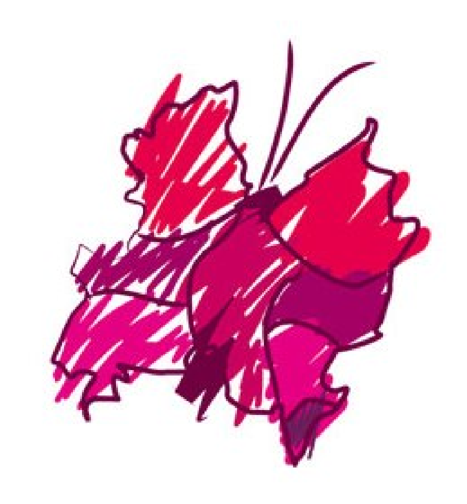
6.1. Une poursuite de la démarche développement durable dans une perspective de lancement d'un Agenda 21
- 6.1.1. Informer et sensibiliser tous les publics à l'environnement et au développement durable
- 6.1.2. Poursuivre la mobilisation et la mise en réseau des acteurs du territoire en matière de développement durable

6.2. Une gouvernance affirmée
- 6.2.1. Renforcer le développement de la gouvernance notamment par la consolidation de l'action du Conseil Local de Développement

6.3. Des collectivités locales exemplaires
- 6.3.1. Animer et accompagner la mise en place, dans chaque collectivité, d'une réflexion pour définir un plan d'action « exemplarité et développement durable »
- 6.3.2. Renforcer la cohérence des périmètres et des procédures

6.4. Un réel pôle d'animation territorial
- 6.4.1. Conforter l'ingénierie du territoire et la mise en réseau des acteurs du Bassin de Vie de Bourg en Bresse
- 6.4.2. Mettre en place un observatoire territorial et une évaluation continue du CDRA

<u>ANNEXES</u>



PARTIE 1
LE BASSIN DE VIE DE BOURG EN BRESSE

PARTIE 1 : LE BASSIN DE VIE DE BOURG EN BRESSE

1. LE BASSIN DE VIE DE BOURG EN BRESSE

1.1. Un véritable « bassin de vie »

1.1.1. Un territoire équilibré

Le bassin de vie de Bourg-en-Bresse regroupe 77 communes appartenant à 8 intercommunalités (annexe 1) :

- **Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse**
- **Communauté de Communes des Bords de Veyle**
- **Communauté de Communes Bresse Dombes Sud Revermont**
- **Communauté de Communes Chalaronne Centre**
- **Communauté de Communes de Montrevel-en-Bresse**
- **Communauté de Communes de Pont d'Ain – Priay – Varambon**
- **Communauté de Communes de Treffort-en-Revermont**
- **Communauté de Communes de la Vallière**

Il représente 23,5 % de la population et 21% de la superficie du département de l'Ain.

Le périmètre du Contrat de Développement Rhône-Alpes correspond parfaitement à la notion de bassin de vie déterminée par l'INSEE. L'appartenance à ce bassin de vie constitué autour de Bourg-en-Bresse, Préfecture du département de l'Ain, est l'élément fédérateur du territoire.

Historiquement et de nos jours, **Bourg-en-Bresse** constitue un « lieu de marché » où se rencontrent trois terroirs : **la Bresse, le Revermont** et dans une moindre mesure **la Dombes**. Cette ville s'est construite et développée grâce à la convergence de ces influences et de ses affluences.

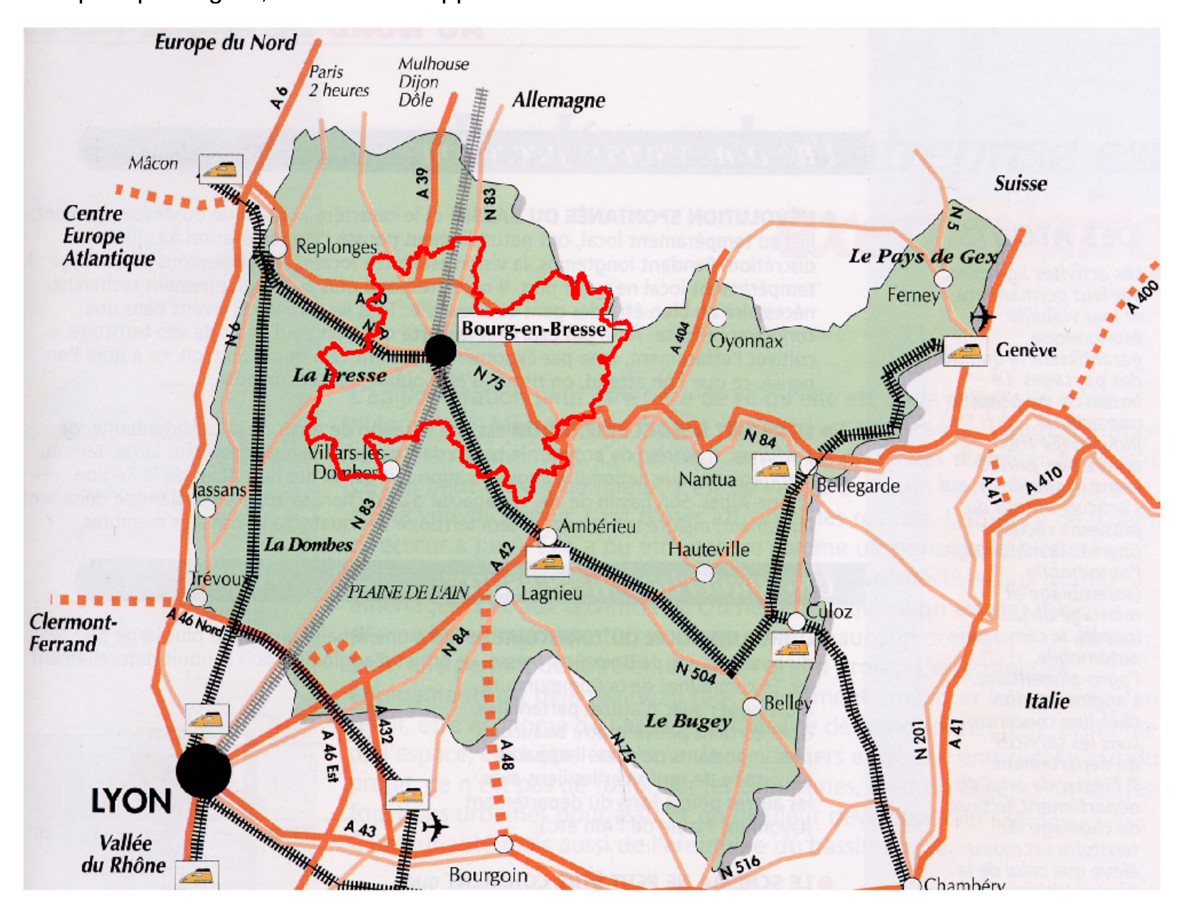
Une des richesses du bassin de vie de Bourg-en-Bresse tient dans son équilibre entre les espaces urbains et ruraux, entre la fonction résidentielle et économique mais aussi dans les complémentarités offertes par ces trois régions naturelles :

- la Bresse des bocages,
- la Dombes avec ses étendues parsemées d'étangs,
- le Revermont karstique avec ses moyennes montagnes.

Le territoire s'articule autour d'un pôle principal, l'agglomération de Bourg-en-Bresse et de sept pôles secondaires : Ceyzériat, Châtillon-sur-Chalaronne, Montrevel-en-Bresse, Pont d'Ain, Treffort-Cuisiat, Saint-Etienne-du-Bois et Vonnas.

1.1.2. *Une position privilégiée*

Les autoroutes A39, A40 et A42 placent le bassin de vie de Bourg-en-Bresse en **position idéale de carrefour européen**, sur les axes Nord - Méditerranée et Europe centrale - Atlantique. Le territoire dispose de **voies de communications exceptionnelles** par rapport à sa dimension moyenne, constituant, pour beaucoup de passagers, une vitrine d'appel.



Les perspectives offertes par le renforcement des dessertes ferroviaires actuellement à l'étude (TGV Rhin-Rhône, ligne du Haut Bugey, amélioration des communications avec l'agglomération lyonnaise) et l'aérodrome Bourg Ceyzériat (classé D3) sont de nature à **renforcer le bassin dans l'espace nord-rhônalpin**.

1.2. Une forte croissance de la population

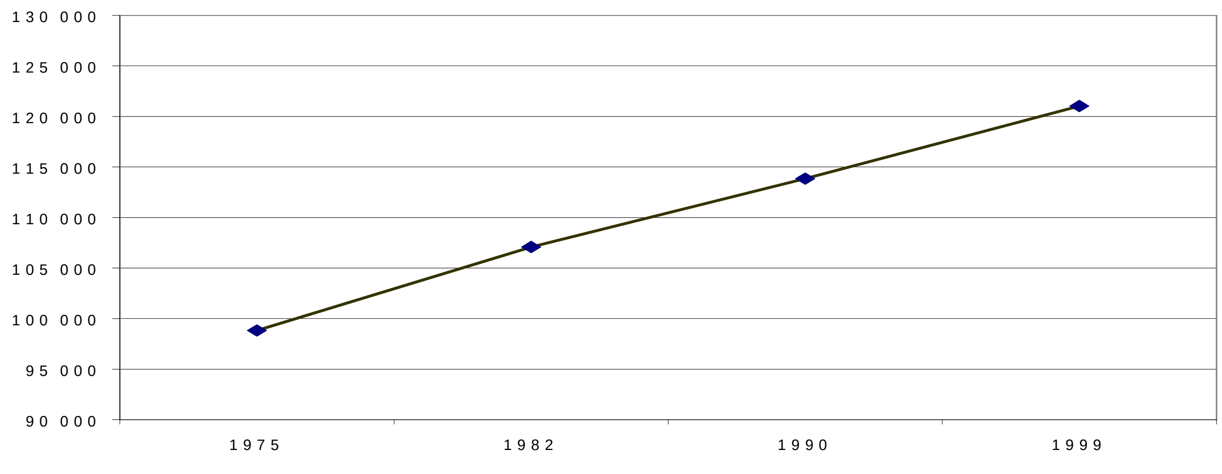
Le territoire du Bassin de Vie de Bourg-en-Bresse regroupait **122 102 habitants** suite au recensement complémentaire réalisé en 2004 pour 15 communes du territoire :

Population des intercommunalités du CDRA

	Nbre de communes	Superficie en km²	Population 2004	% de la population du contrat
Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse	15	284	67 935	55,6
Communauté de Communes des Bords de Veyle	6	88	6 803	5,6
Communauté de Communes Bresse - Dombes Sud - Revermont	6	92	5 217	4,3
Communauté de Communes Chalaronne Centre	12	186	9 799	8,0
Communauté de Communes de Montrevel-en-Bresse	14	214	12 580	10,3
Communauté de Communes Pont d'Ain - Priay - Varambon	3	35	3 844	3,1
Communauté de Communes de Treffort en Revermont	12	197	7 931	6,5
Communauté de Communes de la Vallière	9	111	7 993	6,5
CDRA Bassin de Vie de Bourg-en-Bresse	**77**	1207	**122 102**	100,0

Source : INSEE, RGP99 (sans double compte) + recensement complémentaire 2004

Entre 1975 et 1999, la population du bassin de vie de Bourg-en-Bresse a augmenté de plus de 22 000 habitants (+22%). L'ensemble des intercommunalités de ce territoire a connu une forte augmentation de population.



Source : INSEE, RGP 99

Ainsi, ce territoire se caractérise par un dynamisme démographique inscrit dans la durée lié à la qualité de son cadre de vie et à sa croissance économique.

Evolution de la population du bassin de vie de Bourg-en-Bresse entre 1975 et 1999

	Population		Evolution 1975 - 1999	
	1975	1999	en nbr d'habs	en %
Communauté d'agglomération de Bourg-en-Bresse	59 300	67 395	8 095	14
Communauté de Communes des Bords de Veyle	5 789	6 803	1 014	18
Communauté de Communes Bresse Dombes Sud Revermont	2 957	5 217	2 260	76
Communauté de Communes Chalaronne Centre	7 140	9 695	2 555	36
Communauté de Communes de Montrevel-en-Bresse	9 946	12 416	2 470	25
Communauté de Communes Pont d'Ain Priay Varambon	3 324	3 844	520	16
Communauté de Communes de Treffort-en-Revermont	5 140	7 724	2 584	50
Communauté de Communes de la Vallière	5 225	7 943	2 718	52
CDRA Bassin de Vie de Bourg-en-Bresse	98 821	**121 037**	**22 216**	**22**

Source : INSEE, RGP99 (sans double compte)

1.2.1. Une hausse de population portée par l'excédent migratoire

Entre 1990 et 1999, 22 800 personnes sont venues s'installer dans le bassin de vie de Bourg-en-Bresse alors que 19 000 le quittaient. Cet excédent confère au bassin un taux de migration annuel nettement supérieur à celui d'autres agglomérations de Rhône-Alpes, qui compense un solde naturel plutôt faible. Ce solde migratoire est équivalent à celui enregistré sur une zone un peu plus importante comme le "Bassin Annecien" mais nettement inférieur à celui de "l'espace métropole Savoie" qui présente, il est vrai, une population totale plus importante.

Au centre du Bassin, la ville de Bourg-en-Bresse présente un profil particulier. Bien qu'elle bénéficie d'un solde naturel excédentaire de plus de 200 personnes par an, la ville-préfecture a vu sa population baisser de 300 habitants entre 90 et 99. Elle perd en effet des habitants par le jeu de migrations particulièrement déficitaires avec le reste du bassin de vie.

Flux migratoires par catégories socioprofessionnelles et par âge entre 1990 et 1999

Par âge	Arrivées	Départs	Solde	Solde en % de la population*
Ensemble	**22 795**	**19 071**	**+ 3 724**	**+ 3,2**
moins de 15 ans	5 479	3 778	+ 1 701	+ 8,4
15-29 ans	6 041	6 802	- 761	- 3,1
30-39 ans	5 026	3 944	+ 1 082	+ 6,6
40-59 ans	4 148	3 228	+ 920	+ 2,9
60 ans et plus	2 101	1 319	+ 782	+ 3,1

Source : INSEE - Recensement de la population 1999 (exploitation principale)

* Il s'agit de la population "en l'absence de migrations"

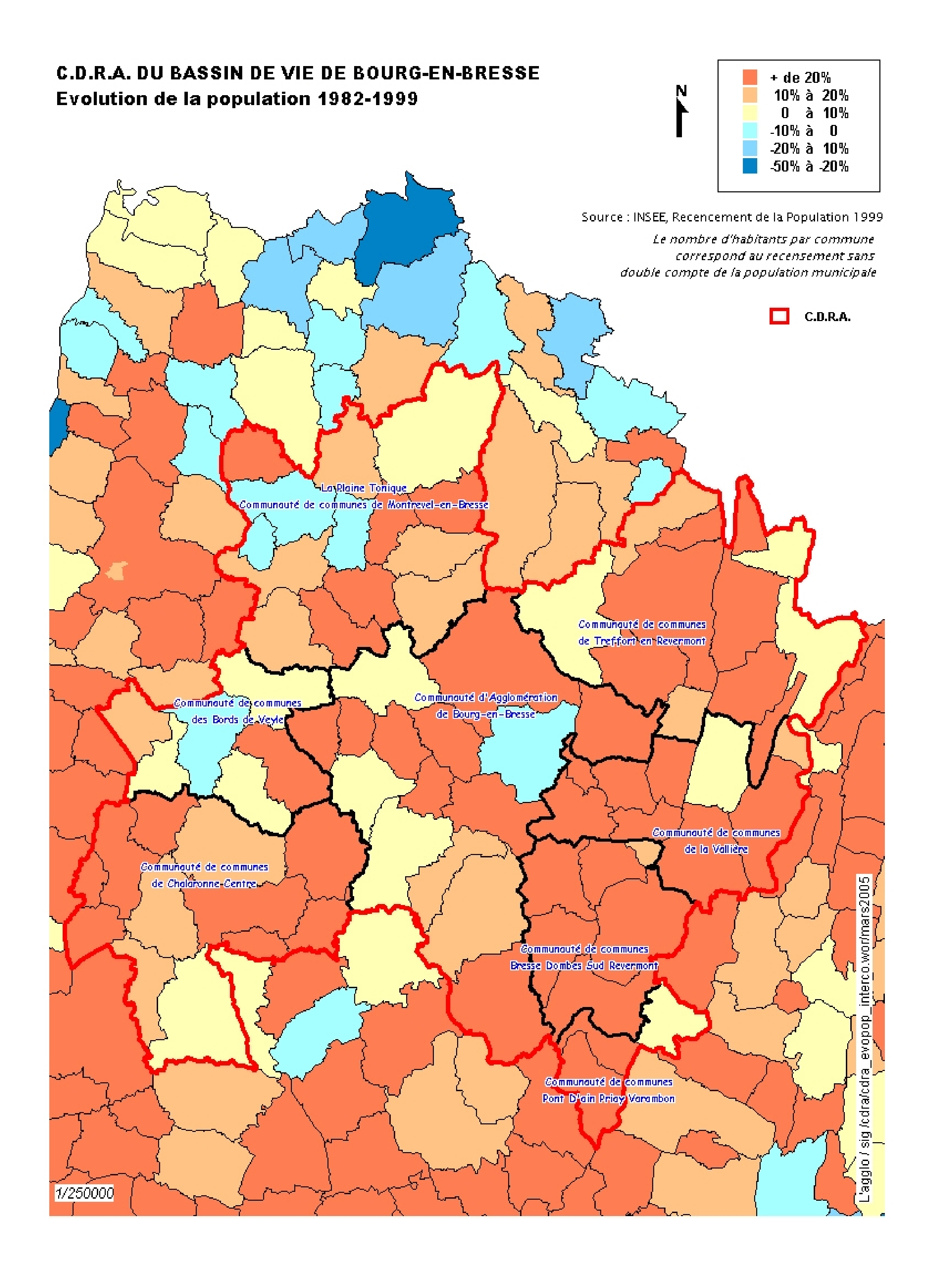
Par CS (plus de 15 ans)	Arrivées	Départs	Solde	Solde en % de la population*
Agriculteurs exploitants	116	68	+ 48	+ 3,3
Artisans, commerçants et chefs entreprises	561	457	+ 104	+ 2,9
Cadres et professions intel. sup.	1 827	1 667	+ 160	+ 3,1
Professions intermédiaires	3 055	3 059	- 4	+ 0,0
Employés	3 165	2 914	+ 251	+ 1,6
Ouvriers	2 607	2 067	+ 540	+ 3,4
Retraités	1 956	1 186	+ 770	+ 3,5
Etudiants et élèves	2 181	2 864	- 683	- 6,0
Autres inactifs	4 555	4 321	+ 234	+ 2,5

Source : INSEE - Recensement de la population 1999 (exploitation complémentaire)

* Il s'agit de la population "en l'absence de migrations"

L'importance des voies de communication du territoire permet d'accueillir des actifs travaillant dans les aires urbaines voisines. Ainsi, les installations dans le bassin sont pour une part le fait de couples avec enfants, en provenance de l'aire urbaine lyonnaise, qui accèdent à la propriété. Les tranches d'âge des 30-49 ans et des moins de 15 ans sont donc les plus excédentaires en termes de migrations. Ce phénomène est particulièrement marqué dans le sud du Bassin où plus du quart des habitants de plusieurs communes sont des nouveaux arrivants en provenance de l'extérieur du territoire.

Attractif, le bassin de vie de Bourg-en-Bresse apparaît également comme un territoire d'échanges. Aux arrivées nombreuses, répondent en effet des départs importants. Le solde reste néanmoins positif pour toutes les tranches d'âge, à l'exception des 20-29 ans. Il s'agit des départs d'étudiants, la zone n'offrant pas, malgré sa taille, la gamme complète des cursus universitaires.


C.D.R.A. DU BASSIN DE VIE DE BOURG-EN-BRESSE
Evolution de la population 1982-1999
N
+ de 20%
10% à 20%
0 à 10%
-10% à 0
-20% à 10%
-50% à -20%
Source : INSEE, Recencement de la Population 1999
Le nombre d'habitants par commune correspond au recensement sans double compte de la population municipale
C.D.R.A.
La Plaine Tonique
Communauté de communes de Montrevel-en-Bresse
Communauté de communes de Treffort en Revermont
Communauté de communes des Bords de Veyle
Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse
Communauté de communes de la Vallière
Communauté de communes de Chalaronne-Centre
Communauté de communes Bresse Dombes Sud Revermont
Communauté de communes Pont D'ain Priay Varambon
1/250000
L'agglo / sig /cdra/cdra_evopop_interco.wor/mars2005

1.2.2. Un vieillissement de la population

Simultanément à la croissance du nombre d'habitants, on assiste à un vieillissement de la population. Cette tendance est semblable aux évolutions nationale, régionale et départementale. Cependant, comparativement au département de l'Ain, la population du bassin de vie de Bourg-en-Bresse est légèrement plus âgée :

- les plus de 60 ans représentent 21% de la population contre 19% pour le Département,
- les moins de 20 ans représentent 25% de la population contre 27% pour l'ensemble du Département.

1.2.3. La population à l'horizon 2020 dépend de la poursuite des apports migratoires et du maintien des retraités dans le territoire (source INSEE)

Si les tendances passées se poursuivent, le Bassin de vie de Bourg-en-Bresse devrait voir sa population croître de façon constante jusqu'en 2020. Cette évolution serait la même que celle de la région, mais nettement moins prononcée que celle de l'ensemble du département de l'Ain. La partie Est de ce dernier présente en effet un profil démographique plus dynamique. En 2020 la population du Bassin représenterait alors 21% de celle du département contre 23,5% en 2000.

L'importance des migrations dans l'augmentation passée de la population du bassin a été soulignée. Les premiers éléments disponibles pour la période 1999-2002 confirment cette tendance. Cette importance peut également être mesurée pour les années à venir. En l'absence totale de migrations (en entrée comme en sortie), la population augmenterait de 5 600 personnes à l'horizon 2020, contre 13 500 dans l'hypothèse de poursuite des tendances migratoires passées. Ces migrations auront un impact essentiel sur les habitants de moins de 20 ans. Alors que leur nombre baisserait de 5% dans l'hypothèse de poursuite des tendances migratoires, cette baisse serait de plus de 12% sans apport extérieur. Du maintien ou non de l'apport migratoire constaté entre 90 et 99, par nature difficile à anticiper, dépendront donc largement le niveau et l'âge moyen de la population dans les années à venir. Cette anticipation des mouvements migratoires sera évidemment essentielle pour la conduite des politiques publiques : logements, équipements….

L'augmentation de la population, qu'elle provienne d'un excédent naturel ou d'apport migratoire, ne devrait pas affecter de la même manière les différentes zones du Bassin. Ainsi la population de la zone centrale, constituée des communes de Bourg-en-Bresse, Péronnas, Viriat et Saint-Denis-lès-Bourg, pourrait rester quasiment identique en 2020 à celle de 2000, après une légère augmentation en 2010. En revanche, la zone constituée des autres communes du Bassin pourrait être soumise à une forte pression démographique. Sa population pourrait ainsi croître de plus de 20%, soit 14 500 personnes, en particulier grâce à l'explosion du nombre d'habitants âgés de plus de 60 ans (+75%). Cet accroissement correspond au vieillissement des générations nombreuses qui se sont installées dans ces communes entre 1990 et 1999. Cette évolution dépend fortement de la capacité du territoire à conserver, après leur retraite, ces habitants venus s'installer dans une situation d'activité.

1.3. Un territoire de projets

Les sept Communautés de Communes des Bords de Veyle, Bresse-Dombes Sud-Revermont, Chalaronne Centre, de Montrevel-en-Bresse, Pont d'Ain-Priay-Varambon, de Treffort-en-Revermont, de la Vallière et la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse ont décidé de se réunir pour élaborer un Contrat de Développement Rhône-Alpes.

L'Association pour le développement du bassin de vie de Bourg-en-Bresse, structure porteuse du Contrat Global de Développement, a été chargée de l'élaboration de cette Charte et du Contrat de Développement Rhône-Alpes. En phase opérationnelle, le portage administratif (y compris du personnel du CDRA) sera effectué par la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse. Une convention sera établie avec les autres structures intercommunales du territoire.

1.3.1. Une tradition de l'intercommunalité

Toutes les communes du bassin de vie de Bourg-en-Bresse sont membres d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.
Si la majorité des intercommunalités viennent de fêter leur 10 ans d'existence, on peut noter que la Communauté de Communes de Montrevel-en-Bresse (ex-district) fêtera prochainement ses 40 ans.

1.3.2. Une tradition de travail en commun héritée du Contrat Global de Développement

Le Contrat Global de Développement du Bassin de Vie de Bourg-en-Bresse s'est terminé en février 2005 et rentre actuellement en phase d'évaluation.
Les Communautés de Communes Bresse Dombes Sud Revermont, Chalaronne Centre, Pont d'Ain-Priay-Varambon, de la Vallière et la Communauté d'Agglomération du Bassin de Vie de Bourg-en-Bresse font partie de ce CGD.
La Communauté de Communes de Bugey Vallée de l'Ain qui appartient partiellement à ce CGD a souhaité engager une démarche de CDRA avec la Plaine de l'Ain.
En revanche, les Communautés de Communes de Treffort en Revermont et de Montrevel en Bresse qui faisaient partie du CGD Bresse – Revermont - Val de Saône ainsi que la Communauté de Communes des Bords de Veyle qui engage sa première démarche de contrat de développement avec la Région ont décidé de rejoindre le Bassin de Vie de Bourg-en-Bresse afin de conduire ce projet de territoire.

1.3.3. Les SCOT présents sur le territoire

Tout d'abord, le périmètre du SCOT Bourg – Bresse – Revermont comporte :

- La Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse
- La Communauté de Communes de la Vallière
- La Communauté de Communes de Montrevel en Bresse
- La Communauté de Communes de Treffort-en-Revermont
- La Communauté de Communes des Bords de Veyle
- La Communauté de Communes du canton de Coligny
- Les communes de Condeissiat, Neuville-les-Dames et Sulignat appartenant à la Communauté de Communes Chalaronne Centre.

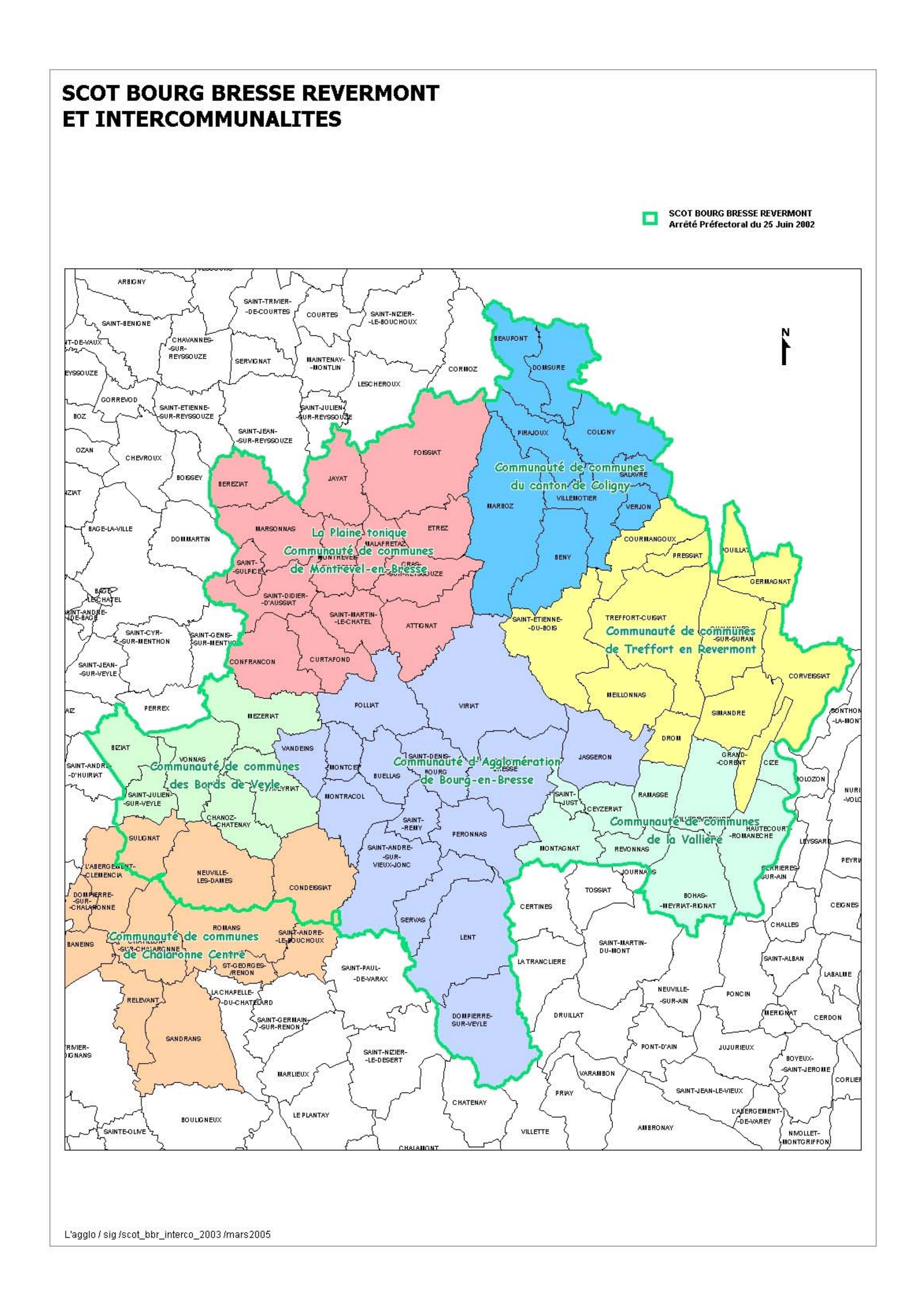
soit un total de 68 communes dont 59 sont membres du CDRA.

On a une quasi coïncidence entre le périmètre du SCOT Bourg-Bresse-Revermont et celui du CDRA. Cette convergence des périmètres pourra éventuellement être renforcée avec l'arrivée de nouvelles Communautés de Communes au sein du Schéma de Cohérence Territoriale Bourg-Bresse-Revermont.

Ainsi, il est particulièrement important de veiller à la cohérence et à l'articulation des deux procédures.

Les Communautés de Communes Pont d'Ain-Priay-Varambon et Bresse-Dombes Sud-Revermont dépendent du SCOT BUCOPA, et 9 communes sur 12 de la Communauté de Communes Chalaronne Centre relèvent du SCOT de la Dombes. Inversement, la Communauté de Communes du canton de Coligny membre du SCOT Bresse Bourg Revermont est membre du CDRA Bresse Revermont Val de Saône.

Le travail engagé par le CDRA sera approfondi par les travaux des différents SCOT dans leurs principaux domaines d'intervention (urbanisme, répartition des activités, répartition du logement, transports…)


SCOT BOURG BRESSE REVERMONT
ET INTERCOMMUNALITES
SCOT BOURG BRESSE REVERMONT
Arrêté Préfectoral du 25 Juin 2002
N
La Plaine tonique
Communauté de communes
de Montrevel-en-Bresse
Communauté de communes
du canton de Coligny
Communauté de communes
de Treffort en Revermont
Communauté de communes
des Bords de Veyle
Communauté d'Agglomération
de Bourg-en-Bresse
Communauté de communes
de la Vallière
Communauté de communes
de Chalaronne Centre
BEAUPONT
DOMSURE
PIRAJOUX
COLIGNY
SALAVRE
MARBOZ
VILLEMOTIER
VERJON
BENY
FOISSIAT
JAYAT
BEREZIAT
MARSONNAS
ETREZ
MALAFRETAZ
SAINT-DIDIER-D'AUSSIAT
SAINT-MARTIN-LE-CHATEL
ATTIGNAT
CONFRANCON
CURTAFOND
COURMANGOUX
PRESSIAT
GERMAGNAT
SAINT-ETIENNE-DU-BOIS
TREFFORT-CUISIAT
MEILLONNAS
CORVEISSIAT
SIMANDRE
DROM
GRAND-CORENT
CIZE
JASSERON
POLLIAT
VIRIAT
MEZERIAT
VANDEINS
BUELLAS
MONTRACOL
SAINT-REMY
PERONNAS
SAINT-ANDRE-SUR-VIEUX-JONC
SERVAS
LENT
DOMPIERRE-SUR-VEYLE
BIZIAT
VONNAS
SAINT-JULIEN-SUR-VEYLE
CHANOZ-CHATENAY
RAMASSE
CEYZERIAT
MONTAGNAT
REVONNAS
HAUTECOURT-ROMANECHE
BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT
SULIGNAT
NEUVILLE-LES-DAMES
CONDEISSIAT
ROMANS
SAINT-ANDRE-LE-BOUCHOUX
ST-GEORGES-/RENON
RELEVANT
SANDRANS
BANEINS
ARBIGNY
SAINT-TRIVIER-DE-COURTES
COURTES
SAINT-NIZIER-LE-BOUCHOUX
SAINT-BENIGNE
CHAVANNES-SUR-REYSSOUZE
SERVIGNAT
MANTENAY-MONTLIN
CORMOZ
LESCHEROUX
GORREVOD
SAINT-ETIENNE-SUR-REYSSOUZE
SAINT-JULIEN-SUR-REYSSOUZE
BOZ
SAINT-JEAN-SUR-REYSSOUZE
OZAN
CHEVROUX
BOISSEY
BAGE-LA-VILLE
DOMMARTIN
SAINT-CYR-SUR-MENTHON
SAINT-JEAN-SUR-VEYLE
PERREX
SAINT-PAUL-DE-VARAX
LA CHAPELLE-DU-CHATELARD
SAINT-GERMAIN-SUR-RENON
SAINT-NIZIER-LE-DESERT
MARLIEUX
LE PLANTAY
CHATENAY
BOULIGNEUX
SAINTE-OLIVE
VILLETTE
CERTINES
TOSSIAT
LA TRANCLIERE
SAINT-MARTIN-DU-MONT
DRUILLAT
NEUVILLE-SUR-AIN
PONCIN
PONT-D'AIN
JUJURIEUX
VARAMBON
PRIAY
SAINT-JEAN-LE-VIEUX
AMBRONAY
L'ABERGEMENT-DE-VAREY
CHALLES
SAINT-ALBAN
LABALME
MERIGNAT
CERDON
BOYEUX-SAINT-JEROME
CORLIER
NIVOLLET-MONTGRIFFON
CEIGNES
LEYSSARD
PEYRIAT
L'agglo / sig /scot_bbr_interco_2003 /mars2005

2. HISTORIQUE DU BASSIN DE VIE DE BOURG EN BRESSE ET BILAN DU PREMIER CONTRAT

2.1. Création et évolution du Bassin de Vie de Bourg-en-Bresse

Le Bassin de Vie de Bourg-en-Bresse comporte aujourd'hui 8 intercommunalités pour 77 communes.
Le Contrat Global de Développement du même nom a permis d'accompagner la structuration intercommunale et de créer des habitudes de travail en commun. Ce CGD couvrait 6 intercommunalités et 53 communes. Son périmètre s'avérait moins pertinent au regard du « territoire vécu ».

L'Association pour le Développement du Bassin de Vie de Bourg-en-Bresse (ADBVBB) a été créée en 1996 afin de préparer et de gérer le CGD. Ainsi, dans le cadre de la réflexion à un CDRA, l'ADBVBB s'est naturellement vue confier l'élaboration de cette Charte de Développement et du programme d'actions.
En revanche, le Conseil Régional souhaite confier à un établissement public le portage du CDRA. Les élus des intercommunalités n'ont pas désiré créer une structure supplémentaire pour gérer une procédure contractuelle qui, par essence, n'a pas vocation à être pérenne. Ainsi, le territoire s'orientera vers l'élaboration d'une convention entre les 8 intercommunalités du CDRA.

Entre le CGD et le CDRA, le Bassin de Vie de Bourg-en-Bresse a évolué pour renforcer la cohérence de son périmètre. Cependant, le CGD avait permis de préfigurer le travail réalisé dans le cadre de ce CDRA et qui est retranscrit dans cette Charte de Développement. En effet, un certain nombre d'actions transversales et structurantes pour le territoire ont permis de rompre avec des habitudes de subventions « guichet ». La démarche d'élaboration de cette Charte de Développement s'est appuyée sur la réussite de ces actions structurantes qui ont démontré l'intérêt d'une action à l'échelle d'un territoire intercommunautaire.

Comme nous le verrons dans l'expression du projet de territoire, le Bassin de Vie de Bourg-en-Bresse a évolué et évoluera vers un **territoire d'excellence et de projets.**

2.2. Contenu du Contrat Global de Développement du bassin de vie de Bourg-en-Bresse

Le Contrat Global de Développement fut la première expérience contractuelle d'envergure pour le bassin burgien. Elle a permis une sensibilisation des acteurs politiques et socioéconomiques du bassin de vie à l'intérêt de ces procédures territoriales. Ces habitudes de travail en commun ont servi de socle à la démarche d'élaboration du Contrat de Développement Rhône-Alpes.

2.2.1. CGD : conditions initiales d'agrément et consommation des crédits

Le projet de contrat global de développement du Bassin de Vie de Bourg-en-Bresse a été accepté par la Commission Permanente du Conseil Régional le 23 février 2000. Il prévoyait une participation financière régionale de 5 850 510 euros pour une dépense subventionnable de 19 408 465 euros.

La subvention régionale était affectée selon 4 axes de développement :
- construire et promouvoir l'identité du territoire (653 348 €, 11%),
- développer et conforter les activités (1 454 110 €, 25%),
- accroître le dynamisme social et la solidarité à l'échelle du territoire (395 685 €, 7%),
- valoriser les complémentarités milieux urbain - campagne - espaces naturels (3 347 367 €, 57%).

Le CGD s'est terminé le 23 février 2005. Grâce à l'élaboration de 2 avenants (septembre 2003, novembre 2004), le taux d'engagement des crédits régionaux s'élève à 98% soit 5,7 millions d'euros.

Le suivi et l'évaluation sont assurés depuis la mise en œuvre du CGD par un Comité de Pilotage. Ce dernier réunit les représentants des intercommunalités, du Conseil Régional, les conseillers généraux territorialement concernés, le Maire de Bourg-en-Bresse et les Chambres Consulaires.

2.2.2. Principales réalisations du CGD :

AXE 1 : CGD : CONSTRUIRE ET PROMOUVOIR L'IDENTITE DU TERRITOIRE

Une des actions phares du CGD bassin de vie de Bourg-en-Bresse a été la structuration de la filière mécanique, métallurgie, carrosserie industrielle et la création de **MECA BOURG**. Cette association regroupant 28 entreprises de la filière MMCI développe des actions de formation, de promotion des métiers, de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences… Elle facilite la coopération et la réflexion entre les entreprises de cette filière labellisée **Système Productif Local (SPL)** par la DATAR. La mise en place de moyens d'animation et d'ingénierie financés par les collectivités locales est une des raisons de ce succès.
Le CGD a été le détonateur et le catalyseur de la réflexion sur la structuration de cette filière. Il a permis de rassembler les collectivités et les entreprises autour de ce projet fédérateur. Le CDRA permettra de conforter l'action de MECA BOURG et de poursuivre sa prise d'autonomie.
Cet axe a favorisé également le développement de l'identité de terroir du bassin de vie à travers la réalisation du marché du vif à Bourg-en-Bresse, l'appui au centre d'études des produits du terroir et le développement d'outils nouveaux en analyse sensorielle pour la filière viande…

Enfin, l'amélioration de la structuration d'accueil de l'aérodrome Bourg Ceyzériat permettra de conforter l'image de notre territoire.

AXE 2 : CGD : DEVELOPPER ET CONFORTER LES ACTIVITES

Le principal objectif de cet axe est le développement économique du bassin de vie de Bourg-en-Bresse dans ses trois composantes :

- **L'accueil et la création d'entreprises**

Le CGD a contribué à la promotion et à la valorisation des zones d'activités économiques intercommunales du bassin de vie.

Il a également permis de réaliser une étude sur les conditions de faisabilité des projets « zones d'activités économiques en position stratégique du territoire sur les échangeurs autoroutiers » qui a conclu à la création de deux zones :

- l'une destinée à accueillir prioritairement les activités de logistique au sud ;
- l'autre présentant un positionnement généraliste à dominante industrielle au nord.

Le CGD a permis de financer les études de faisabilité et d'aménagement de ces deux zones.

Centre Ain Initiatives a étendu sa zone d'intervention au périmètre du Contrat de Développement Rhône-Alpes. Le CGD a permis de conforter et d'ancrer cette plate-forme d'initiatives locales.

Le CGD a ainsi contribué à la **structuration du développement économique** sur le bassin de vie de Bourg-en-Bresse à travers la réflexion sur la hiérarchisation des zones d'activités économiques et le confortement de Centre Ain Initiatives sur le périmètre du futur CDRA. Cette mise en cohérence territoriale des acteurs du développement économique est un des axes à poursuivre dans le cadre du CDRA.

➢ **Le développement agricole**

L'agriculture est une composante primordiale du bassin de vie de Bourg-en-Bresse qui reste un territoire rural avec une agriculture diversifiée. Différentes actions ont contribué au maintien et au développement de l'activité agricole grâce à :

- la modernisation des coopératives laitières ;
- la mise en place d'outils d'abattage et de transformation ;
- le développement de la vente directe (points de vente collectifs, appui à la commercialisation sur marché…) ;
- le désenclavement des sièges d'exploitations agricoles.

➢ **Le développement touristique**

Une autre action phare du CGD est la **structuration et la mise en réseau des acteurs du tourisme**. Grâce à un important travail d'animation de ces acteurs, un véritable réseau de professionnels a émergé. Cette ingénierie d'animation a facilité la création d'une brochure groupe et du « guide de l'amateur curieux du Pays de Bourg-en-Bresse » qui assurent la promotion touristique du territoire et ont un réel effet en terme de commercialisation des produits. Par ailleurs, le bassin de vie est partenaire du dispositif régional « campagne et terroir ».
De même, une étude de positionnement du bassin de vie par rapport à la clientèle « enfants-familles » a été réalisée. Elle a permis de définir un plan de formation-action à destination des prestataires touristiques qui servira de base aux actions tourisme du CDRA.

Les actions touristiques ont également permis :

- la constitution de l'office intercommunal Pays du Cerdon – Vallée de l'Ain.
- le développement de l'hébergement touristique sur le bassin de vie de Bourg-en-Bresse
- la création, l'aménagement et le maillage de circuits touristiques qui contribuent à renforcer l'offre de notre territoire.
- la réalisation de projets intercommunaux qui contribuent à l'attractivité touristique et de loisirs du bassin de vie : sites d'escalade, pôle de loisirs culturels et sportifs, site touristique de l'île Chambod, base de loisirs de Pont d'Ain, mise en lumière de Brou, création de la maison de l'eau et du Revermont…

AXE 3 :	CGD : ACCROITRE LE DYNAMISME SOCIAL ET LA SOLIDARITE A L'ECHELLE DU TERRITOIRE

La sensibilisation et le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) sont également présents dans le CGD. La création et l'animation de l'intranet du bassin de vie de Bourg-en-Bresse « Alizé » ont favorisé l'émergence d'une culture TIC. En effet, l'ensemble du personnel des collectivités du bassin de vie a pu bénéficier de formation et de conseils relatifs à ces technologies.
Cette action TIC a été renforcée par la création d'un cyber-espace à Bourg-en-Bresse permettant l'accueil et la formation du public.

D'autres actions ont permis de conforter l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation sur le bassin de vie :
- création d'une maison de l'étudiant à Bourg-en-Bresse en lien avec le point information jeunesse ;
- soutien au Centre Européen d'Entreprises et d'Innovation (CEEI) en favorisant le développement de la recherche appliquée par la mobilisation des gisements de formation pour déboucher sur de nouveaux produits développés en milieu industriel.

Cette première contractualisation a permis d'apporter un soutien aux « points contacts emplois », aux « points info emplois » sur L'agglo et au « point emploi » de Châtillon sur Chalaronne. Ces opérations ont constitué une première approche sur la **structuration des actions Emploi-Formation**. La réflexion sur la coordination des moyens et des organismes oeuvrant dans le domaine de l'Emploi-Formation et de l'insertion est un des enjeux du CDRA.

AXE 4 :	CGD : VALORISER LES COMPLEMENTARITES MILIEUX URBAIN – CAMPAGNE - ESPACES NATURELS

Cet axe très diversifié a permis la création ou l'amélioration substantielle de nombreux équipements de services à la population (centre nautique de Bourg, équipements sportifs sur les CC Chalaronne Centre et de la Vallière, aménagement des stades de football du FC Bourg-Péronnas, centres de loisirs de la CC Bugey Vallée de l'Ain, halte garderie de Pont d'Ain, centre de loisirs de Jasseron, relais assistantes maternelles de Chalaronne Centre…)

Il a aussi permis de renforcer l'offre culturelle sur le bassin de vie à travers le soutien :
- A l'association « les Temps Chauds » concernant leurs ateliers de chansons et musique amateur et le festival,
- A l'association « compagnie Artphonème » pour le développement et la création de spectacles itinérants,
- Au CODEPA pour le festival de théâtre contemporain amateur,
- A la compagnie Ariadne… La Maison du Théâtre concernant la diffusion de saison théâtrale à la campagne.

A travers ces associations, le CGD a favorisé le maillage de l'ensemble du bassin de vie et la diffusion de la culture, de la musique, du théâtre en milieu rural.

Enfin, 24 opérations cœur de village ont pu être réalisées et 60 logements locatifs en centre bourg ont pu être réhabilités.

2.3. Premier bilan du Contrat Global de Développement du bassin de vie de Bourg-en-Bresse

Le Contrat Global de Développement va rentrer en phase d'évaluation. Elle sera progressive et ajustée en fonction de la réalisation des dernières opérations. Cependant on peut, dès à présent, identifier les points positifs et les faiblesses de cette première contractualisation, source d'enseignements au moment de se lancer dans le CDRA.

2.3.1. De nombreux points positifs…

- Le CGD a permis de fortifier cette **notion de territoire** auprès des élus et des acteurs locaux, d'initier les concepts de développement local et de transversalité par la mise en œuvre d'actions structurantes : structuration de la filière mécanique, métallurgie, carrosserie industrielle avec la création de MECA BOURG, mise en réseau et promotion de l'activité touristique…

- Il a permis d'accompagner et de **consolider la structuration intercommunale** du territoire en privilégiant le soutien aux actions portées par les groupements de communes.

- De nombreux sites ou villages ont pu être mis en valeur. Le CGD a permis d'apporter des réponses à un certain nombre de projets locaux ou communaux. Sur ces bases, il est ainsi

possible de construire une véritable démarche de projet au service du développement d'actions structurantes et transversales.

- Le CGD a permis d'initier la concertation entre acteurs de la société civile, élus et représentants de la Région et du Département. Il a permis la création d'**habitudes de travail en commun** qui ont été l'une des clés de la réussite de cette démarche participative.

- **Les complémentarités urbain/rural** ont été mises en exergue et le dialogue ville centre-communes périphériques a pu être instauré.

- Les acteurs locaux ont renforcé leur **connaissance des procédures contractuelles** et ont été sensibilisés à ces démarches de projet ce qui a facilité l'élaboration de la Charte de développement du bassin de vie de Bourg-en-Bresse.

2.3.2. mais aussi certaines faiblesses…

- **Une approche territoriale du développement à renforcer**. Il convient de faire disparaître dans l'esprit de certains élus l'idée d'un contrat « guichet » destiné à financer des actions très locales.

- Une **évaluation** à penser dès la constitution du programme d'actions. L'absence de critères d'évaluation définis en amont rend difficile voire impossible l'évaluation des résultats de certaines actions.

- La **communication** de la démarche, du projet et des réalisations doit être renforcée et ciblée vers les élus locaux (conseils communautaires et municipaux) et les principaux acteurs socioéconomiques.

- **Une organisation du suivi du contrat à renforcer**. Il convient de ne pas s'appuyer sur le seul Comité de Pilotage pour effectuer le suivi du contrat. La pérennisation des instances d'élaboration (commissions…) permet un suivi plus efficace de la réalisation des actions.

2.3.3. Des enseignements pour la prochaine contractualisation

- **La poursuite de la dynamique de projet :** Il est nécessaire de poursuivre et d'entretenir la dynamique créée sur un territoire par l'élaboration d'un contrat de développement. Cela passe par l'implication des acteurs mobilisés lors de l'élaboration du CDRA dans le suivi de la phase opérationnelle ou par l'implication dans d'autres procédures.

- **Se donner les moyens d'animation et de mise en réseau nécessaires**. Une des clés de la réussite des actions tient à l'ingénierie mise en place pour leur conduite. Cette animation doit s'appuyer sur le renforcement de la coordination et des mises en réseau.

- Etre source d'une **vision prospective**. Le CDRA est l'occasion de projeter l'action à 10 ans. Ces démarches de projet permettent également une prise de recul par rapport aux actions des différentes collectivités territoriales.

- **Favoriser la souplesse et l'adaptation de la procédure**. La procédure contractuelle doit pouvoir vivre et s'adapter en fonction des évolutions du territoire par un processus permanent de veille et de réflexion sur les objectifs du territoire.

- Enfin, un **portage politique fort et soutenu** des actions est la condition préalable à leur succès.

3. L'ELABORATION DU CDRA : UNE DEMARCHE INNOVANTE ET PARTICIPATIVE

Dans le cadre d'un périmètre élargi plus conforme au territoire de vie et d'emploi de Bourg-en-Bresse, l'élaboration du Contrat de Développement Rhône-Alpes a constitué l'occasion d'engager une démarche volontaire et ambitieuse.
Cette démarche, appuyée sur une forte volonté de concertation et placée sous l'angle du développement durable, a permis l'élaboration de la Charte de développement du Bassin de vie de Bourg-en-Bresse. Cette Charte servira de document de référence à l'ensemble des politiques conduites sur le territoire burgien pour les dix prochaines années.
Pour la réaliser, plus de 250 personnes ont été mobilisées rassemblant les principaux acteurs du bassin de vie de Bourg-en-Bresse.
Un dialogue constant a également été établi avec les intercommunalités du territoire lors des présentations de l'état d'avancement du projet dans les conseils communautaires.

3.1. Une organisation favorisant la participation et la concertation

3.1.1. Une instance décisionnelle : le Comité de Pilotage

L'instance politique en charge de la conduite du CDRA est le Comité de Pilotage du Bassin de Vie de Bourg-en-Bresse qui représente l'ensemble des intercommunalités du territoire. Participent au Comité de pilotage avec voix délibérative les Présidents des intercommunalités ou leur représentant, les Conseillers Régionaux et les Conseillers Généraux désignés par leur assemblée, les Présidents des Commissions ainsi qu'avec voix consultative, le Président et les Vice Présidents du Conseil Local de Développement.
Le Comité de Pilotage constitue l'instance décisionnelle. Il effectue les arbitrages et prend l'ensemble des décisions sur la conduite du projet. Il s'appuie cependant sur l'avis du Conseil Local de Développement.

3.1.2. Une instance consultative : le Conseil de Développement

Le Conseil Local de Développement (CLD) a été installé le 26 mai 2004 après une réunion préparatoire le 26 avril. L'objectif de la gouvernance locale étant de faire travailler ensemble les acteurs locaux dans le cadre d'un développement durable du territoire, le CLD permet d'associer la société civile à la démarche d'élaboration et de suivi du CDRA, en regroupant les différents acteurs : acteurs économiques, partenaires sociaux, représentants du monde associatif,… C'est un lieu de proposition, de conciliation des différentes approches sur un territoire et d'écoute sociale qui permet d'enrichir le débat et, par là, le projet.

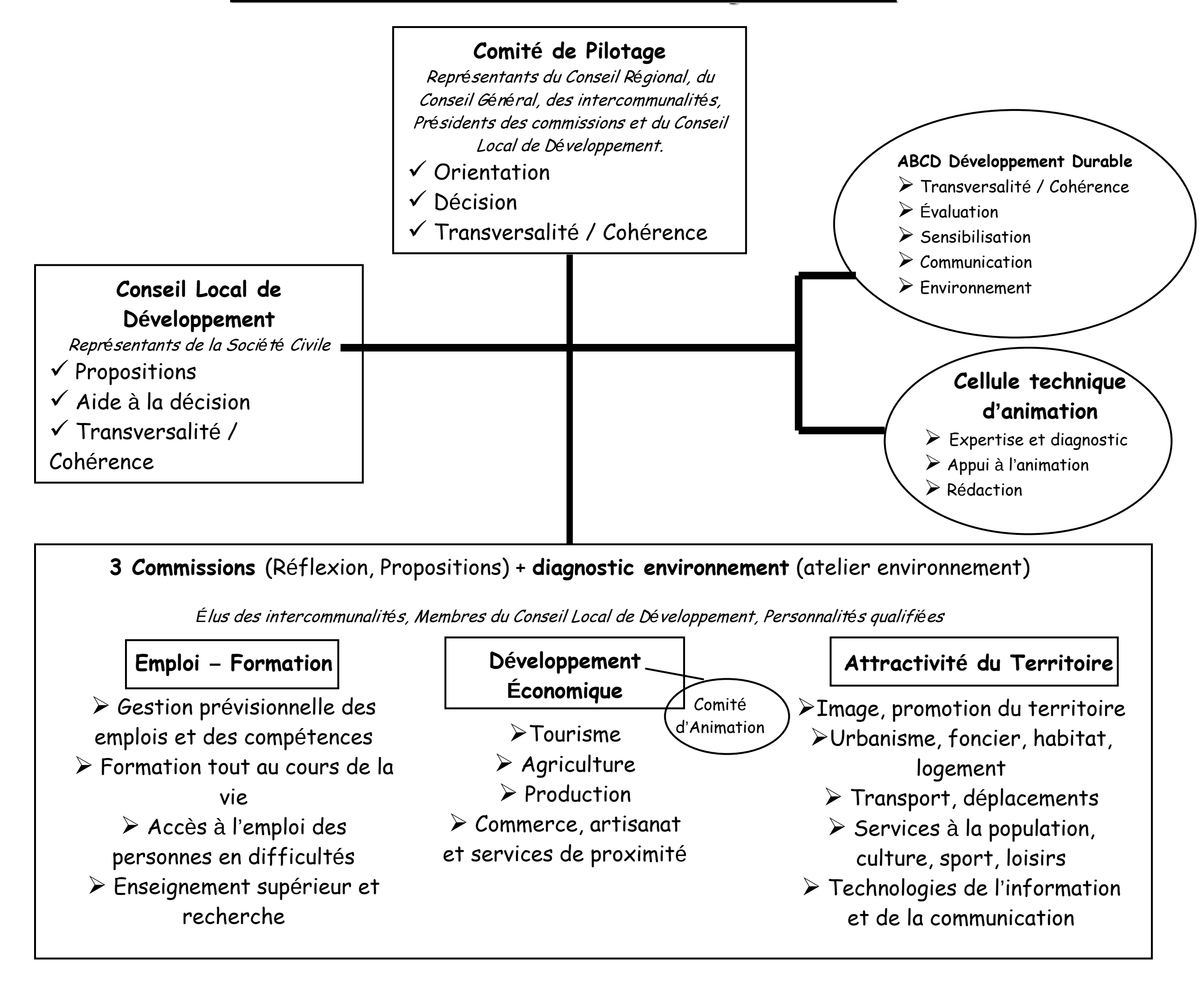
Le CLD comporte quatre collèges :

- les représentants des employeurs émanant du tissu économique local,
- les représentants des corps intermédiaires (branches professionnelles, chambres consulaires, syndicats de salariés, organismes de formation divers…),
- les représentants de la vie associative locale (associations à pertinence intercommunale émanant du monde culturel, du monde sportif et des loisirs, du monde relatif à la vie sociale),
- les personnalités qualifiées capables d'apporter une expertise particulière, choisies ou non à l'intérieur du territoire.

Les élus ne participent en principe pas aux réunions du CLD mais peuvent être invités de manière ponctuelle. Seuls le Président du CDRA et le Conseiller Régional rapporteur du contrat en sont membres.
Bien qu'il ait initialement été constitué à partir des propositions des Présidents des intercommunalités, le CLD est une instance informelle qui s'est adaptée au fur et à mesure de la démarche en fonction des besoins du projet de territoire. Le CLD décide de s'organiser librement, l'animation est assurée par la cellule technique du CDRA.

Le CLD est associé à l'élaboration et à la conduite du projet de territoire et à la définition du programme d'actions. Il est sollicité de deux manières :

- Le CLD en séance plénière donne un avis propre sur les grandes étapes de l'élaboration du CDRA ;
- Les membres du CLD participent en fonction de leurs centres d'intérêt à l'ensemble des commissions et groupes de travail du CDRA.



3.1.3. *Des instances de travail : les commissions*

Le diagnostic et le projet de territoire ont été travaillés au sein de commissions thématiques qui sont constituées d'élus des intercommunalités (2 représentants pour les Communautés de Communes et 6 pour la Communauté d'Agglomération) et de membres du CLD. Elles peuvent s'adjoindre l'expertise de personnalités qualifiées et de techniciens institutionnels.
Ces commissions se divisent en groupes de travail qui permettent l'approfondissement de thématiques spécifiques.

Ainsi, 3 commissions et 13 groupes de travail ont été constitués :

- Développement économique

Groupes de travail :

- Tourisme
- Agriculture
- Commerces, artisanat et services de proximité
- Production (agroalimentaire, MMCI, BTP, nouvelles filières…)

- Emploi Formation

<u>Groupes de travail :</u>

- Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
- Formation tout au cours de la vie
- Enseignement supérieur et recherche
- Accès à l'emploi des personnes en difficulté

- Attractivité du Territoire

<u>Groupes de travail :</u>

- Image, promotion du territoire
- Urbanisme, foncier, habitat, logement
- Transport et déplacements
- Services à la population, culture, sports, loisirs
- Technologies de l'information et de la communication

3.1.4. Des temps forts vecteurs de transversalité : les ateliers

Toujours dans un souci de produire un diagnostic et un projet partagés et transversaux, quatre ateliers ont été organisés à des moments-clés de la démarche.
Ces ateliers rassemblent l'ensemble des acteurs du Contrat de Développement Rhône-Alpes et ont pour objectifs de favoriser la transversalité de la démarche et d'effectuer un zoom plus important sur le développement durable.

Quatre ateliers :

- Atelier du Futur (23 juin 2004) : 90 participants

Principaux objectifs :

- Favoriser l'acculturation au développement durable
- Construire le référentiel développement durable du Bassin de Vie de Bourg-en-Bresse
- Fournir à l'ensemble des participants une base commune d'informations avant le lancement du travail sectoriel

- Atelier diagnostic (25 novembre 2004) : 110 participants

Principaux objectifs :

- Présenter le travail de transversalité conduit à partir des diagnostics sectoriels
- Amender et valider ce diagnostic transversal
- Partager le diagnostic
- Souligner les points forts et les points faibles du diagnostic au regard du développement durable

- Atelier scénario (22 décembre 2004) : 90 participants

Principaux objectifs :

- Identifier les priorités du projet de territoire
- Définir les orientations du projet de territoire
- Valider les leviers d'intervention du CDRA
- Favoriser une approche globale du projet intégrant de manière transversale le développement durable

- Atelier actions (13 avril 2005) : 100 participants

Principaux objectifs :

- Présenter le projet de territoire
- Réagir, amender, valider le projet de territoire
- Présenter la méthode d'élaboration du programme d'actions

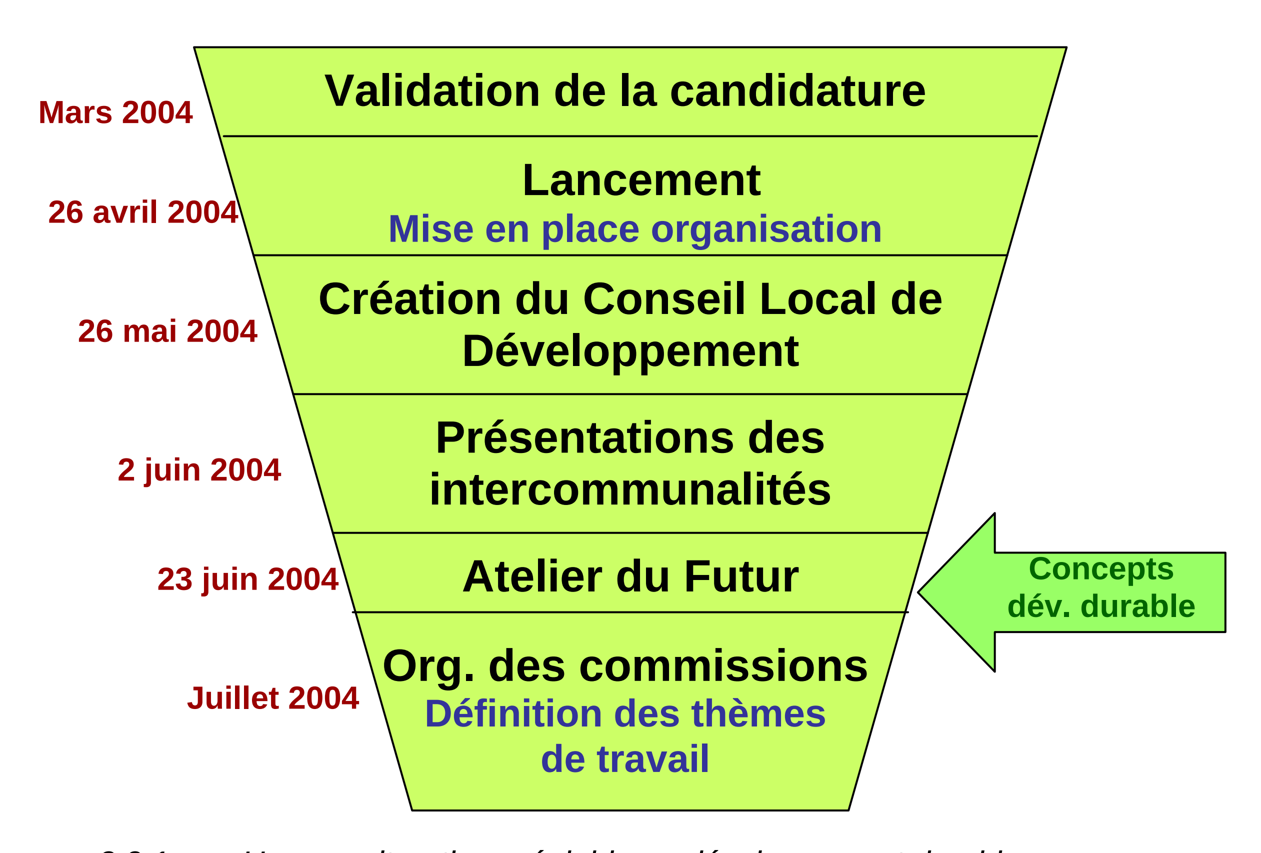
3.1.5. Une ingénierie de projet : la cellule technique d'animation

Afin de conduire cette démarche d'élaboration, l'ingénierie technique a été renforcée. En plus de l'animation généraliste et touristique déjà présente, la cellule d'animation a été renforcée par deux chargés de mission dans le domaine du développement économique et de l'emploi formation.

Une mission d'assistance technique à l'intégration du développement durable dans la démarche a été confiée au bureau d'études ABCD Durable qui a également réalisé un diagnostic environnemental du Bassin de Vie de Bourg-en-Bresse.

3.2. Le développement durable et la transversalité au cœur de la démarche

Une des caractéristiques de la démarche engagée par le Bassin de Vie de Bourg-en-Bresse, qui est retranscrite dans cette Charte est **l'intégration transversale du développement durable**. Celui-ci, a été placé au cœur de la démarche et n'a pas constitué un thème à part. Il a interpellé l'ensemble des instances de réflexion et de travaux du CDRA.
Par ailleurs, comme nous l'avons vu précédemment, il s'appuyait sur une **gouvernance renforcée** symbolisée par **l'importante mobilisation du Conseil Local de Développement**.



3.2.1. *Une acculturation préalable au développement durable*

Suite à la validation de la candidature par la commission permanente du Conseil Régional le 9 mars 2004, une première phase de mise en place de l'organisation et d'acculturation a été engagée.

- **Le lancement de la démarche**

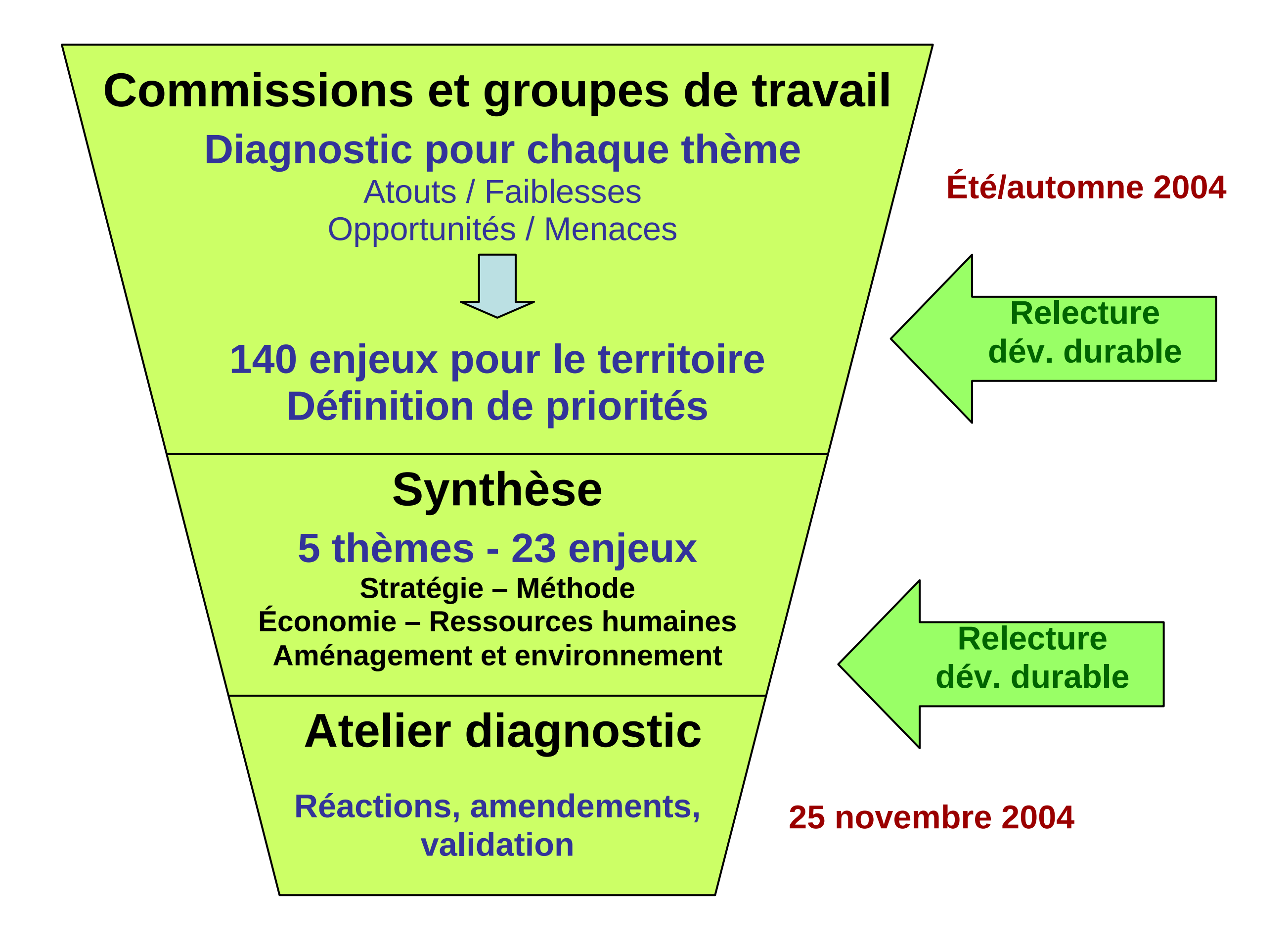
Tout d'abord, les règles du CDRA et le pré diagnostic du dossier de candidature ont été présentés à l'ensemble des élus des 8 intercommunalités du territoire. Cette réunion a permis de préciser l'intérêt d'élaborer un CDRA et notamment l'enjeu de réaliser un projet de territoire ambitieux qui servira de référence aux politiques publiques du bassin de vie de Bourg-en-Bresse. Le Conseil Local de Développement a été créé dès le début de l'élaboration de cette Charte.

- **L'acquisition d'une connaissance commune du territoire**

Début juin 2004, le Président de chaque intercommunalité du bassin de vie de Bourg-en-Bresse a effectué une présentation de son territoire et indiqué les principaux enjeux pour sa collectivité dans le CDRA. Ce temps préalable a permis à chaque Président de s'exprimer sur ses attentes vis-à-vis du CDRA. De même, l'ensemble des acteurs a ainsi pu acquérir une base de connaissances communes sur les différentes composantes du territoire.

Le premier temps fort : l'atelier du futur

Avant de s'engager dans le travail de diagnostic et grâce au socle de connaissances communes acquis, l'atelier du futur a permis à l'ensemble des acteurs de se familiariser avec le concept de développement durable et ses implications dans une démarche de territoire.
Cet atelier constituait une première pour le bassin de vie de Bourg-en-Bresse par les concepts développés (développement durable, transversalité, concertation, gouvernance, solidarités…) et la méthode d'animation employée (métaplans, travail de groupes…) facilitant l'expression de chacun et gommant les effets de leader.
Ces deux nouveautés instaurées par l'atelier du futur sur le bassin de vie de Bourg-en-Bresse vont irriguer l'ensemble de la démarche. En effet, le développement durable ne sera pas abordé de manière spécifique mais bien de manière transversale. De même, l'ensemble des méthodes d'animation employées ont pour objectif l'expression de tous.
L'atelier du futur a inscrit dans l'esprit de chacun des acteurs la notion de développement durable et a permis la réalisation d'un référentiel qui a servi au bureau d'études lors de ses relectures de l'ensemble des travaux réalisés.



3.2.2. Une approche sectorielle dans un premier temps

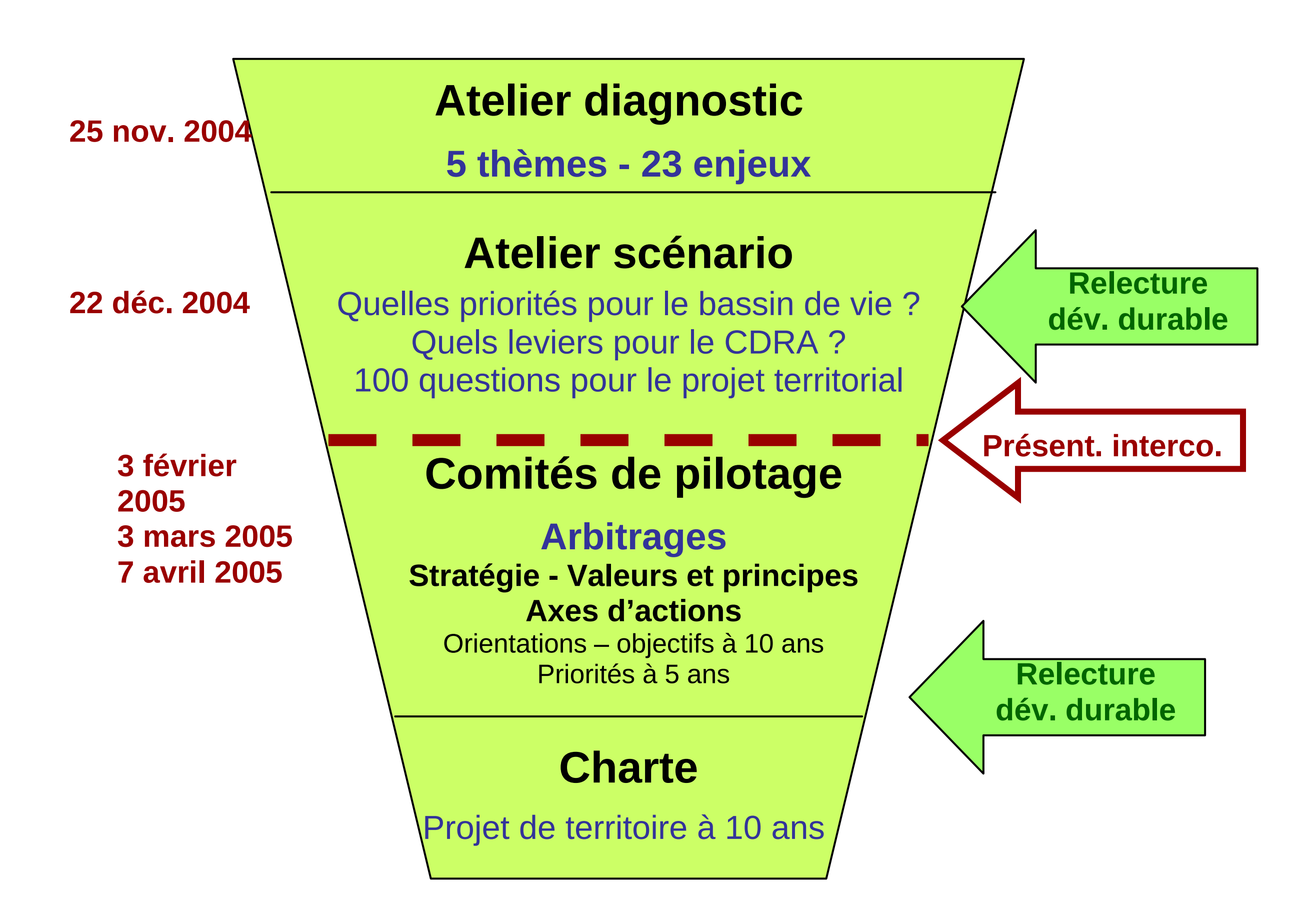
Afin de réaliser l'important travail de diagnostic requis par une telle démarche, une approche sectorielle par thématique a été privilégiée. Tout d'abord, la cellule technique a effectué un important travail de recherche de données et de recensement des études existantes. A partir de ces éléments, 11 réunions de commissions et 21 réunions de groupes de travail (annexe 2) ont favorisé une approche précise et un débat sur de nombreux thèmes (cf. Première Partie : 3.1.3).
La production principale pour chacun des thèmes a été le repérage des atouts/faiblesses, opportunités/menaces et enjeux (cf. Deuxième Partie). Par ailleurs, le travail de relecture effectué par le bureau d'études a permis l'interpellation des groupes à partir d'un questionnement établi au regard du développement durable.
Ainsi, comme vous pourrez le voir dans la partie consacrée au diagnostic sectoriel, le développement durable n'est pas une partie spécifique mais est intégré transversalement.

En complément du travail des commissions, le cabinet ABCD Durable a réalisé un diagnostic environnemental du Bassin de Vie de Bourg-en-Bresse. Ce travail s'est appuyé sur un atelier environnement qui a réuni l'ensemble des acteurs environnementaux du territoire.

Ce travail colossal a permis le repérage de 140 enjeux pour le bassin de vie de Bourg-en-Bresse. Devant ce nombre important, les commissions ont été dans l'obligation de définir des priorités.

3.2.3. Un diagnostic transversal partagé

A partir d'un important travail de synthèse appuyé sur les priorités établies par les commissions, un diagnostic transversal a pu être réalisé. Ce diagnostic identifie 5 thèmes et 23 enjeux (cf. troisième partie).
Il a été restitué à l'ensemble des participants lors de **l'atelier diagnostic** qui a constitué l'occasion de recueillir les réactions, d'amender et de valider ce diagnostic transversal.
Une fois l'objectif de réaliser un **diagnostic partagé et élaboré de manière concertée** atteint, il convenait d'engager le travail sur le projet de territoire.



3.2.4. Un projet de territoire élaboré collectivement

L'atelier scénario a constitué le temps fort de l'élaboration du projet de territoire. Cet atelier d'une durée de six heures était organisé autour de deux types d'animation :

- un travail de groupes pour définir les priorités du bassin de vie de Bourg-en-Bresse et les leviers d'intervention du CDRA,
- un travail à partir d'un questionnaire individuel présentant plus de 100 curseurs relatifs aux orientations à donner au projet de territoire.

A partir des résultats de l'atelier scénario, une première version du projet de territoire a pu être réalisée. Cette version a été mise en débat au sein du Conseil Local de Développement et des intercommunalités du CDRA. Le Comité de Pilotage a ainsi pu, au regard des différents avis, rendre ses arbitrages et déterminer les priorités de la Charte de développement.

3.2.5. *Une ingénierie spécifique pour faciliter la prise en compte du développement durable*

Le Comité de pilotage a souhaité une prise en compte transversale du développement durable dans le projet de territoire en profitant de ce cadre de réflexion pour amorcer une démarche ambitieuse qui se poursuivra pendant les 5 années du CDRA, l'ambition à court terme n'étant pas de se lancer dans une démarche « agenda 21 » local trop lourde et prématurée.
Le Comité de Pilotage a demandé au Bureau d'études ABCD Durable de l'accompagner pour ce faire durant les phases d'élaboration du projet et de constitution du programme d'actions.
ABCD Durable a ainsi pu apporter toute son expertise sur l'intégration du développement durable dans un projet de territoire auprès des acteurs et surtout auprès de la cellule technique d'animation. Il a favorisé l'intégration de ces nouvelles pratiques d'animation renforçant la gouvernance du projet.

3.3. Un Contrat d’Agglomération intégré

3.3.1. Une organisation commune mais un calendrier déconnecté

Simultanément à la candidature de l’Association du bassin de vie de Bourg-en-Bresse et dans un souci de cohérence du projet de territoire, la Communauté d’Agglomération de Bourg-en-Bresse a été candidate auprès de l’Etat et de la Région à un contrat d’agglomération (ce dernier représentant le volet urbain du CDRA).

Régi par l’article 26 de la loi d’orientation pour l’aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT) du 25 juin 1999, le contrat d’agglomération est également passé avec l’Etat et relève pour ce faire, d’une procédure particulière :

Après une candidature commune auprès de la Région Rhône-Alpes, la procédure d’élaboration du contrat d’agglomération a été intégrée pendant un temps à celle du CDRA. La méthode de travail mise en place s’appuyait sur des commissions thématiques communes aux deux contrats laissant une large place à la société civile à travers le rôle dévolu au Conseil Local de Développement.

La réflexion de L’agglo sur son projet d’agglomération, phase préalable au contrat, devait donc s’inscrire dans la définition plus large d’un projet de territoire auquel elle appartient, en vue de la signature d’un Contrat de Développement Rhône-Alpes. Le projet d’agglomération inclus dans le projet de territoire du CDRA devait représenter un « zoom » sur les spécificités du territoire de la Communauté d’Agglomération, permettant d’établir les enjeux relatifs à une agglomération de 70 000 habitants, notamment sur le plan des fonctions de centralité et de développement économique, dont les retombées devraient profiter à l’ensemble du Bassin de Vie.

L’Etat souhaitant faire aboutir la procédure du contrat d’agglomération à l’échéance du 31 décembre 2004, le projet d’agglomération a été présenté avant le projet de territoire du CDRA. Cependant, si le projet et le contrat d’agglomération ont partiellement été « déconnectés » de la procédure du CDRA, ils ne le sont que temporairement. Ils se fondent sur un diagnostic partagé et feront notamment l’objet d’une évaluation commune.

3.3.2. Opérations du Contrat d’agglomération

Le contrat d’agglomération identifie trois opérations prioritaires structurantes pour la Communauté d’Agglomération :

- **L’aménagement d’un pôle multimodal**

La gare de Bourg-en-Bresse fait partie des 44 gares à « requalifier » dans le cadre du volet ferroviaire du Contrat de plan Etat-Région 2000-2006. Cette gare est la cinquième de la Région Rhône Alpes en termes de fréquentation.
Elle bénéficie d’opportunités de développement des dessertes ferroviaires à l’horizon 2006 et au delà. Cependant, elle ne permet pas, dans sa configuration actuelle, de répondre de façon satisfaisante à ces perspectives de développement.
En particulier :
- son accessibilité côté ville (Est) est aujourd’hui très contrainte,
- l’intermodalité car/bus/train est réduite.

Trois axes d’intervention seront privilégiés dans le cadre de la future opération :
- le développement de l’inter modalité et l’amélioration du fonctionnement de la gare côté ville (est),
- la création d’un nouvel accès à la gare par l’ouest avec la création de la façade ouest de la gare,
- la mise en accessibilité du site, pour les personnes à mobilité réduite.

- **La restructuration d'AINTEREXPO**

Une étude portant sur les perspectives de développement d'AINTEREXPO a été conduite par la Ville de Bourg-en-Bresse en 2003 et a permis de dégager des orientations de développement permettant de définir un scénario de restructuration.

L'évolution de l'activité doit conduire à une politique d'investissements donnant à AINTEREXPO la polyvalence et la performance nécessaires à l'accueil de plusieurs types de manifestations (économiques, festives, tourisme d'affaires…).

L'équipement devra être restructuré pour offrir une meilleure fonctionnalité et devenir plus concurrentiel. L'investissement devra prendre en compte les besoins de mise en conformité et traiter la pathologie des bâtiments existants.

- **La requalification de la zone d'activités CENORD**

La zone d'activités CENORD a été créée en 1965. Une extension a été réalisée en 1979.
Elle s'étend sur une superficie totale de 110 hectares, accueille 200 entreprises représentant 3500 emplois. Les secteurs d'activités sont très diversifiés : agroalimentaire, automobile, BTP, fabrication, maintenance, négoce, service public, transports, avec une dominante représentée par le négoce (1/3 des entreprises et des emplois).

CENORD est située dans un tissu urbain avec une bonne desserte (RN.79, RD.996), améliorée par l'arrivée de la rocade Nord. Elle dispose également d'une desserte ferroviaire. Certaines voiries internes sont peu adaptées aux usages qu'elles supportent. Les espaces publics accueillent un stationnement anarchique, les limites des parcelles sont dégradées, les revêtements sont altérés et les aménagements paysagers absents. Les bâtiments sont d'une architecture vieillissante, les enseignes commerciales sont très hétérogènes et la signalétique peu lisible.

Le scénario de requalification est basé sur le maintien de la mixité négoce-industrie avec une organisation par lots. Les aménagements à réaliser apporteront des surfaces supplémentaires pour l'accueil d'activités, répondront aux attentes des entreprises et amélioreront la qualité environnementale.

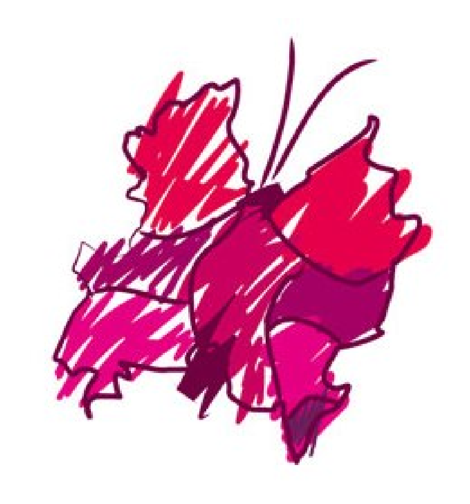
3.3.3. Articulation avec le CDRA

Le projet et le contrat d'agglomération ont été élaborés dans un souci de cohérence avec la Charte de développement du bassin de vie de Bourg-en-Bresse.

Pour la Région Rhône-Alpes, le contrat d'agglomération est transitoire et s'inscrit dans la procédure des CDRA. Le programme d'actions du CDRA du bassin de vie de Bourg-en-Bresse, négocié avec la Région fera l'objet d'un contrat définitif qui, seul, permettra la déclinaison opérationnelle des actions.

Ainsi, la Région a signé le contrat d'agglomération avec L'agglo mais a renvoyé sa décision concernant son éventuelle intervention financière sur les opérations inscrites dans ce contrat aux arbitrages qui auront lieu lors de l'élaboration du programme d'actions du CDRA. Ces opérations seront soumises à la même sélection et arbitrages que toutes autres actions proposées.

Pour conclure, la requalification de CENORD et la restructuration d'AINTEREXPO ont été versées aux débats et arbitrages à intervenir dans le cadre du plan d'actions du CDRA.
En revanche, l'aménagement du pôle multimodal réponds plutôt aux critères de « droit commun » de la Région laissant espérer une intervention en dehors de l'enveloppe dédiée au CDRA.



PARTIE 2
DIAGNOSTIC TERRITORIAL SECTORIEL

La Plaine Tonique
Communauté de communes de Montrevel-en-Bresse

Communauté de communes
de Treffort en Revermont

Communauté de communes

Communauté d'Agglomération

Communauté de communes
de la Vallière

Communauté de communes
de Chalaronne Centre

Communauté de communes
Bresse Dombes Sud Revermont

Communauté de communes
Pont D'ain Priay Varambon

PARTIE 2 : DIAGNOSTIC TERRITORIAL SECTORIEL

1. ECONOMIE

Le diagnostic économique a été établi par la commission ad hoc. La réflexion a porté à la fois sur des thèmes dits « transversaux » concernant l'ensemble des secteurs d'activités et des thèmes dits « filières » propres à certaines activités. Au fur et à mesure des travaux, des enjeux relatifs au projet global du bassin de vie ont été identifiés, les éléments recueillis sur ces sujets ont aussi été répertoriés.
Des groupes de travail ont été constitués pour approfondir ces « thèmes filières », les sessions plénières de la commission économie s'attachant plus particulièrement aux thèmes transversaux.
Après avoir présenté des éléments généraux de l'économie du bassin de vie de Bourg en Bresse ; nous détaillerons les présentations de l'ensemble des thèmes, transversaux d'abord et par filières ensuite, en termes d'état des lieux et d'enjeux.

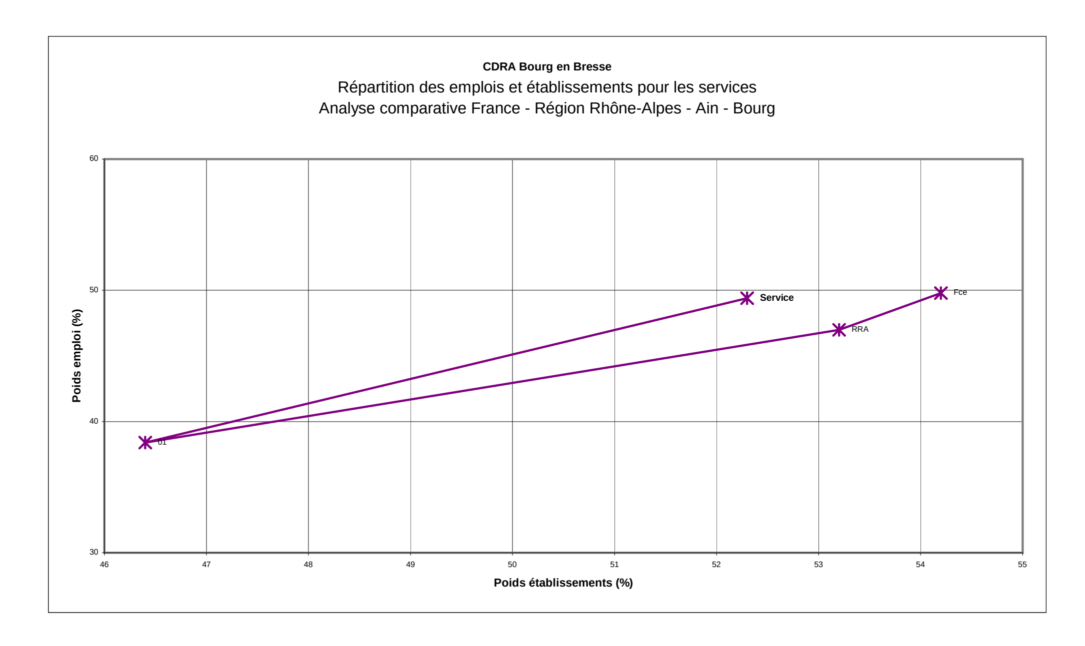
1.1. Constats généraux : nombre d'emplois et taille des entreprises

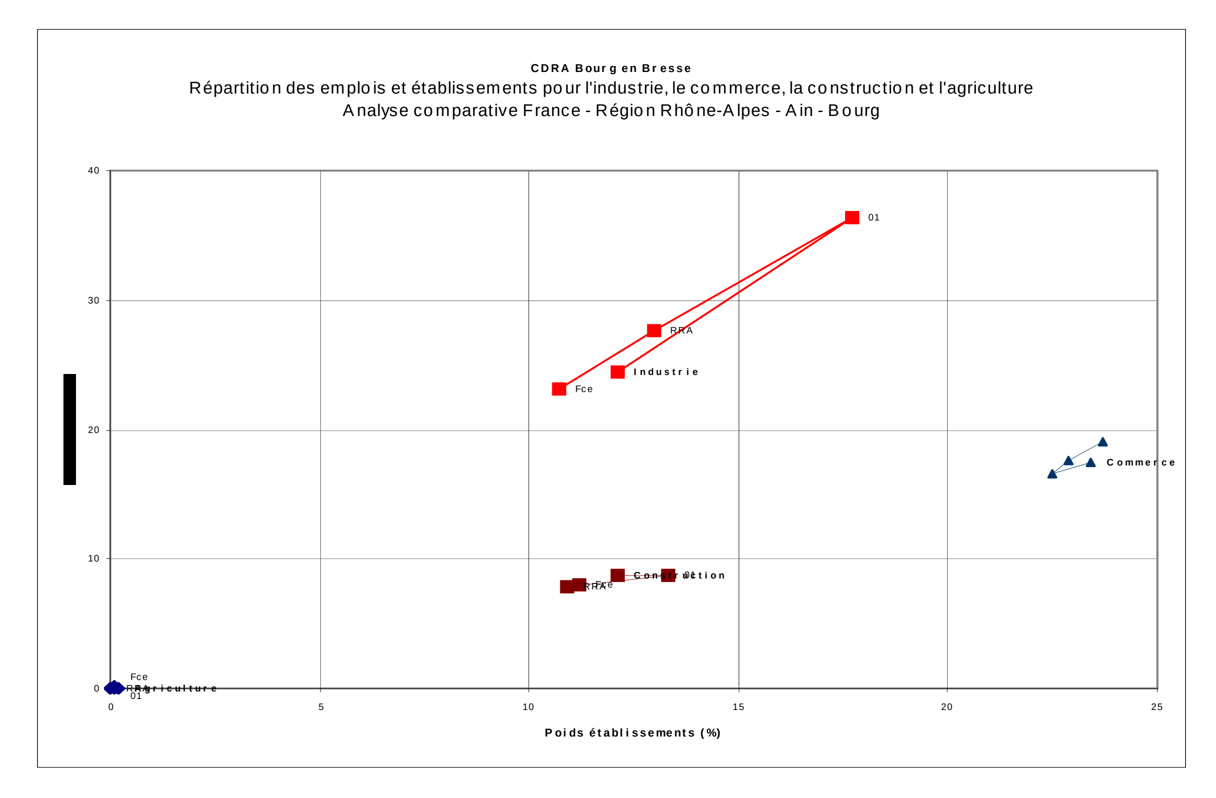
✓ **Analyse du tissu économique local**

Deux clés principales ont été retenues pour l'analyse du tissu économique local : la répartition des emplois et celle des établissements. Les données recueillies pour le bassin de vie de Bourg en Bresse ont été systématiquement mises en regard de données comparables pour le département de l'Ain, la Région Rhône-Alpes et la France. Les graphiques ci-dessous présentent ces éléments dans cet ordre pour chaque secteur d'activité étudié. Cette analyse est conduite par degré de détail croissant (Données INSEE fournies par l'observatoire économique de la C.C.I. de l'Ain).

✓ **Une économie « normalement » répartie au niveau macroéconomique**

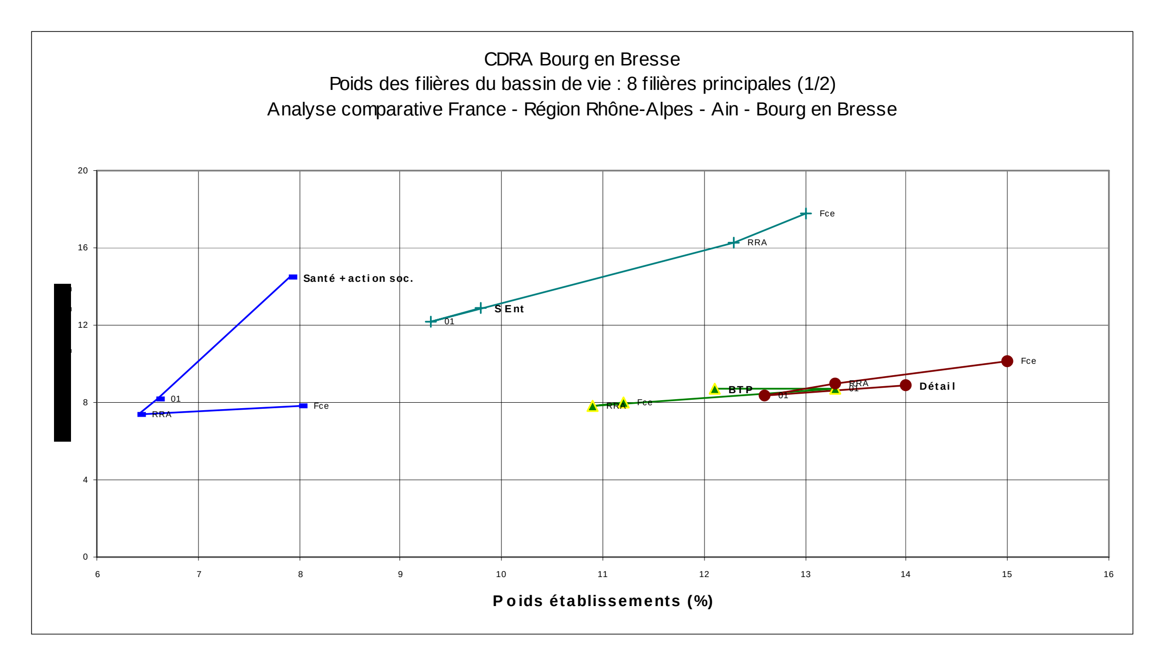
La première analyse porte sur 5 secteurs d'activités : agriculture, commerce, services, industrie et construction.
Si le département de l'Ain se distingue nettement des références régionales et nationales par le poids de l'industrie et la sous représentation des services, il n'en est pas de même pour le bassin de vie de Bourg en Bresse dont les données se trouvent proches des références.

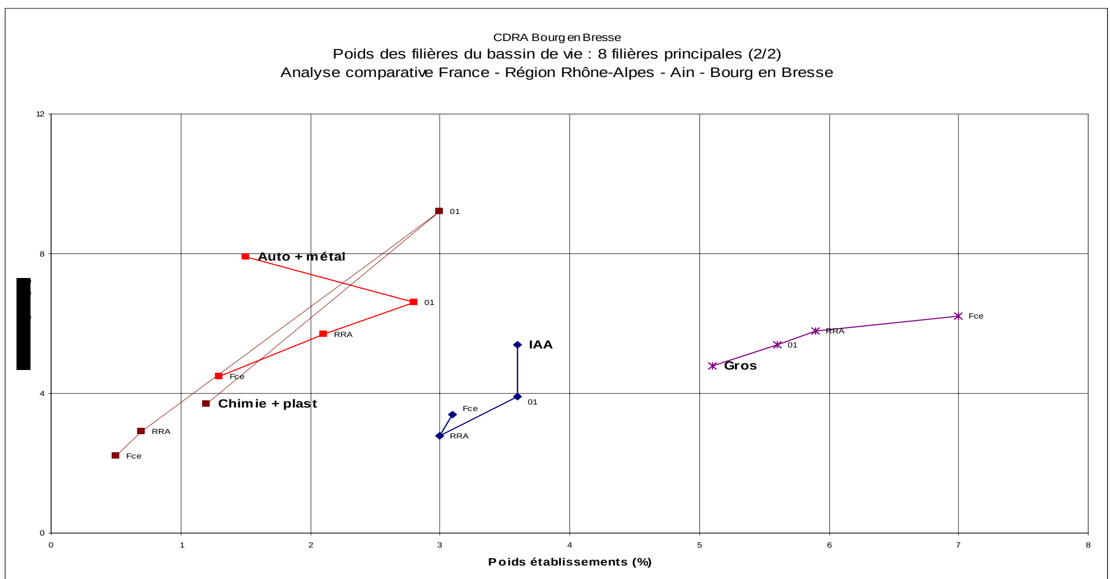




- ✓ **Des caractéristiques locales…**
  Les « plus » : santé, automobile et métallurgie, Industries Agroalimentaires (IAA)
  Les « moins » : services aux entreprises, commerce de gros

La seconde analyse porte sur huit secteurs activités dont le poids est le plus significatif pour l'économie locale.
Son seul objectif est de déterminer les caractéristiques différenciantes du territoire en regard de références sur des données comparables au niveau départemental, régional et national. Nous analyserons ici le secteur de la santé et de l'action sociale, les services aux entreprises, le commerce de détail, le BTP, le commerce de gros, l'industrie Agroalimentaire, l'automobile et la métallurgie, l'industrie chimique et la plasturgie.





Ces éléments font apparaître le poids en terme d'emploi des secteurs de la santé et de l'action sociale et des services aux entreprises.

On identifie aussi clairement des caractéristiques de la répartition de l'activité économique qui sont propres au Bassin de vie de Bourg en Bresse :

- poids atypique du secteur de la santé qui est inhérent à la concentration des structures départementales sur le bassin de vie de Bourg en Bresse,
- sous représentation importante des services aux entreprises à la fois en nombre d'emplois et d'établissements (écart le plus importants / références),
- sous représentation des activités de commerce de gros, nonobstant la présence d'importants distributeurs,
- sur représentation en emplois et non en établissements des filières automobile-métallurgie et industrie agroalimentaire qui confirment la pertinence des filières identifiées sur le territoire,

- faible sur représentation du BTP, du commerce de détail et de la chimie-plasturgie, avec pour ce dernier secteur un effet probable d'entraînement de la dynamique départementale,

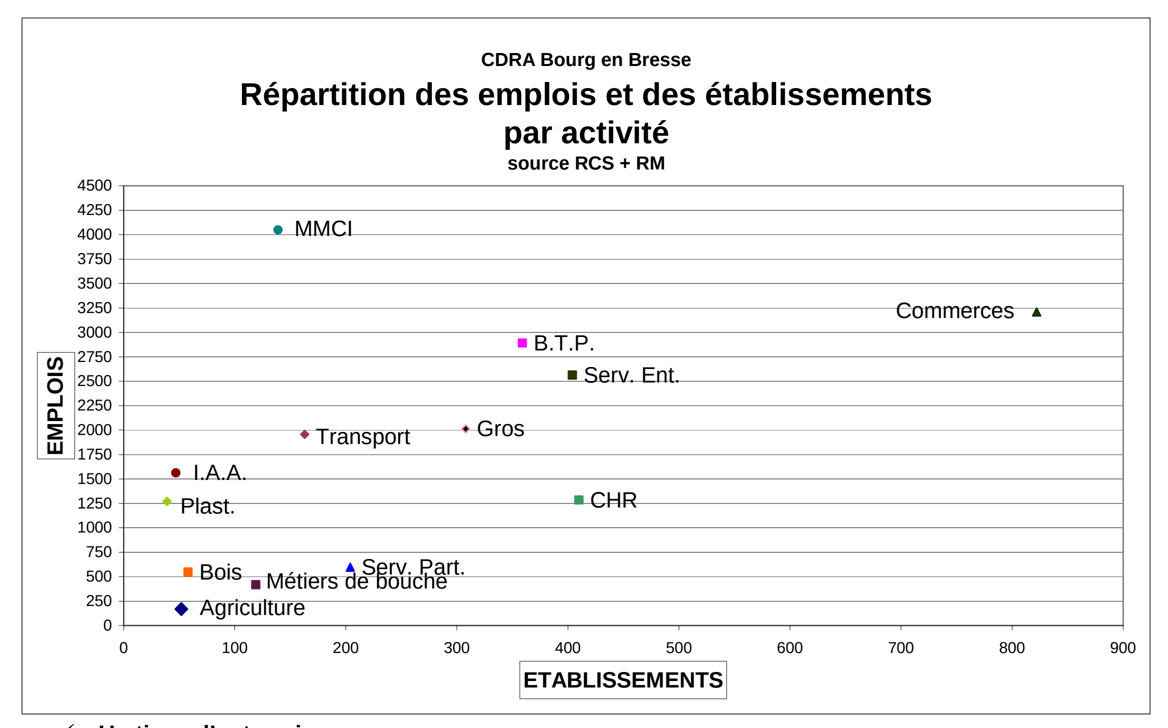
A noter, pour compléter ces données, que le département de l'Ain connaît le plus faible taux d'emploi de la fonction publique de la Région Rhône-Alpes (63 pour 1 000 habitants – source INSEE RA – Lettre résultats 25 sept. 2004))

- ✓ **Des poids différents :**
  - **MMCI : leader et concentré**
  - **BTP et services aux entreprise : les challengers**
  - **IAA hors métiers de bouches : poids à relativiser**
  - **Commerce : poids et dispersion du commerce de détail**

L'analyse précédente porte sur les poids relatifs des différents secteurs et s'appuie sur des données statistiques générales. Pour une connaissance fine de l'économie locale, l'observatoire économique de la C.C.I. de l'Ain a permis une analyse précise au delà des regroupements statistiques de l'INSEE. Celle-ci permet notamment de distinguer au sein de l'agroalimentaire les établissements relevant de l'industrie et ceux qui concernent des métiers de bouche. Ainsi, ont pu être regroupés l'ensemble des activités concernant les filières MMCI, bois, services même lorsque qu'elles relèvent de regroupements statistiques différents. L'analyse de l'effectif moyen par établissement n'est pas retenue comme pertinente compte tenu de la présence dans certains secteurs d'activité de très gros employeurs.
Le secteur de la santé dont le poids a été relevé précédemment n'est pas repris.

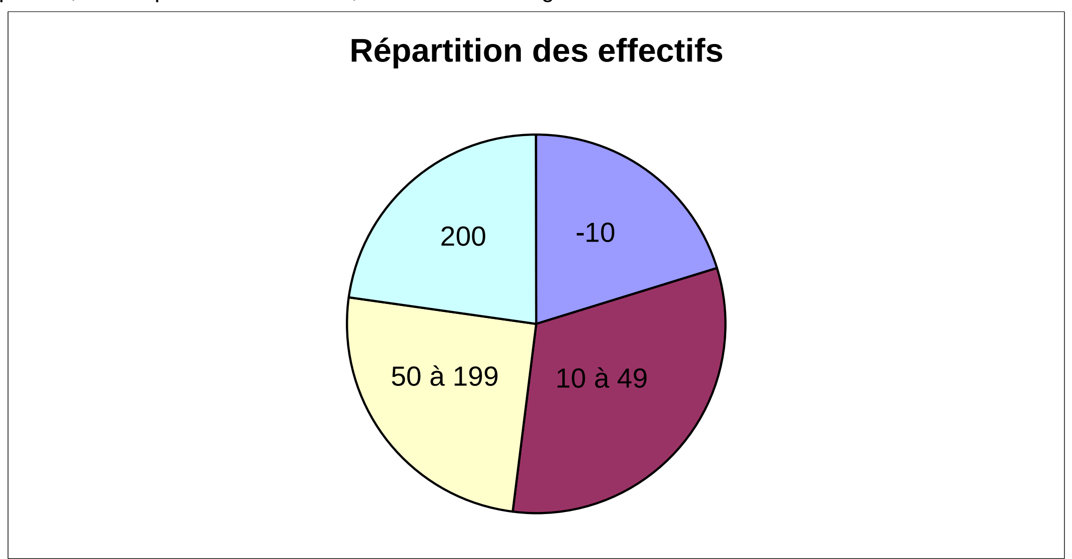
La filière Mécanique Métallurgie Carrosserie Industrielle apparaît nettement comme la filière prédominante du bassin de vie avec une forte concentration due à l'usine Renault Trucks. Viennent ensuite par ordre décroissant mais représentant plus de 2 500 emplois : le commerce avec une répartition très atomisée des emplois, le BTP et les services aux entreprises.
On notera 5 activités qui représentent entre 1 250 et 2 000 emplois dont l'industrie de transformation agroalimentaire.

	Nombre d'emplois salariés	Nombre d'établissements
MMCI	4 048	139
Autres commerces	3 209	822
BTP	2 889	359
Services aux entreprises	2 561	404
Commerce de gros	2 011	308
Transport	1 956	163
Agro-alimentaire	1 562	47
CHR	1 283	410
Plasturgie	1 271	39
Services aux particuliers	597	204
Industrie du bois	547	58
Métiers de bouche	417	119
Agriculture	167	52



✓ **Un tissu d'entreprises moyennes**

Les emplois sont répartis presque en quatre quarts quasiment égaux selon la taille des établissements en remarquant que 21 employeurs concentrent 23% des emplois. Parmi ces 20 plus gros employeurs, on trouve 3 établissements dans le domaine santé et action sociale, 8 administrations et services publics, 9 entreprises de l'industrie, du commerce de gros et du bâtiment.



	-10	10 à 49	50 à 199	200	Total
Effectifs	7 738	12 131	9 728	8 753	38 350
	20,18%	31,63%	25,37%	22,82%	100,00%
Etablissements	2 653	668	114	21	3456
	6,92%	1,74%	0,30%	0,05%	9,01%

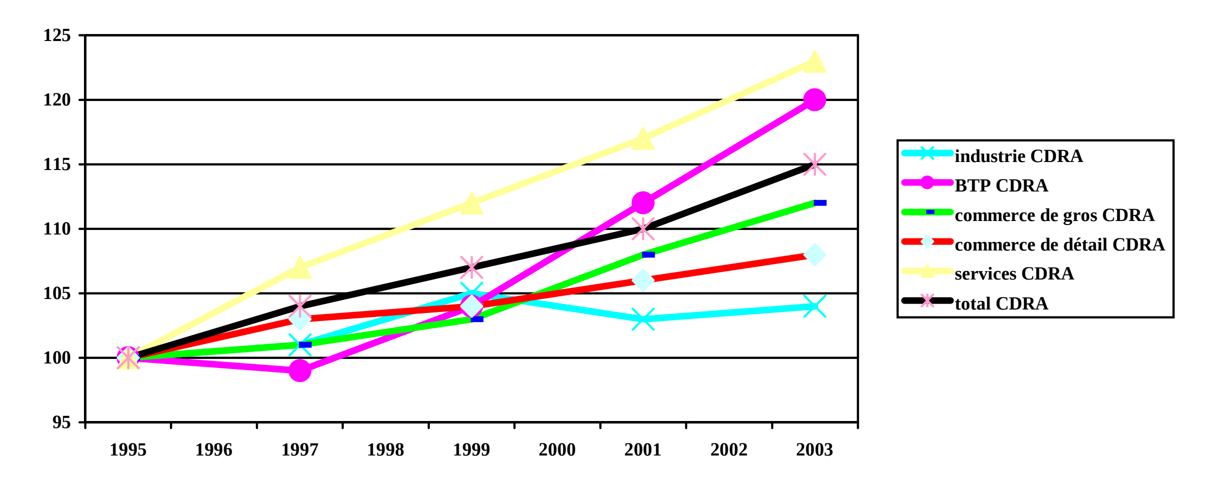
Il faut noter la représentation particulièrement importante des entreprises entre 50 et 200 salariés qui sont surreprésentées sur le territoire par rapport aux données départementales de référence.

✓ **Des services en progression**

Le relatif déficit en services a été noté ci-dessus. Il est cependant important de noter que c'est le secteur qui connaît la plus forte progression depuis 1995. On peut compléter ce constat par l'analyse des progressions des différents types de services et du nombre moyen de salariés par établissement :

	% / services	nb établissements		Salariés		salariés / établissements	
		2002	2002/1994	2002	2002/1994	2002	2002/1994
CHR	29,00%	1 628	-0,79%	4 923	16,05%	3,02	0,44
conseil et assistance	19,00%	1 107	58,82%	4 937	37,29%	4,46	-0,70
Transport	11,00%	629	18,01%	7 232	36,76%	11,50	1,58
serv perso et domestiques	10,00%	597	18,69%	1 472	24,64%	2,47	0,12
immobilier	9,00%	520	25,91%	2 040	11,41%	3,92	-0,51
Services opérationnels	8,00%	477	24,54%	11 189	92,95%	23,46	8,32
Services financiers	7,00%	395	44,69%	1 983	1,69%	5,02	-2,12

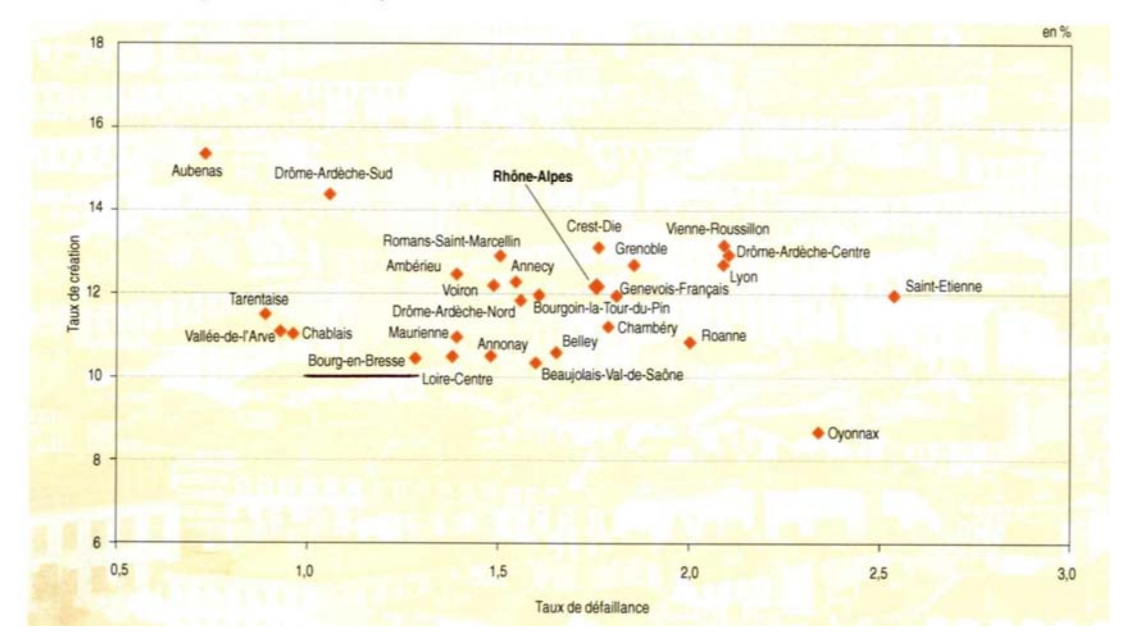
Ces éléments confirment la progression des services et notamment des services destinés aux entreprises.



✓ **Un territoire peu créateur d'entreprise et un développement essentiellement endogène**

Le Bassin de vie de Bourg en Bresse est au 21ème rang sur 27 territoires de la région Rhône-Alpes en matière de renouvellement du tissu économique par la création d'entreprise mais au 5ème rang en terme de taux de défaillance.

Les opérateurs qui accompagnent les porteurs de projet sont nombreux, on en dénombre plus d'une dizaine. Ils se retrouvent régulièrement pour coordonner leurs actions. Nonobstant, le déficit d'accompagnement individuel pour la formalisation des projets est noté et il n'y pas à l'échelle du territoire d'action forte pour promouvoir localement la création d'entreprise.



Source : Insee, Bodacc
Rhône-Alpes – La Lettre Résultats n°29 – octobre 2004

On ne note pas d'implantation exogène importante dans les dix dernières années. Ce constat associé à la faiblesse de la création d'entreprise permet de conclure que le développement économique local est essentiellement porté par le développement des entreprises existantes du territoire.

✓ **Une activité économique bien répartie sur le territoire**

L'implantation des entreprises a été étudiée pour chacune des filières du bassin de vie et plus particulièrement pour les commerces. L'agglomération burgienne concentre une grande partie de l'activité économique mais il est remarquable de relever que l'ensemble du territoire bénéficie d'un tissu économique relativement uniforme. Ainsi, quasiment tous les villages sont dotés d'au moins un commerce.

1.2. Thèmes transversaux

Les thèmes transversaux qui sont présentés ci-après sont des sujets identifiés au travers du travail des membres de la commission économie dont les impacts touchent soit l'ensemble du projet du Bassin de vie de Bourg en Bresse (thèmes CDRA), soit plusieurs ou l'ensemble des secteurs d'activités (animation économique, création & transmission, infrastructures d'accueil, contexte entrepreneurial).

Thèmes CDRA

Cinq thèmes ont été identifiés au cours des différents travaux de la commission économie comme concernant l'ensemble du territoire :

- le positionnement du bassin de vie de Bourg en Bresse par rapport aux territoires limitrophes,
- La répartition du développement entre endogène et exogène,
- L'image du territoire,
- L'opportunité d'un grand projet mobilisateur, fédérateur et discriminant,
- La gestion de l'espace.

✓ **Positionnement par rapport aux territoires limitrophes : ouverture ou autarcie ?**

Etat des lieux :
La position géographique privilégiée du bassin de Bourg en Bresse a déjà été relevée. Pourtant, le territoire ne bénéficie pas pleinement de cette situation. Les flux qui traversent le territoire ne contribuent que peu à son développement. Par ailleurs, peu de relations sont établies avec les territoires directement limitrophes à l'exemple du bassin d'Oyonnax ou de l'agglomération de Mâcon.
La relation à l'agglomération de Lyon est historiquement ambiguë : attirance pour la proximité des fonctions métropolitaines et crainte de voir le territoire devenir une banlieue dortoir.
Cette problématique de positionnement est liée à celle de l'image (voir ci-dessous).

Enjeux :
L'élaboration du CDRA est clairement une opportunité pour clarifier le positionnement du bassin de Bourg en Bresse, notamment par rapport à l'agglomération lyonnaise mais aussi au niveau régional pour les filières du territoire qui voient se développer de nouveaux projets. Il s'agit de définir et d'organiser des coopérations qui, pour certaines, paraissent indispensables lorsqu'elles concernent des domaines dont l'échelle est départementale, régionale voire nationale.
L'enjeu n'est bien évidemment pas seulement économique mais stratégique puisqu'il concerne directement tous les échanges du territoire avec des impacts sur l'ensemble de son développement : démographie, loisirs, tourisme, transports…

✓ **Répartition du développement entre endogène ou exogène : quelle ambition ?**

Etat des lieux :
Le bassin de vie a l'un des plus faible taux de renouvellement par la création d'entreprise de la Région Rhône-Alpes (90 pour mille, 21éme rang / 27). Dans les dernières années, on ne note aucune implantation importante d'entreprise.
Seule la communauté d'agglomération de Bourg en Bresse s'est dotée de moyens de développement exogène, d'abord par son service économique et depuis 2003 par la SAEM Promobourg qui conduit des actions de communication, assure une présence et une prospection sur certains salons internationaux. L'accueil des candidats à l'implantation et l'offre de capacités d'accueil ne sont pas coordonnés à l'échelle du territoire. Chaque intercommunalité répond directement aux sollicitations d'implantation. Hormis l'action de Promobourg, aucune ne conduit de démarche de prospection exogène.
Il faut noter le projet de création d'une mission de développement économique à l'échelle du département. .
Le développement actuel est donc essentiellement « naturel et harmonieux » et appuyé sur le tissu économique existant. Jusqu'alors, aucun arbitrage n'a été formellement arrêté sur les priorités du développement économique.

Enjeux :
Au travers des constats précédents, la définition du projet de territoire apparaît clairement comme une opportunité de fixer les orientations souhaitées du développement économique, à la fois en termes d'ambition et de priorités. Cet arbitrage est stratégique puisqu'en lien direct avec l'évolution démographique ; les problématiques d'aménagement, notamment en termes de logement et de zones d'activités ; la gestion de l'emploi et de la formation ; les moyens d'animations du territoire.
Le maintien et l'ancrage du tissu économique des entreprises ou établissements du bassin vie, et bien sûr l'accompagnement de leur développement, sont un deuxième enjeu important qui intègre la réflexion sur les risques de délocalisation et d'éloignement des centres de décision.
Le maintien du tissu économique passe par la transmission des entreprises et son renouvellement par la création d'entreprise, ces deux sujets font l'objet d'une analyse distincte (cf. 1.2.3).
Enfin, concernant le développement exogène, la définition de priorités est un préalable compte tenu des moyens nécessairement limités qui peuvent y être affectés avec la question de l'organisation de ces moyens à l'échelle du territoire.

✓ **L'image du territoire**

La commission économie n'a abordé le thème de l'image du bassin de vie qu'au travers de ses autres travaux. En effet, ce sujet est plus directement dans le domaine de travail de la commission attractivité.

<u>Etat des lieux :</u>
Les acteurs du territoire se plaignent de façon récurrente du déficit d'image du bassin de vie : la culture locale de « l'effacement », une image trop rurale axée presque exclusivement sur l'appellation d'origine du poulet de Bresse… Plus que l'absence d'image, c'est le décalage entre celle diffusée et la réalité du territoire qui est regretté. A titre d'illustration, on peut remarquer que ni les habitants de l'Ain, ni le Bassin de vie de Bourg en Bresse n'ont de nom.
Pourtant, force est de constater que les autres territoires comparables en terme de population n'ont pas non plus d'image très marquée, sauf situation géographique, événement historique ou manifestation particuliers.

<u>Enjeux :</u>
Deux types d'enjeux devront être distingués : ceux qui concernent l'image à l'extérieur du bassin de vie et ceux de l'image auprès de la population, c'est à dire de l'identité territoriale, de l'appartenance locale. Les membres de la commission ont noté plusieurs points : la nécessité d'objectifs définis, le fait que l'image est plutôt meilleure à l'extérieur que la perception des habitants, qu'il peut être plus facile de construire en partant de rien, le lien avec le point suivant « Grand projet ».

- ✓ **L'opportunité d'un grand projet ou événement mobilisateur, fédérateur et discriminant,**

<u>Etat des lieux :</u>
L'état des lieux concernant l'opportunité d'un grand projet ou grand événement discriminant et identifiant pour le territoire rejoint celui de l'image.

<u>Enjeux :</u>
Un grand projet ou évènement serait un moyen efficace de fédérer les acteurs du bassin de vie et de développer l'identité territoriale, sous réserve d'identifier ce « grand projet » ou « grand événement » et que les acteurs soient prêts à se mobiliser pour sa réalisation.

- ✓ **La gestion de l'espace**

Les échanges et les travaux conduits au sein de la commission et des groupes de travail ont mis en exergue le caractère structurant et transversal de la gestion de l'espace, avec sa traduction pour l'économie notamment sur les zones d'activités et les déplacements. Au delà, la réflexion sur la gestion de l'espace, ressource par définition limitée, a été reportée au niveau stratégique du CDRA sous la responsabilité du comité de pilotage en lien étroit avec les travaux des SCOT.

Animation économique

<u>Etat des lieux :</u>
Le principal constat concernant les moyens d'animation économique est celui de leur multiplicité et de leur dispersion qui induisent un déficit de lisibilité.
- A l'échelle des intercommunalités :
  Promobourg (développement exogène, accompagnement endogène, ZA, communication et promotion, développement commercial dans les communes rurales), agents de développement des communautés de communes,
- A l'échelle du bassin de vie :
  CGD-CDRA, animation tourisme, MECA BOURG, Centre Ain Initiatives, SCOT,
- A l'échelle départementale ou supra, structures dont le siège est situé sur le bassin de vie, liste non exhaustive :
  chambres consulaires, mission économique départementale, syndicat mixte Alimentec, Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation, Association pour le Droit à l'Initiative Economique, Ain Val de Saône Entreprendre…

Depuis 2001, les techniciens travaillant dans le domaine de la création d'entreprise se rencontrent régulièrement à l'occasion de réunions de coordination, cette mise en réseau informelle facilite leur connaissance réciproque et la coordination des actions.

<u>Enjeux :</u>
La qualité et la synergie de l'animation territoriale sont des facteurs essentiels de la mise en œuvre du projet de territoire.

Les enjeux sont directement inhérents aux constats : développement de l'efficacité globale et de la cohérence de l'animation économique, amélioration de la lisibilité des acteurs et des domaines d'intervention, mise en réseau, regroupement physique…

Création et transmission d'entreprises

Etats des lieux :

Les problématiques de la création et de la transmission d'entreprise ont été évoquées ci-dessus à propos du renouvellement et du développement du tissu économique (cf 1.2.1 endogène/exogène) et pour partie à propos de l'animation économique.
Deux initiatives : les réunions de coordination des techniciens présentées ci-dessus et les réflexions conduites sur les thèmes de la création / transmission dans le cadre du Comité d'Initiative Economique Local (CIEL) mis en place par le Député Maire de Bourg en Bresse en 2004.
En synthèse, mentionnons :

- la faiblesse du renouvellement par la création d'entreprise,
- le déficit d'action de sensibilisation,
- l'absence d'accompagnement formalisé des projets à potentiel,
- l'importance de la part des entreprises qui seront en situation d'être transmise dans les 10 prochaines années,
- la multiplicité des opérateurs,
- l'absence de pépinière d'entreprise.

Enjeux :

Les enjeux pour le bassin de vie sont le maintien, le développement et le renouvellement du tissu économique.

La transmission : enjeu et opportunité
Le nombre d'entreprises dont le dirigeant est âgé de plus de 50 ans, qui devront donc être transmises dans les prochaines années, est un enjeu en terme de maintien de l'activité économique mais peut aussi être considéré comme une opportunité de réorganisation partielle du tissu : répartition géographique, développement de la compétitivité, regroupements, taille critique, innovation… en prêtant une attention particulière au risque de délocalisation des centres de décision.

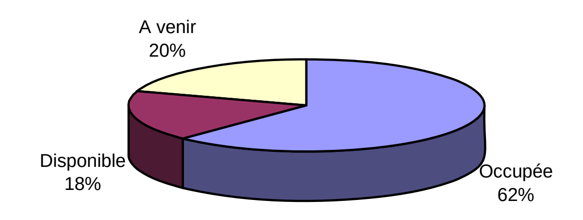
L'optimisation de l'accompagnement à poursuivre.
L'accompagnement des porteurs de projet est un des meilleurs moyens d'augmenter la pérennité des entreprises. La coordination des opérateurs doit être poursuivie pour améliorer la lisibilité et l'efficacité globale du dispositif. Les points d'améliorations identifiés sont : la sensibilisation à la création d'entreprise, le suivi du parcours des porteurs de projet entre les différentes structures, l'accompagnement individuel des créateurs/repreneurs, la définition et la validation de leur projet ; la structuration d'une offre d'accompagnement spécifique pour les projets à potentiel.

Une offre immobilière à développer
Enfin, la mise en œuvre de solutions d'accueil des projets de création d'entreprise en terme d'immobilier est une problématique réelle sur le bassin de vie de Bourg en Bresse en écho avec le déficit d'immobilier d'entreprises adapté aux besoins des entreprises (cf. 1.2.4). Ces solutions d'accueil pourraient être une pépinière d'entreprise, le développement d'ateliers relais, de villages d'artisans, de centres d'affaires ou d'hôtels d'entreprises…

Infrastructures d'accueil

Etat des lieux

Quantitativement, le bassin de vie de Bourg en Bresse dispose de 710 hect. de zones d'activités inscrites dans les documents d'urbanisme. Sur ce potentiel 442 hect. sont occupés, 128 hect. Sont immédiatement disponibles et 142 hect. le seront dans les années à venir (2006 à 2010)

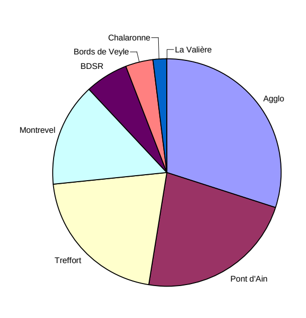


Répartition géographique
L'agglomération de Bourg en Bresse concentre 65% des capacités mais les zones « à venir » sont réparties entre 4 pôles : Aglo, Pont d'Ain, Treffort en Revermont et Montrevel en Bresse.

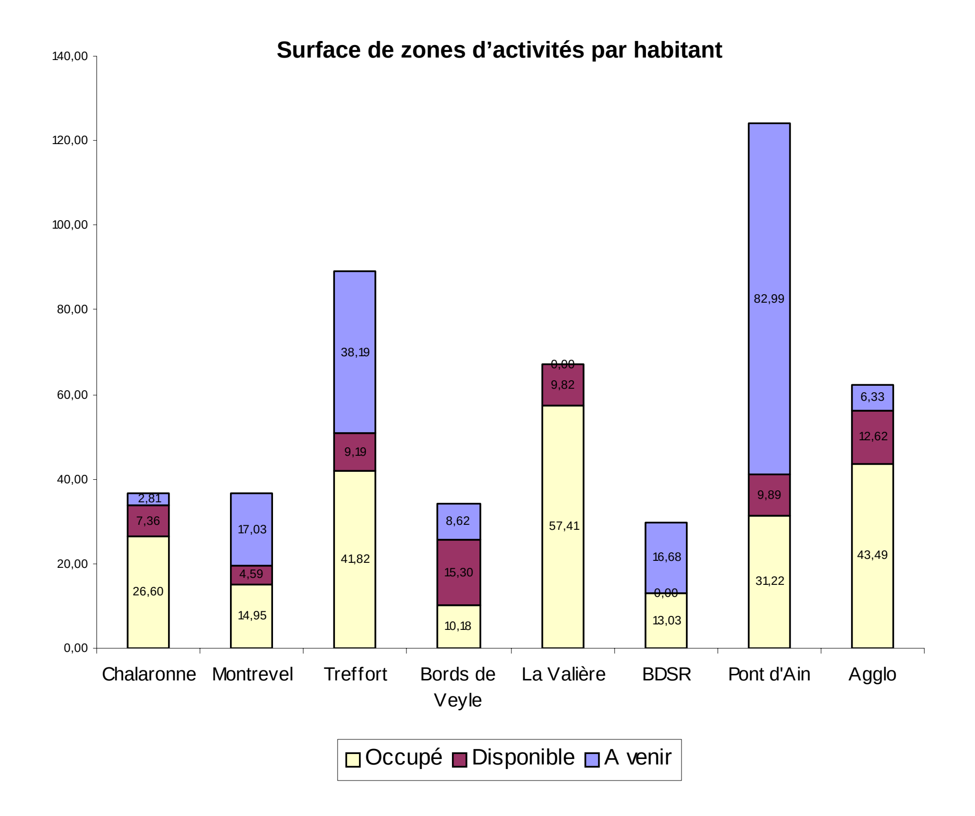
Répartition des zones occupées

Bords de Veyle
BDSR
Pont d'Ain
Montrevel
Chalaronne
Treffort
La Valière
Agglo

Répartition des zones « à venir »



La situation entre les 8 intercommunalités est assez différente lorsque l'on compare le potentiel de zones d'activité en fonction de la population. Cette analyse est particulièrement importante vis à vis de la réflexion sur le développement des déplacements domicile / travail.



Zones d'activités de grandes tailles : un disponible très concentré sur l'Agglo, un « à venir » réparti.
Les zones ayant une surface de plus de 5 hect. représentent : 80% de la surface occupée, 57% du disponible et 71% des développements possibles. On peut donc noter le déficit de foncier disponible de grande surface et sa concentration sur l'Agglo : 6 des 7 zones disponibles de + de 5 hectares sont situées sur l'Agglo (surfaces : 24, 12, 9,8,7,6).

Les possibilités de développement « à venir » présentent 6 opportunités de plus de 10 hect. réparties entre l'Agglo et les communautés de communes de Montrevel en Bresse, Treffort en Revermont, Pont d'Ain - Priay - Varambon.

Les projets d'extension ou de nouvelles zones – Les besoins en logistique
Ces projets concernent des zones à l'étude qui ne sont pas inscrites dans les documents d'urbanisme au 31/12/2004.

Lieu	Surface envisagée (hect .)
Certines Tossiat Montagnat	50,00
St Etienne du bois – La Bergaderie	45,00
Viriat – La Cambuse	34,00
Chalaronne Centre – Parc d'activité	10,00
Montracol – L'Etoile	10,00
Montagnat – St Amouze	8,40
Ceyzériat – La Teppe	8,30
St Martin du Mont – Le Mollard	8,00
Servas – Grand Etang	5,00
Buellas – Les Thions	4,70
Jasseron – Les Bryères	4,00
St Rémy – Le Chatelard	3,80
Chaveyriat – Les Bieux	2,86
Vonnas – Les Grands Varays	2,00
Dompierre sur Veyle – Le Chatelet	1,92
St Julien sur Veyle –Vavres	1,50
St André Vx Jonc – Champs des Croix	0,60
Total	**200,08**

On note trois projets importants qui représentent 65% de l'ensemble et qui sont répartis sur plusieurs intercommunalités. L'hétérogénéité de ces projets appelle à une gestion différenciée en fonction de leur importance et de la gestion coordonnée pour les plus importants d'entre eux.

Une étude a été conduite dans le cadre du C.G.D. sur la « faisabilité de projets de zones d'activités en position stratégique du territoire sur les échangeurs autoroutiers » (Katalyse – 2003). Elle s'est notamment attachée à la fonction logistique du territoire. Le scénario retenu comprend le lancement de 2 zones, l'une au nord et l'autre au sud du bassin de vie. Ce travail a permis de définir les caractéristiques de ces zones.

Zone nord
- Surface pressentie : 75 hect.
- 85% activité industrielles + 15% activité logistique en cohabitation
- Activités pressenties : production et transformation de la viande, emballage conditionnement, -développement endogène MMCI et sous traitants Renault Trucks, plastique médical…
- Accès : sortie autoroute Bourg Centre Alimentec ; rocade péri-urbaine, centre ville
- Centre de services aux entreprises

Zone sud
- Surface pressentie : 60 hect.
- 50% activités industrielles + 50% activité logistique en séparation
- Activités pressenties : logistique froid, logistique industrielle à valeur ajoutée
- Accès : Sortie autoroute Bourg sud ; RN 75 2 x 2 voies, zone inondable pour activité de stockage
-Centre de services aux poids lourds

Conditions de succès de ces projets
- Commercialisation harmonisée par une structure unique,
- Développement préalable de la notoriété et de l'image de Bourg en Bresse,
- Niveau de services élevé et maintien qualitatif sur toute la durée de commercialisation.

Une offre dispersée
Il n'existe pas sur le territoire de recensement permanent de l'offre foncière, chaque intercommunalité, voire chaque commune, gère directement sa propre offre. Dès lors, il n'existe pas de promotion

concertée de cette offre pour apporter une réponse cohérente aux demandes d'implantation. Ce fait nuit à la lisibilité du Bassin de vie de Bourg en Bresse pour les investisseurs potentiels et est dommageable à l'efficacité de la commercialisation des zones.

Une exigence qualitative et des zones vieillissantes

Les contraintes réglementaires dont les exigences sont croissantes notamment en matière de protection de l'environnement, l'ambition affichée du projet territorial en terme de développement durable, les critères de choix des entreprises pour leur implantation imposent un niveau qualitatif élevé.
Or certaines zones sont vieillissantes et devront par conséquent être requalifiées. C'est particulièrement le cas du Centre Economique Nord sis sur la commune de Bourg en Bresse, Cenord, dont le projet de requalification est inscrit dans le cadre du contrat d'Agglomération.
Cette préoccupation concerne bien évidemment aussi les nouvelles zones qui seront aménagées et prend en compte la problématique des friches industrielles et de la gestion des déchets industriels.

Immobilier d'entreprise : une offre insuffisante et inadaptée

L'offre d'immobilier d'entreprise ne permet pas de répondre à la demande, ce qui conduit certaines entreprises à s'implanter ou à se délocaliser à l'extérieur du bassin de vie.
A titre d'exemple, parmi les demandes d'immobilier reçues par Promobourg en 2004, environ 20% étaient en dehors des réalités du marché, 20% ont pu être satisfaites et 60% n'ont pas trouvé d'offre correspondante à leur besoin, soit environ 50 demandes insatisfaites.
Ce déficit d'offre concerne à peu près tous les types de locaux y compris les bureaux et notamment les locaux artisanaux de 125 à 200 m² avec bureau. L'inadéquation entre l'offre et la demande provient des caractéristiques des locaux disponibles : accessibilité (parking, ascenseurs, handicapés), confort (climatisation), vétusté.
A noter l'absence totale d'offre de bureaux équipés avec services : centre d'affaires.

Enjeux :

Bien évidemment, la problématique des zones d'activités est en relation directe avec l'élaboration des SCOT. Offrir aux entreprises des solutions adaptées à leurs besoins est de toute évidence une condition préalable à une ambition de développement économique, tant pour le tissu existant que pour de nouvelles implantations.

Vers un équilibre de la répartition géographique

Le développement de l'offre est une opportunité de modifier l'équilibre de sa répartition sur le territoire. Les projets à venir vont d'ailleurs dans ce sens. La répartition géographique de l'offre foncière et immobilière à destination des activités économiques devra être au centre de la réflexion, notamment pour limiter les impacts sur les déplacements domicile travail.

Vers une gestion concertée des ZA à l'échelle du bassin de vie

Pour les zones d'activités, trois enjeux sont identifiés :

- poursuivre une politique pour constituer sur le territoire une offre d'accueil de grande capacité,
- mettre en place une gestion concertée de l'offre à l'échelle du bassin de vie : recensement, SIG global, classification, développement partagé avec comme corollaire la péréquation de la taxe professionnelle, promotion commune des zones d'intérêt intercommunautaire…
- mener une démarche de requalification notamment en regard des critères environnementaux et du développement durable tant pour les zones existantes que pour celles à venir.

Vers une offre d'immobilier d'entreprise diversifiée et de qualité

Concernant l'offre d'immobilier d'entreprise, les objectifs sont à la fois quantitatifs et qualitatifs : mises aux normes, réhabilitations, portage des investissements par les collectivités locales, diversité de l'offre (pépinière, centre d'affaires, village d'artisans, atelier relais…).
Une attention particulière doit être apportée aux projets agroalimentaires qui correspondent à l'une des filières identifiées du territoire et qui imposent des contraintes particulières et onéreuses sur les bâtiments susceptibles de les accueillir.

Contexte entrepreneurial

Différents sujets ont été abordés sous le titre de « contexte entrepreneurial » : logistique, ressources humaines, innovation, services aux entreprises, développement international, technologies de l'information et de la communication, environnement.

Etat des lieux :

Les dimensions « ressources humaines » et « environnement » seront présentées plus complètement en intégrant les éléments issus des travaux de la commission économie aux points 2 et 3.

Les éléments rassemblés par le travail de diagnostic n'ont pas permis d'identifier de faits saillants pour le territoire sur les thèmes de l'innovation et du développement international.

L'irrigation du territoire par les réseaux haut débit est en cours sous l'égide du conseil général. L'accès à ces réseaux devient une condition préalable et nécessaire au développement et à l'implantation des entreprises.

Un potentiel logistique sous exploité
La situation exceptionnelle de nœud autoroutier et d'entrée nord de la région Rhône-Alpes du bassin de Bourg en Bresse n'a pas suscité d'implantation et de développement important de l'activité logistique. A terme, ce déficit pourrait être un frein au développement d'entreprises locales, dont certaines sont parmi les plus gros employeurs du territoire. Le bassin de vie ne dispose pas de plate forme logistique de grande capacité. Cette problématique a été particulièrement saillante lors de la réflexion pour l'implantation de l'unité Kerax de Renault Trucks. Une étude réalisée par le cabinet Katalyse a approfondi l'approche de la fonction logistique locale (voir 1.2.4.)

Déficit de services aux entreprises : ressenti ou réalité
Nous avons présenté, dans les constats généraux, que la part des services dans l'économie locale est conforme aux références et que ce secteur d'activité est celui qui a connu la plus forte progression au cours des dernières années.
Cependant, les acteurs locaux persistent à déplorer un déficit de services aux entreprises.
Ces deux éléments sont contradictoires et ne permettent pas de déterminer si l'offre de services est insuffisante, inadaptée aux besoins des entreprises ou simplement mal connue.

Enjeux :

Deux enjeux sont directement issus des constats faits sur ce contexte des entreprises :
- le développement de la fonction logistique sur le territoire,
- la nécessité d'évaluer précisément l'offre de services en regard des besoins des entreprises et partant de là, de définir un plan d'actions pour promouvoir cette offre et orienter son développement.

1.3. Filières

Mécanique Métallurgie Carrosserie Industrielle

Etat des lieux :

Une position de leader confirmée
Le bassin de Bourg en Bresse, reconnu comme Système Productif Local par la DATAR, est le premier pôle français et le deuxième pôle européen de production de poids lourds de plus de 5 tonnes. Cette filière représente plus de 4 000 emplois sur le bassin de vie. On note plusieurs établissements importants : usine d'assemblage Renault Trucks, Groupe Bernard (2ème distributeur français de véhicules), Lamberet, Vehixel Trouillet…

Un ancrage territorial à consolider en permanence
Renault Trucks a confirmé son ancrage sur le territoire en retenant le site de Bourg pour l'installation d'une nouvelle ligne d'assemblage de la gamme Kerax qui devrait générer à terme plus de 150

emplois directs et 100 emplois indirects. De la même façon, le Groupe Bernard a confirmé le maintien de son siège social à Bourg en Bresse.
Nonobstant ces décisions favorables, la présence de grands donneurs d'ordre irrigue un réseau important de sous-traitance locale qui est à la fois un potentiel économique mais aussi une fragilité compte tenu du risque de délocalisation de la production ou de centres de décisions situés en dehors du bassin de vie.

Une filière structurée grâce au CGD, MECA BOURG : un acteur reconnu
La structuration de la filière Mécanique Métallurgie et Carrosserie Industrielle est une des actions structurantes du précèdent Contrat Global de Développement. Fort du constat du poids de ce secteur d'activité, il a été décidé de conduire une action pour mettre en réseau les entreprises et définir un plan d'actions. Cette initiative a été largement facilitée par la présence de grandes unités de production dont les dirigeants se sont engagés dans la démarche. La présence de ces leaders et la concentration de cette filière ont été deux facteurs de la réussite reconnue de MECA BOURG.
MECA BOURG a été créée fin 2002 avec comme objectifs initiaux :

- la promotion de la filière,
- la formation,
- le développement commercial,
- l'environnement.

Parmi actions conduites par MECA BOURG, citons : la capacité à rassembler des entreprises de toutes tailles (de 1 à 1 200 personnes) avec une forte implication des dirigeants, une étude réalisée par le cabinet Katalyse pour la promotion collective des savoir-faire comprenant l'identification de cibles commerciales, Transmutation action locale de promotion des métiers, présence sur les salons professionnels.
Le plan d'action 2005/2010 de MECA BOURG a retenu comme priorité d'action :

- ressources humaines : attractivité des métiers, développement de la poli-compétence, mutualisation de salariés, formation et en particulier la réalisation d'une étude sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences,
- production : développement de l'automatisation,
- commercial : réflexions et actions pour la mise en place de synergies et de coopérations commerciales entre les entreprises, constitution de grappes de compétences.

A noter que la démarche de MECA BOURG n'est pas strictement limitée au bassin de vie mais intègre dans une logique de filière des entreprises proches de ce territoire.

Une dynamique régionale à rejoindre :
Sous l'impulsion de la Région Rhône-Alpes, deux démarches sont conduites :

- la poursuite de contrats sectoriels,
- la création d'un cluster « véhicules roulants » : Automotive.

Enfin, d'autres opérateurs interviennent dans ce secteur d'activité : APIMERA (association pour un Industrie Mécanicienne d'Excellence en Rhône-Alpes), Visioméca…
Malgré le poids effectif de cette filière sur le bassin de Bourg en Bresse, celui-ci est pour l'instant peu associé à ces dispositifs.

Enjeux :

MECA BOURG : une structure fragile à pérenniser
Le portage financier de MECA BOURG n'est pas assuré à moyen terme. Il est progressivement assumé par les entreprises membres, à titre d'exemple le contrat de travail de l'animateur est porté par l'association depuis avril 2005 et il est prévu une prise en charge directe progressive de 2005 à 2010.

Les ressources humaines clés du développement
La problématique des ressources humaines, clairement identifiée dès les premiers travaux du CGD, et sur laquelle MECA BOURG a investi une part importante de son action reste un enjeu majeur car elle risque de constituer un frein au développement de la filière, tant pour les entreprises existantes que pour d'éventuelles implantations.

ATOUTS	Implication locale de Renault Trucks Dynamique de MECA BOURG 1 des 2 premiers pôles français de carrosserie Reconnaissance SPL Maintien du siège du Groupe Bernard à Bourg en Bresse
FAIBLESSES	Difficultés de recrutement
OPPORTUNITES	Développement de Renault Trucks (KERAX : + 1505 emplois directs) Encouragement aux logiques de « pôles » et de coopération interentreprises – Dynamique et dispositifs régionaux Attente des donneurs d'ordres d'une offre globale 4 marchés potentiels identifiés : IAA, nouvelles énergies, déchets, montagne
MENACES	Centres de décisions hors territoire Risque de délocalisation Fragilité du financement de MECA BOURG
ENJEUX	**Pérenniser MECA BOURG** **Développer les synergies commerciales** **GPEC : bilan (en cours) et recherche extra-territotriale de personnel** **Participer pleinement à la dynamique régionale**

Agroalimentaire

Une réalité locale complexe
La filière agro-alimentaire sur le Bassin de vie de Bourg en Bresse se caractérise principalement par la présence du Technopôle Alimentec depuis 1992. Cette filière représente environ 2 000 emplois directs dont 80% concernent le tissu industriel et les transformateurs et 20% les métiers dits de bouche : boulangers, charcutiers traiteurs…

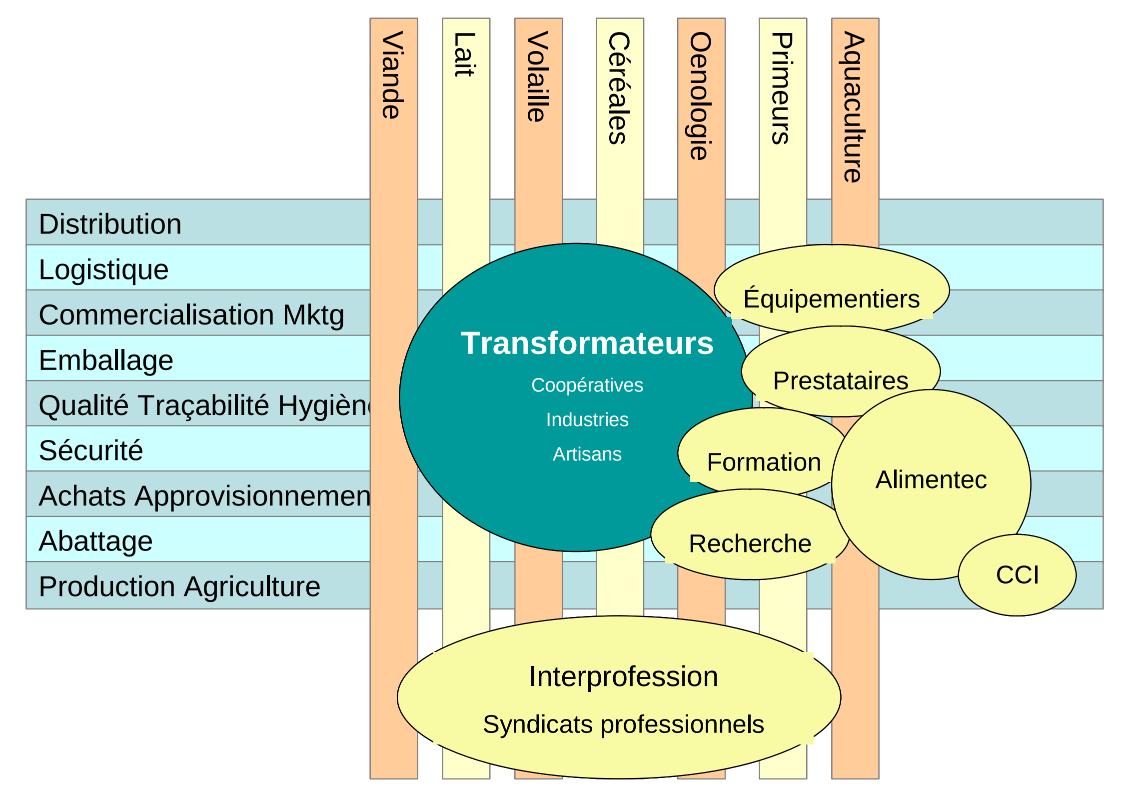
L'IAA est localement l'objet de nombreuses attentions et préoccupations. Plusieurs études ont été réalisées sur ce secteur d'activité : analyse des conditions du développement du technopôle Alimentec (Arthur Andersen 1999), approche du marché des IAA pour la mécanique (Visioméca), le développement des IAA et des secteurs connexes (Agglo – Blezat - 2003), étude de faisabilité d'un projet de création d'une plate-forme de ressources technologiques (Ernst & Young – 2002).
Les éléments de diagnostic présentés ci-après sont en grande partie issus de ces études et ont été confirmés avec des opérateurs locaux de la filière.
Par ailleurs, il existe un plan d'animation et de développement des IAA de l'Ain (CCI – Alimentec 2004) qui comprend 4 objectifs : promotion des savoir-faire, rapprochement entre les IAA, soutien au développement, maintien et développement sur le territoire.

En synthèse, on relève les constats suivants :

- La qualité du positionnement d'Alimentec dans les différents réseaux technopolitains et l'identification de Bourg en Bresse comme pôle agro-alimentaire au sein du réseau des villes et agglomérations centres de la Région Rhône-Alpes,
- un tissu économique caractérisé essentiellement par l'absence de grandes unités de production dépendantes de grands groupes et la présence d'un tissu de petites entreprises « familiales et traditionnelles ». (cf 1.1)
- la tradition agricole, de transformation et de gastronomie locale,
- le déficit de mise en réseau des entreprises et des acteurs locaux inhérent d'une part à l'hétérogénéité du secteur (cf point suivant) et d'autre part au **positionnement des enjeux de la filière à un niveau régional au moins :** accès aux marchés, politique de prix de la grande distribution, concurrence internationale, communication, positionnement marketing national, soutien à l'investissement, évolution des normes, salons, export, impact de la politique agricole commune…

- l'innovation est peu présente chez les transformateurs, elle est plus impulsée par leur environnement : donneurs d'ordres de la grande distribution, équipementiers, prestataires…

Une filière composite
Une des difficultés d'approche de cette filière est sa dimension composite et son hétérogénéité. En effet l'agro-alimentaire comprend plusieurs dimensions et ensembles d'acteurs :
- verticalement, on trouve une chaîne qui va de la production agricole à la distribution en passant par la transformation, chaque étape dépendant d'environnement et de structures très différentes : agriculture, industrie, logistique…,
- les différentes filières de produits, viande, lait.., s'adressent pour partie aux mêmes marchés mais de façon parallèle et considèrent relever de métiers différents,
- les transformateurs rassemblent des réalités très différentes, du charcutier-traiteur local à des unités de production de masse comprenant des process industriels à haute valeur ajoutée technologique,
- un environnement riche de prestataires, équipementiers, centre de formation…



La compréhension de cette hétérogénéité et l'absence de transversalité à l'intérieur de la filière expliquent en grande partie les difficultés rencontrées dans l'animation et la mobilisation des acteurs ainsi que le déficit de résultats de certaines actions. Ainsi, il est remarquable de constater l'absence de problématique transversale clairement identifiée autour de laquelle les acteurs et les entreprises soient conjointement mobilisés. Cette caractéristique, ainsi que le positionnement d'une grande partie des enjeux au delà du niveau local, devront faire partie des éléments à prendre en compte pour de futures actions.

Opportunités / menaces : égalité ou avantage ?
L'agroalimentaire est un secteur en croissance et les bassins de consommation de la Région Rhône-Alpes et du bassin genevois présentent des opportunités de développement incontestables. La position du bassin de Bourg en Bresse n'est pas dénuée d'atouts par la présence d'Alimentec et du

4ème foirail français (1er pour les bovins). La desserte autoroutière est aussi un avantage qui, paradoxalement, ne s'accompagne pas d'une offre logistique suffisante.

Mais
- la concurrence territoriale est rude pour l'implantation de nouvelles unités
- d'autres territoires affichent depuis peu un positionnement proche : Agrapôle à Lyon, Rovaltain à Valence,
- les entreprises déplorent un manque d'attractivité de leur métier et connaissent des difficultés de recrutement,
- le secteur connaît des phénomènes très importants de concentration et de délocalisation des centres de décisions,
- les centrales d'achats de la grande distribution mettent une pression toujours croissante sur les prix et donc sur la rentabilité et la concurrence entre les entreprises.

Enjeux :

Le travail conduit avec les acteurs de la filière a été présenté à des représentants d'entreprises agro-alimentaires pour définir les enjeux prioritaires.

Ressources humaines, appui et synergie locale
- Le premier enjeu est commun avec d'autres filières puisqu'il concerne les ressources humaines (cf 2.1).
- Le besoin d'une mise en réseau et d'une animation au niveau local apparaît ensuite avec comme piste d'action d'accompagnement des contraintes réglementaires et du développement commercial.

ATOUTS	Alimentec : centre de compétences, de ressources et de services Positionnement au sein des réseaux Tradition IIA locale Lien entre le label « Bresse » et une perception de « Qualité » Offre de formation
FAIBLESSES	Poids relatif des transformateurs de la filière dans l'économie locale Déficit de structuration Déficit de liens entre Alimentec et les entreprises Tissu de petites entreprises familiales Innovation concentrée sur quelques entreprises Peu d'entreprises leader représentées Offre logistique insuffisante Absence d'entreprise AA à proximité immédiate du technopôle
OPPORTUNITES	Développement amont-aval Développement transversal : équipementiers… Recherche d'implantation d'entreprises de l'Ouest 1er Foirail de France en bovins, 4ème en global L'emballage porteur de 70% des innovations Potentiel de développement issu du marché des plats cuisinés Rentabilisation de l'abattoir de Bourg en Bresse
MENACES	Évasion de l'abattage Concurrence territoriale pour l'implantation des entreprises Phénomène de concentration notamment dans la salaison Ressources humaines Création « *Agrapôle* » à Lyon Cycles universitaires LMD, remise en question de l'IUP Modification de la PAC et ses conséquences sur les revenus des producteurs
ENJEUX	**Développer l'innovation dans les IAA : emballage, marketing, activités localement nouvelles, produits élaborés…** **Rapprocher l'action des besoins des entreprises, identifier les points de blocage, favoriser le contact personnel et la proximité >>> développer l'animation de la filière, mener conjointement des actions collectives et individuelles** **Cibler l'action sur des enjeux limités et précis** **Optimiser l'utilisation des ressources existantes** **Renforcer et sécuriser la filière viande** **Disposer de ressources humaines adaptées, formation** **Faciliter la relocalisation d'entreprises, attirer et fixer de nouvelles activités** **Conforter les entreprises existantes** **Renforcer l'identification IAA du territoire** **Regrouper les équipementiers et les rapprocher des transformateurs** **Accompagner la transmission dans un contexte de concentration**

BTP et artisanat Bâtiment

Etat des lieux :

Une filière importante et organisée
Il a été choisi de regrouper dans cette réflexion les entreprises du bâtiment et des travaux publics et les entreprises artisanales. Ce secteur à un poids significatif dans l'emploi du territoire (plus de 3 250 emplois hors dirigeants non salariés). Il se caractérise par un tissu de petites entreprises dans des métiers complémentaires qui constituent une filière homogène et dynamique par le développement de leur nombre depuis 1999. Cette filière est concernée directement par la question de la transmission, plus du tiers des dirigeants ont plus de 50 ans. Autres caractéristiques : les entreprises du bâtiment sont peu sensibles au risque de délocalisation et pour l'instant à la menace de la concentration. Enfin, il faut noter le développement des constructeurs de maisons individuelles et de la sous-traitance.
Le bâtiment constitue une opportunité d'ascenseur social pour des salariés qui peuvent assez facilement créer leur propre entreprise ou évoluer au sein de l'entreprise.
Hormis la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, deux acteurs principaux assurent l'organisation et la représentation de la filière : la fédération du Bâtiment et la Capeb.

Enjeux :

Les ressources humaines : clé de la vitalité de la filière
Le bâtiment connaît la plus forte tension sur l'emploi du bassin de vie (1,4 offres d'emploi pour une demande et le deuxième volume d'offres d'emploi du territoire). L'attractivité pour les jeunes est différente selon les métiers. Si elle évolue favorablement pour certains, d'autres continuent à être boudés par les candidats. L'offre de formation n'est pas en adéquation avec les besoins des entreprises (sur-représentation de la plomberie et de l'électricité, sous représentations : maçonnerie, plâtrerie-peinture, charpente, carrelage, serrurerie). Il faut noter par ailleurs une demande croissante de qualification de la part des entreprises.

Un secteur porteur d'innovation et à fort impact en matière de développement durable
Par la nature même de leur activité, les entreprises de travaux publics et du bâtiment ont un impact fort sur les caractéristiques des aménagements réalisés, la qualité des bâtiments et des logements. Cela concerne par exemple la réversibilité des aménagements, les économies d'énergie, la consommation d'eau, le choix des matériaux de construction… . Les conséquences sur le cadre de vie sont évidentes. Par ailleurs, des expériences ont démontré le rôle possible du bâtiment dans le domaine de l'insertion sociale de personnes en difficulté.
La gestion des déchets issus de l'activité B.T.P. est aussi un enjeu pour l'environnement.

La commande publique : un levier de premier ordre
La commande publique est l'un des premiers donneurs d'ordre pour les aménagements et les équipements. Son rôle est donc fondamental pour l'orientation de l'activité, notamment en matière de développement durable. Les marchés publics constituent un levier au travers de leur définition qui peut favoriser ou non l'accès d'entreprises locales et inciter plus ou moins à la prise en compte de la dimension sociale.

ATOUTS	Structuration de la filière Poids significatif Activité non délocalisable Offre de formation adaptée
FAIBLESSES	Manque d'attractivité des métiers Orientation des jeunes « par défaut » La plus forte tension sur l'emploi du CDRA Absence de programmes importants sur le CDRA
OPPORTUNITES	Accès facile à la création d'entreprise Existence de personnes qualifiées et disponibles hors territoire Développement de l'habitat respectueux de l'environnement
MENACES	Concurrence du travail non déclaré Risque de frein au développement faute de main d'oeuvre
ENJEUX	**Ressources humaines : promotion des métiers, attractivité pour personnes qualifiées hors territoire** **Développement de l'habitat « Haute Qualité Environnementale » : promotion, formations, encouragement financier…**

Nouvelles filières (bois, emballage, pôle judiciaire, santé…)

L'organisation des filières ou secteurs d'activités d'un territoire n'est pas contestée comme facteur de développement. En effet, la mise en réseau de différents acteurs travaillant dans un même domaine est source de synergie, d'efficacité, d'identification et de lisibilité. Ces différents facteurs contribuent de toute évidence au développement de l'activité des différents opérateurs. C'est pour ces raisons que le thème des nouvelles filières a été retenu par la commission économie.
Les clés de la réussite de ces démarches sont : l'existence d'un tissu économique suffisant, la présence de leaders parmi les acteurs, l'identification de problématiques communes et la qualité de l'animation mise en place. Parmi plusieurs secteurs d'activité susceptibles d'être fédérés autour d'objectifs communs, deux ont été plus particulièrement étudiés : l'emballage plastique et la filière bois.
Au delà, il importe de favoriser le repérage et l'organisation d'autres filières locales, cela pourrait par exemple être le cas de la filière équine en lien avec le tourisme équestre et celui de la valorisation non alimentaire des produits agricoles.

Emballage plastique agroalimentaire et technique

Etat des lieux

Un potentiel
La réflexion sur l'emballage plastique agroalimentaire et technique s'appuie sur les constats suivants synthétisés dans une note prospective élaborée en 2004 par Promobourg :

- la présence sur le territoire du technopôle Alimentec et plus particulièrement de deux centres techniques travaillant spécifiquement sur l'emballage agroalimentaire : Laboratoire de Recherche en Génie Industriel Alimentaire et le Centre Technique de la Conservation des Produits Agricoles,
- la proximité du pôle de plasturgie d'Oyonnax,
- le potentiel du marché de l'emballage lié à la proximité des bassins de production et de consommation de la région Rhône-Alpes, son importance en terme d'innovation technique et marketing,

- les caractéristiques de l'industrie de l'emballage agroalimentaire qui en font une industrie de proximité difficilement délocalisable et sa proximité avec d'autres marchés comme ceux de l'emballage cosmétique ou pharmaceutique,
- l'emballage plastique ne représente que 12% de la production totale de la plasturgie en Rhône-Alpes contre 26% en moyenne nationale, alors que Rhône-Alpes est la région française n°1 en emballage, n°1 en plasturgie et n° 1 en agroalimentaire (emploi salarié et valeur ajoutée).

Des rencontres organisées avec les différents acteurs techniques concernés ont permis de confirmer ces éléments et les différentes synergies possibles entre ces opérateurs. Toutefois, il n'a pas été possible dans le temps de ce diagnostic de vérifier que les conditions de volonté politique partagée, de présence d'entreprises pionnières, de cohésion des acteurs techniques et de réalité économique de l'activité étaient réunies.
Parallèlement, à l'initiative du Syndicat Mixte du Technopôle Alimentec, un axe transversal « Emballage Agro-alimentaire Biodégradable » a été inscrit dans la candidature de Pôle de Compétitivité Plasturgie du bassin d'Oyonnax. Le rapprochement des deux démarches a montré que la réflexion « emballage + plastique + agroalimentaire » s'inscrivait dans une problématique plus large que celle du Bassin de vie de Bourg en Bresse.

Enjeux :

Un potentiel à valoriser
Compte tenu des constats précédents, la structuration d'une filière emballage plastique agroalimentaire et technique peut être un élément stratégique et différenciant pour le positionnement mais à une échelle qui dépasse le périmètre du Bassin de vie de Bourg en Bresse. La réflexion doit donc être poursuivie en relation avec les autres démarches en cours, notamment pour veiller au bon positionnement du territoire dans celles-ci.

Bois

Etat des lieux :

Un gisement et des atouts locaux réels
La situation générale de la « filière bois » française est paradoxale, en effet le bois brut est exporté pour être réimporté scié ou façonné. La consommation annuelle de bois est de 0,5 m^3 par an et par habitant contre 2,5 m^3 en Allemagne. On distingue deux sous-filières : le bois d'œuvre utilisé en ameublement ou dans la construction (lien avec la Haute Qualité Environnementale), et le bois énergie utilisé comme source de production de chaleur pour le chauffage de bâtiments collectifs ou individuels ou la fourniture de chaleur à l'industrie.
35% du département de l'Ain est couvert par la forêt et cette surface augmente d'année en année. Le bassin de vie de Bourg en Bresse représente environ 90% de la forêt privée départementale, soit environ 110 000 hectares avec des gisements particuliers comme par exemple le 1er massif de pins Weymouth d'Europe. Une particularité essentielle est le nombre très important de « petits » propriétaires forestiers qui rend très difficile l'exploitation, 2 hectares en moyenne par propriétaire mais répartis en plusieurs parcelles.
Ce potentiel est sous exploité parfois faute d'être facilement accessible, le manque d'entretien nuit au développement et au renouvellement, une partie du stock est conservée sur pied faute d'être exploitée.
La présence d'acteurs « actifs » sur le territoire est un atout incontestable pour la conduite d'actions même si leur mise en réseau est imparfaite : Hélianthe, FIB 01, ONF, groupement de sylviculteurs, coopératives forestières, syndicats forestiers, entreprise spécialisée de transport, école du bois de Cormaranche en Bugey….
Enfin, on peut noter la synergie potentielle avec la filière Mécanique Métallurgie Carrosserie Industrielle pour une partie des équipements nécessaires à l'exploitation ou au développement du bois énergie.

Des impacts multiples
La filière bois présente des impacts multiples tant dans sa dimension « bois énergie » que dans sa dimension « bois d'œuvre » :

- un impact environnemental immédiat au travers de l'entretien de la forêt et de l'amélioration des accès aux espaces boisés : tourisme vert, randonneurs, VTT…
- un impact environnemental sur l'orientation de la consommation énergétique en favorisant l'utilisation d'une énergie locale et renouvelable plutôt qu'une énergie fossile,
- un impact social puisque les métiers du bois sont pour partie accessibles à des personnes peu qualifiées et/ou en difficulté professionnelle ou sociale,
- un impact sur la répartition de l'activité économique car le développement de cette filière permet le maintien, le développement et/ou la création d'activité en milieu rural.

Enjeux :

Le bois énergie : une solution à promouvoir
Bien que 23 installations soient déjà opérationnelles sur le bassin de vie, le « bois énergie » est une solution dont l'utilisation pourrait être très largement développée, tant auprès des opérateurs publics que des particuliers. Les aides existantes à l'investissement sont un argument important sachant que les coûts de fonctionnement sont sensiblement comparables à ceux des autres sources d'énergie.
Grâce à l'augmentation des volumes, le développement de la filière devrait progressivement entraîner une baisse du coût des équipements et encourager des mutualisations de moyens sources d'économies d'échelle.

Deux préalables : le regroupement des petits propriétaires privés et le développement des accès
La dispersion de la propriété forestière est un obstacle au développement de l'exploitation, il convient donc d'en organiser le regroupement pour permettre le développement de la filière. L'accès aux parcelles est un second frein qu'il sera d'autant plus facile de lever que les surfaces à exploiter seront réunies.

ATOUTS	Filière emballage ➢ Plusieurs opérateurs avec des compétences complémentaires et des préoccupations convergentes : CEEI, CTPCA, LRGIA, IUT, Pôle Européen de la Plasturgie ➢ Une activité proche des producteurs et des lieux de consommation, difficilement délocalisable Filière bois ➢ Des installations existantes et en projet (23 existantes sur le CDRA dont 6 collectives) ➢ Existence d'une structure de promotion ➢ Existence de soutiens à l'investissement et d'allègements fiscaux
OPPORTUNITES	Filière emballage ➢ Opportunité d'un positionnement différenciant sur « l'emballage agroalimentaire technique » : emballage actif, biodégradable, biomatériaux… ➢ Un secteur industriel en croissance soutenue (6 à 7 %) Filière bois ➢ Gisements existants et possibilités de recyclage ➢ Lien MMCI ➢ Impact énergétique ➢ Impact environnemental ➢ Impact social
ENJEUX	**Favoriser le repérage de filières émergentes sur le bassin de vie** **Filière emballage plastique agroalimentaire** ➢ **Confirmer la faisabilité du développement de la filière notamment sur les emballages actifs et les emballages biodégradables** ➢ **Possibilité d'un positionnement différenciant** ➢ **Rapprochement avec les acteurs du bassin d'Oyonnax** ➢ **Recherche d'informations complémentaires pour affiner le choix du positionnement** **Filière bois** ➢ **Promotion du bois énergie** ➢ **Regroupement de petits propriétaires** ➢ **Mutualisation de moyens et gains d'échelles**

Agriculture : une activité économique, sociale et environnementale importante

<u>Etat des lieux :</u>

Un poids économique à ne pas négliger
Environ 1000 familles vivent directement de la production agricole sur le Bassin de Vie de Bourg-en-Bresse. On dénombre 720 exploitations professionnelles et 900 chefs d'exploitations à temps plein soit plus du quart de l'agriculture du département de l'Ain.
L'activité principale est la production laitière (60% des exploitations). On relève une grande diversité dans la transformation du lait : Comté, beurre et crème de Bresse, bleu persillé… ; avec des dimensions d'entreprises très différentes.
Cependant, l'activité agricole de notre Bassin de Vie est particulièrement diversifiée (viande bovine, porc, volaille, céréales…) et s'appuie sur une forte activité de transformation locale (agroalimentaire) et des marchés locaux actifs.

Une agriculture de qualité en évolution sur trois régions naturelles
Le Bassin de Vie de Bourg-en-Bresse s'étend sur trois régions naturelles (Bresse, Revermont et Dombes) qui ont des caractéristiques propres :

- Bresse : volaille AOC, polyculture et bocage en perte de vitesse, exploitations de plus en plus spécialisées, en recherche d'une AOC pour le beurre et la crème de Bresse,
- Revermont : production lait valorisée pour partie en Comté (4 fruitières), zone difficile : pâturages collectifs et risque d'embroussaillement,
- Dombes : des équilibres traditionnels autour des étangs (agriculture, pêche, chasse et tourisme) à maintenir face au développement de la grande culture, besoin d'une meilleure valorisation piscicole (en recherche de reconnaissance d'un signe de qualité), maîtrise de l'eau et gestion de l'écosystème.

Un déclin du nombre d'exploitations agricoles du fait de difficultés à transmettre
De 1988 à 2000, 822 chefs d'exploitations ont cessé leur activité soit plus de 4 sur 10 ou 63 par an. Par ailleurs, 2 exploitants sur 3 de plus de 50 ans disent ne pas avoir de successeurs quelle que soit la dimension économique de leur exploitation.
Les difficultés à l'installation sont nombreuses : importants besoins en capitaux, charge de travail, future rentabilité économique… Ainsi, avec des productions animales, la qualité de vie des exploitants et l'attractivité de l'agriculture vis-à-vis des jeunes sont largement handicapées par les difficultés à être remplacés.
Enfin, sans un renouvellement suffisant des chefs d'exploitations, il existe un risque de perte des outils locaux de transformation, de banalisation des paysages et de réduction de la diversité sociologique.

Une agriculture périurbaine
Le développement de l'urbanisme et des infrastructures engendre des impacts à la fois positifs et négatifs sur l'agriculture locale.
En effet, cette proximité favorise la capacité à valoriser les produits locaux en circuits courts. En revanche, cette « cohabitation » nécessite de sensibiliser les « néo-ruraux » aux activités agricoles et d'établir de nouvelles règles de gestion de l'espace à définir par la voie de la concertation.
La périurbanisation grandissante a également pour effet un renchérissement du coût du foncier et de l'immobilier agricole qui pose fortement question pour l'implantation des sièges d'exploitation. Certains se trouvent en effet directement impactés par des projets d'aménagements ou deviennent difficilement exploitables compte tenu de l'urbanisation qui les environne. Des relocalisations sur des sites permettant d'optimiser les conditions d'exploitation et portant la viabilité économique peuvent être une solution à étudier.

Une agriculture en lien avec les attentes sociétales
L'agriculture du Bassin de Vie de Bourg-en-Bresse a pris conscience de son rôle social et environnemental pour le territoire.
Le développement agricole doit ainsi s'effectuer :

- dans la recherche d'une cohabitation harmonieuse avec les autres utilisateurs de l'espace rural,
- par le renfort du lien producteurs – consommateurs locaux,
- par la généralisation des bonnes pratiques agricoles garantes de la qualité des paysages, de la qualité de l'eau et du maintien de la biodiversité.

ATOUTS	Une agriculture de qualité et diversifiée avec un fort secteur élevage 3 régions naturelles (Bresse, Dombes, Revermont) Présence d'AOC (Volaille, Comté, Beurre et crème de Bresse (demande de reconnaissance en cours) Un bassin de population important favorable à la valorisation des produits par la vente directe Existence d'un pôle de ressources à Ceyzériat (SICA SORELVA) Densité de la coopération de services (CUMA) Des services techniques privés utiles et développés Présence de formations adaptées
FAIBLESSES	Déclin du nombre d'exploitants agricoles Difficultés de transmission Conditions de travail difficiles notamment dans le cadre de la production animale (manque de disponibilité) Hausse des prix du foncier et de l'immobilier du fait d'une situation périurbaine Affaiblissement de certaines filières
OPPORTUNITES	Réflexion engagée avec les collectivités locales sur l'avenir de l'agriculture (SCOT, CDRA, PLU, Comité Local d'Installation dans le Revermont…) Une approche Développement Durable et Environnementale (valorisation du rôle de l'agriculture) Existence d'un potentiel de développement pour une filière bois – énergie en lien avec l'entretien de l'espace boisé du Revermont
MENACES	Développement non maîtrisé de l'urbanisme et des infrastructures (mitage) Conflits d'usages (cohabitation) liés au développement périurbain Risque de disparition des outils de transformation
ENJEUX	**Maintien d'un nombre suffisant d'agriculteurs en favorisant la transmission et l'installation** **Développement économique durable des filières agricoles présentes sur le territoire** **Développement des bonnes pratiques agricoles (prise en compte des attentes sociales et environnementales)**

<u>Une vision prospective pour une agriculture durable :</u>

Le développement durable étant placé au cœur de notre démarche de territoire, l'agriculture tient donc une place particulière dans ce projet par son existence sur l'intégralité du territoire et son impact sur les paysages.
En effet, « l'agriculture durable » prend évidemment en compte l'aspect économique (développement des filières…) mais aussi social (qualité de vie des exploitants…) et environnemental (qualité paysagère…). De même, la notion d'agriculture durable attire forcément l'attention sur la problématique cruciale de la transmission des exploitations.

Trois enjeux principaux ont été identifiés. Ils sont largement interdépendants et répondent au même souci de développement d'une agriculture durable pour notre bassin de vie. Ces trois dimensions indissociables constituent la trame de notre intervention.

Maintien d'un nombre suffisant d'agriculteurs en favorisant la transmission et l'installation.
Cet enjeu constitue le cœur de notre réflexion et l'objectif central des actions qui pourraient être conduites sur notre territoire. Le Projet Agricole Départemental fixe comme objectif à 5 ans, un maintien de plus de 800 exploitants à plein temps et l'installation de 25 jeunes agriculteurs par an soit 125 sur la durée du CDRA. L'attractivité des métiers agricoles devra être renforcée.

L'agriculture représente une activité économique à part entière et génère un nombre d'emplois directs et indirects importants. Elle doit répondre également à des attentes sociales et sociétales.
Enfin, cet enjeu est fortement lié au maintien des espaces agricoles. Devant une pression foncière accrue, il convient de développer une politique de préservation des espaces agricoles par le renforcement des relations élus/agriculteurs.

Développement économique durable des filières agricoles présentes sur le territoire
La présence d'un important bassin de population constitue un potentiel de développement des filières courtes à soutenir. Cependant, il convient de ne pas oublier les filières longues fortement présentes sur le territoire en particulier celles relatives à la production animale. Ce sont ces filières qui peuvent nourrir le développement de certaines industries agroalimentaires.
Cet enjeu rejoint l'objectif d'assurer la rentabilité des exploitations quelle que soit la filière choisie.

Développement des bonnes pratiques agricoles avec la prise en compte des attentes sociales et environnementales
Le développement des bonnes pratiques agricoles favorisera la protection des ressources et de l'environnement (collecte des déchets, maintien des paysages, agriculture raisonnée, mises aux normes, qualité de l'eau…).
Par ailleurs, l'agriculture doit prendre en compte les attentes de la société qui l'entoure (communication et sensibilisation des citoyens et consommateurs locaux, relations renforcées avec les élus locaux…) en s'appuyant, pour cela, sur les expériences existantes (Agenda 21 de Montrevel, Revermont Pays à vivre…).

Tourisme et loisirs

Le tourisme a été un des axes de travail privilégié du Contrat Global de Développement qui a notamment permis la création d'un poste d'animation dédié. Cette filière est donc particulièrement bien connue et ses enjeux bien identifiés.

Etat des lieux :

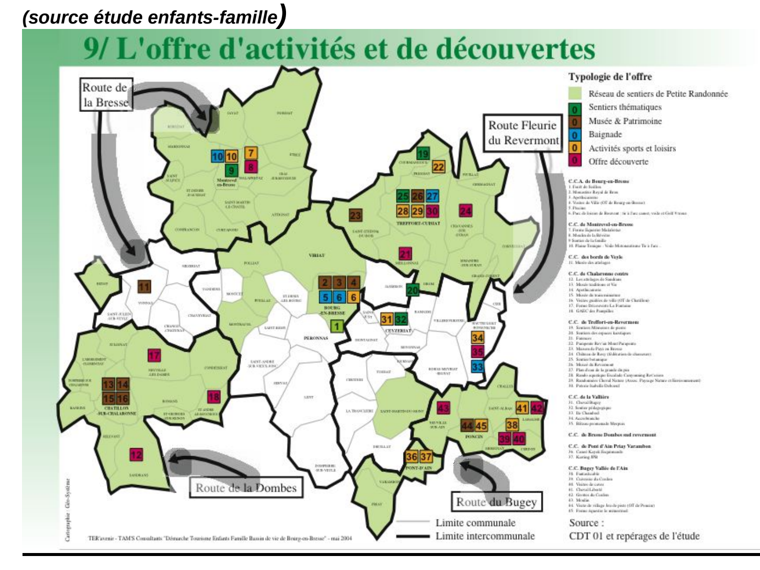
Une offre touristique variée nouvellement coordonnée
Aujourd'hui le tourisme ne constitue pas l'activité économique majeure du bassin de vie de Bourg-en-Bresse, cependant il existe de nombreux atouts : patrimoine, activités de nature et de découvertes susceptibles de séduire une clientèle en quête d'authenticité, de ressourcement.

Le touriste de passage ou en séjour sur le bassin de vie de Bourg-en-Bresse se situe au carrefour de régions touristiques très différentes : la Bresse et ses bocages, la Dombes et ses étangs, le Revermont et ses dénivelés… Ces milieux naturels remarquables, dont la préservation doit être une priorité, sont source de nombreuses pratiques sportives de pleine nature : randonnée pédestre, cyclotourisme, baignade, pêche…..

Le tourisme d'affaire assure aujourd'hui une part significative de la fréquentation sur le bassin de vie de Bourg-en-Bresse. Son développement repose entre autre sur Ainterexpo. Cet outil polyvalent accueille trois types d'événements : des spectacles, des foires et salons et des congrès.
Quelques infrastructures aux capacités moindres sont néanmoins génératrices d'une activité « tourisme d'affaires » significative.

Cinq offices de tourisme, deux syndicats d'initiative et un point d'accueil sont présents et bien répartis sur le bassin de vie de Bourg-en-Bresse. L'action conduite dans le CGD a permis une mise en réseau de ces ressources.

Répartition de l'offre d'activités et de découvertes sur le bassin de vie de Bourg-en-Bresse
(source étude enfants-famille)



Nombre de visiteurs des grands sites touristiques du bassin de vie de Bourg
(Source CDT AIN – 2003 et étude enfants – famille)

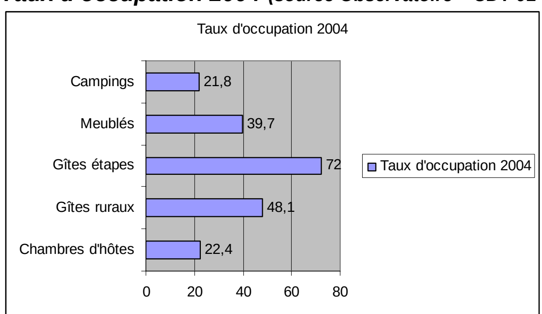
Plaine Tonique	80000
Monastère Royal de Brou	70600
Parc de loisirs de Bouvent	60000
Musée du Revermont	20166
JPB Karting	10000
Musée du Train Miniature	9200
Musée Traditions et Vie	7200
Maisons de Pays en Bresse	7156
Musée des attelages	6732
Visites de Bourg et Apothicairerie	4635
Visites de Châtillon	4554
Esquimaude	3000

Un offre d'hébergement à développer

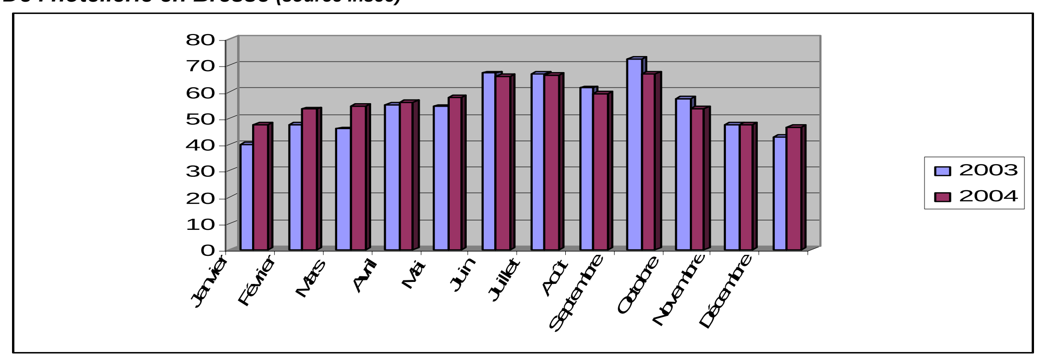
L'offre d'hébergement comprend 8 128 lits et se répartit comme suit (source observatoire tourisme de l'Ain – février 05). A noter que 65 % des lits hôteliers à forte fréquentation tourisme d'affaires sont situés sur l'agglomération de Bourg-en-Bresse.

Campings	5 160	63,48%
Hôtels	1 630	20,05%
Hébergements collectifs	397	4,88%
H.L.L.	325	4,00%
Gîtes de France	263	3,24%
Chambres d'hôtes	195	2,40%
Aires naturelles	75	0,92%
Meublés classés non labellisés	35	0,43%
Gîtes d'étape	26	0,32%
Meublés Clévacances	22	0,27%
Total	**8 128**	100,00%

Taux d'occupation 2004 *(source Observatoire – CDT 01 – Mars 05)*

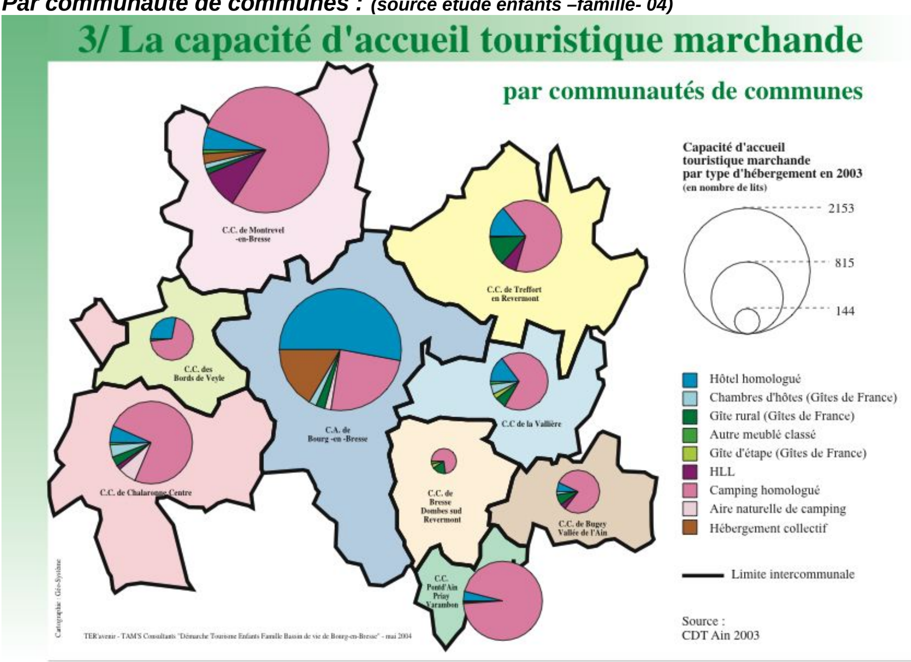


Evolution du taux d'occupation (en pourcentage) entre 2003 et 2004
De l'hôtellerie en Bresse *(source Insee)*





Répartition de la capacité d'accueil touristique marchande
Par communauté de communes : *(source étude enfants –famille- 04)*



Caractéristiques des touristes : proximité et familles
La fréquentation touristique est constituée à 56.5% par des Rhônalpins avec une prédominance des résidents de l'Ain à 28,6 % et du Rhône à 18,3 %. La Bourgogne est le deuxième pôle émetteur avec 15,8 % des touristes.

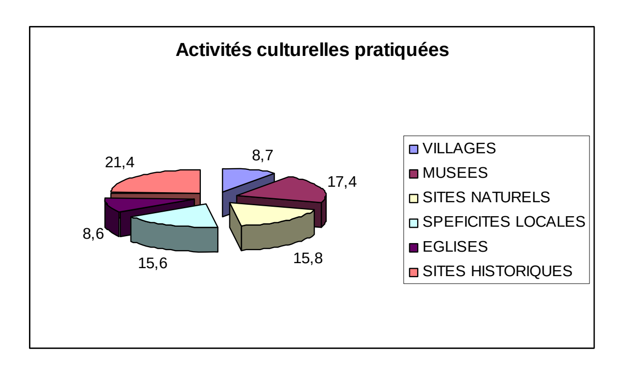
43 % des touristes ont entre 36 et 55 ans. Notre clientèle est plutôt âgée : 35% d'entre eux ont plus de 56 ans.
46,4% des touristes viennent en famille, la proportion des couples sans enfant est importante : 37,3%.
41,8 % des touristes ont des enfants de 6 à 12 ans.

La principale motivation pour venir en Bresse reste la proximité par rapport à la résidence principale, viennent ensuite la famille et les paysages pour essayer de combler une demande plus abstraite :

- la recherche d'une rupture avec le quotidien, un accès à une vie saine, un besoin de ressourcement,
- la recherche d'espace de convivialité et de retrouvailles,
- la recherche d'authenticité et de liberté.

La balade (24,6 %), la baignade, la randonnée, la pêche et le vélo sont les activités sportives les plus pratiquées. Le patrimoine historique et les sites remarquables en général (21,4%) sont aussi des éléments d'attraction.

La fréquentation à la journée est prépondérante pour 40 % des touristes.15,4 % sont présents en court séjour. 17,4 % sont présents de façon résidentielle.



Des clients satisfaits dans l'ensemble mais des points d'amélioration identifiés :

- plus d'animations,
- plus d'informations touristiques,
- plus d'activités pour les enfants,
- plus de signalétique.

Enjeux :

Conduire une offre différenciatrice sur les marchés prioritaires de proximité et renforcer la fidélisation des clientèles en séjour en ciblant la clientèle « enfants - famille » pour un projet de développement touristique du territoire

Renforcer l'attractivité du territoire par une meilleure lisibilité de l'offre de congrès et du tourisme d'affaires aujourd'hui diffuse, en mettant en place un pôle d'attraction économique et conduire une réflexion collective sur une stratégie de développement

La qualité en général et l'hébergement en particulier étant une priorité pour le développement entre autre du court séjour, il est nécessaire d'accroître et améliorer le parc des hébergements touristiques, en intégrant de façon transversale le tourisme adapté, afin d'étoffer cette offre sur le territoire.

ATOUTS	Diversité de l'offre de régions Accès autoroutiers Bassin clientèle proximité (Lyon – Genève) Offre diversifiée, équilibrée Polyvalence de l'outil parc expo – congrès Relais locaux importants
FAIBLESSES	Faible mobilisation des acteurs Manque de réseau entre les petites entités diversifiées Territoire de passage Déficit d'image Manque d'hébergements et qualité de l'accueil insuffisant dans les hôtels, vieillissement des structures Tourisme d'affaire : méconnaissance de l'offre
OPPORTUNITES	Adapter et développer les structures aux courts séjours Début de la mise en réseau à poursuivre Jouer la carte de la qualité et de la diversité
MENACES	Concurrence de la métropole lyonnaise et des autres villes et régions La non qualité ou son insuffisance Insuffisance de communication le manque d'ambition et de moyens d'action
ENJEUX	**Renforcer l'attractivité du territoire par une meilleure lisibilité de l'offre de congrès et tourisme d'affaires** **Conduire une offre différenciatrice sur les marchés prioritaires de proximité** **Accroître et améliorer le parc des hébergements touristiques, en intégrant de façon transversale le tourisme adapté.**

Commerces, artisanat et services de proximité

Etat des lieux :

Un bassin de consommation cohérent
On ne constate pas d'évasion commerciale pour les produits alimentaires et une évasion limitée pour le non-alimentaire principalement au bénéfice de l'agglomération lyonnaise. Châtillon-sur-Chalaronne est un cas un peu particulier compte tenu de la proximité de l'agglomération mâconnaise et des centres commerciaux de sa périphérie.
Concernant les équilibres de l'offre commerciale, on note un déficit important dans le domaine de la culture et des loisirs et dans une moindre mesure de l'automobile & cycles, de l'hygiène & santé. A contrario, le bassin de vie de Bourg en Bresse, par sa position centrale dans le département de l'Ain, concentre une part importante de l'offre en équipements de la personne et de la maison.
Deux évolutions sont relevées : la croissance du nombre de boulangeries et terminaux de cuisson de pains et la baisse de commerces de quincaillerie et de boucherie charcuterie. Ce dernier type de commerce est particulièrement fragilisé par la modification des modes de consommation, le déficit d'attractivité des métiers et la problématique de la transmission.

Un territoire bien maillé
Le maillage du territoire s'organise comme suit :

1 Pôle principal	Agglomération : Bourg-en-Bresse, Viriat, Péronnas, Saint-Denis
4 Pôles secondaires	Montrevel-en-Bresse Pont d'Ain Châtillon-sur-Chalaronne Vonnas
9 Pôles locaux	Attignat Ceyzériat Foissiat Lent Mézériat Neuville-les-Dames Polliat Saint Etienne Treffort-Cuisiat

Aucun de ces pôles n'est immédiatement menacé mais un risque de fragilité est identifié par les opérateurs.
Seules 5 communes sur les 77 du bassin de vie ne disposent d'aucun commerce. On peut noter, notamment grâce à l'action des collectivités, une redynamisation du commerce et de la desserte des communes rurales avec l'installation ou la modernisation de commerces multiservices. De plus, deux commerces de vente directe ont été créés à Ceyzériat et Châtillon-sur-Chalaronne, projets soutenus par le précèdent C.G.D.
A ajouter à cette couverture du territoire : 17 marchés forains dont 12 se tiennent en fin de semaine en notant le dynamisme particulier du marché de Bourg-en-Bresse dont l'attractivité est historique. Enfin, plusieurs commerçants réalisent des tournées pour la desserte des communes rurales. Le développement de ces formes de distribution peut être une opportunité, par exemple, par la mise en place de marchés thématiques (terroir, bio, artisanat d'art, saisonniers) ou organisés en fin d'après midis et débuts de soirées pour répondre aux horaires des salariés.
Nonobstant la bonne répartition du tissu commercial à l'échelle du territoire, l'un des risques identifié est celui du mitage au sein des communes et en particulier dans les pôles secondaires et locaux.

La dynamique particulière de Bourg-en-Bresse
Deux éléments ont été mis en évidence concernant le commerce de la ville centre :
- l'absence d'une « locomotive » qui ait un effet d'attractivité et d'entraînement pour les autres commerces du centre ville,
- malgré une offre existante de bars, restaurants, brasseries, cinémas, théâtre, pubs et établissements de nuit, on note un déficit d'animation et d'attractivité du centre ville en soirée dû à la dispersion de ces établissements et qui contribue à l'image « tranquille » du bassin de vie.

Les projets d'installation de nouvelles enseignes nationales sur le territoire auront un impact sur l'activité du centre ville qu'il conviendra de mesurer et d'accompagner.

Des opérateurs existants et bien positionnés
Les chambres consulaires, et notamment l'observatoire du commerce mis en place par la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain, sont des ressources incontournables pour la réflexion sur le commerce, l'artisanat et les services de proximité à la population. Par ailleurs leur action est essentielle dans l'accompagnement de la dynamique des unions commerciales et pour la professionnalisation des responsables relative à l'adaptation de l'offre aux attentes de la clientèle : charte « bonjour », démarche qualité, lauréats…
Il faut noter l'existence d'un schéma de développement commercial de l'Ain élaboré sous l'égide de l'Observatoire Départemental d'Equipement Commercial. Enfin, Promobourg a crée en 2004 un poste de chargé de mission commerce à destination des communes de la seconde couronne de la communauté d'Agglomération.

Douze unions commerciales sont présentes sur le bassin de vie et regroupent 1 000 commerces et services. Leurs tailles, leurs objets et leurs dynamismes sont hétérogènes et elles sont le plus souvent très dépendantes de la personnalité de leur président.

Enjeux :

Une démarche à poursuivre : professionnalisation et attractivité
Les enjeux identifiés pour le commerce, les services et l'artisanat de proximité s'inscrivent dans la continuité des actions précédentes. Ils concernent principalement :

- la professionnalisation pour adapter le tissu commercial traditionnellement rural aux attentes d'une population de plus en plus « péri-urbaine »,
- le renforcement de l'attractivité des centres villages, notamment dans les pôles secondaires avec une attention particulière à la densification, risque de mitage, et à l'accessibilité en voiture aux commerces,
- le maintien et le renforcement de l'attractivité du centre ville de Bourg en Bresse.

ATOUTS	Bon maillage Schéma de développement commercial de l'Ain Expérience du soutien au commerce rural
FAIBLESSES	Baisse de dynamisme des pôles secondaires Mitage des commerces et services dans les centres villages Dispersion des établissements de « soirée » : bars, pubs, restaurants, discothèques… Absence de centre commercial de centre ville Déficit d'unanimité en CDEC Absence de schéma de développement commercial à l'échelle du bassin de vie
OPPORTUNITES	Attractivité du marché de Bourg Dynamisation des marchés forains Démarche conjointe de développement de la qualité dans les commerces, l'artisanat et le tourisme : mieux valoriser les démarches existantes et les commerces « lauréats », utilisation d'un label commun à déterminer
MENACES	Désengagement des services publics en milieu rural Déficit de « locomotive » en centre ville de Bourg en Bresse Risque de tertiarisation du centre ville Difficulté de transmission de commerce de bouche Risque d'inadéquation entre les attentes de la population de plus en plus « périurbaine » et l'offre de commerces « ruraux »
ENJEUX	**Professionnalisation** **Accessibilité et attractivité des centre-villages** **Attractivité du centre ville de Bourg en Bresse**

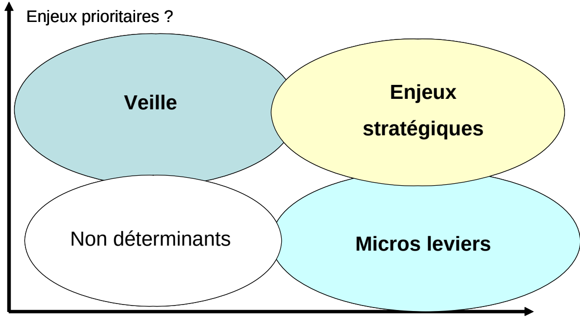
CONCLUSION

A l'issue du travail des différents groupes thématiques, les membres de la commission économie se sont réunis pour hiérarchiser l'ensemble des enjeux identifiés. Ce travail a été organisé en sous groupes et un système de vote individuel a été utilisé pour permettre à chaque personne de s'exprimer. Les enjeux transversaux et les enjeux de filières ont été traités séparément.
Deux questions distinctes ont été posées :

1. Quels sont les enjeux les plus prioritaires pour le développement du bassin de vie ?
2. Sur quels enjeux le CDRA a-t-il le plus de leviers d'actions ?

Il va de soi que ce classement ne saurait être considéré comme définitif mais simplement comme une contribution soumise aux mêmes arbitrages que l'ensemble du projet.

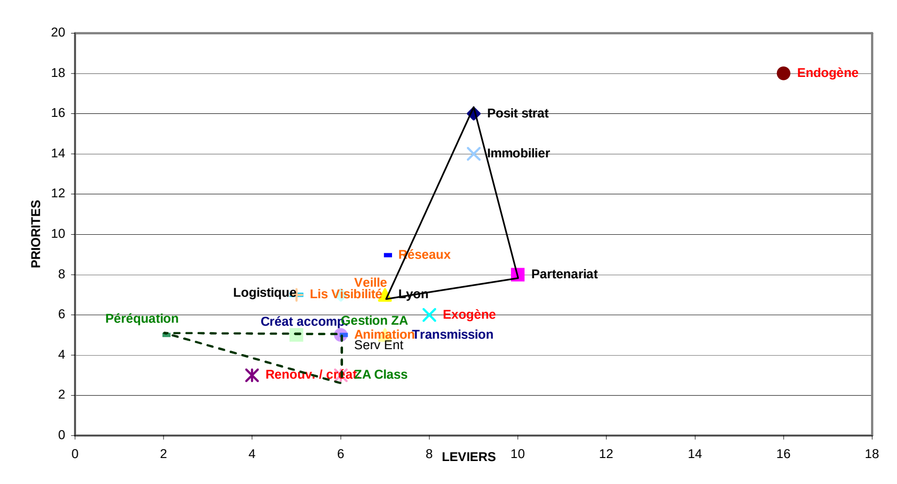
La représentation des réponses sur deux axes permet de classer les enjeux en quatre catégories :



Enjeux transversaux :

Priorité et levier n°1 : le développement du tissu existant
Le développement endogène se distingue très nettement des autres enjeux. Il est considéré à la fois comme la première priorité et comme le levier le plus important du CDRA. On peut s'étonner que « l'efficacité de l'animation territoriale » et « la mise en réseaux des opérateurs », outils du développement endogène ne soient pas mieux évalués sur l'axe des leviers.

ENJEUX TRANSVERSAUX



Le positionnement par rapport aux territoires limitrophes : enjeu stratégique
La définition d'un positionnement stratégique partagé, la mise en place de partenariats thématiques avec d'autres territoires et la complémentarité avec Lyon se trouvent dans une position proche qui affirme leur rôle fondamental pour la stratégie du territoire.

Enjeux filières :

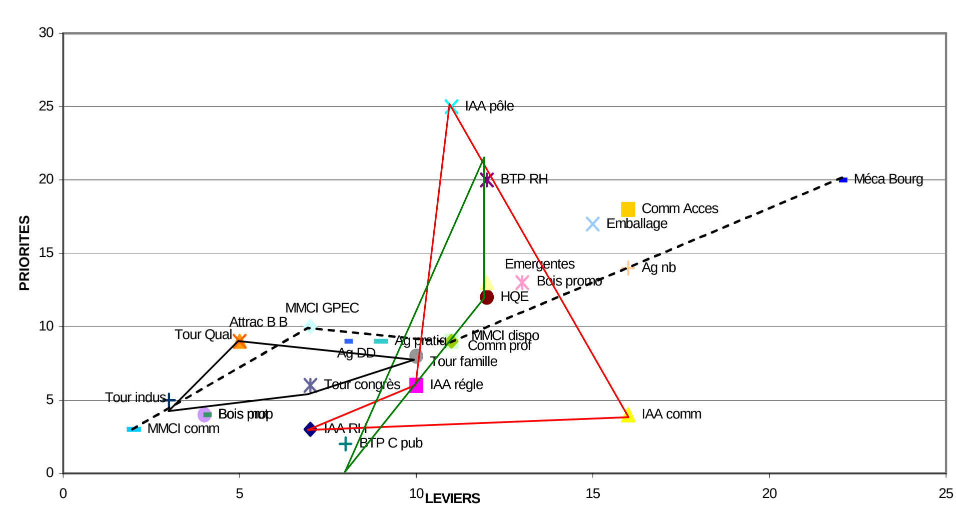
IAA : priorité au renforcement local
Parmi les quatre enjeux identifiés pour l'IAA, le renforcement du pôle sur le bassin de vie est plébiscité en terme de priorité : synergie entre les entreprises, rapprochement Alimentec-entreprises, développement de l'innovation, activités localement nouvelles (rôle du C.E.E.I.), développement de la production de produits élaborés, relocalisation d'entreprises existantes sur le territoire, implantions de nouvelles unités, rapprochement entre équipementiers et transformateurs, accompagnement de la transmission des entreprises…

MECA BOURG : l'outil de la filière MMCI
La pérennisation de MECA BOURG est clairement considérée comme « Le » levier d'animation de la filière Mécanique Métallurgie Carrosserie Industrielle. Les autres enjeux sont considérés comme dépendants de l'action de l'association et par conséquent jugés à la fois moins prioritaires et comme présentant des possibilités d'actions moindres.

Un territoire prêt à innover
Il faut noter la présence dans le cadre des enjeux stratégiques de quatre items qui traduisent une volonté d'innovation du territoire : filière emballage plastique agro-alimentaire à ce jour non représentée localement, favoriser le repérage de filières émergentes, promotion du bois comme source d'énergie renouvelable et développement de la construction et des aménagements « Haute Qualité Environnementale »

BTP : priorité absolue aux ressources humaines

Agriculture : intervenir pour maintenir un nombre suffisant d'agriculteurs en favorisant la transmission et l'installation.



2. LES RESSOURCES HUMAINES DU TERRITOIRE – EMPLOI FORMATION

2.1. Constats généraux

Le département de l'Ain crée de l'Emploi et bénéficie d'un taux de chômage parmi les plus bas de France (6.9% en 2004. Source DDTEFP). Malgré des variations dues aux effets conjoncturels, le territoire du Bassin de Vie de Bourg-en-Bresse s'inscrit dans cette tendance.

Le territoire dispose d'outils nombreux et de structures qui œuvrent en faveur de l'Emploi, l'Insertion Professionnelle et de la Formation.

Un niveau de chômage bas, un dispositif territorial important ; tout pourrait conduire à se satisfaire d'un tel état des lieux.

A contrario, la faiblesse du chômage fixe un noyau dur de chômeurs de faible qualification.
Ces données quantitatives et qualificatives que nous allons décrypter sont porteuses de tensions extrêmes pour accompagner le dynamisme du développement économique du territoire.

Le foisonnement des initiatives en matière d'Emploi et de Formation est-il pertinent, lisible, évaluable en terme de résultats? S'inscrivent-elles dans une démarche de développement durable ? Autant de questions qu'il convient d'analyser pour préciser les enjeux en matière de ressources humaines de notre territoire.

Ce diagnostic est partagé avec celui du SPEL (Service Public de l'Emploi Local). Nous avons pu, pour un certain nombre de données, les ramener au territoire actuel du CDRA. Les tendances restent les mêmes selon la configuration.

10 clés pour entrer dans les problématiques de ressources humaines du territoire. (Une centaine d'indicateurs ont été traités avec l'appui des services de la DDTEFP 01 et l'exploitation du logiciel Corinthe).

a. La population active sur le Bassin d'Emploi de Bourg-en-Bresse.

Tranche d'âge	1990	1999	Evolution 90/99
- de 25 ans	9 708	7 143	- 26.4%
25 - 49 ans	52 228	57 676	+ 10.4%
50 ans et +	14 429	17 894	+24%
TOTAL	76 365	82 713	+ 8.3%

- La population – 25 ans connaît une évolution négative de moins de 2 565 personnes.
- Les 25 – 49 ans connaissent une croissance importante de 5 448 personnes
- Le risque est fort sur le bassin de connaître de fortes tensions du marché du travail en raison de la pyramide des âges.

b. Les demandeurs d'emploi (Toutes catégories. Zone CDRA).

Catégories	3ème trimestre 2003	3ème trimestre 2004
Catégorie1	3 139	3 232 (+ 3)
Catégorie 6	668	681 (+ 1.9)
Catégorie 2 + 3	1 130	1 163 (+ 2.9)
Catégorie 7 + 8	232	311 (+ 34.1)
Ensemble	5 169	5 387 (+ 4.2)

- On observe un léger accroissement du chômage, notamment dans les catégories 2, 3, 7, 8, lié à l'emploi à temps partiel ou précaire. Les mouvements d'emploi liés aux motifs d'inscriptions attestent d'un accroissement important des contrats précaires, l'intérim participant à la régularisation du marché de l'emploi. Le fichier des demandeurs d'emploi se fixe sur des publics spécifiques en augmentation (- 25 ans, femmes…).

c. Les demandeurs d'emploi (Catégorie 1 suivant l'âge, zone CDRA).

Tranches d'âges	3ème trimestre 2003	3ème trimestre 2004
- 25 ans	736	733 (- 0.4)
25 49 ans	2 002	2 096 (+ 4.7)
50 ans et +	401	403 (+ 0.5)
Ensemble	3 139	3 232 (+ 3)

- Malgré la conjoncture, le niveau de chômage est relativement stabilisé.
- Le poids du chômage des jeunes pèse pour 23.4%.
- Le chômage des jeunes connaît une progression constante.

d. Les demandeurs d'emploi (Catégorie 1, durée du chômage. Zone CDRA).

Ancienneté dans le chômage	3ème trimestre 2003	3ème trimestre 2004
- 1 ans	2 444	2 470 (+ 1.1%)
+ 1 ans	695	762 (+ 9.6%)
+ 2 ans	205	222 (+ 8.3%)
+ 3 ans	65	65

- On observe une légère montée du chômage de longue durée essentiellement liée à des causes conjoncturelles (typologie de publics).

e. Les demandeurs d'emploi (Catégorie 1 **par NIVEAU de FORMATION**. Zone CDRA).

Niveau de formation	3ème trimestre 2003	3ème trimestre 2004
5 bis et 6	211	569 (- 6.9%)
5	1 199	1 265 (+ 5.5%)
4	548	562 (+ 2.6%)
1, 2, 2	668	687 (+ 2.8%)
NP	113	149 (+ 31.9%)

- Il ressort que près de 60% des demandeurs d'emploi de catégorie 1 sont de niveau égal ou inférieur au CAP, BEP.

Cette situation observée nécessite un approfondissement important. Elle vient questionner l'un des chantiers les plus importants à venir sur le territoire afin d'élever globalement les niveaux de formations et de compétences des demandeurs d'emploi.

f. Les demandeurs d'emploi handicapés (Catégories A, B, C. zone CDRA)**.**

Qualification (niveau)	3ème trimestre 2003	3ème trimestre 2004
Ouvriers non qualifiés	134	154 (+ 14.9%)
Ouvriers qualifiés	71	96 (+ 35.2%)
Employés non qualifiés	160	209 (+ 30.6%)
Employés qualifiés	147	174 (+ 18.4%)
Technicien, Agent de maîtrise	19	29 (+ 52.64%)
Ensemble	533	663

- Tendanciellement poids important des demandeurs d'emploi handicapés par rapport à l'ensemble des demandeurs d'emploi.
- Augmentation sensible entre 2003 et 2004.

g. Les bénéficiaires du RMI (Zone Bassin de Vie de Bourg-en-Bresse)**.**

	2001	2002
RMI	1 273	1 272
RMI seul	407	396
RMI au moins 2 ans	710	685
Population couverte par le RMI	2 664	2 490
Par age		
- de 25 ans	27	34
25 49 ans	895	895
+ 50 ans	351	343

- Les chiffres indiquent un seuil quasi-constant de bénéficiaires depuis 3-4 ans.
- Le bassin représente environ 35% des bénéficiaires par rapport au département. Le nombre de bénéficiaires est important au regard de la demande d'emploi.

h. L'emploi salarié par secteur (Zone CDRA).

Secteur	Effectif 2003	Part en 2003
Industrie	9 339	24.4%
Construction	3 282	8.6%
Tertiaire	25 622	67%

- Il apparaît clairement le poids considérable du tertiaire dans la structure des emplois du bassin, (67%) auquel il convient de rajouter plus de 20000 emplois (nous ne disposons que des données INSEE par département n'incluant pas la totalité des fonctions publiques).
- Le secteur de l'industrie baisse tendanciellement (moins 4.2% entre 2003/2004) alors que le BTP est en légère augmentation.

i. Les secteurs d'activités en tension. Demandes d'emplois enregistrées (catégorie 1, 2, 3) zone CDRA.

Familles professionnelles (FAP) Tri décroissant	2004
Service aux particuliers	1 234
Commerce	1 103
Gestion, Administration	1 032
Tourisme et transports	761
Bâtiment, Travaux Publics	575
Santé, Action Sociale, Culture et Sports	518
Mécanique, Travail des métaux	457
Industries de process	455
Hôtellerie, Restauration, Alimentation	428
Agriculture, Marine, Pêche, Sylvic	262
Total des 10 premières FAP	6 825
Total toutes FAP	8 789

j. Les secteurs d'activités en tension. Offres d'emplois enregistrées
(Catégorie 1, 2, 3). Zone CDRA.

Familles professionnelles (FAP) Tri décroissant	2004
Service aux particuliers	901
Bâtiment, Travaux Publics	659
Tourisme et transports	626
Commerce	538
Hôtellerie, Restauration, Alimentation	486
Mécanique, Travail des métaux	484
Gestion, Administration	461
Santé, Action Sociale, Culture et Sports	438
Industrie de process	387
Agriculture, Marine, Pêche, Sylvic	192
Total des 10 premières FAP	5172
Total toutes FAP	5745

- Des tensions sont révélées au niveau du BTP, Mécanique et travaux des métaux, Hôtellerie, Restauration…
- L'inadéquation de l'offre et de la demande est clairement exprimée sur les services aux particuliers, commerce, gestion / administration qui passe par une requalification des fichiers, une analyse plus fine des métiers…
- L'absence d'anticipation, l'insuffisance de Gestion Prévisionnelles des Emplois et des Compétences (GPEC) rend très difficile la lecture des tensions à cerner à 5 et 10 ans, sauf à dire que la pyramide des âges, le niveau bas du chômage, la faible qualification des demandeurs d'emplois conduiront à des tensions sans doute bien plus affirmées qu'il conviendrait d'anticiper et d'analyser.

EN RESUME : Les ressources humaines du territoire se caractérisent par :

- Un vieillissement important de la population active non compensé par un solde suffisant de population jeune. Ce qui de fait entraînera des tensions fortes dans le marché du travail dans les 10 prochaines années.
- Une extrême faiblesse de la ressource humaine mobilisable quantitativement et qualitativement.
- La faible qualification des demandeurs d'emploi appelle une intervention d'envergure.
- Une population jeune et féminine qui augmente légèrement mais qui reste ancrée dans le chômage (bas niveau de formation, inadéquation avec l'offre…).
- Une augmentation sensible des travailleurs handicapés depuis plus de 2 ans.
- Une précarité aggravée du travail et dans la situation des bénéficiaires des minima sociaux.
- Un poids important du tertiaire public et privé avec un secteur industriel et de la construction à renforcer.
- Une absence d'outils de mesure et d'évaluation sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Pas d'anticipation.

Ces constats généraux ont conduit les acteurs de la Commission Emploi, Formation CDRA à ouvrir 3 chantiers sur les enjeux des ressources humaines du territoire :

- La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.
- L'accès à l'emploi des personnes en difficultés particulières d'insertion.
- La formation post-bac, supérieure et de la recherche. La formation tout au cours de la vie.

Auxquels il convient de rajouter une approche plus transversale en matière de territorialisation, d'ingénierie et d'animation Ressource Humaine à l'échelle du Territoire.

2.2. La GPEC - Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences

Etat des lieux

L'approche sur la GPEC fait écho aux constats généraux exprimés en introduction.

La GPEC vise à réduire de façon anticipée les écarts entre les besoins et ressources humaines de l'entreprise en fonction de son plan stratégique : gestion prévisionnelle des effectifs, des compétences, des emplois, des carrières.
C'est un formidable outil de reconnaissance du capital humain des entreprises, facteur d'amélioration continue du dialogue social.
Un nombre très faible d'entreprises est mobilisé sur ce type de démarche. Beaucoup y songent parmi les plus importantes en rappelant s'il est encore nécessaire que plus de 80% des entreprises du territoire comptent moins de 10 salariés.
L'expérience menée par MECA BOURG ou la DDTEFP avec le secteur santé doivent nous servir d'exemple à suivre pour d'autres filières.

La veille en matière de RH disponible sur le plan national, régional est peu déclinée et appropriée par les acteurs du territoire et doit s'appuyer sur une actualisation permanente de la base de données, et sa communication aux acteurs du territoire pourrait permettre de saisir en permanence les évolutions, faiblesses, menaces et opportunités.

L'approche prospective : la veille RH et la GPEC constituent autant de démarches à développer sur le territoire complétées d'une approche sur les tensions constatées sur le marché du travail dans certains secteurs d'activités et par les besoins avérés des entreprises dans un contexte démographique qui ira en se resserrant. L'approche prospective pourrait aussi permettre de mesurer les évolutions et besoins des filières et d'anticiper les besoins de formation.

Les enjeux

Enjeux important du territoire en raison de la « rareté » des ressources humaines disponibles. Enjeux entre le social, l'économie, l'emploi et la formation.

- Disposer d'un système de prévisions des besoins en ressources humaines et compétences nécessaires notamment dans les filières et secteurs en tension de main-d'œuvre.

- Pouvoir mobiliser les acteurs socio-économiques du territoire autour des enjeux de la GPEC. Dispositif d'information, de communication adapté aux entreprises en privilégiant le soutien au PMI/PME/TPE.

- S'appuyer sur des plans d'actions ciblés en matière de développement de l'emploi et de la formation vers une meilleure adaptation entre l'offre et la demande.

ATOUTS	Existence des outils régionaux et départementaux à exploiter et à traiter territorialement Approche par filières (exemple de MECA BOURG) Territoire en dynamique de développement.
FAIBLESSES	Pas de culture partagée au niveau des entreprises et des acteurs économiques Pas de moyens pour faire de la GPEC notamment pour les petites entreprises (pas d'outils de gestion territoriale), Pas assez de dialogue social dans les entreprises.
OPPORTUNITES	Développer l'analyse par filières Mobiliser des dispositifs de soutien et conseil aux entreprises, actions collectives, dispositifs écrins… Profiter de cette période en forte mutation, développer du service aux entreprises (gestion prévisionnelle, aide au recrutement, plan de formation)
MENACES	Vieillissement, gestion des seniors et transfert des savoirs et des compétences, Faiblesse qualitative et quantitative en ressources humaines qui peut bloquer le développement économique.
ENJEUX	**Disposer d'un système de prévisions des besoins en ressources humaines et compétences nécessaires notamment dans les filières et secteurs en tension de main-d'œuvre.** **Pouvoir mobiliser les acteurs socio-économiques du territoire autour des enjeux de la GPEC. Dispositif d'information, de communication adapté aux entreprises en privilégiant le soutien au PMI/PME/TPE.** **S'appuyer sur des plans d'actions ciblés en matière de développement de l'emploi et de la formation vers une meilleure adaptation entre l'offre et la demande.**

2.3. L’accès à l’emploi des personnes en difficultés

Etat des lieux

Les 10 clés présentées dans les constats généraux expriment une forte spécificité territoriale.

La problématique du territoire est clairement cernée avec un faible niveau de chômage et son corollaire un **noyau dur de chômeurs** souvent déqualifiés socialement et professionnellement.

Le territoire dispose cependant **d’outils d’insertion en nombre**, très fragilisés par les inflexions constantes des politiques dans le champ de la remobilisation, la pré qualification, et la qualification.
La nécessité de bien articuler les trois modalités de la remise à l’emploi entre insertion sociale, insertion économique et formation requalification apparaît essentielle afin de former une chaîne articulée avec un **pilotage volontariste et cordonné** des pouvoirs publics territoriaux.

Un vaste chantier de **requalification des demandeurs d’emploi** s’avère nécessaire. En effet, 60 % des demandeurs d’emploi disposent d’un niveau V ou inférieur. Il reste à construire et à conduire afin d’augmenter le niveau d’employabilité et surtout répondre aux besoins et tensions de main-d’œuvre observés. L’adaptation des systèmes de formation, la validation des acquis de l’expérience sont autant d’outils à renforcer.
Reste la question des publics durablement éloignés de l’emploi pour des raisons sociales, professionnelles, personnelles. Il s’agirait de développer des espaces de socialisation, d’économie sociale et solidaire.

L’état des lieux révèle des risques d’exclusion durable d’une partie importante de la population notamment urbaine et la nécessité de mettre en jeu la cohésion sociale.

Les enjeux

L’analyse des problématiques du territoire a cerné un enjeu important relatif à la très faible qualification des demandeurs d’emplois au regard de l’offre territoriale. Le noyau dur du chômage est constitué d’un public désinséré socialement et déqualifié professionnellement. Un vaste chantier de requalification des personnes en difficultés, jeunes et adultes, doit prendre appui sur tous les outils existants et dispositifs mobilisables en faveur de l’accompagnement à l’emploi durable, articulé avec un pilotage volontariste et coordonné de l’action publique.

- Requalifier les demandeurs d'emploi par le développement de réponses adaptées au territoire et s'appuyant sur l'insertion économique, l'apprentissage, la professionnalisation à partir d'une forte déconcentration des moyens.

- Impliquer les entreprises et les collectivités publiques dans les dispositifs d'appui et d'accompagnement du retour à l'emploi durable.

- Recruter, communiquer sur les secteurs professionnels porteurs et sur l'image des métiers.

ATOUTS	Existence de secteurs en tension qui ne nécessitent pas une haute qualification Existence de structures intermédiaires (SIAE) pour les accompagner et préparer les intéressés à prendre un emploi en milieu ordinaire Vivier de petites entreprises variées Vivier associatif important et poids de l'économie sociale et solidaire Capacité des structures de formation
FAIBLESSES	Marginalisation des personnes en précarité accentuée par un taux de chômage faible (une longue durée au chômage induit plus de difficultés à se réinsérer) Territoire rural induisant des problèmes de mobilité (accru pour les travailleurs handicapés), une sociabilisation purement locale en raison d'une incapacité à vivre autrement Plus de femmes en situations précaire Problème des jeunes sans qualification arrivant sur le marché du travail
OPPORTUNITES	L'augmentation du nombre d'emplois du fait de l'implantation d'entreprises La volonté des centres de formation de s'adapter Les Maisons de l'Emploi et de la Formation (loi sur la cohésion sociale) pour mettre en synergie les différents acteurs
MENACES	Le devenir des structures d'insertions après la cessation d'activité du PLIE Le risque d'exclusion supplémentaire des personnes handicapées psychiques ou avec des handicaps minimes, qui sont en dehors de tout cadre mais en capacité de travailler Les difficultés de retour à l'emploi des personnes de plus de 50 ans qui vont aller en s'aggravant
ENJEUX	**Du traitement social à l'insertion économique pour favoriser l'accès du plus grand nombre à l'emploi durable.** **Requalifications des demandeurs d'emploi par le développement de réponses adaptées au territoire et s'appuyant sur l'insertion économique, l'apprentissage, la professionnalisation à partir d'une forte déconcentration des moyens.** **Impliquer les entreprises et les collectivités publiques dans les dispositifs d'appui et d'accompagnement du retour à l'emploi durable.** **Recruter, communiquer sur les secteurs professionnels porteurs et sur l'image des métiers.**

2.4. La formation tout au cours de la vie, l'enseignement post-bac, supérieur et de la recherche

Etat des lieux

La formation tout au long de la vie suggère qu'elle soit une valeur permettant à l'individu de maîtriser **son parcours professionnel** et à l'entreprise de mieux **gérer ses besoins et compétences.**

Les niveaux de compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales (Région, Département, Communes), la densité des partenaires sociaux, la densité des acteurs publics ou privés rendent **difficilement lisible** sur le territoire local **l'organisation du système de formation et l'offre de**

formation. Le territoire de proximité doit veiller à la bonne cohérence des systèmes locaux et à leur connaissance par les professionnels et plus globalement la population.

La formation tout au long de la vie interpelle les entreprises qui sont exposées à des modifications sensibles de leur environnement ainsi que de leur cadre législatif.
Le retournement démographique à partir de 2006/2007, le manque d'attractivité de certains métiers, la persistance du chômage structurel qui révèle une grande déqualification professionnelle et sociale des demandeurs d'emploi, l'évolution de la relation au travail (notamment des nouvelles générations), l'absence d'anticipations des besoins et des compétences viennent interpeller **le rapport d'entreprises / systèmes de formation**. La place de l'apprentissage et de l'alternance doit se renforcer.

En lien avec le projet d'agglomération, il convient de relever que notre territoire offre un bon niveau et une grande diversité d'offre en matière de formation post-bac. Il dispose en effet, des antennes de Lyon 1 et Lyon 3, d'une école de commerce, de deux classes préparatoires aux grandes écoles, de deux instituts de formation d'infirmières, d'un IUFM, de cinq lycées et d'instituts de formation professionnelle.

On comptait 3350 étudiants pour l'année 2004/2005 dans les différents établissements scolaires post-bac et universitaires. Ce nombre a augmenté, plus de 10% ces 4 dernières années. On peut donner une répartition des étudiants entre les différents établissements:

	Lycées et écoles professionnelles (lycées, école de coiffure)	**Centre de formation (CFPPA, GRETA, AFPMA)**	**Instituts de formation sages-femmes et infirmières**	**Université (Lyon 1, CEUBA, ESCI, IUFM)**
Nombre d'étudiants: 3350	706	297	680	1 667

Ce potentiel de formation post-bac a un rayonnement qui dépasse largement le territoire de la Communauté d'Agglomération au vu de l'origine géographique des étudiants.

Origine géographique	**Communauté d'Agglomération**	**Ain hors Agglo**	**Rhône-Alpes hors Ain**	**Autres**
% d'étudiants	24.39	39.27	20.47	15.87

Des antennes des universités Lyon 1 et Lyon 3 sont financées à hauteur de 2/3 par le Conseil Général et d'1/3 par L'agglo de Bourg-en-Bresse. Ces soutiens interviennent dans le cadre de conventionnements qui ont permis le développement d'un pôle universitaire à Bourg-en-Bresse.

Ainsi, trois départements d'enseignement supérieur sont administrés à distance par l'IUT-A Université Lyon 1 sur le site de Bourg-en-Bresse : génie biologie, informatique, génie thermique et énergie. Deux autres structures existent en périphérie de l'IUT-A:

- L'IUT biotechnologies et bio-industrie dont l'objectif est de répondre aux besoins en techniciens et cadres de production des industries agroalimentaires,

- Le laboratoire de recherche en génie industriel alimentaire (LRGIA), qui assure un volet recherche fondamentale et un volet recherche appliquée en appui du technopôle ALIMENTEC.

Le souhait des partenaires en la matière est de voir mis en place à Bourg-en-Bresse, un IUT de plein exercice.
En outre, il conviendrait de créer, en lien avec les filières professionnelles, de nouveaux cursus dans les domaines où l'offre est peu importante par rapport à la demande, comme par exemple, dans les domaines des métiers du froid, appliqués à l'agroalimentaire, et de la climatisation.

L'Université Lyon 3 est présente sur le territoire de l'agglomération par le biais du Centre d'Etude Universitaire de Bourg-en-Bresse et de l'Ain (CEUBA), pôle d'enseignement universitaire le plus ancien implanté dans le département de l'Ain.
L'antenne dispense des enseignements notamment dans les domaines du droit, des langues et dans le cadre de l'institut d'administration des entreprises.

L'objectif est de renforcer les filières existantes, voire d'en créer de nouvelles comme par exemple celle relative au management des organisations, et les licences professionnalisantes.
Un des projets d'envergure concernant l'antenne sera son déménagement sur le site "la Charité", propriété du Conseil Général de l'Ain qui devra permettre de répondre à ses souhaits de développement.

L'agglo de Bourg-en-Bresse apporte également son soutien financier à l'Ecole Supérieure de Commerce et d'Industrie de l'Ain au regard de l'accompagnement à la création d'entreprises. L'ESCI est un acteur majeur du territoire qui dispense, tant en formation initiale que continue, des cours et des programmes d'accompagnement aux créateurs ou repreneurs d'entreprise leur permettant de réaliser leur projet dans des conditions optimales.

Le Conseil Général et L'agglo de Bourg-en-Bresse portent le Centre Européen d'Entreprises et d'Innovation (CEEI) dans son développement pour accompagner les porteurs de projet de l'émergence de l'idée à la pérennité de l'activité innovante. Sa labellisation européenne permet d'intégrer des réseaux synonymes d'une plus grande efficacité. Le CEEI s'attache à contribuer au maintien, au développement, à l'innovation dans les entreprises, à l'insertion professionnelle et à la création de nouvelles richesses.

La recherche
Le site d'ALIMENTEC accueille non seulement le LRGIA, mais aussi une antenne du CNRS. Le LRGIA développe deux pôles de compétences en sciences biologiques et en sciences de l'ingénieur, ainsi qu'une thématique de recherche sur le transfert et la détection d'éléments biologiques dans les systèmes alimentaires. A titre d'exemples, ses programmes de recherche nationaux portent sur les biofilms industriels et les biofilms des planches d'affinage de fromage. Le LRGIA a obtenu en 2003 une reconnaissance pour quatre ans par le Ministère de l'Education Nationale, reconnaissance qui légitime son action et lui confère une crédibilité supplémentaire auprès des partenaires.

L'antenne du CNRS est hébergée sur le site d'ALIMENTEC depuis 1992 et est également aidée par L'agglo. Elle consacre quant à elle ses travaux aux ressources des terroirs, sous l'angle de la dimension culturelle des productions locales. Les activités de l'antenne s'orientent principalement dans deux directions:

- Un volet organisation d'un centre d'études et de documentation sur les ressources et une base documentaire désormais en ligne,

- Un volet d'études, expertises, conseil et information.

Les enjeux

- Elever les qualifications et les compétences des salariés et demandeurs d'emplois du territoire par la formation, la validation des acquis, de l'expérience et le soutien à l'innovation.

- Faire que l'offre de formation soit plus lisible et adaptée aux besoins du territoire.

- Elever les compétences individuelles et collectives des salariés et demandeurs d'emplois pour répondre aux enjeux territoriaux.

- Conforter l'offre d'enseignement post-bac, supérieur professionnalisant et créer les synergies nécessaires entre les acteurs.

- Soutenir l'innovation et la recherche par l'affirmation de nos outils: pôle Alimentec, incubateur, développement d'entreprise innovante…

ATOUTS	Des outils de formation à mobiliser sur le territoire en rapport aux besoins des entreprises La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) L'existence d'un pôle d'enseignement supérieur et de la recherche à renforcer
FAIBLESSES	Trop grande offre des CAP/BEP tertiaire administratifs Existence de besoins de formation en petite enfance, dans l'aide aux personnes âgées et les métiers sanitaires et sociaux Des métiers en tensions peu attractifs (service aux personnes, BTP, agroalimentaire) Précarité Difficulté à faire bouger la machine éducative nationale Une université dépendante de Lyon et un manque de coopération entre formations secondaires et supérieures
OPPORTUNITES	Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche. Etude départementale enseignement post-bac et supérieur Création possible de licences professionnelles pour répondre à des besoins spécifiques Découverte de l'image des métiers pour améliorer l'orientation
MENACES	Déqualification des ressources humaines (noyau dur du chômage) Difficultés de réorientation RH frein objectif au développement économique
ENJEUX	**Elever les qualifications et les compétences des salariés et demandeurs d'emplois du territoire par la formation, la validation des acquis, de l'expérience et le soutien à l'innovation.** **Faire que l'offre de formation soit plus lisible et adaptée aux besoins du territoire.** **Elever les compétences individuelles et collectives des salariés et demandeurs d'emplois pour répondre aux enjeux territoriaux.** **Conforter l'offre d'enseignement post-bac, supérieur professionnalisant et créer les synergies nécessaires entre les acteurs.** **Soutenir l'innovation et la recherche par l'affirmation de nos outils: pôle Alimentec, incubateur, développement d'entreprise innovante…**

2.5. Conclusion

La compétitivité du territoire est un enjeu central du développement économique de l'emploi. Développer l'emploi, un des leviers des stratégies de développement territorial, devient facteur de cohésion sociale. La ressource humaine, trop longtemps reléguée à l'arrière plan des éléments influant le décideur économique, aujourd'hui devient une préoccupation centrale.

L'entreprise va-t-elle trouver sur le territoire les ressources et compétences dont elle aura besoin pour se développer ?

L'un des volets de la ressource humaine qui fait l'objet de toute l'attention des entreprises est l'offre de formation initiale, supérieure et continue sur le territoire.

Dans le domaine de l'Emploi-Formation même s'il demeure une compétence de l'Etat et du Conseil Régional dans le cadre de l'acte II de la décentralisation, le territoire de proximité dispose de leviers qu'il peut mettre en œuvre utilement afin de concourir au développement économique propre à la création d'emplois et au renforcement des solidarités envers les demandeurs.

Pour agir sur les problématiques de ressources humaines, il conviendrait dans une démarche de développement local de préciser notre posture en plus value par rapport aux nombreux acteurs qui interviennent déjà sur le territoire sur les questions de l'emploi, de la formation et de la gestion des compétences.

Les choix opérateurs devront s'appuyer sur une mobilisation des acteurs, un diagnostic rigoureux et partagé, des enjeux clarifiés, un projet co-élaboré avec l'ensemble des partenaires sur la base d'une stratégie lisible, concrète et mesurable du développement du territoire.

Le territoire de proximité dispose de leviers qu'il faut mettre en œuvre afin de concourir au développement économique, de l'emploi et au renforcement des solidarités.

- Donner de la cohérence et de la lisibilité des systèmes de contractualisation (Etat, Région, Département, Communes, EPCI…),

- Conforter la démarche participative de co-élaboration et de suivi du projet territorial Emploi-Formation expérimentée à travers la Commission CDRA Emploi-Formation,

- Organiser les synergies et amener les réseaux en apportant l'ingénierie nécessaire au territoire.

3. ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

3.1. Image

Etat des lieux : l'absence d'une image forte

- ✓ **Une absence d'image claire**

A la croisée de trois régions naturelles la Bresse, la Dombes et le Revermont, le bassin de vie de Bourg-en-Bresse ne bénéficie pas d'une image forte. Le « poulet de Bresse » ou le « monastère royal de Brou » sont les éléments les plus connus mais ne reflètent pas le dynamisme industriel de ce territoire. Cependant, on se rend compte que les agglomérations de taille équivalente à celle de Bourg-en-Bresse connaissent les mêmes difficultés d'image.

- ✓ **Un territoire attractif pour de jeunes couples avec enfants mais un départ des 15-29 ans.**

Malgré ce déficit effectif d'image, le bassin de vie de Bourg-en-Bresse connaît une croissance démographique importante exprimée à travers le solde migratoire. Notre territoire se révèle attractif pour les jeunes couples avec enfants attirés par le cadre de vie. Ce solde migratoire positif ne doit pas occulter le départ de notre territoire des 15-29 ans (PARTIE 1 : 1.2.1).

- ✓ **Un territoire où il fait bon vivre**

En revanche, le bassin de vie bénéficie d'une qualité de vie reconnue basée sur l'équilibre urbain/rural et des paysages de qualité. Par ailleurs, il peut se prévaloir d'une desserte exceptionnelle en voies de communication.

- ✓ **Des opportunités à saisir**

La démarche de Contrat de Développement Rhône-Alpes constitue une réelle opportunité d'identifier les atouts de notre territoire et de rompre avec la culture de l'effacement du bassin de vie de Bourg-en-Bresse.
La présence de savoir-faire industriels, d'un pôle d'enseignement supérieur, d'une démarche de développement durable peuvent constituer autant de vecteurs d'image pour notre territoire.

ATOUTS	* Attractivité générale : solde migratoire positif, * Position géographique privilégiée avec le réseau autoroutier et ferroviaire, * Qualité de vie, * Equilibre du territoire (Ville, agglomération, bassin de vie)
FAIBLESSES	* Manque d'identification géographique, * Départ de la tranche des 15-29 ans, * Culture de l'effacement, * Absence d'image claire
OPPORTUNITES	* Savoir-faire industriels, * Quelque chose à construire, * Proximité de la métropole lyonnaise.
MENACES	* Ralentissement de l'industrialisation, * Atteintes à la qualité de vie (dégradation des paysages, architecture standard, étalement urbain…), * Rester sur une image peu dynamique (équilibre), * Proximité de la métropole lyonnaise.
ENJEUX	**A – Valorisation et préservation de la qualité de vie et de l'équilibre de notre territoire** **B – Construction d'une image adaptée à notre projet** **C – Renforcement de l'identité du territoire**

Enjeux : une image au service du projet de territoire

La recherche d'une image ne doit pas guider notre projet de territoire. L'image qu'elle soit interne (identité) ou externe doit rester un outil d'application d'une stratégie de développement. Les trois enjeux identifiés répondent à cette préoccupation :

✓ **Valorisation et préservation de la qualité de vie et de l'équilibre de notre territoire**

Comme nous l'avons indiqué, les atouts principaux du bassin de vie de Bourg-en-Bresse en terme d'image sont la qualité de vie et l'équilibre qui se caractérisent par la beauté de des paysages, l'architecture des constructions, l'équilibre urbain/rural…

✓ **Construction d'une image adaptée au projet**

Aucune image forte ne semble émerger sur le territoire. Ainsi, la volonté de renforcer l'image du bassin de vie de Bourg-en-Bresse passe forcément par la création d'une image en s'appuyant fortement sur les caractéristiques locales (savoir-faire industriels, patrimoine,…).

✓ **Renforcement de l'identité du territoire**

Les habitants du bassin de vie de Bourg-en-Bresse doivent être des ambassadeurs du territoire. Cela passe par un travail de valorisation du territoire auprès de toute la population locale.

3.2. Urbanisme, habitat, logement, foncier

Etat des lieux : un développement périurbain

✓ **Une croissance périurbaine qui a de nombreux impacts**

Une évolution de la population de plus de 30% est observée autour de Bourg-en-Bresse et dans des communes rurales (ex : Romans, Priay, Grand-Corent…), certaines communes ont vu leur population augmenter de 50% entre 1982 et 2000 dans la deuxième couronne autour de Bourg-en-Bresse.
Seules quelques communes ont une faible baisse de leur population dont Bourg-en-Bresse qui est par ailleurs limitée dans ses possibilités d'extension.

Ainsi, on assiste à un double phénomène, **d'étalement urbain** d'une part, se traduisant par une déconcentration progressive des logements hors des communes centres, et d'**éclatement urbain multipolaire** d'autre part, puisque les communes éloignées de la ville sont aussi touchées par la croissance urbaine du fait de la réductions de distances (notion d'isochrone) induites entre autres par les nouvelles infrastructures. « La surface consommée par l'urbanisation a été multipliée par 2,1 depuis 1970 sur l'ensemble du territoire du SCOT, avec un minimum de 1,7 (ex : communauté de commune de Treffort-en-Revermont), et un maximum de 2,7 sur la communauté de communes de la Vallière. De plus, on estime que chaque logement construit consomme en moyenne 950m2, avec des valeurs dépassant 1400 m2 dans certains secteurs ayant connu un phénomène d'explosion urbaine essentiellement en habitat pavillonnaire et sans réelle maîtrise de la consommation de l'espace (secteur périurbain Est de Bourg-en-Bresse notamment) » (Diagnostic d'agglomération, aire urbaine de Bourg-en-Bresse, préfecture de l'Ain, 2004)

Ainsi, la pression urbaine s'est accentuée à partir des centres urbains de Bourg-en-Bresse, Lyon et Mâcon. De nombreux lotissements se sont construits en périphérie de petits villages. En effet, la croissance de la population s'accompagne d'une croissance encore plus forte du nombre de ménages traduisant un **phénomène de décohabitation** (augmentation du nombre de ménages et diminution de leur taille).

Cette poussée rapide de l'urbanisation en zone rurale n'est pas sans conséquence sur :

- **l'augmentation du nombre de déplacements et l'allongement des distances parcourues** vers le centre du pôle urbain qui reste attractif en termes d'emplois et de services offerts,
- **l'équipement des communes,** lié à l'insuffisance des infrastructures publiques (écoles, assainissement notamment, prélèvement de la ressource).

Mis en forme : Police :10 pt, Non Gras

Mis en forme : Police :10 pt

Mis en forme : Police :10 pt

Mis en forme : Police :10 pt, Gras

Supprimé : L

Mis en forme : Police :Non Gras

Mis en forme : Police :Non Gras

Supprimé : On assiste également à un phénomène **d'étalement urbain** se traduisant par une déconcentration progressive des logements hors des communes centres.¶
¶

Mis en forme : Police :Non Gras

Supprimé : poser des problèmatiques

Mis en forme : Police :(Par défaut) Arial, 10 pt

Mis en forme : Police :(Par défaut) Arial, 10 pt

Mis en forme : Police :(Par défaut) Arial, 10 pt

Mis en forme : Police :(Par défaut) Arial, 10 pt

- **l'exposition aux risques** : certaines communes subissent des pressions pour construire en zone inondable, du fait du manque de zones constructibles (dans la basse vallée de la Veyle par exemple),
- **les conflits d'usage entre habitat et agriculture,**
- **la hausse des prix du foncier et la maîtrise du foncier par les collectivités.**

Ces problématiques s'observent essentiellement dans trois secteurs :

- **en périphérie de l'agglomération burgienne** où la pression foncière est particulièrement élevée. Le secteur englobe le pôle urbain et une première couronne en expansion, allant de Certines/Tossiat à Viriat et Revonnas/Ceyzériat / Jasseron à Polliat/ Buellas et Saint-Rémy.
- **le long des principaux axes de circulation** : RN 79 en direction de Mâcon, RN 75 en direction d'Ambérieu,
- **dans les secteurs où l'habitat traditionnel dispersé a conduit progressivement à un mitage existant et persistant** : la Bresse entre Bourg-en-Bresse et Mâcon

Mis en forme : Police :(Par défaut) Arial, 10 pt
Mis en forme : Police :(Par défaut) Arial, 10 pt
Supprimé : problèmatiques
Supprimé : cas
Mis en forme : Police :(Par défaut) Arial, 10 pt
Mis en forme : Police :(Par défaut) Arial, 10 pt
Mis en forme : Police :(Par défaut) Arial, 10 pt
Mis en forme : Police :(Par défaut) Arial, 10 pt
Mis en forme : Police :10 pt

✓ **Une répartition hétérogène des types de logements**

L'agglomération de Bourg-en-Bresse, notamment sa ville-centre, concentre une majorité de logements collectifs tandis que sur les autres intercommunalités la part des logements individuels représente plus de 70% des résidences principales et atteint sur certaines 90%.

Répartition du parc de logements sur le bassin de vie de Bourg-en-Bresse en 1999

	Nombre de résidences principales	Part en %		
		maisons individuelles	logements collectifs	autres types de logement
Communauté d'agglomération de Bourg-en-Bresse	28301	45%	52%	3%
Communauté de Communes des Bords de Veyle	2628	84%	13%	3%
Communauté de Communes Bresse Dombes Sud Revermont	1953	87%	11%	2%
Communauté de Communes Chalaronne Centre	3629	78%	19%	3%
Communauté de Communes de Montrevel-en-Bresse	4814	91%	7%	2%
Communauté de Communes Pont d'Ain Priay Varambon	1534	73%	23%	4%
Communauté de Communes de Treffort-en-Revermont	2979	92%	5%	4%
Communauté de Communes de la Vallière	2940	90%	7%	3%
CDRA Bassin de Vie de Bourg-en-Bresse	**48778**	**62%**	**35%**	**3%**

Source : INSEE, RGP 99

On identifie ainsi un manque de mixité sociale sur le bassin de vie avec une ville centre qui concentre les populations en difficultés sociales. Cependant, on constate un certain dynamisme en terme d'habitat social et de rééquilibrage démographique (opération de renouvellement urbain…). Par exemple, sur l'agglomération de Bourg-en-Bresse, des actions importantes de renouvellement urbain et de requalification urbaine ont été lancées (Réalisation par la Ville de Bourg d'une étude pré-opérationnelle de rénovation urbaine sur le quartier Challes/Reyssouze et constitution en cours du dossier "ANRU"), lancement par L'agglo d'une étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de type "Renouvellement Urbain" avec pour objectifs de reconquérir les centres anciens (remise sur le marché des logements vacants et réhabilitation des logements vétustes/insalubres).

Mis en forme : corps texte
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt

De même, l'absence de logements locatifs dans les petites communes ne favorisent pas le turn-over de la population et renforce son vieillissement.
Enfin, les problèmes de recrutement que connaissent les entreprises du bassin de vie sont parfois liés aux difficultés rencontrées pour se loger notamment du fait de l'absence de logements intermédiaires dans de petits collectifs.

✓ **Une qualité des logements à développer**

On recense un manque de logements adaptés (personnes à mobilité réduite, handicapés…) sur le bassin de vie de Bourg-en-Bresse.

ATOUTS	*Une grande majorité de communes ayant des documents d'urbanisme en vigueur ou en cours d'élaboration *Un certain dynamisme en terme d'habitat social et de rééquilibrage géographique *Une agriculture dynamique et diversifiée *Ensemble des cadastres des communes numérisé *Des expériences intéressantes sur L'agglo (PLH, Observatoire foncier…) *Mise en place par le CILDA (Organisme collecteur du 1% patronal) d'un accompagnement pour les personnes en mobilité professionnelle sur l'agglomération de Bourg
FAIBLESSES	*Difficultés pour les collectivités de maîtriser le foncier *Hausse des prix du foncier *Un développement périurbain générant une pression sur les terres agricoles *Une ville centre en perte de population, limitée dans ses possibilités d'extension *Inadaptation des logements *Manque de mixité avec une ville centre qui concentre les populations en difficultés sociales *Manque de locatif dans les petites communes *Absence de logements intermédiaires dans de petits collectifs *Manque de logements adaptés (personnes à mobilité réduite, handicapés…) *Quelques entrées d'agglomération peu attractives *Déficit de communication et d'information
OPPORTUNITES	*Mise en place des Schémas de Cohérence Territoriale *Programme Local de l'Habitat et observatoire foncier de L'agglo *Assistance aux bailleurs sociaux de L'agglo pour la mise en place de la qualité environnementale dans leurs opérations *Opérations de renouvellement urbain sur la ville centre *Présence de dents creuses, de friches à redensifier dans la ville centre
MENACES	*Une consommation d'espaces non maîtrisée (mitage…) *Hausse de la pression lyonnaise sur le foncier *Une dégradation et une banalisation des paysages (architecturaux comme naturels) *Une ville centre en perte de population et concentrant les populations en difficultés sociales *Risque d'une spécialisation renforcée des territoires *Développement des friches agricoles notamment dans le Revermont
ENJEUX	**A – La maîtrise du foncier par les collectivités** **B – Renforcement de l'attractivité de la ville centre et des centres villages (densification, favoriser l'unité architecturale des constructions, favoriser l'installation sur la ville-centre, le renouvellement urbain…) et maîtrise de la consommation d'espaces** **C – Diversification de l'offre et développement de la mixité sociale, notamment dans les petites communes.**

Enjeux : la recherche d'une maîtrise de l'urbanisation

La maîtrise de l'urbanisation apparaît comme l'enjeu principal de ce diagnostic. Le Schéma de Cohérence Territoriale aura un rôle primordial pour organiser et rééquilibrer cette croissance.
Le Contrat de Développement Rhône-Alpes pourra accompagner de manière opérationnelle les orientations des SCOT en fonction des trois principaux enjeux repérés :

✓ **La maîtrise du foncier par les collectivités**

Préalable à toute politique d'aménagement, la maîtrise du foncier par les collectivités apparaît comme un enjeu primordial de ce diagnostic.

✓ **Renforcement de l'attractivité de la ville centre et des centres villages et maîtrise de la consommation d'espaces**

Cet enjeu passe par la densification de l'urbanisation, la mise en place de contraintes architecturales et paysagères. Il induit également le renforcement de l'attractivité de la ville centre.

✓ **Diversification de l'offre et développement de la mixité sociale**

Cet enjeu identifie les difficultés liées au logement sur notre territoire.

3.3. Transport et déplacements

Etat des lieux : des déplacements croissants

Il n'existe actuellement pas de document sur l'organisation et la planification de l'ensemble des déplacements (tous modes confondus) sur le territoire sur le court, moyen, et long terme. Cependant, la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse a lancé une étude afin d'élaborer une politique globale des déplacements.

✓ **Un contexte favorable à l'usage de la voiture**

Le développement périurbain favorise l'usage de la voiture d'une part, et va à l'encontre du développement des modes de transports alternatifs puisque les transports en commun ne trouvent leur pertinence que dans les zones denses d'autre part.

De même, on assiste à une bipolarisation des zones d'emploi et de résidence. En effet, la répartition géographique des actifs et des emplois obéit à une logique inverse : le pôle d'emploi de Bourg-en-Bresse accueille 60% des emplois et 40% des actifs alors que les secteurs externes des 1ère et 2ème couronnes accueillent 40% des emplois et 60% des actifs. Seul 1/3 des actifs travaille dans sa commune de résidence, ce qui génère des flux de déplacement importants.

On recense une offre importante de stationnement gratuit en centre-ville. La ville de Bourg-en-Bresse dispose de plus de 5000 places de stationnement à proximité du centre-ville, dont 59% de places gratuites. La politique générale du stationnement en centre-ville est actuellement en cours de révision. Les objectifs poursuivis par la ville de Bourg-en-Bresse sont les suivants :

- Favoriser la rotation des véhicules en centre-ville
- Augmenter l'offre de stationnement longue durée et résidents aux franges de l'hypercentre
- Lier la nouvelle politique de stationnement au réaménagement du Cours de Verdun qui supprimera 108 places de stationnement en centre-ville.

Le bassin de vie de Bourg-en-Bresse présente une situation commerciale équilibrée. Le pôle commercial majeur de Bourg-en-Bresse est complété par des pôles secondaires (Polliat, Attignat, Treffort-Cuisat…). Cette répartition engendre des déplacements mais qui sont cependant répartis avec la périphérie.

Ainsi, la concentration des emplois, des services et de la structure commerciale (dans une moindre mesure) dans les communes centres d'une part, et l'étalement urbain d'autre part, conduisent depuis une décennie à une croissance du nombre de déplacements en voiture.

✓ **Des modes alternatifs insuffisamment développés**

Le bassin de vie de Bourg-en-Bresse présente des réseaux de transports collectifs encore trop cloisonnés. Trois réseaux de transports publics cohabitent sur le territoire :

- le réseau urbain, exploité par la SETUB :

Le périmètre des transports urbains de la communauté d'agglomération de Bourg-en-Bresse s'étend sur 15 communes et comprend 70 000 habitants.

Mis en forme : Police :10 pt, Non Gras
Mis en forme : Police :10 pt, Non Gras
Mis en forme : Police :10 pt, Non Gras, Non Exposant/ Indice
Mis en forme : Police :10 pt, Non Gras
Mis en forme : Police :10 pt
Supprimé : ¶ Saut de page
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt, Non Gras
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt, Non Gras
Mis en forme : Police :10 pt, Non Gras, Non souligné
Mis en forme : Police :10 pt

Au regard des composantes techniques (pourcentages de population desservie, proximité des arrêts de bus, kilométrage parcouru…), le réseau burgien est probablement l'un des réseaux de villes moyennes les plus performants sur le territoire qu'il dessert.
La fréquentation du réseau stagne depuis 2001 malgré l'augmentation de l'offre. D'après l'enquête réalisée en mars 2002, la clientèle du réseau est en majorité féminine et composée pour moitié de jeunes et d'étudiants. Seuls 20% des déplacements en bus sont effectués pour le motif du travail.
Le réseau urbain a récemment évolué (septembre 2004) avec des dessertes à la demande avec des points d'arrêt et horaires prédéfinis, sur l'ensemble des communes de l'agglomération non desservies par le réseau régulier urbain.

- le réseau départemental exploité par différentes entreprises de transport interurbain :

La fréquentation et l'offre de ce réseau sont à forte dominante scolaire. Il offre cependant des « services de marché » pour les communes rurales.
Les réflexions menées dans le cadre de l'élaboration du schéma départemental des transports ont permis de mettre en évidence certaines insuffisances en terme de fréquence, de périmètre couvert, d'information et de complémentarité avec les autres modes de transport.

- le réseau ferré et/ou routier TER et grandes lignes

Trois axes régionaux desservent le territoire :

→ Lyon - Bourg-en-Bresse : 20 aller/retour par jour
Axe le plus fréquenté des 3 avec 5 600 voyageurs par jour. (9ième ligne la plus importante en Rhône-Alpes)
→ Bourg-en-Bresse - Oyonnax : 13,5 aller/retour par jour
→ Mâcon - Bourg-en-Bresse : 9,5 aller/retour par jour

Trois projets en cours devraient permettre d'améliorer les dessertes ferroviaires au départ de Bourg-en-Bresse :

- Le projet du Haut Bugey permettra une amélioration (offre supplémentaire, fréquence densifiée, matériel neuf) de la desserte des communes de l'est du territoire
- Le projet de modernisation de la ligne Lyon – Bourg
- A moyen terme, une fréquence de 8 omnibus entre Bourg-en-Bresse et Mâcon

Ces trois réseaux ont d'importantes potentialités qui restent à développer. La coordination entre ces réseaux est indispensable pour rendre les transports collectifs plus compétitifs afin qu'ils présentent une véritable alternative à la voiture particulière.

On note également la nécessité de développer une politique cyclable. Les déplacements à vélo peuvent répondre à trois objectifs : vocation utilitaire, vocation récréative ou encore vocation touristique. Depuis 1998, l'agglomération dispose d'un schéma directeur des aménagements cyclables.
Aujourd'hui, la mise en place d'une réelle politique en faveur des vélos nécessiterait :

- le partage et la complémentarité des maîtrises d'ouvrage,
- une connaissance plus précise des usages du vélo,
- l'animation d'un réseau d'itinéraires à constituer,
- des actions en matière de signalisation et de jalonnement,
- des actions en matière de sécurité,
- des actions pour le stationnement des vélos.

Enfin, le projet de pôle multimodal représente une 1ère avancée vers l'intermodalité. La gare de Bourg-en-Bresse fera l'objet d'un tel aménagement à l'horizon 2007, dans le cadre du volet ferroviaire du contrat de plan Etat-Région. La mise en place de ce pôle facilitera et donc permettra de développer l'usage des transports en commun. Cependant, l'intermodalité ne sera réelle que lorsque ses autres composantes, tarification, information et offre, seront intégrées.

✓ **Les transports : un facteur de nuisance à l'environnement à maîtriser**

L'augmentation de la circulation routière engendre des nuisances importantes :

- La qualité de l'air est dégradée par l'augmentation des trafics routiers.

L'augmentation des déplacements automobiles en fréquence et en distance génère des dégradations de la qualité de l'air (émission d'oxydes d'azote et de soufre, poussières fines, précurseurs de

Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt, Non Gras
Mis en forme : Police :10 pt, Non Gras
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt, Non Gras
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt, Non souligné
Mis en forme : Police :10 pt, Non Gras, Non souligné
Mis en forme : Police :10 pt, Non souligné
Mis en forme : Police :10 pt, Non Gras, Non souligné
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt, Non Gras
Mis en forme : Police :10 pt
Supprimé : et de répar ... [1]
Supprimé : t
Mis en forme ... [2]
Mis en forme ... [3]
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme ... [4]
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt

l'ozone), et des émissions de gaz à effet de serre responsables du changement climatique mondial (dioxyde de carbone notamment).
Une station de mesure en continu de la qualité de l'air a été installée à Bourg-en-Bresse depuis septembre 2003. Les résultats montrent une situation globalement satisfaisante, sauf en ce qui concerne l'ozone en été (polluant lié à la circulation et aux conditions atmosphériques).

- Un trafic qui engendre des nuisances sonores non négligeables

Une étude acoustique recensant les habitations exposées à des niveaux de bruit importants a été réalisée en 1998 pour le compte de la DDE. Elle a fait ressortir que près de 4000 logements sont situés à proximité de voiries les exposant à des niveaux de bruit supérieurs à 70 dB en raison du trafic supporté.

- Les grosses infrastructures de transport segmentent le territoire

La pression sur l'environnement est aussi due au passage des grosses infrastructures de transport (autoroutes, voies ferrées, rocades….) qui segmentent le territoire. Ces coupures créent un cloisonnement du territoire qui empêchent les passages de la faune sauvage d'un ensemble naturel à un autre.

- Le transport de marchandises est important mais mal connu

Des trafics de transit importants concernent également le territoire. L'impact environnemental des poids lourds dans la ville se caractérise en milieu urbain par des convois de produits dangereux qui engendrent des risques divers mais aussi par un transit important de marchandises qui participe fortement aux nuisances précédemment présentées.
Une étude sur les transports de marchandises est en cours sur le territoire de l'agglomération de Bourg-en-Bresse.

- Des nuisances qui induisent les nuisances….

La dégradation de la qualité de l'air et le niveau sonore des villes sont des nuisances qui contribuent à détériorer la qualité de vie en ville, ce qui peut motiver l'installation des ménages à l'extérieur des centres urbains. En conséquence, on observe une augmentation des déplacements qui génèrent à nouveau ces nuisances. Pour casser ce « cercle vicieux », la tendance doit alors être inversée en renforçant l'attractivité des villes.

Mis en forme : Police :10 pt, Non Italique
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : corps texte, Gauche, Sans numérotation ni puces
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt, Non Gras
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Supprimé : ¶
Mis en forme : Police :10 pt, Non Gras
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt, Non Gras

Enjeux : une volonté d'organisation des transports au service du développement durable

✓ **Limitation de l'usage de la voiture en réduisant les déplacements périurbains, en répartissant les activités de manière harmonieuse sur le territoire et en jouant sur le stationnement**

La problématique des déplacements doit être appréhendée en lien avec l'organisation de l'urbanisation. La réduction du mitage, l'organisation de l'urbanisation autour des centres villes et centres villages favorisera la diminution des déplacements.

✓ **Développement des modes alternatifs**

Cet enjeu vise le renforcement des initiatives conduites pour le développement des modes alternatifs à l'utilisation de la voiture (transports en commun, intermodalités, modes doux, coordination des acteurs chargés de conduire des politiques ayant un impact sur les déplacements…)

✓ **Gestion des nuisances induites par les déplacements (bruit, qualité de l'air, sécurité routière…)**

Ces trois enjeux doivent être appréhendés en liens forts avec les Schémas de Cohérence Territoriale et la Charte des Déplacements.

ATOUTS	*Pas de difficulté majeure aujourd'hui pour circuler *Une bonne desserte du territoire (voies ferrées, routes, autoroutes, aérodrome…)
FAIBLESSES	*Un contexte qui privilégie l'usage de la voiture *Manque d'attrait pour les modes doux et les transports en commun *Saturation des axes aux heures de pointe *Absence de coordination entre les autorités organisatrices des transports en commun (pas d'identification d'un réseau) *Importance du stationnement gratuit en centre ville de Bourg *Croissance des déplacements avec le développement périurbain
OPPORTUNITES	*Charte des déplacements urbains pilotée par L'agglo *Schémas de Cohérence Territoriale *Réflexion collective à l'échelle du Bassin de Vie *Dossier de Voirie d'Agglomération *Des opportunités ferroviaires à saisir (TGV Rhin-Rhône, ligne du Haut Bugey…) *Projet de pôle multimodal sur la gare de Bourg *Création des futures zones d'activités en mode multimodal (proximité voies SNCF)
MENACES	*Usage croissant de la voiture *Développement des déplacements du à la poursuite de la croissance périurbaine et de la concentration des activités sur Bourg.
ENJEUX	**A – Limitation de l'usage de la voiture en réduisant l'étalement périurbain (densification de la ville centre et des villages, limitation du mitage, développement du locatif…), en répartissant les différentes activités de manière harmonieuse sur le territoire et en jouant sur le stationnement.** **B - Développement des modes alternatifs (transports en commun, inter modalités, modes doux, coordination des acteurs chargés de conduire des politiques ayant un impact sur les déplacements)** **C – Gestion des nuisances induites par les déplacements (bruit, qualité de l'air, sécurité routière…)** **D – Amélioration de la desserte ferroviaire Lyon - Bourg**

3.4. Services à la population, culture, sport, loisirs, vie associative

Etat des lieux : Un territoire animé

- ✓ **Des besoins croissants pour les équipements « enfance-jeunesse » mais un bon équipement en établissement pour l'accueil des personnes âgées.**

La forte croissance démographique rencontrée par le bassin de vie de Bourg-en-Bresse a provoqué comme dans de nombreux territoires, des dysfonctionnements et une hausse des besoins en équipements petite enfance (crèches, relais d'assistantes maternelles…). Ce déficit concerne également l'accueil, l'orientation et l'animation jeunesse.
En revanche, le bassin de vie burgien est relativement bien équipé en terme d'établissement pour l'accueil des personnes âgées. Le territoire risque d'être confronté rapidement à un important vieillissement de sa population qu'il convient d'anticiper par le développement des services à domicile, des établissements…
Ces secteurs des services à la personne connaissent un fort développement. Déjà confrontée à des difficultés de recrutement, il convient d'accompagner cette filière dans les domaines de l'emploi et de la formation et d'anticiper ses besoins.

✓ **Un territoire de pratique du sport**

Le bassin de vie de Bourg-en-Bresse constitue un pôle d'excellence régional sur le plan sportif. De nombreuses disciplines peuvent être pratiquées. Entre autres, trois équipes phares contribuent au rayonnement sportif de Bourg-en-Bresse :

- La Jeunesse Laïque de Bourg-en-Bresse qui évolue en Pro A, niveau le plus élevé du basket français,
- L'Union Sportive Bressane en Fédérale 1 (troisième division en rugby) fleuron d'une véritable tradition rugbystique locale,
- Le Football-Club Bourg-Péronnas qui évolue en catégorie CFA (quatrième division de football).

Ce niveau d'équipement exceptionnel est complété par :

- Un centre hippique de classe A qui accueil le Jumping International,
- Un golf public.

On relève également une présence importante de clubs de cyclisme et le passage annuel du Tour de l'Ain cycliste.

Enfin, l'offre de loisirs nautiques du territoire est particulièrement complète. Le Centre Nautique de Bourg-en-Bresse, la base de loisirs de Bouvent, la base nautique de la Plaine Tonique à Montrevel-en-Bresse et à l'est du territoire, le site de l'île Chambod sur la commune d'Hautecourt-Romanèche, en plein Revermont constituent des équipements structurants pour les loisirs. D'autres équipements de moindre importance complètent l'offre. On peut noter cependant l'absence d'un équipement de loisirs aquatiques à l'ouest de Bourg.
Cette offre est complétée par un bon maillage en gymnases sur le territoire.

✓ **Une offre culturelle importante**

L'offre culturelle est aussi présente à travers l'action du théâtre de Bourg-en-Bresse, le musée de Brou, l'Ecole Nationale de Musique, le réseau de lecture, la Scène de Musiques Actuelles (SMAC) et les nombreuses troupes de théâtre itinérantes. De même, des manifestations culturelles significatives sont organisées (les Temps Chauds, le Festival National de Théâtre Contemporain Amateur de Châtillon-sur-Chalaronne, la Biennale musicale en Revermont…).
Cependant, on constate un important émiettement des associations culturelles et un besoin fort de mise en réseau de leurs actions.

✓ **Une vie associative développée**

Comme nous venons de le voir avec le sport ou la culture, la vie associative est particulièrement développée sur notre territoire. Les associations peuvent s'appuyer sur des structures de soutien à la vie associative. Cependant, on constate un essoufflement des dirigeants d'associations notamment devant les tâches administratives croissantes.

Enjeux : Une action ciblée en fonction des principaux besoins du territoire

Fort de l'expérience du Contrat Global de Développement, le CDRA ciblera certaines interventions en terme d'équipements et de soutien à la vie associative afin de leur éviter une dispersion et un saupoudrage qui n'apporterait pas de réelle plus-value.
Ces interventions s'effectueront autour de trois enjeux :

✓ **Développement des équipements d'accueil « petite enfance » afin de répondre aux besoins liés à la croissance de population en favorisant les regroupements en pôle de compétences**

Cet enjeu est un des besoins exprimés les plus importants. Il concerne l'ensemble des collectivités de notre territoire.

✓ **Faire émerger des manifestations significatives renforçant l'attractivité de notre territoire notamment par la mise en réseau des associations culturelles et sportives**

Toujours dans un souci d'éviter un saupoudrage des interventions, l'accent pourrait être mis sur la création d'un événement significatif s'appuyant sur les associations existantes.

La mise en réseau doit également s'appuyer sur les synergies possibles entre les structures de soutien technique et administratif aux associations (coopération, information, recensement…).

✓ **Adaptation ou création d'équipements d'accueil et de loisirs à la dimension du territoire (pôles de loisirs, bassin d'apprentissage…)**

Malgré le bon maillage en équipements sportifs, culturels et de loisirs du territoire, il convient peut-être de le compléter si des besoins sont exprimés.

ATOUTS	*Un bon équipement en établissements pour l'accueil des personnes âgées *Une bonne densité en équipements sportifs et culturels (écoles de musiques, théâtre, gymnases…) *Des espaces récréatifs et naturels à proximité de la ville centre *Un bon maillage de sentiers de randonnées *Une bonne densité d'associations sportives et culturelles *Festival des Temps Chauds (lien fort avec les collectivités locales) *La présence de sports de haut niveau (basket, football, rugby, jumping international, tour de l'Ain cycliste), une tradition rugby, et une présence importante de clubs de vélo *Existence de structure de soutien à la vie associative *Un cadre de vie préservé (paysages) et valorisé (fleurissement) *Un bon réseau de santé *Présence d'Ainterexpo
FAIBLESSES	*Equipements petite enfance insuffisants (crèches, halte garderie…) *Des difficultés de recrutement dans les domaines des services à la population secteur fortement créateur d'emplois *Déficit dans l'accueil, l'orientation et l'animation jeunesse *Saturation des piscines (manque de piscines couvertes pour l'apprentissage) *Absence d'un équipement de loisirs aquatiques à l'ouest de Bourg *Essoufflement des dirigeants d'associations (tâches administratives…) *Emiettement des associations notamment culturelles (absence de mise en réseau) *Des structures d'accompagnement du milieu associatif peu connues *Absence de manifestations marquantes (sportives, culturelles, loisirs…)
OPPORTUNITES	*Réorganisation du théâtre de Bourg-en-Bresse *Présence de l'Ecole Nationale de Musique *Réhabilitation du centre nautique de Bourg-en-Bresse *Projet de multiplexe cinématographique
MENACES	*Saupoudrage et manque d'efficacité des aides *Oublie de l'aspect « sport de masse » et la diffusion culturelle *Banalisation des paysages
ENJEUX	**A – Développement des équipements d'accueil « petite enfance » afin de répondre aux besoins liés à la croissance de population en favorisant les regroupements en pôle de compétences.** **B - Faire émerger des manifestations significatives renforçant l'attractivité de notre territoire notamment par la mise en réseau des associations culturelles et sportives** **C – Adaptation ou création d'équipements d'accueil et de loisirs à la dimension du territoire (pôles de loisirs, bassin d'apprentissage…)**

3.5. Technologies de l'Information et de la Communication

Etat des lieux : Une difficulté d'appréhension des TIC

- ✓ **Des besoins en haut débit et très haut débit**

Bien que la couverture ADSL de notre territoire soit importante, elle reste cependant insuffisante et ne couvre pas l'ensemble du territoire.
Malgré la réflexion engagée par le syndicat d'électricité de l'Ain, la desserte en très haut débit est inexistante malgré des demandes ponctuelles de certaines entreprises. De même, on risque d'assister dans les prochaines années à une hausse des besoins auxquels l'ADSL ne sera pas en mesure de répondre.

- ✓ **Une absence de visibilité du territoire sur les TIC**

Dans le cadre du Contrat Global de Développement du bassin de vie de Bourg-en-Bresse, la mise en place de l'intranet « alizé » a permis de sensibiliser les utilisateurs à internet. Cependant, cet outil reste sous utilisé et peu adapté aux besoins des utilisateurs.
L'approche des TIC n'est pas évidente et doit se faire en lien avec le projet de territoire. Les TIC doivent être mobilisés comme des outils.

- ✓ **Une relative sensibilisation aux TIC**

Sur le bassin de vie de Bourg-en-Bresse, les écoles sont assez bien équipées ce qui permettra de former les générations futures à l'usage des TIC. De même, on peut noter également la présence d'espaces numériques et d'initiatives de bénévoles. Cependant, peu de sites web actifs existent et la sensibilisation aux TIC reste encore à poursuivre.

Enjeux : Les technologies de l'information et de la communication outils de la stratégie

Les TIC constituent des outils au service de l'aménagement et du développement des territoires permettant de renforcer et d'optimiser des actions mises en places.

- ✓ **Desserte prioritaire en très haut débit des points stratégiques du territoire (notamment zones d'activités)**

L'accès au très haut débit peut-être un critère discriminant d'implantation ou de maintien des entreprises sur notre territoire.

- ✓ **Utilisation des TIC au service de la cohérence du projet de territoire et du développement des mises en réseaux**

Les TIC sont des outils qui portent en leur essence même une logique transversale et ont donc pour vocation naturelle de s'intégrer à l'ensemble des projets du territoire dans une logique de développement durable.

- ✓ **Accompagnement des changements s'imposant aux collectivités aussi bien dans leur fonctionnement que par le développement de l'e-citoyenneté**

Des obligations s'imposent aux collectivités. Par ailleurs, les TIC peuvent permettre d'apporter de nouveaux services aux habitants qui devront s'accompagner de la généralisation de l'accès à ces technologies.

ATOUTS	*Ecoles assez bien équipées : pour former les nouvelles générations *Espaces numériques existants & initiatives bénévoles actives *Réflexion conduite par le Syndicat d'électricité concernant la desserte en très haut débit
FAIBLESSES	*Formation des élus *Peu de sites web locaux et difficultés à les faire vivre *Manque de cohérence et de visibilité du territoire sur Internet *Pas d'interactivité ni de services web pour les habitants *Peu de points d'accès à Internet en milieu rural *Couverture ADSL du territoire encore insuffisante *Pas de très haut débit (demandes ponctuelles existantes de quelques entreprises)
OPPORTUNITES	*Intranet du territoire *Stratégie TIC à construire *Démarche de Développement Durable
MENACES	*Manque de sensibilisation des élus *Différence de taille entre la ville de Bourg et l'ensemble des petites collectivités *Hausse des besoins des entreprises auxquels l'ADSL ne pourra pas répondre
ENJEUX	**A – Desserte prioritaire en très haut débit des points stratégiques du territoire (notamment zones d'activités)** **B - Utilisation des TIC au service de la cohérence du projet de territoire et du développement des mises en réseaux** **C – Accompagnement des changements s'imposant aux collectivités aussi bien dans leur fonctionnement que par le développement de l'e-citoyenneté.**

4. UN TERRITOIRE DE QUALITE ENVIRONNEMENTALE

Les acteurs du CDRA ont placé la démarche développement durable et la qualité environnementale comme axe majeur du projet de territoire. Pour ce faire, ABCD Durable a réalisé un diagnostic environnemental exhaustif du bassin de vie de Bourg-en-Bresse. Ce point concerne principalement les thèmes environnementaux. Les éléments de ce diagnostic se rapportant à d'autres thèmes (économie, tourisme, agriculture…) ont été intégrés dans les parties relatives à ces thèmes.

4.1. Espaces naturels, paysages et diversité biologique

Quatre unités paysagères

La Bresse, un territoire à dominante agricole

La Bresse, s'étend à l'Ouest et au Nord de Bourg-en-Bresse en direction de la Saône et est limitée à l'Est par les contreforts du Revermont. Cet espace présente une topographie aux ondulations relativement douces. **Paysage bocager ancien** encore bien marqué localement mais qui **s'efface avec les nouveaux modes de culture et le passage des infrastructures.**

L'occupation de l'espace y est relativement hétérogène entre les champs cultivés et les prés (Ouest), les bois (Est) et l'urbanisation récente.

L'urbanisation s'est plus particulièrement étendue en bordure du plateau bressan et en liaison avec la proximité de l'autoroute dont le passage se fait en tranchée et derrière des espaces boisés.

Les vallées de la Veyle et de la Reyssouze viennent traverser le territoire et présentent des dépressions relativement larges à dominante agricole pour la première et à dominante urbaine pour la seconde.

Source: http://www.lavaurs.com

La silhouette des villages est bien identifiable. Les bâtiments ruraux sont typiques avec, souvent, des extensions modernes plus ou moins bien intégrées.

Le Revermont, contreforts calcaires du Jura

Ce secteur marqué par les **dénivellations** du massif du Revermont, fait barrière à l'Est du territoire. Paysage magnifique, ces **reliefs calcaires**, contreforts du Jura, présentent une **richesse de milieux naturels** (pentes forestières, pelouses,…).

Ce paysage rural est **marqué par une forte déprise agricole** (disparition de la vigne, exode rural) d'une part et par la **pression foncière à caractère résidentiel lié à la proximité de l'agglomération de Bourg-en-Bresse** d'autre part.

Source: http://www.lavaurs.com

L'aspect des bâtiments anciens, à base de pierre, contribue à distinguer les villages de ceux de la Bresse faits de pisés et de bois.

Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :(Par défaut) Arial, 10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :(Par défaut) Arial, 10 pt
Supprimé : derniers
Supprimé : la **forte**
Mis en forme : Police :10 pt
Supprimé : derniers
Mis en forme : Police :(Par défaut) Arial, 10 pt
Supprimé :
Mis en forme : Police :(Par défaut) Arial, 10 pt
Mis en forme : Police :(Par défaut) Arial, 10 pt
Supprimé : ¶
Mis en forme : Police :10 pt

La Dombes « région aux mille étangs »

La Dombes est un paysage « artificiel » d'une grande originalité marqué par la **densité exceptionnelle d'étangs**, le maintien d'un maillage significatif de haies et de boisements sur une partie du territoire, le bâti agricole épars et le relief inexistant.

Depuis trois décennies, ce secteur évolue significativement sous la **pression foncière et l'évolution des pratiques agricoles** (développement des cultures de maïs dans le Sud et le sud-Est de la Dombes).

Les nombreux villages situés le long des routes principales subissent une pression foncière importante.



Source: http://www.bourg-en-bresse.org

Entre Bresse et Dombes

Le plateau est ici creusé par de nombreux petits cours d'eau (Irance, Vieux Jonc, …), qui accentuent fortement le relief. Il est composé de nombreux petits espaces. L'occupation du sol est faite d'une **mosaïque de prés et de champs**, avec un maillage de haies encore très présent, qui renforce encore l'impression de micro-espaces.

L'urbanisation ancienne des bourgs est toujours en haut de coteau. L'urbanisation plus récente, lorsqu'elle est importante, s'est souvent développée de manière linéaire en ligne de crête.

Paysage et nature en zones urbaines

L'urbanisation s'étend et les espaces naturels sont progressivement « mités ». Pour assurer la qualité du cadre de vie sur le long terme, il apparaît nécessaire de sauvegarder l'identité des paysages mais également la place des espaces verts dans le tissu urbain, par le **maintien des espaces de transitions entre zones urbaines et le développement des « respirations vertes » dans l'urbain.**

Les **entrées de ville** constituent également des points clés de leur perception paysagère. Ces secteurs sont propices au développement des zones d'activités marquées par la confusion architecturale et la prépondérance de la publicité. Des réflexions globales trans-communales devraient permettre d'assurer une cohérence paysagère et architecturale entre les différentes entrées sur le territoire de l'agglomération notamment.

Des milieux naturels remarquables et diversifiés

La Dombes : un écosystème complexe menacé de déséquilibre

Le sud du territoire est occupé par une partie de la Dombes. **Région « aux mille étangs » et aux innombrables oiseaux**, la Dombes a été façonnée par l'Homme au fil des siècles : agriculture, pisciculture et chasse ont ainsi contribué à gérer et à protéger un patrimoine écologique exceptionnel.

Les étangs et leur environnement terrestre accueillent toute l'année d'innombrables oiseaux d'eau, mais c'est au printemps que cette avifaune est la plus remarquable. La Dombes est un des principaux foyers d'Europe de l'Ouest pour la reproduction des canards ; leur exploitation par la chasse est un des fondements de la culture et de l'économie locale.

Zone humide d'importance internationale pour une vingtaine d'oiseaux (en particulier pour les arélidés, anatidés (*canards*), limicole). Une forte chute des anatidés est constatée depuis 1970 en lien notamment avec la **diminution des surfaces en prairie au profit d'une spécialisation céréalière croissante**.

Supprimé : <#>¶
Mis en forme : Police :(Par défaut) Arial, 10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :(Par défaut) Arial, 10 pt
Mis en forme : Police :(Par défaut) Arial, 10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Non souligné
Mis en forme : Titre 3, Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 0 pt + Tabulation après : 14.2 pt + Retrait : 0 pt, Motif : Transparente
Mis en forme : Non souligné
Mis en forme : Non souligné
Mis en forme : Police :10 pt, Non souligné
Mis en forme : Justifié, Motif : Transparente
Mis en forme : Police :10 pt, Non souligné
Mis en forme : Police :10 pt, Gras, Non souligné
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt, Gras, Non souligné
Mis en forme : Police :10 pt, Non souligné
Mis en forme : Police :(Par défaut) Arial, 10 pt
Mis en forme : Police :(Par défaut) Arial, 10 pt, Gras
Mis en forme : Police :(Par défaut) Arial, 10 pt
Mis en forme : Police :(Par défaut) Arial, 10 pt
Mis en forme : Police :(Par défaut) Arial, 10 pt
Supprimé : ¶
Mis en forme : Police :10 pt, Non souligné
Supprimé : s
Mis en forme : Police :(Par défaut) Arial, 10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Supprimé : *a*

L'intérêt floristique est également fort, accru par l'originalité des pratiques culturales locales (alternance d'assec et d'évolage). La Dombes est inventoriée en **ZICO** (zone d'intérêt communautaire ornithologique liée à la Directive Oiseaux) et l'ensemble des étangs est proposé au réseau européen **Natura 2000**.

« La sauvegarde de l'écosystème dombiste passe prioritairement par un retour substantiel de prairies en périphérie des étangs, par certaines précautions cynégétiques en période d'ouverture, par une gestion des étangs respectueuse des berges et de leur ceinture de végétation aquatique. La surabondance de certaines espèces à problèmes (cormorans, ragondins, sangliers), appelle aussi des initiatives concrètes. » (DDAF 01, DGEAF 2004)

Mis en forme : Police :10 pt, Non Italique

Le Revermont : une richesse exposée à la déprise agricole et à la fréquentation touristique

Le **patrimoine écologique** du Revermont présente un fort intérêt. Certaines zones appartiennent à un réseau européen de sites écologiques remarquables et font l'objet d'un document d'objectifs **Natura 2000** (réalisation ATR/CPIE du Revermont). Une centaine de sites abrite, entre autres des falaises, des grottes, des prairies de fauche, des forêts d'intérêt européen et surtout des **pelouses sèches à orchidées**, issues du pâturage. Ces dernières ont un grand intérêt écologique et paysager.

Mis en forme : Police :10 pt

Mis en forme : Police :10 pt

La **déprise agricole engendre l'embuissonnement de ces pelouses sèches, diminuant leur valeur écologique**.

Le maintien de l'agriculture extensive en Revermont est donc un enjeu fort. La gestion des sites par les propriétaires, les collectivités et les exploitants agricoles, est préconisée par le document d'objectifs.

Par ailleurs, la **fréquentation du site pour les loisirs** peut engendrer des conflits, d'une part entre les différentes pratiques de loisirs (circulation motorisée sur les chemins, pratique de la randonnée pédestre, du vélo, du cheval) et d'autre part avec les activités agricoles (pratiques d'une agriculture extensive qui nécessite des clôtures et des barrières qui ne sont pas toujours respectées).

Mis en forme : Police :10 pt

La vallée de l'Ain : une biodiversité exceptionnelle

Sur la frange Est du territoire, plusieurs communes bordent la rivière d'Ain (Corveissiat, Cize, Hautecourt-Romanèche, Pont-d'Ain, Varambon, Priay). L'Ain forme des **gorges dans la partie amont, puis le lit de la rivière s'élargi ensuite pour s'ouvrir sur la plaine de l'Ain.**

Mis en forme : Police :(Par défaut) Arial, 10 pt

Mis en forme : Police :10 pt

Mis en forme : Police :10 pt

La vallée de l'Ain se caractérise par la qualité de ses paysages naturels encore sauvages et peu convoités par le développement résidentiel. **Corridor fluvial préservé**, il se caractérise dans ce secteur par la proximité des milieux secs à fort niveau de biodiversité (Revermont d'une part et haut Bugey d'autre part).

Mis en forme : Police :10 pt

Mis en forme : Police :10 pt

L'ensemble de la basse vallée de l'Ain (dont le bas Suran) est identifié dans le SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) du même nom comme milieu aquatique remarquable au fonctionnement altéré où les liaisons sont à préserver pour garantir un bon fonctionnement des milieux.

Site d'une grande biodiversité, les espèces emblématiques de la rivière d'Ain sont les salmonidés (ombre, truite), ainsi que le castor et **la loutre qui, par son récent retour, atteste de la qualité du site**. (cf. 4.2.3)

Mis en forme : Police :10 pt, Gras

Mis en forme : Police :10 pt

Mis en forme : Police :10 pt

La Bresse : ensemble ordinaire où les haies de bocages et prairies humides sont sources de biodiversité

La Bresse est un vaste ensemble naturel « ordinaire » façonné par l'Homme depuis longtemps. Quelques secteurs sont cependant remarquables.

Mis en forme : Police :10 pt

Le bocage joue un rôle environnemental important. D'une grande richesse faunistique et floristique (églantiers, ronces, aubépine, prunelliers), **les haies** ont un intérêt vis à vis des cultures : coupe-vent, rôle de tampon par rapport au ruissellement, régulation des parasites. Si la problématique du bocage est aujourd'hui mieux prise en compte, les haies disparaissent encore par un manque de prise de conscience de leur intérêt.

De même, les **prairies de fauche et les marais** sont d'une grande richesse (ex : marais de Vial sur la commune de Polliat). Malheureusement, les prairies humides sont retournées et exploitées.

Réponses et initiatives

La qualité et la diversité du patrimoine naturel du bassin de vie de Bourg-en-Bresse expliquent la présence, sur ce territoire de **divers outils de préservation**, de gestion et de mise en valeur, qui comporte trois principaux types de dispositifs :

Inventaires :

- **40 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type 1 (ZNIEFF),** concernent au moins une commune du territoire.

Secteurs de superficie en général limités, définis par la présence d'espèces, d'association d'espèces ou de milieux rares, remarquables, et caractéristiques du patrimoine naturel régional,
Elles sont essentiellement dans le Revermont, la basse vallée du Suran, la Dombes et quelques sites dans la Bresse.

- **6 ZNIEFF de type 2 concernent 70 communes sur 77** (Bocage et étangs Bressans, massifs boisés, étangs de la Dombes, Gorges de l'Ain, Collines du Revermont, Plaine de l'Ain)

Grands ensembles naturels riches ou peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

- **1 Zone d'Intérêt Communautaire Ornithologique**, concernant 22 communes du Sud-Est du territoire (partie de la ZICO de la Dombes).

Dispositifs de protection :

- **1 Réserve naturelle** de la grotte d'Hautecourt-Romanèche et Villereversure
- **5 Arrêtés préfectoraux de protection de biotope** sur les communes de Corveissiat et Hautecourt-Romanèche (ruisseau de Selignac, protection des oiseaux rupestres), et les brotteaux de l'Ain à Priay.
- **3 sites classés** : Grotte de Corveissiat, Mont Myon et ses abords (communes de Pressiat et Courmangoux), Grotte de Hautecourt.

Dispositifs de gestion et de requalification :

- **Contrats de rivières** dont le bassin versant est en partie sur le territoire : Reyssouze (en renouvellement de contrat), Suran , Seille, Veyle
- **SAGE** de la Basse vallée de l'Ain
- Sites proposés au réseau **Natura 2000** et faisant l'objet d'un document d'objectif: « Etangs de la Dombes », «Pelouses à orchidées, habitats rocheux du Revermont et des Gorges de l'Ain » , « Milieux alluviaux et aquatiques de la basse vallée de l'Ain ».

Autres outils :

- Elaboration d'un **« plan paysage »** dans le cadre de l'**Agenda 21** de Montrevel-en-Bresse. Il vise à préserver les paysages, protéger le patrimoine bâti et naturel et à maîtriser l'urbanisation. La charte paysagère sera intégrée aux PLU des communes.
- Plusieurs autres chartes de paysages et plans paysage couvrent près des deux tiers du territoire (Revermont, vallée de l'Ain, Bresse – Revermont). Ces outils visent à préserver, valoriser, les paysages, les sites remarquables et les villages et également à sensibiliser les habitants et les élus.

Supprimé : s...¶
Supprimé : Egalement
Supprimé : , sont d'une grande richesse. ¶ ¶
Supprimé : ¶ ¶
Mis en forme : Police :10 pt
Supprimé : explique
Supprimé :
Mis en forme : Police :10 pt
Supprimé : D
Mis en forme : Police :10 pt, Français (France)
Mis en forme : Police :10 pt, Français (France)
Mis en forme : Police :10 pt, Gras, Français (France)
Mis en forme : Police :10 pt, Non Italique
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt, Gras, Italique
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt, Non Gras
Mis en forme : Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 18 pt + Tabulation après : 36 pt + Retrait : 36 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt, Non Gras
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt, Non Gras
Supprimé : ¶
Mis en forme : Police :10 pt
Supprimé : ¶
Mis en forme : Police :10 pt, Gras
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt, Non Gras
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt, Non Gras
Mis en forme : Police :10 pt
Supprimé : ¶

- Fin 2003, le Conseil Général s'est doté de la politique des espaces naturels sensibles qui permet au Département de prélever la **TDENS (Taxe départementale des espaces naturels sensibles**), afin de gérer, protéger et valoriser nos milieux naturels et nos paysages.

Enjeux : Des paysages à préserver et à valoriser

✓ **Poursuite de la valorisation et de la préservation de la richesse des espaces naturels remarquables**
   - Préservation de l'équilibre de l'écosystème Dombiste
   - Gestion intégrée de la vallée de l'Ain
      - Pérennisation de l'exploitation des prairies à pelouse sèche dans le Revermont (paysage et biodiversité)
      - Maintien du bocage et des superficies de pâturage naturel dans la Bresse

✓ **Préservation de l'identité des paysages soumis à la déprise agricole et à l'urbanisation / ou lutte contre la banalisation …**

✓ **Développement et maintien des trames vertes en zone urbaine**

4.2. Ressources en eau

Alimentation en eau

▸ Un approvisionnement suffisant, à préserver à long terme

L'alimentation en eau potable du bassin de vie de Bourg-en-Bresse ne pose **pas de problèmes significatifs d'un point de vue quantitatif.**

Les principaux aquifères sont constitués des calcaires jurassiens à l'Est du territoire (zone karstique du Revermont), des alluvions fluviatiles modernes de la Reyssouze et de la Veyle dans la plaine de Bresse, et des cailloutis de la Dombes dans la partie Sud.

L'**aquifère alluvial de la basse vallée de l'Ain** est identifié comme **aquifère d'intérêt patrimonial**. Aujourd'hui faiblement sollicité, il a de fortes potentialités **à préserver pour les générations futures**. L'**aquifère karstique du Revermont a également un fort intérêt stratégique** pour les besoins en eau actuels et futurs. Il offre des potentialités intéressantes à étudier en priorité.

En terme de capacité de production à l'échéance de 2015, les installations d'exhaure existantes sembleraient pouvoir subvenir à la demande. Cependant, ceci ne permettrait pas de sécuriser la production, bien au contraire, les ouvrages devront être exploités au maximum de leur capacité.

Des **nouvelles installations** incluant la mise en place de nouveaux sites de production seraient à prévoir pour **subvenir aux besoins futurs et diversifier la ressource** afin de commencer à répondre à un besoin de **sécurisation des productions**. **L'interconnexion des réseaux** d'adduction d'eau potable **permettra dans un premier temps de sécuriser l'approvisionnement**. Une étude, portée par la communauté d'agglomération de Bourg-en-Bresse, est en cours pour mieux connaître et mieux gérer les ressources.

▸ Cependant, l'eau potable distribuée n'est pas toujours de bonne qualité

Si la qualité bactériologique peut être considérée comme satisfaisante sur l'ensemble du territoire, on note la **présence de nitrates et de phytosanitaires** dans l'agglomération de Bourg-en-Bresse, ainsi que dans la Dombes et dans le sud du Revermont (en particulier puit de Péronnas et sources de Lent).

L'eau distribuée à partir de la zone de captage du Châtelard a une teneur en nitrates inférieure à la norme (50 mg/l), mais dépasse la valeur guide (20 mg/l) et a tendance à augmenter.

Mis en forme : Police :(Par défaut) Arial, 10 pt
Mis en forme : Police :(Par défaut) Arial, 10 pt
Mis en forme : Normal, Justifié, Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 18 pt + Tabulation après : 36 pt + Retrait : 36 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme ... [5]
Mis en forme ... [6]
Mis en forme ... [7]
Supprimé : Acteurs : e ... [8]
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :13 pt
Mis en forme ... [9]
Mis en forme ... [10]
Mis en forme ... [11]
Mis en forme ... [12]
Supprimé :
Supprimé : Banalisation
Mis en forme ... [13]
Supprimé : du fait de la
Supprimé : de
Mis en forme ... [14]
Supprimé : ¶
Mis en forme ... [15]
Supprimé : - Gestion ... [16]
Mis en forme ... [17]
Supprimé : ¶
Mis en forme ... [18]
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme ... [19]
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme ... [20]
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme ... [21]
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme ... [22]
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme ... [23]
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme ... [24]
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt

Au niveau de Bourg-en-Bresse et de Péronnas, la teneur en nitrates atteint 38 mg/l. Elle semble diminuer, mais cette diminution reste à confirmer au cours des prochaines années (étude préliminaire à l'étude d'un schéma d'interconnexion – secteur Nord-ouest de l'Ain, 2000).

Au niveau de l'eau distribuée par la zone de captage de Clerdan et de Foissiat, des dépassements réguliers des teneurs en fer et en manganèse sont observées.

La **pollution agricole diffuse** à l'origine de cette contamination est liée aux pratiques culturales, qui par l'apport de fertilisants, engendrent la propagation de l'azote et du phosphore dans les eaux de surface et les eaux souterraines.

▸ Le Revermont, un réservoir vulnérable

Véritable château d'eau du bassin de vie, le Revermont constitue la principale ressource du territoire. Cependant, il dispose d'un contexte hydrogéologique particulier qui rend la **ressource vulnérable**. L'alimentation en eau est assurée par un **réseau Karstique** (résurgences, galeries souterraines formées par la dissolution de roches calcaires) qui ne filtre pas les pollutions de surface (pollutions agricoles, domestiques, décharges de tous types).

▸ Des prélèvements en augmentation

L'agriculture est localement grosse consommatrice en eau, notamment à cause de la **maïsiculture** de la Bresse et de la Dombes qui nécessite une irrigation d'appoint.

De plus, la **démographie croissante** et l'augmentation du tissu résidentiel que connaît le territoire influent sur l'**augmentation des prélèvements sur la ressource**.

▸ De la régulation des conflits d'usage

La superposition de prélèvements agricoles, industriels et domestiques, de même que le souci de satisfaire des besoins globaux d'utilisation en eau et la préservation de la ressource et des milieux aquatiques doivent amener les acteurs locaux à une réflexion sur la régulation du système hydraulique. Les contrats de rivière, SDAGE et les documents de gestion Natura 2000 permettent d'engager des concertations entre acteurs autour des sites sensibles ou à forts enjeux.

Assainissement des eaux

▸ Un parc épuratoire qui s'améliore

Le **parc épuratoire du territoire est plutôt de bonne qualité** et devrait s'améliorer encore dans les années à venir, notamment grâce aux contrats de rivière : Reyssouze (fin du contrat), Veyle (signé en 2004), Suran (signé en 2000) et Seille (signé en 2002).

Le principal ouvrage d'épuration est la station d'épuration de Bourg-en-Bresse (120 000 équivalents habitants) reconstruite dans le cadre du contrat de Rivière de la Reyssouze, les communes de Péronnas, Montagnat, Revonnas, Saint-Just et Ceyzériat sont raccordées à cet ouvrage. Une réflexion est en cours pour raccorder la commune de Viriat.

De nombreuses stations d'épuration (STEP) sont neuves ou récentes :

- Bassin versant de la Reyssouze : Attignat, Montrevel, Foissiat, établissement Point à Viriat,
- Bassin versant de la Seille : Treffort-Cuisiat,
- Bassin versant du Suran : Drom, Chavannes-sur-Suran, Corveissiat, Bohas
- Bassin versant de la Veyle : Lent, Dompierre, Polliat, Buellas, rénovation à saint-Denis. Il faut noter sur ce bassin, l'importance des STEP d'industries agro-alimentaires (Mézériat et Servas).

Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :11 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :(Par défaut) Arial, 10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Supprimé : intensification de l'
Mis en forme : Police :(Par défaut) Arial, 10 pt
Mis en forme : Police :(Par défaut) Arial, 10 pt
Mis en forme : Police :(Par défaut) Arial, 10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : sous paragraphe
Mise en forme : Puces et numéros
Mis en forme : Police :10 pt
Supprimé : en (2003 ?),
Mis en forme : Police :10 pt, Motif : Transparente
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Supprimé : ?
Supprimé : .
Mis en forme : Police :10 pt

Dans certaines communes, les systèmes d'assainissement sont à revoir et ont généralement été inscrits dans des contrats de rivière (exemples : STEP de Vonnas, Chaveyriat, Meillonnas, Saint-Etienne-du-Bois, Pressiat.)

Concernant les **boues de station d'épuration**, l'épandage représente 76% à l'échelle du département, le stockage en centre d'enfouissement technique (CET) 19%, et l'incinération 5%. L'objectif départemental est de conserver un taux d'épandage supérieur à 75%.

Des contraintes pour l'assainissement autonome

Compte tenu de l'habitat diffus, certaines petites communes ne disposent pas d'assainissement collectif (ex : Pouillat, Germagnat, Béréziat, Saint-Sulpice) et sont généralement assainies en autonomie.

L'assainissement autonome peut être confronté à des difficultés sur le territoire, d'une part dans le Revermont à cause du sol karstique (plateau calcaire perméable), et d'autre part dans la Dombes à cause de la nature argileuse et imperméable des sols. Ces **contraintes pédologiques** (liées à la nature du sol) imposent une surveillance particulière des installations (SPANC et SATAA cf. 2.4) et l'emploi de solutions alternatives pour assurer l'assainissement des secteurs isolés. L'assainissement semi-collectif pourrait être une solution, mais il est encore peu développé.

Il est important de trouver le bon équilibre entre assainissement collectif (coûteux pour des hameaux isolés) et assainissement autonome (à surveiller pour une bonne efficacité), en tenant compte des contraintes financières et pédologiques. Ainsi, la bonne **prise en compte globale de tous les systèmes d'épuration possibles** (collecteurs, assainissement autonome, semi-collectif, lagunage …) sur le territoire est un réel enjeux. Il s'agit en outre, dans le cadre d'une bonne gouvernance, d'engager une réflexion entre particuliers, collectivités et entreprises sur la gestion des eaux usées, comme cela a été fait pour la gestion des déchets.

Encore peu de gestion des eaux pluviales

Les réseaux séparatifs sont encore peu développés et les débordements du réseau unitaire en cas d'orage peuvent occasionner des pollutions.
De manière générale, les zonages d'assainissement des communes sont à poursuivre, plus particulièrement en ce qui concerne les zonages d'assainissement pluvial qui ne sont que très rarement réalisés.

Qualité et gestion des cours d'eau :

Les principaux cours d'eau qui concernent le territoire du CDRA sont : la Reyssouze, le Suran, la Veyle, la Seille, la Chalaronne et l'Ain.

La Reyssouze, touchée par des pollutions urbaines, agricoles et industrielles

La Reyssouze est une rivière Bressane par excellence. Prenant sa source dans le Revermont, elle traverse ensuite l'agglomération de Bourg-en-Bresse et la Bresse pour confluer avec la Saône (le dernier tiers du parcours ne fait pas parti du périmètre définit pour le CDRA).
L'agglomération de Bourg-en-Bresse a un impact primordial sur la qualité des eaux. La pollution rejetée par la station d'épuration de Bourg-en-Bresse représente l'essentiel de la charge polluante apportée au milieu (situation nettement améliorée depuis sa récente mise aux normes).

La situation vis-à-vis de l'azote et du phosphore apparaît comme très préoccupante de manière générale. A noter que les établissements Point à Viriat (équarrissage) apportaient une charge polluante significative qui s'est nettement réduite suite à l'amélioration récente de leur station d'épuration.

Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Supprimé : ¶
Mis en forme : Police :10 pt, Gras
Mis en forme : Police :10 pt
Mise en forme : Puces et numéros
Mis en forme : Police :10 pt
Supprimé : ¶ C
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Supprimé : Elles ont lancé leur zonage d'assainissement. (état d'avancement ?)¶
Mis en forme : Police :10 pt, Gras
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt, Gras
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mise en forme : Puces et numéros
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Supprimé : *% de population raccordée ?¶ Appréciation sur l'efficacité des STEP¶ Mise en œuvre des SPANC (assainissement autonome) ?¶ Etat des réseaux, points noirs, % de réseau séparatif ?¶ Problématique des boues (devenir) ? ¶* ¶
Mis en forme : sous paragraphe, Gauche
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Supprimé : e, voire nettement catastrophique sur une grande partie du réseau hydrographique.
Supprimé : en
Supprimé : t
Supprimé : .
Supprimé :

Le **contrat de rivière de la Reyssouze**, signé en février 1997, visait une requalification générale de la rivière par :
- la mise à niveau de la station d'épuration de Bourg-en-Bresse,
- la maîtrise de la pollution agricole (programme Fertimieux et mise aux normes des exploitations agricoles).

Notons que les efforts de traitements des effluents mis en œuvre dans le cadre du contrat de rivière se traduiraient par un **début de reconquête de la qualité des eaux**.

Le Suran, identifié comme cours d'eau prioritaire vis-à-vis de l'eutrophisation

Le Suran prend sa source dans le Jura (Loisai) et s'écoule dans le Revermont avant de confluer avec l'Ain sur la commune de Varambon (La partie Jurassienne du bassin versant ainsi que la commune de Neuville-sur-Ain ne sont pas concernées par le CDRA).

Le Suran est soumis à différents problèmes d'origines naturelle ou anthropique :

- disparition du cours d'eau superficielle dans le karst entraînant l'assèchement en période d'étiage. (de Germagnat à Neuville-sur-Ain),
- dégradation de la ripisylve,
- dégradation de la qualité des eaux et eutrophisation du fait d'un mauvais traitement des pollutions d'origine domestique, agricole ou agro-alimentaire (ateliers de porcherie, fromageries…). **La rivière est identifiée dans sa globalité comme prioritaire vis-à-vis de l'eutrophisation dans le SDAGE de la basse vallée de l'Ain**,
- risques d'inondations en raison d'une faible pente.

Ces problèmes sont traités par le syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien du Suran et son équivalent Jurassien grâce à la procédure de **contrat de rivière** signée en Mars 2002 pour six ans.

La Veyle, une requalification en cours

La Veyle est un affluent de la Saône. Elle prend sa source en sortie de l'étang de Magnenet sur la commune de Chatenay, dans le district naturel de la Dombes. Traversant la Dombes et le sud de la Bresse, son bassin versant est au carrefour de trois agglomérations : Lyon, Mâcon et Bourg-en-Bresse.

Rivière à **forte valeur patrimoniale,** la Veyle et ses principaux affluents, l'Irance et le Renon, sont de qualité satisfaisante sur la partie amont et moins favorable sur la partie avale. Calme sur la partie amont, la Veyle présente un risque d'inondation dans sa partie avale.

L'essentiel de la pollution est dû à l'impact de quatre industries agro-alimentaires dont le traitement des effluents est à remettre aux normes.

Les alluvions de la Veyle sont exploitées et les **carrières et gravières** qui se développent posent la question des réhabilitations des sites du point de vue paysager.

Les pompages agricoles nombreux engendrent des risques d'assèchement.

Un contrat de rivière « Veyle » a été signé en 2004 pour sept ans. Il est porté par le syndicat « Veyle vivante ».

La Chalaronne, dépendante du système des étangs de la Dombes

La Chalaronne, située au sud-ouest du territoire a un bassin versant qui alterne trois modes principaux d'utilisation du sol : prairies, cultures et étangs. Les étangs de la Dombes, par leur superficie et la surface qu'ils couvrent constituent un élément majeur de l'hydrologie du bassin versant.

Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Supprimé : (seule la station de Viriat présente aujourd'hui une situation très fortement perturbée).¶ ¶ ¶
Mis en forme : Police :10 pt, Gras
Mis en forme : Police :10 pt, Couleur de police : Automatique
Mis en forme : Police :Non Italique, Couleur de police : Automatique
Supprimé : Quel bilan du contrat de rivière ?¶ <#>¶ Saut de page
Mis en forme : Police :Non Italique, Couleur de police : Automatique, Non Surlignage
Mis en forme : Police :Non Italique, Couleur de police : Automatique
Mis en forme : Police :Non Italique
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Supprimé : Décembre 1999
Mis en forme : Police :10 pt, Non Italique, Couleur de police : Automatique, Non Surlignage
Supprimé : <#>¶
Mis en forme : Police :(Par défaut) Arial, 10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Supprimé : (*quel état actuel ?*)
Supprimé : .
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :(Par défaut) Arial, 10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt

La question de la **régulation du niveau d'eau des étangs est fondamentale** pour l'équilibre des cours d'eau qui est principalement dépendant du niveau des étangs de Glareins et de Virieu (hors périmètre CDRA), et qui subit régulièrement des grosses contraintes d'étiage.

La Chalaronne présente une qualité des eaux allant de moyenne à médiocre.
Un projet de contrat de rivière pour le bassin versant de la Chalaronne est en cours d'élaboration.

▶ La rivière d'Ain, un enjeu patrimonial et touristique

La rivière d'Ain (section médiane à basse) borde l'extrémité Est du territoire. La basse vallée de l'Ain, constitue, à l'aval de la chaîne de barrages hydroélectriques, l'un des corridors fluviaux les mieux préservés du bassin du Rhône et elle abrite un **ensemble exceptionnel de zones humides d'importance européenne.**

Formant des gorges dans la partie amont, la rivière est ensuite mobile (zone de méandres) sur sa partie avale, ce qui explique l'existence d'une **mosaïque de milieux naturels remarquables, propice à la régulation des inondations.**

Le SAGE de la basse vallée de l'Ain, mentionne des signes de dysfonctionnement avec en particulier :

- des **menaces sur la ressource** au niveau qualitatif et quantitatif
- des **perturbations de la dynamique fluviale** de la rivière d'Ain et l'**enfoncement de son lit** dû au blocage des sédiments dans les retenues amont
- des **perturbations du régime hydrologique par l'hydroélectricité**
- des **dégradations de la qualité** des eaux (eutrophisation, toxiques, bactériologiques)

Un certain nombre d'activités et de services dépendent des milieux que la rivière a façonné : l'alimentation en eau potable, la pêche, l'hydroélectricité, l'exploitation de granulats, l'exploitation du bois, la conservation d'une nature qui profite à la promotion touristique. Le SAGE doit donc aider à concilier ces différents usages et les éventuels **conflits d'usage de la ressource**.
Un contrat de bassin, reprenant les objectifs du SAGE, est en cours d'élaboration.

Réponses et initiatives :

- **Contrat de rivière de la Reyssouze** (Syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien de la Reyssouze et ses affluents), 1997.

- **Contrat de rivière de la Veyle** (Syndicat mixte pour l'aménagement et la mise en valeur du bassin versant de la Veyle et de ses affluents (Veyle vivante)), 2004.

- **Contrat de rivière du Suran** , Syndicat intercommunal d'Aménagement et d'entretien du Suran – Villereversure, (Syndicat intercommunal d'Aménagement hydraulique – Gigny sur Suran), 1999.

- **Contrat de rivière de la Seille** , *concerne quelques communes au nord du territoire* (Syndicat Mixte Saone Doubs, signé en Juillet 2002 pour 5 ans).

- **SAGE de la basse vallée de l'Ain** , (Commission locale de l'eau de la Basse Vallée de l'Ain, SIVU du bassin versant de la basse vallée de l'Ain), 2003.

- **Projet de contrat de rivière** en cours pour la **Chalaronne.**

- **SATESE et SATAA** : Les stations d'épuration nécessitent un suivi et une attention quotidienne pour maintenir leur performance. C'est pourquoi tous ces ouvrages sont contrôlés régulièrement par le **SATESE** (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Epuration), créé en 1998 par le Conseil général de l'Ain.

Plus récemment, un **SATAA** (Service d'Assistance Technique à l'Assainissement Autonome) a été créé au sein du SATESE, pour aider les maires à remplir leurs obligations en matière d'assainissement non-collectif.

- Elaboration en cours d'un schéma d'interconnexion, secteur Nord-Ouest de l'Ain (Syndicat intercommunal des eaux de la moyenne Reyssouze).

Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :(Par défaut) Arial, 10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt, Non Gras
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : sous paragraphe, Gauche
Mis en forme : Police :10 pt
Supprimé :
Mis en forme : Police :10 pt, Gras, Non Italique, Couleur de police : Automatique, Non Surlignage
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt, Non Gras, Italique
Mis en forme : Police :10 pt, Non Gras
Supprimé : ?
Mis en forme : Police :10 pt, Non Italique, Couleur de police : Automatique, Non Surlignage
Mis en forme : Police :10 pt, Non Italique, Couleur de police : Automatique
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt, Gras
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt, Gras
Mis en forme : Police :(Par défaut) Arial, 10 pt
Mis en forme : Normal, Justifié, Espace Après : 6 pt
Mis en forme : Police :(Par défaut) Arial, 10 pt, Gras
Mis en forme : Police :(Par défaut) Arial, 10 pt
Mis en forme ... [25]
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme ... [26]
Supprimé : ¶
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme ... [27]
Supprimé : ?
Mis en forme ... [28]
Supprimé : ¶
Mis en forme ... [29]

Enjeux environnementaux :

- ✓ **Amélioration de la qualité de l'eau potable au sud de Bourg-en-Bresse**
- ✓ **Sécurisation de l'approvisionnement en eau potable**
- ✓ **Résorption et prévention des pollutions diffuses ou accidentelles issues des ménages, de l'agriculture et de l'industrie**
- ✓ **Meilleure prise en compte des différents systèmes d'épuration possibles (autonome / semi-collectif…)**
- ✓ **Poursuite de la requalification écologique des cours d'eau**
- ✓ **Maintien du rôle de régulation des milieux aquatiques**
- ✓ **Protection de l'espace de liberté des cours d'eau**

Supprimé : ?
Supprimé : -
Supprimé : et qualité
Supprimé : à moyen terme
Supprimé : étangs
Supprimé : de la rivière d'Ain (= espace de mobilité, de divagation).

4.3. Risques naturels et technologiques

De manière générale, le territoire du bassin de vie de Bourg-en-Bresse est peu exposé aux risques.

Cependant, le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) établi par la Préfecture de l'Ain en 2001, ainsi que le Document de Gestion des Espaces Agricoles et Forestiers (DGEAF) élaboré par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) en 2004 font état de l'**exposition de plusieurs communes à des risques** qui sont présentés ci-dessous.

Les risques naturels

- Les risques naturels rencontrés dans le territoire sont essentiellement les **inondations de plaine** (**34** communes sur 77 / DGEAF 01, 2004),
- Les risques **de crues torrentielles** par ruissellement concernent également **3** communes (Jasseron, Varambon et Priay / DGEAF 01, 2004).
- Les risques de **mouvement de terrain** touchent **2** communes au sud du territoire (Varambon et Priay / DGEAF 01, 2004).
- Enfin, la canicule de 2003 a fait apparaître un nouveau risque qui est celui de **retrait – gonflement des sols argileux**. De nombreuses constructions auraient été endommagées dans une quarantaine de communes de la Bresse et de la Dombes (Cit. Atelier Environnement / Association du bassin de vie de Bourg-en-Bresse, 20 Sept. 2004)

Les risques technologiques

- **4** communes sont concernées par des **risques industriels majeurs** (Attignat, Etrez , Polliat , Viriat).

Ce risque est engendré par deux établissements atteignant un volume seuil de stockage souterrain. Ces sites sont celui de « Total » à Viriat (stockage d'éthylène) et celui de « Gaz de France » à Etrez. Tous deux relèvent de la directive **« SEVESO II »**.

La prise en compte de ces risques technologiques induits par la présence de ces stockages souterrains fait l'objet d'un porté à connaissance spécifique transmis aux communes concernées par le Préfet de l'Ain (fait depuis 2002 pour le premier, en cours pour le second).

- **8** communes sont concernées par le risque lié à la **rupture du barrage de Vouglans** (Ain) : Corveissiat, Grand-Corent, Cize, Hautecourt-Romanèche, Druillat, Pont-d'Ain, Varambon, Priay. (DDRM 2001)
- **38** communes sont concernées par le risque lié au **transport de matières dangereuses par gazoduc**, principalement dans la moitié Ouest du territoire, **22** communes sont concernées par le risque lié au **transport souterrain de matière dangereuses** (pipeline, oléoduc,

Mis en forme : Police :10 pt
Supprimé : ¶
Mis en forme : sous paragraphe, Bordure : Haut: (Pas de bordure), Bas: (Pas de bordure), Gauche: (Pas de bordure), Droite: (Pas de bordure), Motif : Transparente
Mis en forme : Police :10 pt
Supprimé : <#> *Risque décennal, centennal ?*¶ <#> *Historique ?*¶
Supprimé : Enfin
Mis en forme : Police :(Par défaut) Arial, 10 pt
Supprimé : ,
Supprimé : sont touchées par le risque de **mouvement de terrain**
Mise en forme : Puces et numéros
Mis en forme : Police :(Par défaut) Arial, 10 pt, Gras
Mis en forme : Police :(Par défaut) Arial, 10 pt
Mis en forme : Police :(Par défaut) Arial, 10 pt
Mis en forme : Police :(Par défaut) Arial, 10 pt
Supprimé : 5
Mis en forme : Police :10 pt
Supprimé : Beligneux,
Mis en forme : Police :10 pt
Supprimé : certain
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt

saumoduc), sur un axe Nord – Sud du territoire (excepté Bourg-en-Bresse, Saint-Etienne du Bois, Saint-Just et Certine). (DDRM 2001)

Il est demandé de faire preuve de vigilance à proximité des canalisations pour éviter de densifier l'urbanisation dans la zone correspondant à la limite des effets significatifs où peuvent subvenir des blessures irréversibles (soit de 20 à 730 m). (DRIRE – éléments à prendre en compte dans le cadre de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale Bourg Bresse-Revermont).

- Le **risque nucléaire** est présent sur le territoire, puisqu'une centrale est implantée sur la commune de Saint-Vulbas (commune située au sud de l'Ain, en dehors du périmètre du CDRA).

Le risque lié au **transport de matières dangereuses** est également présent du fait de la traversée du territoire par des routes nationales, des autoroutes et des voies ferrées. Le transport de matières dangereuses entre les zones d'activités du sud du département et les pays européens a notamment été cité lors de l'atelier environnement, ainsi que le risque nucléaire lié au transit des matières premières et de déchets radioactifs.

Le plan de secours lié aux risques radiologiques est en cours de réactualisation et le plan de secours lié au risque de transport de matières dangereuses est en cours de réalisation par les services de la Préfecture.

L'urbanisation et l'extension des labours : facteurs d'augmentation des risques environnementaux

Au delà de l'inventaire des risques naturels et technologiques, l'analyse de l'environnement dans le bassin de vie de Bourg-en-Bresse amène à élargir ces considérations strictement descriptives, pour prendre en compte les facteurs d'évolution de l'espace qui, pour le moyen terme, pourraient, dans ce territoire limitrophe à l'agglomération Lyonnaise, entraîner des mutations sensibles de l'espace et avec elles, un accroissement significatif des risques environnementaux de tous ordres. Parmi ces facteurs d'évolution, citons principalement :

- La **tendance à l'urbanisation,** liée d'une part à la dynamique périurbaine dans l'agglomération Burgienne, d'autre part au contrecoup de la poussée de l'agglomération Lyonnaise en troisième couronne. Le développement risque de se traduire à terme par :
  - Une extension significative des espaces minéralisés qui, au-delà de l'impact sur le cadre de vie, risque d'avoir des incidences sur l'hydraulique et donc le risque d'inondation,
  - Un développement des infrastructures et un accroissement corrélatif des flux de transport routier (augmentation des nuisances sonores notamment)
  - Un processus d'industrialisation localisée, correspondant notamment au desserrement industriel de l'agglomération Lyonnaise.

- La **tendance à l'extension des labours** au dépend des prairies naturelles : la progression des cultures risque d'entraîner peu à peu, outre des risques de pollution azotée, une évolution du cycle de l'eau, une mutation du système hydraulique local et une transformation progressive de la pédologie. Sur ce plan, l'extension des labours (assortie le cas échéant de la destruction des haies) peut contribuer à accroître le risque d'inondation ». (Prédiagnostic-Environnement, Région Rhône-Alpes, Des territoires et des hommes, 1998).

  A noter cependant que l'augmentation des surfaces cultivées est un mouvement ancien pour lequel les évolutions sont aujourd'hui plus faibles.

4.4. L'air

Qualité de l'air à Bourg-en-Bresse : bonne en hiver, moyenne à médiocre en été

Les données concernant la qualité de l'air dans le territoire du bassin de vie de Bourg-en-Bresse sont rares. Afin, de mettre en évidence la nécessité de surveiller la qualité de l'Air dans le département de l'Ain, une étude prospective de la qualité de l'air a été réalisée en 2001 par l'association de l'Air de l'Ain et des Pays de Savoie.

Mis en forme : Police :10 pt

Mis en forme : Police :10 pt

Mis en forme : Retrait : Gauche : 17.85 pt, Suspendu : 17.85 pt, Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 18 pt + Tabulation après : 36 pt + Retrait : 36 pt

Mis en forme : Police :10 pt, Gras

Mis en forme : Police :Gras

Supprimé : *A noter que le territoire n'est pas soumis au risque lié au transport de matières dangereuses par voies terrestres ou ferroviaires, ni au risque nucléaire.¶*
¶

Supprimé : *zones cultivées*

Mis en forme : sous paragraphe, Gauche, Espace Après : 0 pt

Mis en forme : Police :(Par défaut) Arial, 10 pt

Mis en forme : Police :10 pt

Mis en forme : Police :10 pt

Supprimé : zones cultivées

Supprimé : et des étangs

Mis en forme : Police :10 pt, Non Italique

Mis en forme : Police :10 pt

Mis en forme : Police :10 pt, Non Italique

Supprimé : ***3.4 Réponses et initiatives¶***
¶
Nombre de PPR et PPRI élaborés ?¶
Prise en compte dans les documents d'urbanisme ?¶

Mis en forme : Police :10 pt

Mis en forme : sous paragraphe

Mis en forme : Police :10 pt

L'enregistrement de quelques dépassements des seuils limites de concentration autorisés a justifié la mise en place d'une station de mesure fixe à Bourg-en-Bresse. Ainsi, **depuis Septembre 2003, la qualité de l'air de la ville est mesurée.**

Mis en forme : Police :10 pt

Les deux graphiques page suivante font apparaître deux tendances :

Supprimé : s

- En **hiver** (novembre 2003 à fin mars 2004), l'**indice ATMO révèle une bonne qualité de l'air à Bourg-en-Bresse**, puisqu'il oscille principalement entre l'indice 2 et 4. On note cependant quelques pics qui dénotent d'une qualité de l'air moyenne, voir épisodiquement médiocre. Les sous-indices ATMO montrent que ces évènements polluants sont principalement dus aux poussières en suspension (PM10) et au dioxyde d'azote (NO2).

- En **été** (avril 2004 à août 2004), **la qualité de l'air se dégrade** puisque l'indice ATMO oscille alors principalement entre 3 et 8, ce qui traduit une qualité de l'air globalement moyenne. **Une quinzaine de pics dus à une pollution à l'ozone** dégrade fortement la qualité de l'Air qui peut être médiocre voire mauvaise.

Mis en forme : Police :10 pt

Mis en forme : Police :10 pt

Ces mesures, effectuées à proximité du centre-ville, traduisent la qualité de l'air sur une aire géographique très localisée. En effet, la concentration d'ozone par exemple, est variable en fonction de la distance avec le centre urbain. Le processus de formation de l'ozone est complexe (en lien notamment avec les conditions climatiques et la production de précurseurs), et les secteurs périurbains peuvent être plus touchés par cette pollution, même si les précurseurs de l'ozone sont produits majoritairement dans les centre urbains.

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 pt, Bordure : Gauche: (Pas de bordure)

La qualité de l'air sous influence des agglomérations voisines et de l'augmentation des émissions gazeuses d'origine endogènes

Mis en forme : sous paragraphe, Gauche, Retrait : Gauche : 0 pt, Bordure : Gauche: (Pas de bordure)

L'historique des mesures n'est pas encore très important mais il est évident qu'il s'agit d'un vrai **secteur sous influence**. D'une part **à cause de son propre développement endogène** (périurbanisation grandissante et accroissement des déplacements, …) et d'autre part sous l'influence **des masses d'air provenant des agglomérations voisines,** notamment via la vallée de la Saône : agglomération Lyonnaise, villes de Mâcon, Dijon et Chalon-sur-Saône.

Supprimé :

Mis en forme : Police :10 pt

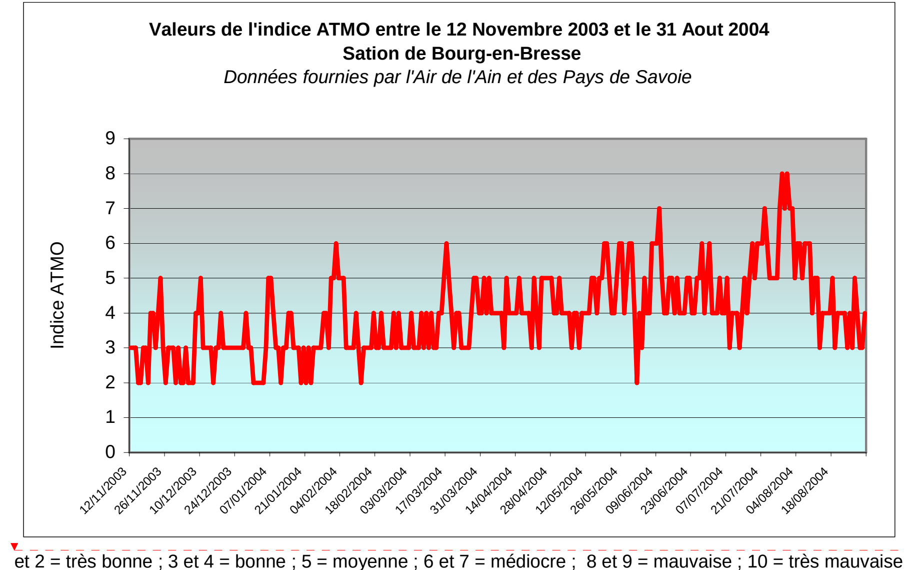
Mis en forme : Police :10 pt

Mis en forme : Police :10 pt

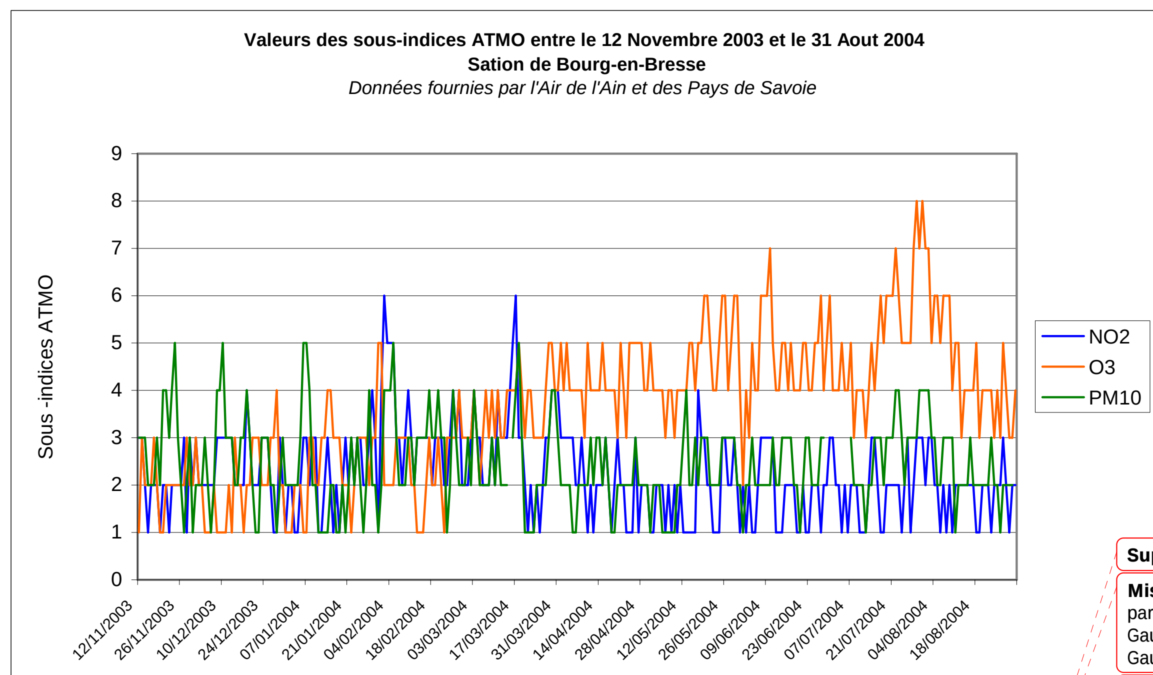
Mis en forme : Police :10 pt

Des études sont en cours pour déterminer si les secteurs de la Bresse (station de Béréziat) et de la Dombes (station de Relevant) sont également touchés, et dans quelle mesure, par les pollutions à l'ozone.

Supprimé : Problématique de l'ambroisie ?¶



Indices ATMO : 1 et 2 = très bonne ; 3 et 4 = bonne ; 5 = moyenne ; 6 et 7 = médiocre ; 8 et 9 = mauvaise ; 10 = très mauvaise



Indices ATMO : 1 et 2 = très bonne ; 3 et 4 = bonne ; 5 = moyenne ; 6 et 7 = médiocre ; 8 et 9 = mauvaise ; 10 = très mauvaise

Réponses et initiatives

La loi du 30 Décembre 1996 fixe le cadre général de la politique de la qualité de l'air. Le **plan Régional pour la qualité de l'air (PRQA)**, élaboré par le Préfet de Région en 2001, fixe des orientations pour atteindre des objectifs de qualité de l'air. Le bilan des émissions atmosphériques de la région effectué en 1994, situe Rhône-Alpes entre le deuxième et le sixième rang des émissions polluantes en tonnes par rapport aux 21 autres régions.

Cependant, en 2001, l'agglomération de Bourg-en-Bresse n'a pas été identifiée comme zone sensible justifiant une vigilance particulière dans le PRQA. Rappelons qu'à cette époque, aucune station de mesure ne rendait compte de la qualité de l'air dans le bassin de vie de Bourg-en-Bresse.

Enjeux : mieux connaître et améliorer la qualité de l'air

- ✓ **Amélioration de la qualité de l'air en zone urbaine,**
- ✓ **Amélioration de la connaissance de la qualité de l'air sur le territoire,**
- ✓ **Sensibilisation de la population sur les risques sanitaires liés à la qualité de l'air.**

4.5. Energie

Une dynamique « énergies renouvelables » en progression

▸ 48 installations énergie renouvelable sur le territoire du bassin de vie

Si le département de l'Ain est quelque peu en retard, au regard de la maîtrise de l'énergie et du développement des énergies renouvelables, une dynamique positive s'est créée depuis 2002

Supprimé : ¶

Mis en forme : sous paragraphe, Gauche, Retrait : Gauche : 0 pt, Bordure : Gauche: (Pas de bordure)

Mis en forme : Police :10 pt

Mis en forme : Police :12 pt, Non Ombre, Non Petites majuscules

Supprimé : ?

Mis en forme : Police :12 pt, Non Ombre, Non Petites majuscules

Mis en forme : Police :12 pt, Non Ombre, Non Petites majuscules

Mis en forme : Police :(Par défaut) Arial, 12 pt

Supprimé :

Mis en forme : Police :(Par défaut) Arial, 10 pt, Gras

Supprimé : (lozone)

Mis en forme : Police :(Par défaut) Arial, 10 pt, Gras

Supprimé :

Mis en forme : Police :(Par défaut) Arial, 10 pt, Gras

Mis en forme : Normal, Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 18 pt + Tabulation après : 36 pt + Retrait : 36 pt, Bordure : Haut: (Pas de bordure), Bas: (Pas de bordure), Gauche: (Pas de bordure), Droite: (Pas de bordure), Motif : Transparente

Mis en forme : Police :10 pt

(tendance observée également au niveau national) et les initiatives sont aujourd'hui relativement nombreuses.

Ainsi, on dénombre aujourd'hui **48 installations publiques ou privées mettant en oeuvre des énergies renouvelables sur le bassin de vie de Bourg-en-Bresse** : équipement de chauffe-eau solaire, chauffage solaire, chaufferies bois, Haute Qualité Environnementale, micro-hydraulique…

Les maîtres d'ouvrages qui ont engagés ces opérations et les énergies employés se répartissent comme suit sur le territoire :

18 équipements initiés par des …	**particuliers**
15	**communes**
8	**collectifs privés**
3	**bailleurs sociaux**
3	**entreprises**
1	**Agriculteur**
48	Total

24 équipements utilisent le…	**Bois** Chaufferie bois effective ou à l'étude
25	**Solaire** Ou photovoltaïque
2	**Micro-hydraulique**
48	Total

Un potentiel intéressant pour la filière bois

Les forêts sont importantes à l'Est du territoire. Elles portent des enjeux d'aménités (loisirs, détente), notamment au sud-Est de Bourg-en-Bresse, mais aussi **des enjeux énergétiques avec le développement de la filière « bois – énergie »**. Le massif du Revermont en l'occurrence offre un potentiel intéressant puisqu'il est couvert d'une forêt abondante mais peu productive et peu exploitable pour le bois d'œuvre.
Une filière existe localement, il s'agit de APPROBOIS. Egalement, une structure d'insertion professionnelle à vocation forestière propose aux communes des travaux d'entretien (ADL 01).

Solaire, méthanisation…d'autres voies à développer

L'**énergie solaire** est également largement disponible. L'eau chaude sanitaire solaire est facile à mettre en œuvre sur l'habitat individuel et collectif ; les cibles sont nombreuses et les installateurs présents dans le secteur.

Concernant le traitement des déchets de l'agriculture, la **méthanisation** pourrait être une solution complémentaire. Une étude de faisabilité est en cours (réalisée par Hélianthe) sur un groupement d'organisation d'élevage concernant la méthanisation de fumiers, de lisiers et de déchets d'abattoirs. La récupération du biogaz pourrait être brûlée dans des installations de cogénération.

D'autres projets concernent l'**activité agricole** : achat de broyeur pour le bois, production d'huile végétale brute servant de carburant aux engins agricoles, séchage solaire des fourrages, récupération de chaleur dans les laiteries….

Mis en forme : Police :10 pt
Tableau mis en forme
Tableau mis en forme
Supprimé : <#>¶ <#>¶ <#>¶ <#>¶ <#>¶ <#>¶ <#>¶
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt, Gras
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt, Non Italique, Couleur de police : Automatique, Non Surlignage
Mis en forme : Titre 3, Justifié, Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 0 pt + Tabulation après : 14.2 pt + Retrait : 0 pt
Supprimé : Quel potentiel pour la filière Bois-énergie (/ déchets, / emplois ?)¶ <#>¶
Mis en forme : Police :Non Italique, Couleur de police : Automatique, Non Surlignage
Mis en forme : Police :Non Italique, Couleur de police : Automatique
Mis en forme : Police :11 pt, Non souligné
Mis en forme : Police :11 pt, Non Italique, Non souligné
Mis en forme : Police :10 pt, Non Gras, Non Italique, Non souligné
Mis en forme : Justifié
Mis en forme : Police :10 pt, Non Italique, Non souligné
Mis en forme ... [30]
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme ... [31]
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme ... [32]
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme ... [33]
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme ... [34]
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme ... [35]
Mis en forme : Police :10 pt

Réponses et initiatives

- L'association **Hélianthe** est le point info-énergie de l'ADEME dans le département de l'Ain. Elle conseille et accompagne les particuliers, les collectivités et les entreprises dans des projets qui concourent à la maîtrise de l'énergie (études, assistance, diagnostic énergétiques d'installations…)

- Dans le cadre de son **Agenda 21**, la communauté de communes de Montrevel-en-Bresse développe des actions en faveur de la maîtrise de l'énergie : sensibilisation de la population aux économies d'énergie, intégration dans les nouvelles réalisations de la démarche HQE (haute qualité environnementale), choix privilégiant les combustibles les moins polluants…

- 3 **entreprises** ont adopté des énergies renouvelables : Le bois SA (Viriat), Métallerie concept (Châtillon-sur-Chalaronne), Styl'monde (Priay).

- L'**agglomération de Bourg-en-Bresse** apporte une aide particulière à l'investissement pour les opérations de logements sociaux qui intègrent une démarche liée au Développement Durable. Il s'agit de promouvoir la qualité environnementale dans les programmes de logements sociaux neufs avec un objectif de baisse de la consommation énergétique et de réduction significative du niveau des charges pour le locataire. Dans cette optique, des exigences techniques ont été retenues dans un référentiel que les bailleurs devront respecter (exigences relatives à la qualité de la conception architecturale, la performance du bâtiment et le recours aux énergies renouvelables).

- La **région Rhône-Alpes** propose des aides aux collectivités ou aux particuliers pour l'installation d'équipements utilisant une énergie renouvelable :
  - Aide au bois – énergie : installation de chaudière
  - Plan soleil habitat individuel
  - Plan soleil habitat collectif et secteur non résidentiel
  - Programme « bâtiment bleus » / générateurs photovoltaïques habitat individuel
  - Programme « bâtiment bleus » / générateurs photovoltaïques habitat collectif et secteur non résidentiel

Enjeux : maîtrise de la consommation d'énergie

- ✓ **Maîtrise de la consommation énergétique.**
- ✓ **Promotion des énergies renouvelables.**

4.6. Déchets

Les déchets ménagers

▸ Quelques chiffres repères :

Source : Observatoire des déchets ménagers et assimilés de département de l'Ain, CG 01, 2002

- **357 kg/an/habitant** de déchets ménagers dans l'Ain en 2002 (contre 365 en France)

- **2,2%** d'augmentation du tonnage des déchets produits par les ménages dans l'Ain en 2002 par rapport à 1999.

- **14,3%** des déchets ménagers collectés sélectivement dans l'Ain en 2002, contre seulement 1,2% en 1995. Cependant, le gisement des ordures ménagères ne cesse d'augmenter.

- On estime à **98%** pour le verre, **95%** pour les papiers et **80%** pour les emballages légers, le taux de valorisation des matériaux triés dans l'Ain en 2002.

Mis en forme : sous paragraphe
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt, Gras
Mis en forme : Police :10 pt
Mise en forme : Puces et numéros
Mis en forme : Police :10 pt, Gras
Mis en forme : Police :10 pt
Mise en forme : Puces et numéros
Mis en forme : Police :10 pt, Gras
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Supprimé : ¶ ... [36]
Supprimé :
Mis en forme ... [37]
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Supprimé : <#>a pour ... [38]
Mis en forme ... [39]
Mis en forme : Police :10 pt
Supprimé : a
Supprimé :
Supprimé : ¶
Mis en forme ... [40]
Supprimé :
Mis en forme ... [41]
Supprimé : ?
Mis en forme ... [42]
Mis en forme ... [43]
Mis en forme ... [44]
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme ... [45]
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme ... [46]
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme ... [47]
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme ... [48]
Mis en forme : Police :10 pt

Sept EPCI assurent la collecte et le tri des OM

Sept établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) assurent la **collecte et le tri des ordures ménagères** (OM) sur le territoire :

Mis en forme : Police :10 pt

- La communauté de communes de Montrevel-en-Bresse
- La communauté de communes de Treffort-en-Revermont
- La communauté d'agglomération de Bourg-en-Bresse
- Le SMICOM de Chalaronne Veyle (communautés de communes des bords de Veyle et de Chalaronne Centre)
- La communauté de communes Bresse-Dombes-Sud-Revermont
- La communauté de communes de Pont d'Ain-Priay-Varambon
- La communauté de communes de la Vallière

Supprimé : SICTOM
Supprimé : atillon-sur-Chalaronne
Mis en forme : Police :10 pt

Toutes ces EPCI effectuent le tri sélectif des déchets en apport volontaire depuis le 01 Juillet 2004. Les centres de tri et les déchetteries sont de la compétence de ces EPCI.

Mis en forme : Police :10 pt

✓ Communauté d'agglomération de Bourg-en-Bresse : 2 déchetteries, une à Bourg-en-Bresse et une autre sur Péronnas. Projet de déchetterie sur Poliat.

✓ Communauté de communes de Bresse-Dombes sud-Revermont : une déchetterie est implantée à Saint- Martin du Mont.

✓ Communauté de communes de Montrevel-en-Bresse : une déchetterie sur la commune d'Etrez.

✓ Communauté de communes de Treffort-en-Revermont : 2 déchetteries sont implantées sur les communes de Treffort-Cuisiat et Simandre. Cette dernière est aussi utilisée par la CC de La Vallière par convention.

✓ Pour le SMICOM de Chalaronne-Veyle, une déchetterie est située à Châtillon sur Chalaronne. Une autre ouvre en Octobre 2004 sur la commune de Vonnas.

Supprimé : SICTOM
Supprimé : est prévue

✓ La Communauté de communes de Pont d'Ain- Priay - Varambon ne possède pas de déchetterie.

Organisation du traitement

Le **transfert, le transport et le traitement s**ont assurés par **ORGANOM (depuis 1er Janvier 2004)**, syndicat mixte de traitement des déchets qui regroupe 17 EPCI, dont 7 EPCI assurant la collecte des déchets sur le territoire du CDRA du bassin de vie de Bourg-en-Bresse.

Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt

Les ordures ménagères résiduelles issues du territoire du CDRA sont majoritairement stockées au **centre d'enfouissement technique (CET de classe II) de la Tienne** sur la commune de Viriat. Les déchets en provenance du SMICOM Chalaronne- Veyle sont orientés vers le centre de stockage de Vaux, sur la commune du Plantay, en dehors du territoire du CDRA.
Le centre de stockage de la Tienne a une durée de vie actuellement estimée à six ans. Dans ces conditions, **il apparaît qu'à terme, les capacités d'enfouissement pour les déchets ménagers seront insuffisantes.** Ainsi, ORGANOM a lancé des études prospectives durant l'été 2004 pour définir dès 2005 les choix concernant le traitement des déchets à l'horizon 2 010.

Mis en forme : Police :10 pt, Gras
Mis en forme : Police :10 pt
Supprimé : Ce centre de
Supprimé : prévoir
Supprimé :

Le syndicat Organom a initié une charte d'objectifs. Cette charte a été élaborée par les EPCI et fixe des objectifs en matière de gestion des déchets ménagers, en particulier au niveau du tri et de la valorisation.

Le **compostage** est principalement réalisé sur le site de La Tienne à Viriat. Il permet le recyclage des déchets verts issus des déchetteries ou des privés et du fumier. Cette plate-forme fournit un compost de qualité qui lui permet d'adhérer à la charte régionale de qualité des composts.

Mis en forme : Police :10 pt

A noter que les communautés de communes de la Vallière et de Bresse-Dombes-Sud-Revermont ont mis en place des unités de **co-compostage déchets verts / fumiers** issus d'élevages locaux qui offrent des débouchés intéressants puisque les agriculteurs utilisent ce compost pour fertiliser leurs champs. Cette stratégie permet de traiter des déchets et de les valoriser au niveau local tout en favorisant une coopération entre le « monde agricole et le monde urbain ».

Mis en forme : Police :10 pt

EPCI	Nbre hab.	OM	Collecte sélective	Déchèteries	Total	kg/ hab/an
L'agglo	67 395	21 136	3 271	10 819	35 226	523
CC de la Vallière	7 943	2 155	671	293	3 119	393
CC de Montrevel	12 416	3 328	816	1 828	5 972	481
CC de Treffort en Revermont	7 724	1 610	525	1 650	3 785	490
CC de Pont d'Ain Priay Varambon	3 844	1 200	241		1 441	375
CC BDSR	5 217	1 471	445		1 916	367
SMICOM Chalaronne Veyle	16 498	4 200	1 204	702	6 106	370
Totaux	121 037	35 100	7 173	15 292	57 565	476

Tonnages collectés au sein des 7 EPCI. Les valeurs des tonnages collectés en déchetterie incluent le cas échéant les déchets apportés par les professionnels.

Mis en forme : Centré

Mis en forme : Police :8 pt, Italique

Mis en forme : Police :8 pt, Italique

Centres de stockage	Tonnages
La Tienne	30 900
Vaux *(OM SMICOM Chalaronne Veyle)*	4 200
	35 100

Tonnages reçus des communes du CDRA dans les centres de stockage de La Tienne et de Vaux.

Mis en forme : Police :8 pt, Italique

Autres déchets

Mis en forme : Police :9 pt, Italique

Supprimé : *Tonnages collectés et transférés ?, valorisés ? évolution des tonnag*

▸ Déchets industriels banals (DIB)

Mis en forme : Police :10 pt, Couleur de police : Automatique

Supprimé : ux

Les déchets industriels banals (DIB) sont pris en charge par les EPCI à titre gratuit ou payant en fonction de volumes qui constituent des seuils.

Mis en forme : Police :10 pt

Supprimé : ux

L'agglomération de Bourg-en-Bresse envisage la mise en place de la redevance spéciale sur les déchets résiduels des artisans et commerçants (après tri des déchets) et sur la collecte des cartons en points de regroupement. Par ailleurs des collectes supplémentaires sur abonnement payant peuvent être mises en œuvre pour les métiers de bouche.

Le syndicat ORGANOM accepte également les DIB dans le centre de stockage contre paiement (23 400 tonnes en 2003). Le gisement est mal connu mais Organom souhaite limiter la prise en charge des DIB au niveau actuel pour ne pas sur dimensionner les installations à venir. Pour un effet dissuasif, les DIB en mélange (qui ne sont pas des DIB ultimes) ont vu leurs tarifs d'élimination augmenter au 1er juillet 2004 (120 euros la tonne au 01/07/04).

Mis en forme : Police :10 pt

Supprimé : Pour un effet dissuasif, les DIB en mélange (qui ne sont pas des DIB ultimes) ont vus leurs tarifs d'élimination augmenter au 1er juillet 2004 (120 euros la tonne au 01/07/04)

Déchets industriels banals *(tonnages accueillis en centre de stockage Le gisement de DIB n'est pas connu*	Tonnages **estimés** pour périmètre CDRA
La Tienne	20 600
Vaux	2 800
	23 400

Tonnages estimés de déchets industriels banals issus des communes du CDRA et reçus dans les CET de La Tienne et de Vaux.

Mis en forme : Centré

Mis en forme : Police :8 pt, Italique

Supprimé : ¶ *Tonnages collectés ?, valorisés ? évolution des tonnages* ¶

Les DIB issus de l'activité du BTP

D'après le plan départemental de gestion des déchets du bâtiment et des travaux publics de l'Ain, les artisans et entreprises sont fortement préoccupés par la gestion de leurs déchets.

Le taux de captage des déchets inertes de chantier est satisfaisant, en lien avec les possibilités importantes d'accueil de ces déchets en carrières et sur les installations de recyclage. En revanche, le **taux de captage des déchets de type DIB et DTQD** (déchets toxiques en quantité dispersé) **est faible,** en lien avec un réseau non pérenne de « décharges agrées », ou de dépôts réceptionnant les déchets en mélange DIB / inertes.

Les Déchets industriels spéciaux (DIS)

Concernant les DIS ou déchets dangereux, le gisement est hétérogène, tant du point de vu qualitatif que quantitatif. Afin de promouvoir la bonne gestion de ces déchets et de répondre au mieux aux besoins des actions collectives sont organisées par secteurs d'activité.

Il n'existe pas de centre d'enfouissement technique de classe I dans le Département.

Déchets agricoles

La collecte des déchets agricoles (plastiques et produits phytosanitaires) est pilotée au niveau départemental par la Chambre d'Agriculture et le Conseil Général. Cette opération a lieu une fois par an (25 410 tonnes de plastique récoltées dans le département en 2002).

Concernant les produits phytosanitaires non utilisés, l'ADIVALOR a pour objectif d'éliminer les stocks existant d'ici 3 ans.
Les DIB produits par les activités agricoles sont évacués via les ordures ménagères en déchetterie.

L'élimination des déchets de l'activité agricole dépend essentiellement de la mobilisation des agriculteurs car toutes les collectes se font en apport volontaire.

Décharges sauvages

Toutes les décharges publiques non agrées du territoire ont été fermées et sont réhabilitées (ex : Décharge de Villereversure) ou en projet de réhabilitation suivant les cas.

Réponses et initiatives

- Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (12 Juillet 2002)

- Plan départemental de gestion des déchets du bâtiment et des travaux publics de l'Ain (27 Décembre 2002)

- Quelques initiatives ponctuelles ont été repérées (liste non exhaustive) :

- Dans le cadre de l'Agenda 21 de Montrevel-en-Bresse, des actions visent à la réduction des déchets ménagers et des déchets banals des artisans, commerçants et industriels, à la valorisation des déchets verts, au renforcement des filières de récupération des déchets agricoles.

- 838 composteurs individuels ont été vendus en 2002 grâce aux collectivités locales (tarif subventionné). Aujourd'hui, les initiatives se poursuivent (par exemple la communauté de communes de Treffort-en-Revermont a lancé un programme de promotion du compostage individuel en mai 2004 avec un objectif de 400 composteurs.).

- Organom a mené une réflexion avec les chambres consulaires pour élaborer une charte pour la gestion des déchets professionnels avec une incitation au tri et à la mise en place de la redevance spéciale par les EPCI.

Mis en forme : Police :10 pt
Supprimé : (71% en X ?)
Mis en forme : Police :10 pt, Motif : Transparente
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt, Non Italique, Couleur de police : Automatique, Non Surlignage
Supprimé : Tonnages collectés et transférés ?, valorisés ? évolution des tonnages¶
Mis en forme : Police :Non Italique, Couleur de police : Automatique
Mis en forme : Police :Non Italique, Couleur de police : Automatique, Non Surlignage
Supprimé : IS
Mis en forme : Police :Non Italique, Couleur de police : Automatique, Non Surlignage
Mis en forme : Police :10 pt
Supprimé : <#>…¶
<#>*Quelle situation ? quelles problématiques ? Tonnages collectés et transférés ?, valorisés ? évolution des tonnages*¶
Mis en forme : Police :10 pt
Supprimé : .
Mis en forme : Police :10 pt
Mise en forme : Puces et numéros
Mis en forme : Police :(Par défaut) Arial, 10 pt
Mis en forme : Normal, Gauche, Sans numérotation ni puces
Mis en forme ... [49]
Mis en forme ... [50]
Supprimé : *Quelle sit* ... [51]
Mis en forme ... [52]
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Justifié
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme ... [53]
Mis en forme : Justifié
Mis en forme : Police :10 pt

- Concernant les déchets dangereux, des opérations collectives sont mises en œuvre par secteurs d'activités. La chambre des métiers a par exemple, mis en place l'opération Pressing Propre (pour une meilleure gestion des boues de perchloroéthylène), ou l'opération Imprim'vert (activités de sérigraphie et imprimerie).

Enjeux : l'amélioration du tri

- ✓ **Amélioration du tri et de la valorisation de tous les déchets.**
- ✓ **Evolution de la filière pour anticiper l'évolution des pratiques de tri (prévoir les capacités des unités de stockage et traitement).**
- ✓ **Poursuite de la sensibilisation au geste de tri des déchets des particuliers et des entreprises.**

4.7. Espaces, sols et sous-sols

Des espaces dégradés à requalifier

Bourg-en-Bresse compte quelques sites en milieu urbain qui nécessitent une intervention pour traiter des **friches industrielles** (exemples des sites de Fonlupt et de la Brasserie de l'Europe dont une restructuration prochaine pourrait avoir lieu dans le cadre du projet de pôle multimodal), des anciens sites militaires (caserne Brouet, caserne Aubry) et l'ancienne maison de retraite de « la Charité ». Ces quelques friches en milieu urbain représentent près de 10 ha.

Carrières et exploitation des matériaux

Le schéma départemental des carrières fixe des objectifs à l'approvisionnement en granulats. Il s'agit de réduire les **prélèvements d'alluvions** qui perturbent les équilibres hydrologiques et de substituer cette ressource par la récupération ou par l'exploitation de roches massives.

« Les orientations d'aménagement doivent donc permettre sinon de favoriser l'ouverture de sites d'extraction de roches massives, effectivement productifs, de taille suffisante pour garantir de bonnes conditions d'exploitation et de réaménagement, mais pas trop grande pour **maîtriser les impacts, notamment paysages et transports**. » (Diagnostic d'agglomération, aire urbaine de Bourg-en-Bresse, préfecture de l'Ain, 2004)

Il conviendrait de plus, de prendre en compte le risque de **pollution des nappes** engendré par la mise à jour de la roche mère, notamment dans le massif du Revermont qui est un territoire de roches calcaires massives, soumis aux nombreux enjeux des carrières.

4.8. Education – sensibilisation – gouvernance

Education et sensibilisation à l'environnement : quelques acteurs se mobilisent

En terme d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, il semblerait que quelques acteurs se mobilisent vers le **public scolaire**, en lien avec l'inspection d'académie.

Ainsi, dans le cadre de l'opération « **1000 défis pour ma planète** », portée par le ministère de l'écologie et du développement durable, le ministère de la jeunesse et des sports et le ministère de l'éducation, des acteurs sont associés aux collèges et écoles :
Ex : FRAPNA (Fédération rhône-alpes de protection de la nature), Hélianthe (point info-énergie de l'ADEME), CAUE (Conseil en architecture urbanisme et environnement), CPIE du Revermont (activité d'éducation actuellement en veille)

Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Justifié, Retrait : Gauche : 0 pt
Supprimé : ¶ ¶ ... [54]
Mis en forme : Police :12 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme ... [55]
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme ... [56]
Supprimé :
Supprimé : des
Supprimé : (commer ... [57]
Mis en forme ... [58]
Supprimé : Faire évolue
Supprimé : r
Mis en forme ... [59]
Mis en forme ... [60]
Mis en forme ... [61]
Mis en forme : Justifié
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme ... [62]
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme ... [63]
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme ... [64]
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme ... [65]
Mis en forme ... [66]
Mis en forme ... [67]
Mis en forme ... [68]
Mis en forme ... [69]
Mis en forme ... [70]
Mis en forme ... [71]
Mis en forme ... [72]
Mis en forme ... [73]
Mis en forme : Police :10 pt
Supprimé : ¶
Supprimé : ¶
Supprimé : ¶
Mis en forme : Police :10 pt
Supprimé : ¶
Supprimé : ¶
Mis en forme ... [74]
Mis en forme : Police :10 pt
Mis en forme : Police :10 pt

Depuis deux ans, des actions de sensibilisation dans les classes de 6e et 5e de collèges sont organisées dans le cadre d'un partenariat entre le **Conseil général de l'Ain** et la **Frapna** (Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature) de l'Ain sur la protection de l'eau.

Le **Conseil général** travaille actuellement à l'élaboration d'une **mallette pédagogique sur le karst**, en relation avec l'**AGEK** (Association de Gestion des Espaces Karstiques) et l'AGLCA (Agence pour la Gestion, la Liaison et le Conseil aux Associations). Cette mallette contenant un CDRom, une vidéo et des fiches pédagogiques sera destinée aux scolaires.

Les **chambres consulaires** jouent également un rôle important en matière de sensibilisation et d'éducation à l'environnement vers les **publics « entreprises », « artisans, commerçants » et agriculteurs** (stages de sensibilisation, formation, édition de brochures, accompagnement, ….).

Les chambres consulaires peuvent aussi être partenaires d'actions vers le **Grand public**. La chambre d'agriculture par exemple organise des « matinées découverte » avec l'Association Touristique du Revermont pour favoriser le lien ville / campagne, par la découverte du métier d'agriculteur.

Dans le cadre des contrats de rivières, des animations pour sensibiliser divers publics à l'environnement sont organisées.

Participation environnementale et nouvelles gouvernances

La **communauté de communes de Montrevel-en-Bresse** a lancé en 2001 un **Agenda 21 local**. Il s'agit d'une démarche de réflexion sur l'avenir de ce territoire associant les acteurs locaux (associations, usagers, institutions…) pour élaborer un plan d'actions. Le projet qui en découle répond à des objectifs de développement durable.

La participation des acteurs locaux s'est déroulée sur deux ans, autour de forums, de réunions publiques, et de travaux en groupe. Les propositions d'action qui ont été formulées s'organisent autour de 4 orientations stratégiques qui sont :

- Maîtriser l'organisation spatiale du territoire,
- Définir une stratégie globale en matière d'accueil et d'éducation des jeunes publics,
- Mettre en avant les principes d'équité sociale et de solidarité locale et internationale,
- Faire du territoire un exemple de performance environnementale.

La **communauté de communes de Treffort-en-Revermont** a également mis en œuvre une participation des acteurs locaux dans le cadre de l'élaboration d'un **diagnostic participatif** préalable à l'élaboration de son projet de territoire.

La création du conseil local de développement (CLD) du bassin de vie de Bourg-en-Bresse est également **une opportunité pour mieux impliquer la société civile** dont les acteurs de l'environnement, au projet de territoire.

Enfin, rappelons qu'aujourd'hui, la plupart des outils de gestion des espaces naturels (contrats de rivières, Natura 2000…) fait appel à la participation des acteurs locaux à différents niveaux. La concertation autour d'enjeux de préservation du milieu naturel devient nécessaire à la réussite des projets. Citons par exemple le site Natura 2000 des étangs de la Dombes qui fut l'objet de nombreuses réunions publiques dans les communes concernées.

Enjeux

- ✓ **Connaissance des acteurs et des actions en matière d'éducation à l'environnement et des acteurs mobilisés,**
- ✓ **Sensibilisation à l'environnement,**
- ✓ **Développement et valorisation des outils et instances de participation des acteurs locaux et citoyens.**

4.9. Diagnostic environnemental synthétique

Supprimé : <#>… ?¶

Mis en forme : Justifié, Espace Avant : 0 pt, Après : 0 pt

Mis en forme ... [75]

Mis en forme : Police :(Par défaut) Arial, 10 pt

Mis en forme : Police :(Par défaut) Arial, 10 pt, Couleur de police : Automatique

Mis en forme : Justifié, Espace Avant : 0 pt, Après : 0 pt

Mis en forme ... [76]

Mis en forme : Police :(Par défaut) Arial, 10 pt

Mis en forme ... [77]

Mis en forme ... [78]

Mis en forme : Police :10 pt

Supprimé : ¶
Quelles autres opérations ?¶
D'autres publics sont-ils visés ?¶
1

Mis en forme : sous paragraphe

Mis en forme : Police :10 pt

Mis en forme : Police :10 pt

Supprimé :

Mis en forme : Police :10 pt

Mis en forme : Police :10 pt

Mis en forme : Police :10 pt

Mis en forme : Police :10 pt

Mis en forme : Police :10 pt

Mis en forme ... [79]

Mis en forme ... [80]

Mis en forme : sous paragraphe, Bordure : Haut: (Pas de bordure), Bas: (Pas de bordure), Gauche: (Pas de bordure), Droite: (Pas de bordure), Motif : Transparente

Mis en forme : Police :10 pt, Non Ombre, Non Petites majuscules

Supprimé : *?*

Mis en forme : Police :10 pt, Non Ombre, Non Petites majuscules

Mis en forme ... [81]

Mis en forme ... [82]

Mis en forme ... [83]

Mis en forme ... [84]

Mis en forme ... [85]

Etat des lieux

Atouts ☺	Faiblesses ☂
Un **cadre de vie** globalement **bien préservé**	Des **pollutions agricoles** qui nuisent à la qualité des cours d'eau et à la qualité de l'eau potable au sud de Bourg-en-Bresse (nitrates, pesticides)
Des **espaces naturels remarquables** d'importance européenne (étangs de la Dombes, pelouses sèches et habitats rocheux du Revermont, rivière d'Ain…)	Un **approvisionnement en eau** potable **insuffisamment sécurisé**
Des **identités paysagères diverses mais bien marquées** (Bresse, Dombes, Revermont)	Des **transports collectifs peu valorisés** et les **moyens d'une mobilité respectueuse** de l'environnement et des changements climatiques **à développer**
Mise en œuvre avancée des plans départementaux d'élimination des déchets (**OM, BTP**), du **tri sélectif**	Manque d'**équipements de traitement des ordures ménagères**
La présence d'**acteurs environnementaux porteurs de dynamiques** à l'échelle du territoire : Ex : Hélianthe (point info-énergie), CAUE	Les grandes **entités naturelles** et paysagères ne sont que **partiellement dans le périmètre** du CDRA (liens à établir avec d'autres territoires)
Des **outils contractuels** qui permettent la concertation pour une meilleure **gestion des milieux naturels** (contrats de rivière, SAGE, Natura 2000)	Sensibilisation à l'environnement et à **l'éco – citoyenneté** à développer pour tous les publics (jeunes, acteurs économiques, habitants, agriculteurs)
Des dynamiques participatives notables : **Agenda 21** de Montrevel-en-Bresse, **Diagnostic partagé** pour le projet de territoire de la communauté de communes de Treffort-en-Revermont	Manque de **lisibilité des « acteurs environnement »** du territoire et de leurs actions
Une expérience éprouvée de l'intercommunalité au service d'une **solidarité urbain - rural**	Peu d'initiatives liant protection de l'environnement et développement social (chantiers verts, insertion…)
Opportunités	**Menaces**
Lancement de **démarches territoriales transversales** (CDRA / SCOT / étude en cours pour une politique globale des déplacements de l'agglomération / restructurations en cours sur Bourg-en-Bresse) qui permettent de prendre en compte le développement durable	Une logique d'**éclatement urbain** et une croissance démographique **consommatrices d'espace périurbain et génératrices de déplacements**
Potentiel de développement d'une filière **bois – énergie** sur le territoire aux avantages divers (énergie renouvelable, entretien de l'espace et du paysage, emplois et solidarités…)	Des mutations agricoles en cours: - **Déprise agricole**, responsable d'une moindre gestion de l'espace (fermeture des paysages, perte de biodiversité, …), dans le Revermont. - **Extension des labours** (prélèvements d'eau en hausse pour la maïsiculture, ruissellements, réduction des prairies humides, …), dans la Bresse et la Dombes
Création récente du syndicat mixte **Organom** qui permet l'implication de tous les partenaires autour de la gestion des déchets sur l'ensemble du territoire	Des **conflits d'usage** des ressources naturelles et de l'espace émergent ponctuellement (Cormorans dans la Dombes, Loisirs dans le Revermont..)
De nombreuses **études récemment lancées** préciseront les connaissances sur l'environnement : les déplacements (ex : transports marchandises), les déchets (prospective), la qualité de l'air sur le territoire (hors agglomération),…	Des risques de **banalisation des paysages** en lien avec l'éclatement urbain et les mutations agricoles qui déprécieraient le paysage
Début d'institutionnalisation de l'**implication de la société civile** dans les projets de territoires du bassin et de l'agglomération : mise en place d'un Conseil Local de Développement (**CLD**)	
Existence récente de la **TDENS** (taxe départementale sur les espaces naturels sensibles) au service d'une politique de protection des milieux naturels dans le département	
Réglementation à venir plus favorable au respect de l'environnement (ex : Directive cadre Européennes, agriculture …)	

Mis en forme : sous paragraphe, Bordure : Haut: (Pas de bordure), Bas: (Pas de bordure), Gauche: (Pas de bordure), Droite: (Pas de bordure), Motif : Transparente

Supprimé : ?

Mis en forme : Police :12 pt, Non Ombre, Non Petites majuscules

Enjeux

➔ Principaux enjeux de maîtrise des pressions humaines exercées sur l'environnement

Maîtrise de la consommation de l'espace et de la périurbanisation

….et de ses impacts sur : l'accroissement des déplacements, l'amplification des risques naturels, les conflits d'usage.

Maîtrise des mutations agricoles (déprise agricole et extension des cultures céréalières)

Pérennisation de l'agriculture extensive dans le Revermont (pelouses sèches) / Maintien du bocage de la Bresse et des prairies humides dans la Dombes / Maîtrise des risques naturels liés aux mutations agricoles / Amélioration de la cohabitation entre agriculture et urbanisation ;

Maîtrise des impacts locaux et globaux des transports

Gestion des nuisances induites par les déplacements (qualité de l'air, gaz à effet de serre, bruits, …) / Meilleure organisation des transports collectifs et l'intermodalité (interconnexions) / Coordination des acteurs chargés des politiques des déplacements / Développement des modes de déplacement doux

➔ Enjeux de préservation des ressources de l'environnement

Préservation de la richesse des milieux naturels et du cadre de vie

Poursuite de la valorisation et de la préservation des écosystèmes remarquables (pérennisation de l'exploitation des pelouses sèches dans le massif du Revermont, préservation de l'équilibre des étangs de la Dombes, maintien du bocage Bressan, gestion intégrée de la rivière d'Ain) / Développement et maintien des trames vertes en zones urbaines / Poursuite de la requalification écologique des cours d'eau…

Préservation de l'identité des paysages

Préservation des paysages qui risquent de se banaliser avec les mutations agricoles (déprise agricole et fermetures des paysages dans le Revermont), et l'étalement urbain (coupures vertes, maintien du bocage, perte des architectures traditionnelles…)

Préservation et valorisation des ressources environnementales

Eau : Amélioration de la qualité de l'eau potable au sud de Bourg-en-Bresse / sécurisation de l'approvisionnement en eau potable / Résorption des pollutions agricoles diffuses et autres /meilleure prise en compte des différentes techniques disponibles dans les choix des systèmes d'épuration / protection des espaces de liberté des cours d'eau et du rôle de régulation des milieux aquatiques face aux inondations,

Déchets : Amélioration du tri et de la valorisation de tous les déchets (ménagers, industriels, agricoles..), / Faire évoluer les filières et anticiper sur l'évolution des pratiques de tri (ex : capacité des unités de traitement),

Autres : Amélioration de la qualité de l'air en zone urbain / Maîtrise des consommations énergétiques et promotion des énergies renouvelables (dont le bois-énergie),

➔ Enjeux sur des réponses à apporter pour une gestion durable de l'environnement

Sensibilisation des citoyens et professionnels à l'environnement

Sensibilisation des jeunes, des entreprises, des agriculteurs….à l'environnement, en particulier au tri des déchets, aux impacts sanitaires de la qualité de l'air, …

Emergence d'une mobilisation environnementale des acteurs économiques

Valorisation et attraction des entreprises « vertes », stratégie d'accueil des entreprises, acceptation des entreprises à risque ou non sur le territoire, choix d'aménagement et d'implantation des zones d'activités…

Mis en forme : sous paragraphe, Bordure : Haut: (Pas de bordure), Bas: (Pas de bordure), Gauche: (Pas de bordure), Droite: (Pas de bordure), Motif : Transparente

Supprimé : *?*

Mis en forme : Police :10 pt, Non Ombre, Non Petites majuscules

Mis en forme : Justifié

Mis en forme : Police :10 pt, Non Italique

Mis en forme : Police :10 pt, Gras, Non Italique

Mis en forme : Justifié

Mis en forme : Police :10 pt, Non Italique

Mis en forme : Police :10 pt, Non Italique

Mis en forme : Police :10 pt, Non Italique

Mis en forme : Police :10 pt, Non Italique

Mis en forme : Police :10 pt, Non Italique

Mis en forme : Police :10 pt, Gras, Non Italique

Mis en forme : Police :10 pt, Non Italique

Mis en forme : Police :10 pt

Mis en forme : Police :10 pt, Non Italique

Mis en forme : Police :10 pt, Non Italique

Mis en forme : Police :10 pt, Non Italique

Mis en forme : Police :10 pt, Non Italique

Mis en forme : Police :10 pt, Non Italique

Mis en forme : Police :10 pt, Non Italique

Mis en forme : Police :10 pt

Mis en forme : Police :Non Italique

Mis en forme : Police :10 pt, Non Italique

Mis en forme : Police :10 pt, Non Italique

CONCLUSION
LE DIAGNOSTIC SOUS L'ŒIL DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Cohérence économique avec les enjeux de développement durable

- *Au regard de l'impact quantitatif sur l'emploi local et qualité de l'emploi*

(+) La situation de l'**emploi sur le territoire peut être qualifiée de bonne**, au regard d'indicateurs quantitatifs (un taux de chômage faible comparativement à des territoires voisins ou comparables, une demande de main d'œuvre qui n'est pas remplie). Pourtant les emplois sont relativement concentrés, les rendant plus fragiles face à des risques de délocalisation de certaines filières par exemple.

(-) Le développement actuel n'a pas permis l'insertion dans l'emploi des chômeurs et personnes en grandes difficultés. La **précarité associée au non retour à l'emploi de personnes en difficultés** d'insertion, est facteur de fracture sociale, que le territoire doit traiter d'urgence.

(-) En revanche, le diagnostic s'est peu attaché à la **qualité de l'emploi local des personnes dans l'emploi** (travail précaire, contrats à temps partiels ou durée indéterminée, pouvoir d'achat, travail saisonnier, discrimination des salaires, ..), qui sont des problématiques vécues par certaines filières telles que le tourisme, l'agriculture, le BTP.

- *Au regard de la valorisation des ressources locales et du système productif local*

(+) La filière du BTP, filière ancrée sur le territoire, peu sujette aux risques de concentration ou de délocalisation, même si elle est une filière sous tension, valorise des ressources humaines et des activités économiques locales, et est clairement affichée comme un **secteur porteur d'innovation et à fort impact en matière de développement durable.** La commande publique est également identifiée comme un levier de premier ordre pour faire évoluer les métiers, pratiques des acteurs de la filière, en vue d'intégrer la qualité environnementale et le développement durable à la construction. Les actions de qualification des ressources humaines du BTP devront permettre une mobilisation et qualification en terme de savoir-faire et techniques de construction durable.

(+) Le diagnostic explicite clairement les **défis de l'agriculture de demain**… que sont l'évolution des modes de consommation (uniformisation alimentaire, banalisation des productions, pression sur les modes de productions traditionnelles, ..), l'émergence de demandes nouvelles (sécurité sanitaire, traçabilité, alicaments, exigences environnementales et éthiques), la modification des circuits de distribution, et enfin un *défi territorial, social et culturel*, avec des conflits d'usage en territoires périurbains (agriculture / habitat, industrie et service) et ruraux (infrastructures, loisirs et conservation,..), la perte d'autonomie alimentaire et du lien à la terre, et surtout la fragilisation de l'organisation sociale et familiale et l'exode vers les zones urbaines. Des *défis plus quantitatifs sont moins abordés* (accroissement des besoins alimentaires, besoins nouveaux liés à la raréfaction des hydrocarbures (bioénergies, matières de base pour l'industrie)

> Point fort du diagnostic, la vision de développement durable proposée : qui suppose une activité agricole multifonctionnelle, assurant à la fois la production de matières premières de qualité à coûts compétitifs, l'entretien de l'espace, la protection et le renouvellement des ressources naturelles, l'équilibre du territoire et l'emploi, développant de fait, de nouvelles pratiques agricoles (agriculture biologique, agriculture raisonnée,…) en permettant le maintien d'un nombre suffisant d'agriculteurs, tout en fournissant les services collectifs attendus par les citoyens (communication avec les consommateurs, partenariats avec les collectivités,..).

(+) L'**activité touristique** sur le bassin, est fortement liée à une clientèle en quête d'authenticité et de ressourcement, et se fonde donc sur le patrimoine local, les activités de nature et de découverte. La préservation et la valorisation des ressources naturelles et patrimoniales sont donc un élément essentiel du développement pérenne de cette activité économique. Par contre, la majorité de la clientèle étant de proximité, pour de courts séjours, l'accroissement de la fréquentation s'accompagnera d'une augmentation des kilomètres routiers parcourus (domicile – bassin de vie ;

hébergement – sites visités). Seront également induits, des consommations supplémentaires d'eau, d'énergie et des productions accrues de déchets, une augmentation de la fréquentation des espaces naturels. Une réflexion avec les hébergeurs et les opérateurs touristiques sur les mesures possibles pour maîtriser ces impacts environnementaux serait à engager.

(+) Le bassin est reconnu comme **Système Productif Local par la DATAR en matière de MMCI**, mais malgré la présence récemment renforcée des deux principales entreprises (Renault Truck et le Groupe Bernard) à Bourg, le risque de délocalisation subsiste. L'animation et les actions collectives portées par MECA BOURG ont permis de conforter l'organisation de réseaux entre les petites et moyennes entreprises du tissu local et les grands comptes, de porter vers l'extérieur une image renforcée de la filière MMCI et des savoir-faire de la filière, de s'intégrer dans des démarches innovantes (cluster, ..). Outre ces résultats, MECA BOURG cherche à pérenniser son existence, en optimisant les financements publics par des financements d'entreprises membres.

> Si l'existence d'un SPL et les modes d'actions de MECA BOURG, sont porteurs des principes du développement durable (développement endogène, réseau et animation de partenariat, capacité d'auto-financement,..), il ne faut pas oublier que ce sont des véhicules routiers, fortement consommateurs d'énergies et producteurs de nuisances atmosphériques, notamment à effet de serre, qui sont produits. La mobilisation de ces acteurs (notamment groupe Bernard, dont le centre de décision se trouve à Bourg) sur la production de véhicules « du futur » est d'importance. La commande publique (lors du renouvellement des flottes des collectivités, ou lors de délégation de services à fort kilométrage de transport - ex : collecte des déchets, transports scolaires, …) est un levier potentiel de changement.

(+) La réflexion sur le **développement de la filière bois**, ressource renouvelable locale, est un point fort pour le territoire : elle présente des opportunités en terme de gisement, d'usages potentiels (construction bois, chauffage au bois,..), d'impact environnemental et paysager, d'acteurs mobilisés. La filière bois – énergie permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

(-) En ce qui concerne la **filière agroalimentaire,** le diagnostic met en avant nombre de contraintes effectivement d'importance, comme l'hétérogénéité et le caractère composite de la filière qui rend l'animation économique difficilement adaptée à chaque spécificité, la faible innovativité des acteurs de la filière, mais aussi la forte dépendance de la filière à des enjeux externes au territoire (concurrence de nouveaux pôles IAA à l'échelle de la région, délocalisation, poids des centrales d'achat, ..)

> Le diagnostic n'a pas approfondi un enjeu primordial de développement durable de l'IAA (pourtant traité dans le volet sur l'agriculture), qui est d**'acquérir à terme une capacité à répondre aux demandes nouvelles du consommateur**, de traçabilité, de qualité, voire de production biologique des produits, et même des engagements d'éthique. Le partenariat entre distributeurs, petites entreprises plus « familiales et traditionnelles » est un point fort s'il conforte une organisation de réseaux ancrée sur le territoire (type système productif local, ..), associant qualité et possible traçabilité des produits, et s'appuyant sur un tissu local réactif aux évolutions de la demande.

(-) La réflexion sur une nouvelle **filière « emballage agro-alimentaire »** présente un enjeu fort en terme de développement durable. Comme cela fut le cas pour l'énergie, la croissance économique est aujourd'hui accompagnée d'une croissance exponentielle des volumes d'emballages à éliminer, ce qui représente un coût environnemental et financier pour les collectivités, à terme non acceptable. La prise en compte du développement durable par les professionnels de la filière emballage fait aujourd'hui l'objet de nombreux colloques : emballages biodégradables, choix nouveaux de matériaux et conception d'emballages « durables », voire réduction des emballages, sont des tendances à long terme prioritaires à intégrer.

> Les opportunités de développer un pôle de compétences, en articulation avec le pôle d'Oyonnax et complémentarité avec le pôle développement durable de Rovaltain, serait à étudier.

- *<u>Au regard de l'articulation de l'économie locale et de proximité, avec l'économie mondiale de marché</u>*

(+) Du fait de la relative concentration des emplois et d'une relativement faible diversification des activités, le territoire est fragilisé face au risque de délocalisation de certains secteurs d'activités. Par contre, le rôle prédominant que joue le tissu existant (SPL MMCI, tissu de PME familiales IAA, ..) dans le développement du territoire, est un atout : le **renforcement du développement endogène** pourrait le rendre moins dépendant des évolutions conjoncturelles mondiales ou européennes.

(+) Le **commerce de proximité** est vecteur de vitalité et de lien social. Il contribue à renforcer une économie locale endogène. Il est donc positif de constater qu'aucun des pôles commerciaux du bassin (pôles principaux de Bourg, Viriat, Péronnas et Saint Denis, et 13 pôles secondaires et locaux) n'est menacé par une évasion commerciale forte vers les agglomérations voisines. Des actions (commerces de vente directe, amélioration des dessertes et aide à la modernisation des pôles multiservices,..), l'existence de formes de distribution alternatives (marchés, tournées,..) et le bon positionnement des opérateurs, y ont certainement contribué, mais des risques de fragilisation sont identifiés. Il convient de les réduire par la professionnalisation des professionnels, le renforcement de l'attractivité des centres villages et du centre – ville.

> Par contre, il faudra veiller à ce que, sous prétexte de faciliter l'accessibilité aux commerces de proximité, des solutions « tout routier / tout stationnement » soit privilégiées au détriment d'un juste équilibre basé sur des transports en commun adaptés et des mobilités douces. Les choix nécessaires (maîtrise des stationnements, développement de pistes cyclables et cheminement piétons,…) devront être appropriés par les commerçants et les consommateurs. Des actions de communication, de sensibilisation et des démarches participatives pourront y contribuer.

(-) L'articulation entre économie locale et économie mondiale de marché, impose souvent des exigences fortes en terme de réactivité, notamment de transports de matière première et de produits finis... En réponse aux besoins de transport des marchandises, le diagnostic soulève l'enjeu de développement d'une **fonction logistique**. Or, dans une logique de développement durable, le transport de marchandises devrait, à terme, évoluer, pour une proportion plus importante, vers le ferroutage. Le diagnostic mérite d'être approfondi sur ce point, en tenant compte également de la politique régionale en terme de transports. Les impacts (environnementaux et sanitaires) des activités de logistiques seront à intégrer dans l'analyse (pollution locale de l'air, imperméabilisation des surfaces de parking, besoins d'infrastructures routières, augmentation des risques d'accidents, …)

(-) L'articulation entre activités marchandes et une économie de proximité, une économie sociale et solidaire, non marchande ouvre des perspectives nouvelles au développement local cohérent avec le développement durable. Malgré la présence de quelques acteurs comme l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique,..), l'**économie solidaire et non marchande** n'est abordée que comme solution possible à l'accès à l'emploi des personnes en difficultés d'insertion. Pourtant, l'économie solidaire et non marchande (systèmes d'échanges locaux, d'échanges de savoirs, entreprises d'insertion, chantiers d'utilité générale, ..) va au-delà du champ de l'insertion. Elle participe à la vie des quartiers et des bourgs, est vecteur de lien social, d'échanges intergénérationnels et interculturels, de rapprochement entre ruraux et urbains.

(-) L'articulation d'une économie locale de proximité, non seulement avec ses clients, mais aussi avec des territoires proches, et le monde passe aujourd'hui indiscutablement par l'accès aux TIC de qualité : or, le bassin de vie de Bourg-en-bresse semble très en retard en terme d'infrastructures ad'hoc.

- *<u>Au regard du renforcement de la capacité d'innovation locale</u>*

Le diagnostic actuel ne permet pas d'identifier des faits saillants en terme **d'innovation.** Pour le moins, dans toute filière « classique », la prise en compte de l'environnement ou du social, s'accompagne de nouvelles solutions (technologies plus propres et sobres, choix de développement de produits plus « durables », solutions alternatives en terme d'énergie, de déplacements, d'habitat, …). L'innovation, environnementale mais aussi sociale et technologique, est vecteur et nécessité de développement durable. La mobilisation des acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur

dans la définition du programme d'actions et la mise en œuvre de celui-ci, pourrait y contribuer positivement.

Cohérence sociale avec les enjeux de développement durable

- *Au regard de l'accès pour tous aux bénéfices de l'action*

(+) L'**accessibilité physique aux personnes à mobilité réduite** (handicapés, personnes âgées, ..) est un enjeu transversal mis en avant en matière de logement, d'accession à l'emploi, … mais qui pourrait être plus explicite en matière de mobilité, d'accès aux services collectifs et à la personne.

(-) La **mixité sociale est faible sur le territoire** : le phénomène de concentration des populations à difficultés ou moins aisées en zone urbaine, alors que les jeunes couples de cadre s'installent dans les zones périurbaines, voire dans les campagnes, tend à se poursuivre, même si au sein de l'agglomération des politiques sont mises en œuvre pour rééquilibrer les logements.

(-) L'**inégalité des chances vis-à-vis de la mobilité** (qui pénalise déjà aujourd'hui les jeunes et les étudiants, ainsi que les chercheurs d'emploi) est peu évoquée… .

- *Au regard des solidarités envers les plus démunis*

(+) Face au **constat d'une précarité aggravée des chômeurs les moins qualifiés**, et d'une inquiétante augmentation de la population jeune et féminine ancrée dans le chômage, les chantiers de qualification des ressources humaines s'appuient, de manière transversale, sur une recherche de partenariat et de mobilisation de l'ensemble des parties prenantes concernées (les entreprises par la GPEC, les bénéficiaires par un accompagnement des personnes en difficultés d'insertion, les acteurs de l'accompagnement social, les acteurs de la formation post-bac, l'animation territoriale,…).

(-) La cohésion sociale passe également par l'**accès des plus démunis au logement, à la santé, à la mobilité, à la culture :** ces dimensions sont moins explicitement mises en avant en terme d'enjeux pour le territoire par les élus et membres des commissions, même si elles sont évoquées comme posant problème.

(-) Le diagnostic n'évoque pas la **solidarité du territoire envers les plus démunis de pays pauvres** : cette préoccupation n'a pas été ressentie comme importante par les élus et acteurs de la société civile impliqués dans la démarche de CDRA.

- *Au regard du renforcement de l'autonomie et de la capacité d'intégration de chacun*

L'autonomie et la capacité d'intégration sociale passe notamment par la qualification professionnelle, l'accès aux services publics et services à la personne, et l'accès à la connaissance (accès à la culture, accès à l'information).

(-) A l'échelle du bassin, on observe les principales faiblesses, en lien avec:

- le déficit en capacités d'accueil des enfants et d'animation jeunesse, véritable frein à l'emploi, notamment féminin,
- le besoin de qualification des ressources humaines du territoire pour les secteurs en tension (services aux particuliers, commerces, gestion – administration, BTP, MMCI),
- le déficit de compétences entrepreunariales : si le taux de création d'entreprises est satisfaisant, le taux de défaillance à 5 ans des créations de nouvelles entreprises est particulièrement élevé, révélateur d'un déficit en matière d'accompagnement des créateurs,
- la desserte haut débit insuffisante et très haut débit inexistante, en terme de nouvelles technologies de l'information et de la communication, et à une faible envergure des initiatives au service de l'accès aux TIC à l'ensemble de la population (espaces publics

numériques, mise en ligne des collectivités, …). Cette faiblesse pourrait également décourager des entreprises (petites ou grandes) à s'installer, voire à se maintenir sur le bassin ; les TIC étant aujourd'hui indispensables à l'autonomie des acteurs économiques.

Si le territoire est riche d'activités sportives, culturelles et associatives, le diagnostic ne permet pas de se faire une idée sur les difficultés d'accès à ces activités aux plus démunis ou publics en difficultés

Cohérence environnementale avec les enjeux de développement durable

- *Au regard de la préservation des ressources naturelles*

(+) De **nombreux outils de préservation** existent sur le territoire, témoignant de l'importance des sites écologiquement remarquables que l'on peut y trouver (47 inventaires, 3 sites classés, 6 arrêtés préfectoraux de biotope, réserve naturelle de la grotte de Hautecourt, 4 contrats de rivière, le SAGE de la basse vallée de l'Ain, des sites proposés à Natura 2000), des outils volontaires de protection des paysages, la TDENS). **La Dombes** est en effet, une zone humide d'importance internationale, et d'intérêt communautaire au titre de la directive Oiseaux, proposée au réseau Natura 2000 : elle est menacé par la diminution des surfaces en prairie au profit d'une spécialisation céréalière croissante, par des pratiques cynégétiques et une gestion des étangs pas toujours adaptés. **Le Revermont (**nombreux sites proposés au réseau Natura 2000) est menacé par la déprise agricole : le maintien d'une agriculture extensive, et la bonne gestion de possibles conflits d'usage avec les activités de loisirs y sont nécessaires. **La vallée de l'Ain**, corridor fluvial encore préservé en l'absence de pression résidentielle, présente en amont un intérêt en terme de biodiversité des milieux secs, et sur sa partie avale couverte par un SAGE, des milieux aquatiques remarquables (en témoigne la présence de salmonidés, de castors et le retour de la loutre). Enfin, **la Bresse,** est un ensemble ordinaire où les haies de bocages et prairies humides, sources de biodiversité, sont à préserver.

(+) Face à une qualité des cours d'eau souvent médiocre, les quatre **contrats de rivière** signés en 1997 (Reyssouze), 2002 (Suran), 2004 (Veyle), ou en projet (la Chalaronne) et le **SAGE** de la vallée de l'Ain devraient permettre une action concertée et une reconquête progressive de la ressource en eau. A noter également la création récente du SATAA (au sein du SATESE crée en 1998) pour accompagner les communes en matière d'assainissement non-collectif.

(+) Depuis 2002, une **dynamique en faveur des énergies renouvelables et de la maîtrise de la consommation énergétique**, avec 48 installations recensées sur le bassin, un potentiel intéressant pour la filière – bois, surtout grâce aux forêts du Revermont, la présence d'acteurs motivés (Helianthe, ONF, Approbois, ADL 01, ..) et des actions exemplaires (aide de l'agglomération, à la HQE dans les logements sociaux, ..) qu'il conviendrait de placer à l'échelle du territoire, en impliquant chaque collectivité dans une réflexion plus globale (de type : Plan Climat Territorial,..)

(-) Si les ressources en eau sont aujourd'hui en quantité suffisante, la **qualité de l'eau potable** distribuée n'est, quant à elle, pas toujours de qualité suffisante, principalement en lien avec une pollution agricole diffuse. Par contre, à long terme, la **diversification et la sécurisation des réserves d'eau potable** sont un enjeu pour le territoire, l'augmentation des prélèvements agricoles et domestiques étant projetée.

(-) L'**implication des acteurs économiques** en matière de préservation des ressources naturelles est ponctuelle. Si des entreprises ont engagé des démarches intéressantes (équipement de panneaux solaires (Métallerie concept à Châtillon-sur-Chalaronne, Styl'mode à Priay), de chaudières bois (Bois SA)), ces initiatives restent peu nombreuses comparativement aux territoires stéphanois ou drômois, par l'absence d'opérateur fortement moteur sur ces thématiques. Pourtant **la sensibilisation et l'action des acteurs économiques en matière de développement durable est un enjeu majeur :** l'évolution des pratiques économiques, des choix en terme de conception des produits fabriqués, l'élimination des déchets industriels banals (DIB), le manque crucial de sites qui acceptent les déchets du bâtiment ou autres déchets industriels banals et spéciaux sont des enjeux à moyen terme pour le territoire.

- *Au regard de la maîtrise et de la réduction des impacts sur l'environnement local et global*

(+) Il existe déjà sur le territoire (ou ceux-ci sont en cours d'élaboration et de mise en œuvre), **des outils** visant à la maîtrise et à la réduction des impacts sur l'environnement local et global :

- la **charte des déplacements** (à l'échelle de l'agglomération, …) devrait intégrer le souci de réduire les transports polluants.

- les **installations d'assainissement des eaux usées** sont globalement de bonne qualité, et devraient s'améliorer par la mise en œuvre des contrats de rivière de la Reyssouze, de la Veyle, du Suran et de la Seille. De fait, nombre de stations d'épuration sont aujourd'hui neuves ou récentes. Par contre, en zone rurale et pour nombre de petites communes, des contraintes pédologiques défavorables (ex : sol karstique du Revermont) rendent difficile l'assainissement autonome et des solutions semi-collectives sont peu développées. L'enjeu est de trouver un bon équilibre entre tous les systèmes d'épuration possibles (collecteurs, assainissement autonome, semi-collectif, lagunage). Il reste encore beaucoup à faire en matière de gestion des eaux pluviales.

- L'action d'**ORGANOM** depuis le 1er janvier 2004 sur l'ensemble du territoire, pour le transfert, le transport et le traitement des déchets complète celle des EPCI qui effectuent la collecte et le tri sélectif par apport volontaire depuis le 1er juillet 2004. Quelques unités de compostage (Tienne, Vallière, Revermont) traitent et valorisent localement les déchets compostables et verts. Les déchets ménagers sont stockés au CET de Tienne mais à l'horizon 2010, les capacités d'enfouissement seront insuffisantes. La valorisation des déchets ménagers reste un enjeu d'importance.

(+) La **réflexion sur la filière bois,** articulée avec une volonté affichée de voir émerger un secteur du BTP mobilisé sur les techniques et savoir-faire du développement durable, sont autant de facteurs favorables à une action plus globale du bassin de vie, en matière de lutte contre le changement climatique.

(-) La **pression environnementale due à l'étalement urbain** sur le bassin est forte : augmentation des pollutions, nuisances et risques associés aux déplacements, surcoût des services et équipements environnementaux (gestion des déchets, eau potable et assainissement, ..), augmentation de l'exposition aux risques (inondations, ..), conflits d'intérêt entre activités humaines et préservation des espaces naturels et des écosystèmes.

(-) Les **zones d'activités,** dispersées et vieillissantes, ont des impacts environnementaux directs et indirects importants. La dispersion géographique s'accompagne d'un doublement en 2 ans des déplacements domicile – travail : les zones sont peu ou pas articulées avec des dessertes en transports collectifs, et prévues pour un transport de marchandises principalement par camion. La qualité environnementale des zones n'est globalement pas satisfaisante (peu ou pas de réflexion d'intégration paysagère ou de HQE des bâtis, gestion des déchets améliorable,…). La qualité des services aux professionnels (centre d'affaires, ..) ou aux salariés (restauration collective, crèche ou autres services publics de proximité...), comme l'accessibilité des locaux pour des personnes à mobilité réduite sont peu considérés. Si quelques zones d'activités existantes devraient être requalifiées (aménagements paysagers dans le cadre de l'Agenda 21 de Montrevel-en-Bresse ; urbanisme et gestion collective des déchets sur la zone de Cénord), il convient d'amplifier de manière volontariste la prise en compte du développement durable dans les rénovations de zones et nouvelles zones.

(-) L'**implication des acteurs économiques** en matière d'environnement reste ponctuelle : plusieurs entreprises sont certifiées iso 14 001 (28 dans le département de l'Ain) (ex : Renault Trucks).

(-) La **gestion et l'élimination des déchets industriels**, notamment issus du BTP : le taux de captage des DIB (déchets industriels banals) et DTQD (déchets toxiques en quantité dispersé) est « anormalement » faible ; il n'existe pas de centre d'enfouissement technique de classe I dans le département, pour stocker les DIB

(-) Si le territoire est globalement peu exposé aux risques, on constate tout de même que les **risques naturels** sont recensés (inondations dans 34 communes sur 77 ; crues torrentielles dans 3 communes, mouvements de terrain dans 2 communes et retrait –gonflement des sols argileux dans une quarantaine de communes). Ces risques sont liés aux évènements climatiques et les anticiper s'avère certainement difficile, mais néanmoins nécessaire. Par ailleurs, le **risque technologique** touche le territoire (risque industriel majeur dans 4 communes, risque de rupture du barrage de Vouglans dans 8 communes, risque de transport de matières dangereuses par gazoduc dans 38 communes, transport souterrain dans 22 communes, risque nucléaire et risque de transport routier et ferroviaire)

Préservation et valorisation des paysages

(-) Le territoire du bassin de vie de Bourg-en-Bresse présente quatre unités paysagères (La Bresse, Le Revermont, La Dombes et le plateau entre Bresse et Dombes) menacées par la périurbanisation (autour de Bourg, mais aussi autour des pôles secondaires) et par le mitage des campagnes.

(-) La périurbanisation s'accompagne d'une disparition des liaisons naturelles entre espaces verts urbains et nature environnante, dépréciant ainsi la qualité de vie urbaine. Le maintien des espaces de transitions entre zones urbanisées et de « respiration vertes », de même que la qualité des entrées de villes sont autant d'enjeux de valorisation des paysages urbains et de son cadre de vie.

Optimisation des infrastructures

L'optimisation des infrastructures, en terme d'optimisation d'usage des infrastructures existantes et de réutilisation d'espaces délaissés pour des infrastructures nouvelles, participe d'une logique d'économie des espaces et des sols.

(+) En zone urbaine, plusieurs friches industrielles (pour une surface de 10 ha) seraient à requalifier : le projet de pôle multimodal pourrait intégrer la restructuration des sites de Fonlupt et de la Brasserie de l'Europe.

Cohérence territoriale avec les enjeux de développement durable

Rayonnement du territoire, positionnement, image et appartenance au territoire :

La réussite du projet de territoire s'appuie sur l'existence d'une identité et d'un positionnement, qu'élus et acteurs du territoire feront rayonner.

(+) L'association du bassin de vie de Bourg-en-bresse dispose d'un portage politique fort, qui valorise et a fait reconnaître le territoire, aux niveaux départemental, régional et national. La pratique ancienne de l'intercommunalité est déjà porteuse d'une image reconnue à l'extérieur. Le territoire est admiré pour sa capacité à associer une démarche urbaine d'agglomération telle que Bourg, à des préoccupations d'intercommunalités rurales, dont certaines porteuses d'une forte individualité.

(-) Il existe pourtant clairement une déficience en terme d'image donnée à l'extérieur et de sentiment d'appartenance au territoire, ressentie et vécue par ses acteurs et ses habitants. D'autre part, le territoire n'a pas un positionnement clair, au regard de sa relation avec l'agglomération lyonnaise (attirance liée à la richesse des fonctions métropolitaines lyonnaises, crainte de devenir une banlieue dortoir).

Des choix volontaristes et partagés sont indispensables. Certaines questions en lien avec ces choix stratégiques méritent d'être posées plus clairement : quelle stratégie du bassin en terme de politique de l'habitat ? Quelle politique associée de développement des services à la personne ? Quelle politique de mobilité ? Quelle image des espaces naturels remarquables dans celle du territoire ?

Le projet de territoire est l'occasion de formuler des orientations précises, qui pourraient être reprises dans les outils de planification (SCOT, PLU, Plan de déplacements,..)

Maîtrise de l'étalement urbain :

(-) La pression de l'étalement urbain sur l'ensemble du bassin est de plus en plus forte, associée à une tendance à la concentration des emplois en zone urbaine, l'habitat étant périurbain et de plus en plus éloigné, ce qui, de fait, génère une kyrielle d'effets négatifs : augmentation des déplacements routiers (pollutions, nuisances et risques associés), coûts d'équipements publics supérieurs à ceux requis dans un habitat dense, augmentation de l'exposition aux risques (inondations, ..), conflits d'usages entre habitat, activités, agriculture et espaces naturels, et une hausse importante du coût du foncier.

La maîtrise de l'étalement urbain est un choix politique fort, qui, s'il n'est pas partagé, ne se verra pas suivi d'effets.

Cohérence méthode avec les enjeux de développement durable

(+) Au regard de la transversalité et de l'interdisciplinarité, le diagnostic a recherché (par son mode d'élaboration alternant travaux de groupes thématiques et travaux en plénières inter-thématiques) à dégager des enjeux à la fois transversaux et d'importance pour l'unité territoriale du bassin de vie.

(+) En terme de mobilisation des partenaires, le bassin de vie de Bourg en Bresse présente des expériences reconnues de partenariat public / privé, dans le domaine de l'action économique (MECA BOURG, professionnels du tourisme, Centre Ain Initiatives, Technopôle Alimentec, CIEL, ..) qui sont autant de points forts à valoriser, même si, pour certains, les résultats attendus sont encore à démontrer. Au niveau des collectivités également, des démarches innovantes en terme d'association de la société civile (ex : diagnostic participatif de Treffort Revermont), qu'il conviendrait d'étendre.

D'autre part, en préalable à toute démarche d'écoute et d'association des parties prenantes à la décision en matière de développement durable, se posent les questions de l'information, la sensibilisation, l'accès à la connaissance des parties concernées… celles-ci ne peuvent en effet s'impliquer qu'en étant sensibilisées au développement durable, au préalable. C'est ainsi que les travaux de diagnostic ont été précédés de temps d'information (sur le territoire et sur le développement durable) des élus et des membres du Conseil Local de Développement.

Page 96: [1] Supprimé **BLANCHET Corinne** **30/09/2004 14:41:00**
et de répartition du service offer

Page 96: [2] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 12:10:00**
Police :10 pt, Non souligné

Page 96: [3] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 12:10:00**
Police :10 pt, Non Gras, Non souligné

Page 96: [4] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 12:11:00**
Police :10 pt, Non Gras

Page 107: [5] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 11:50:00**
Police par défaut, Police :(Par défaut) Arial, 10 pt

Page 107: [6] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 11:50:00**
Police :(Par défaut) Arial, 10 pt, Gras

Page 107: [7] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 11:50:00**
Police :(Par défaut) Arial, 10 pt

Page 107: [8] Supprimé **BLANCHET Corinne** **27/09/2004 16:40:00**
Acteurs : en attente de l'Atelier

Page 107: [9] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 11:56:00**
Police :(Par défaut) Arial, 10 pt

Page 107: [10] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 11:56:00**
Police :(Par défaut) Arial, 10 pt, Gras

Page 107: [11] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 11:56:00**
Police :(Par défaut) Arial, 12 pt

Page 107: [12] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 11:56:00**
Police :(Par défaut) Arial, 10 pt

Page 107: [13] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 11:56:00**
Police :(Par défaut) Arial, 10 pt, Gras

Page 107: [14] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 11:56:00**
Police :(Par défaut) Arial, 10 pt, Gras

Page 107: [15] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 11:56:00**
Police :(Par défaut) Arial, 10 pt, Gras

Page 107: [16] Supprimé **BLANCHET Corinne** **29/09/2004 17:14:00**
- Gestion des transitions entre l'agriculture et l'urb

Page 107: [17] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 11:56:00**
Police :(Par défaut) Arial, 10 pt, Gras

Page 107: [18] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 12:19:00**
sous paragraphe

Page 107: [19] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 11:56:00**
Police :10 pt, Gras

Page 107: [20] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 11:56:00**
Police :10 pt, Gras

Page 107: [21] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 11:56:00**
Police :10 pt, Gras

Page 107: [22] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 11:56:00**
Police :10 pt, Gras

Page 107: [23] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 11:56:00**
Police :10 pt, Gras

Page 107: [24] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 11:56:00**

Police :10 pt, Gras

Page 111: [25] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 12:00:00**

Police :(Par défaut) Arial, 10 pt

Page 111: [26] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 12:00:00**

Police :(Par défaut) Arial, 10 pt

Page 111: [27] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 12:00:00**

Police :10 pt, Non Italique, Couleur de police : Automatique, Non Surlignage

Page 111: [28] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 12:00:00**

Police :10 pt, Non Italique, Couleur de police : Automatique

Page 111: [29] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 12:00:00**

Couleur de police : Automatique

Page 116: [30] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 12:04:00**

Police :10 pt, Non Gras, Non Italique, Non souligné

Page 116: [31] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 12:04:00**

Police :10 pt, Non Gras, Non Italique, Non souligné

Page 116: [32] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 12:04:00**

Police :10 pt, Non Gras, Non Italique, Non souligné

Page 116: [33] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 12:04:00**

Police :10 pt, Gras

Page 116: [34] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 12:04:00**

Police :10 pt, Gras

Page 116: [35] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 12:04:00**

Police :10 pt, Non Gras, Non Italique, Non souligné

Page 117: [36] Supprimé **BLANCHET Corinne** **28/09/2004 15:51:00**

Page 117: [37] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 12:05:00**

Police :10 pt, Gras

Page 117: [38] Supprimé **BLANCHET Corinne** **28/09/2004 15:51:00**

a pour projet d'ajouter des exigences aux cahiers des charges des constructeurs et bailleurs sociaux.

Page 117: [39] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 12:05:00**

Police :10 pt, Gras

Page 117: [40] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 12:05:00**

Police :12 pt, Non Ombre, Non Petites majuscules

Page 117: [41] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 12:05:00**

Police :12 pt, Non Ombre, Non Petites majuscules

Page 117: [42] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 12:05:00**

Police :(Par défaut) Arial, 12 pt, Non Italique, Non Ombre, Non Petites majuscules

Page 117: [43] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 12:05:00**

Police :(Par défaut) Arial, 10 pt, Gras

Page 117: [44] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 12:19:00**

sous paragraphe, Gauche

Page 117: [45] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 12:05:00**

Police :10 pt, Non souligné

Page 117: [46] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 12:05:00**
Police :10 pt, Non souligné

Page 117: [47] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 12:05:00**
Police :10 pt, Non souligné

Page 117: [48] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 12:05:00**
Police :10 pt, Non souligné

Page 120: [49] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 12:07:00**
Police :(Par défaut) Arial, 10 pt

Page 120: [50] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 12:07:00**
Police :(Par défaut) Arial, 10 pt

Page 120: [51] Supprimé **BLANCHET Corinne** **28/09/2004 10:48:00**
Quelle situation ? quelles problématiques ?

Hospitaliers, radioactifs, DTQD

Quelle situation ? quelles problématiques ? Tonnages collectés et transférés ?, valorisés ? évolution des tonnages

Décharges sauvages

Quelle situation ? quelles problématiques ?

Page 120: [52] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 12:19:00**
sous paragraphe, Gauche, Sans numérotation ni puces

Page 120: [53] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **27/09/2004 18:06:00**
Justifié, Retrait : Gauche : 0 pt

Page 121: [54] Supprimé **BLANCHET Corinne** **30/09/2004 17:02:00**

Page 121: [55] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 12:08:00**
Police :10 pt, Gras, Non Ombre, Non Petites majuscules

Page 121: [56] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 12:08:00**
Police :(Par défaut) Arial, 10 pt, Gras

Page 121: [57] Supprimé **BLANCHET Corinne** **29/09/2004 11:06:00**
(commerçants, BTP, agricoles)

Page 121: [58] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 12:08:00**
Police :(Par défaut) Arial, 10 pt, Gras

Page 121: [59] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 12:08:00**
Police :(Par défaut) Arial, 10 pt, Gras

Page 121: [60] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 12:08:00**
Police :(Par défaut) Arial, 10 pt, Gras

Page 121: [61] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 12:19:00**
sous paragraphe

Page 121: [62] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 12:08:00**
Police :10 pt, Gras

Page 121: [63] Mis en forme	BLANCHET Corinne	05/10/2004 12:19:00

sous paragraphe

Page 121: [64] Mis en forme	BLANCHET Corinne	05/10/2004 12:08:00

Police :10 pt, Gras

Page 121: [65] Mis en forme	BLANCHET Corinne	05/10/2004 12:08:00

Police :(Par défaut) Arial, 10 pt

Page 121: [66] Mis en forme	BLANCHET Corinne	29/09/2004 16:58:00

Bordure : Gauche: (Pas de bordure)

Page 121: [67] Mis en forme	BLANCHET Corinne	05/10/2004 12:08:00

Police :(Par défaut) Arial, 10 pt, Gras

Page 121: [68] Mis en forme	BLANCHET Corinne	05/10/2004 12:08:00

Police :(Par défaut) Arial, 10 pt

Page 121: [69] Mis en forme	BLANCHET Corinne	05/10/2004 12:08:00

Police :(Par défaut) Arial, 10 pt, Gras

Page 121: [70] Mis en forme	BLANCHET Corinne	05/10/2004 12:08:00

Police :(Par défaut) Arial, 10 pt

Page 121: [71] Mis en forme	BLANCHET Corinne	05/10/2004 12:08:00

Police :(Par défaut) Arial, 10 pt

Page 121: [72] Mis en forme	BLANCHET Corinne	05/10/2004 12:08:00

Police :(Par défaut) Arial, 10 pt

Page 121: [73] Mis en forme	BLANCHET Corinne	05/10/2004 12:19:00

sous paragraphe, Bordure : Haut: (Pas de bordure), Bas: (Pas de bordure), Gauche: (Pas de bordure), Droite: (Pas de bordure), Motif : Transparente

Page 121: [74] Mis en forme	BLANCHET Corinne	05/10/2004 12:27:00

Police :10 pt, Non Italique

Page 122: [75] Mis en forme	BLANCHET Corinne	05/10/2004 12:27:00

Police :10 pt, Couleur de police : Automatique

Page 122: [75] Mis en forme	BLANCHET Corinne	05/10/2004 12:27:00

Police :(Par défaut) Arial, 10 pt, Couleur de police : Automatique

Page 122: [75] Mis en forme	BLANCHET Corinne	05/10/2004 12:27:00

Police :10 pt, Couleur de police : Automatique

Page 122: [75] Mis en forme	BLANCHET Corinne	05/10/2004 12:27:00

Police :(Par défaut) Arial, 10 pt, Couleur de police : Automatique

Page 122: [76] Mis en forme	BLANCHET Corinne	05/10/2004 12:27:00

Police :(Par défaut) Arial, 10 pt, Gras, Couleur de police : Automatique

Page 122: [76] Mis en forme	BLANCHET Corinne	05/10/2004 12:27:00

Police :(Par défaut) Arial, 10 pt, Couleur de police : Automatique

Page 122: [76] Mis en forme	BLANCHET Corinne	05/10/2004 12:27:00

Police :10 pt, Couleur de police : Automatique

Page 122: [76] Mis en forme	BLANCHET Corinne	05/10/2004 12:27:00

Police :(Par défaut) Arial, 10 pt, Couleur de police : Automatique

Page 122: [77] Mis en forme	BLANCHET Corinne	05/10/2004 12:27:00

Police :10 pt

Page 122: [77] Mis en forme	BLANCHET Corinne	05/10/2004 12:27:00

Police :10 pt, Gras

Page 122: [77] Mis en forme	BLANCHET Corinne	05/10/2004 12:27:00

Police :10 pt

Page 122: [77] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 12:27:00**

Police :10 pt, Gras

Page 122: [77] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 12:27:00**

Police :10 pt

Page 122: [77] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 12:27:00**

Police :10 pt

Page 122: [77] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 12:27:00**

Police :10 pt, Gras

Page 122: [77] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 12:27:00**

Police :10 pt

Page 122: [78] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 12:27:00**

Police :10 pt, Gras

Page 122: [78] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 12:27:00**

Police :10 pt

Page 122: [79] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 12:28:00**

Police :10 pt

Page 122: [79] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 12:28:00**

Police :10 pt

Page 122: [79] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 12:28:00**

Police :10 pt

Page 122: [79] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 12:28:00**

Police :10 pt

Page 122: [79] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 12:28:00**

Police :10 pt

Page 122: [80] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 12:28:00**

Police :10 pt

Page 122: [80] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 12:28:00**

Police :10 pt

Page 122: [80] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 12:28:00**

Police :10 pt

Page 122: [81] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 12:28:00**

Police :(Par défaut) Arial, 10 pt

Page 122: [82] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 12:28:00**

Normal, Bordure : Haut: (Pas de bordure), Bas: (Pas de bordure), Gauche: (Pas de bordure), Droite: (Pas de bordure), Motif : Transparente

Page 122: [83] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 12:28:00**

Police :(Par défaut) Arial, 10 pt, Gras

Page 122: [84] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 12:28:00**

Normal, Justifié, Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 18 pt + Tabulation après : 36 pt + Retrait : 36 pt, Bordure : Haut: (Pas de bordure), Bas: (Pas de bordure), Gauche: (Pas de bordure), Droite: (Pas de bordure), Motif : Transparente

Page 122: [85] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 12:28:00**

Police :(Par défaut) Arial, 10 pt, Gras

Page 122: [85] Mis en forme **BLANCHET Corinne** **05/10/2004 12:28:00**

Police :(Par défaut) Arial, 10 pt, Gras



PARTIE 3
SYNTHESE TRANSVERSALE :
23 ENJEUX POUR LE BASSIN DE VIE DE BOURG EN BRESSE

La Plaine Tonique
Communauté de communes de Montrevel-en-Bresse

Communauté de communes
de Treffort en Revermont

Communauté de communes
de la Vallière

Communauté de communes
Bresse Dombes Sud Revermont

Communauté de communes
Pont D'Ain Priay Varambon

PARTIE 3 : SYNTHESE TRANSVERSALE : 23 enjeux pour le BVBB

Préambule :

Le travail des commissions présenté ci-dessus a été particulièrement riche et productif. En effet, ce sont plus de 140 enjeux qui ont été identifiés. Nonobstant les priorités proposées par les commissions, il est rapidement apparu difficile de manipuler un aussi grand nombre d'items pour réfléchir à la définition du projet de territoire. Au delà du nombre de propositions, une deuxième difficulté a été mise en évidence : la transversalité des enjeux identifiés.
Par exemple, « implication au sein du cluster véhicules roulants et du contrat sectoriel régional mécanique » comprend à la fois : une démarche d'ouverture au delà du bassin de vie, une action sur l'image du territoire, de renouvellement et de développement du tissu économique existant et une logique d'animation de filière.
Autre exemple : plusieurs propositions concernent l'exemplarité des collectivités territoriales : construction et aménagements haute qualité environnementale, orientation de la commande publique, promotion du bois énergie, efficacité de l'animation territoriale, péréquation des zones d'activités, mise en œuvre de la GPEC, utilisation des TIC, utilisation des transports alternatifs, préservation des ressources naturelles, gestion des déchets…
Enfin, il était important de veiller à éviter les redondances entre les thèmes, autant que possible, compte tenu de la transversalité de certains enjeux.

Une synthèse des enjeux proposés par les commissions est donc apparue indispensable en particulier dans l'objectif de permettre l'appropriation du diagnostic par l'ensemble des acteurs du territoire, élus et membres du CLD et que celui-ci soit réellement partagé.

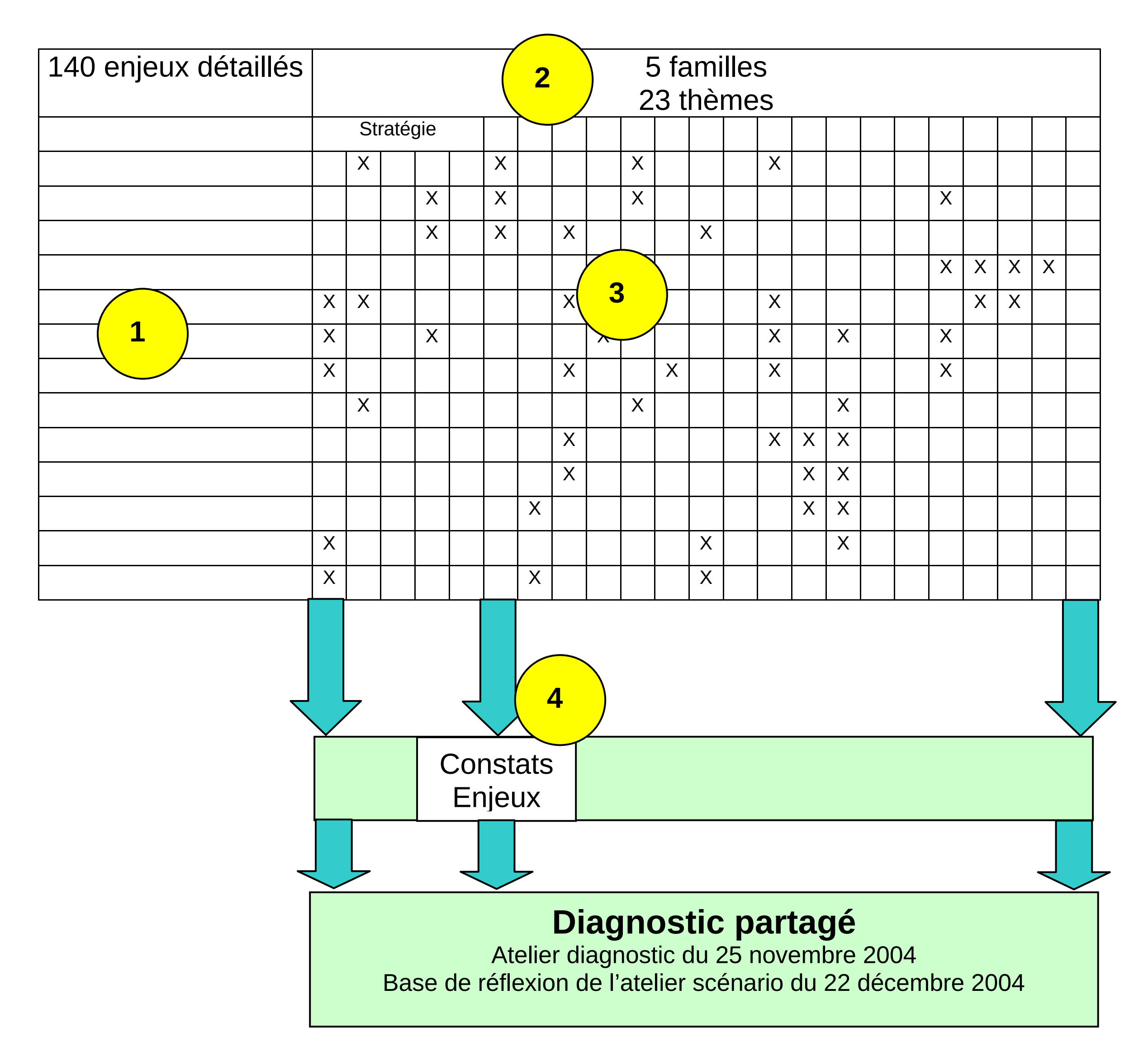
La démarche s'est articulée autour de 4 étapes :

1. Le travail des commissions pour l'établissement du diagnostic détaillé, Atouts / Faiblesses – Opportunités / Menaces et l'identification de 140 enjeux pour le territoire (voir partie 2).

2. La définition par regroupements de 23 thèmes constituant 5 familles.

3. L'analyse systématique des liens entre les 140 enjeux détaillés et les 23 thèmes de synthèse.

4. Sur la base de ce recensement, la définition de constats et d'enjeux pour chacun des 23 thèmes constituant le diagnostic partagé, base de la réflexion sur le projet du territoire.



Le tableau complet des liens entre les 140 enjeux et les 23 thèmes est fourni en annexe. Il permet de vérifier que l'ensemble des propositions a bien été intégré à la synthèse et montre la transversalité du travail réalisé au cours du diagnostic. Il sera d'une grande utilité pour déterminer les actions relatives à chacun des thèmes, une lecture verticale du tableau permet en effet de retrouver l'ensemble des propositions émises qui concernent l'un des 23 thèmes identifiés au niveau de la synthèse.

Cette synthèse transversale est construite autour de 5 familles d'enjeux :

- STRATEGIE
- METHODE
- ECONOMIE
- RESSOURCES HUMAINES
- AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

Elle ne présente que les points saillants du diagnostic et ne vise pas l'exhaustivité.

1. STRATEGIE

Ce thème regroupe les enjeux stratégiques pour le bassin de vie de Bourg-en-Bresse. Ces cinq enjeux conditionnent l'orientation de l'ensemble du projet de territoire :

- Ouverture
- Démographie
- Bourg-en-Bresse ville centre moteur
- Image
- Poids des activités

1.1. Constats

Un certain nombre de constats alimente ce thème :

- **L'effet tunnel : une position géographique et des atouts dont le territoire ne bénéficie pas pleinement.** Le bassin de vie de Bourg-en-Bresse ne profite pas de sa desserte privilégiée du fait de la présence des axes autoroutiers (A39, A40, A42) et du TGV. Par ailleurs, son positionnement entre Lyon et Genève est porteur de réelles potentialités de développement.

- **Un « déficit » d'image à relativiser**. Comme nous avons pu l'indiquer, le territoire ne bénéficie pas d'une image forte à l'extérieur. Cependant, elle ne semble pas moins significative que d'autres agglomérations de taille équivalente.

- **Une relation historiquement « ambiguë » avec l'agglomération lyonnaise**. Le bassin de vie de Bourg-en-Bresse connaît un développement relativement autonome cependant il ne peut nier la proximité de la capitale régionale.

- **Des filières du bassin de vie mises en concurrence avec des projets lyonnais.** Dans la lignée du point précèdent, force est de constater que les principales filières industrielles (mécanique, métallurgie, carrosserie industrielle et agroalimentaire) de notre territoire se retrouvent concurrencées par le positionnement lyonnais. La nécessité de trouver des synergies apparaît ainsi évidente.

- **Une problématique forte sur les ressources humaines : rareté et frein potentiel au développement.** Les ressources humaines constituent la problématique centrale pour le développement de notre territoire.

- **Une répartition inégale du développement démographique** (urbain/rural). La croissance démographique concerne principalement les communes périurbaines de Bourg-en-Bresse alors que la ville centre subit une stagnation voire une légère diminution de sa population.

- **Des filières avec des poids différents :**
  - Bien représentées : Mécanique, Métallurgie, Carrosserie Industrielle, santé & action sociale, services administratifs, Bâtiment & Travaux Publics, Industrie Agroalimentaire, plasturgie…
  - Peu représentées : Services aux entreprises, commerce gros et détail…

- **Une opportunité de définir une stratégie :** le CDRA est l'occasion de déterminer la stratégie de développement du bassin de vie de Bourg-en-Bresse.

1.2. Enjeux

1.2.1. Ouverture

Cet enjeu transversal questionne le positionnement du bassin de vie (partenariats, complémentarités) avec les territoires limitrophes notamment avec l'agglomération lyonnaise.

Quel positionnement et quelles relations avec les autres territoires ?
- ✓ Ouverture ou autarcie ?
- ✓ Quelles relations avec Lyon ?
- ✓ Quels partenariats avec d'autres territoires ?

1.2.2. Démographie

Cet enjeu vient questionner la volonté ou non de développement quantitatif et qualitatif de la population du territoire. Ces choix d'évolutions conditionnent les questions relatives à l'aménagement du territoire, l'économie et les ressources humaines, l'environnement, le co-développement urbain-rural…

Quelle évolution démographique souhaitée ?
- ✓ Encourager, laisser faire, limiter ?
- ✓ Quelle répartition urbain / rural ?
- ✓ Densification / étalement ?

1.2.3. Bourg-en-Bresse ville centre moteur

Cet enjeu questionne l'effet d'attractivité de la ville centre sur le développement de l'ensemble du territoire. Il fait écho également à la place de Bourg-en-Bresse dans la dynamique régionale.

Quel rôle pour Bourg-en-Bresse dans le développement du Bassin de Vie ?
- ✓ Quel effet moteur et entraînant attendu ?
- ✓ Quelles fonctions de centralité ?

1.2.4. Image

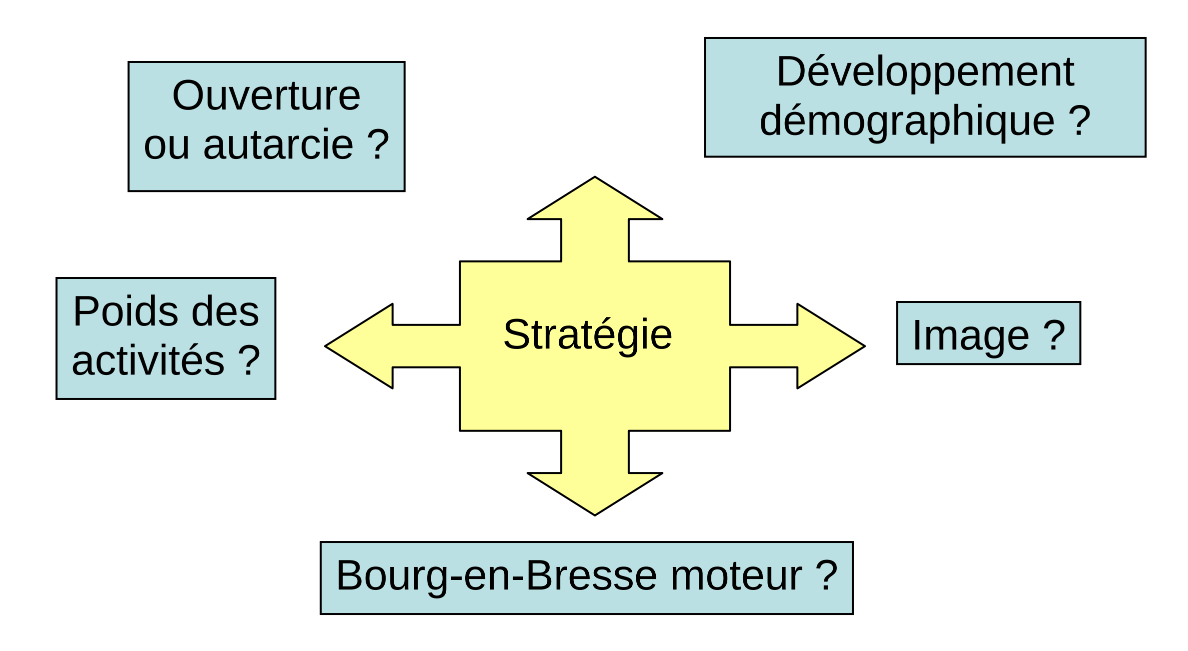
Cet enjeu est relatif à la perception et à la représentation qu'on peut se faire du territoire dans toutes ses dimensions (économiques, sociales, environnementales…). Il renvoie à la nécessité de donner de la lisibilité au territoire, de créer l'évènement…

Quelle image pour le territoire ?
- ✓ Développer l'appartenance et/ou une image ?
- ✓ Quelles cibles ? Pour qui souhaite t-on être attractif : cadres, étudiants, touristes, entreprises…?
- ✓ Création d'une manifestation significative culturelle, sportive ou économique génératrice d'image ?

1.2.5. Poids des activités économiques

Cet enjeu fait appel à la volonté d'équilibre entre les activités économiques d'un territoire entre filières classiques et émergentes, endogène/exogène…

Quel équilibre souhaité entre les activités économiques ?
- ✓ Industrie / tertiaire ?
- ✓ Poids des filières ?
- ✓ Filières existantes / émergentes ?
- ✓ Développement endogène / exogène ?



2. METHODE

Ce thème regroupe les enjeux relatifs à la conduite du projet de territoire :

- Animation
- Gouvernance
- Appartenance
- Exemplarité des collectivités
- Solidarité

2.1. Constats

- **Des moyens d'animation existants à l'échelle du territoire**. En plus de l'équipe du CDRA d'autres structures interviennent sur un périmètre proche de celui du bassin de vie de Bourg-en-Bresse : MECABOURG, Centre Ain Initiatives, le S.Co.T., le Centre Européen d'Entreprises et d'Innovation…

- **Déficit de lisibilité et de visibilité de l'animation**. On assiste à un foisonnement d'initiatives dans de nombreux domaines (économie, emploi formation, culture…) qui font apparaître un besoin fort de mise en réseau.

- **Une pratique existante du travail entre intercommunalités.**

- **Une forte implication de la « société civile » dans la préparation du CDRA** à travers le rôle confié au Conseil Local de Développement et son implication dans tous les ateliers, commissions et groupes de travail du CDRA.

- **Poids de la commande publique sur l'économie.** Le bassin de vie de Bourg-en-Bresse regroupe 77 communes et 8 intercommunalités qui par leurs différentes opérations peuvent avoir un réel effet sur l'économie locale.

- **Déficit d'identité du bassin de vie dans son ensemble**. Le bassin de vie correspond au territoire « vécu » par les habitants mais sans sentiment d'appartenance développé. L'appartenance est composite et s'est construite autour des régions naturelles : Bresse, Dombes et Revermont.

2.2. Enjeux

2.2.1. Ingénierie et animation

Cet enjeu est marqué par une volonté de favoriser dans tous les domaines (économie, ressources humaines, environnement, vie associative, culture…) la mise en réseau des acteurs, l'impulsion et la conduite des politiques territoriales.
Il fait référence à l'ingénierie, la méthode et les moyens que se donnera le CDRA pour conduire son projet, ses plans d'actions et en évaluer la pertinence.

- ✓ Dimensionnement et mise en synergie des moyens, regroupement physique des opérateurs…
- ✓ Mise en réseaux des acteurs…
- ✓ Veille stratégique auprès des principaux employeurs

2.2.2. Gouvernance

Un des piliers du développement durable, il caractérise le mode de gouvernement local. Cette notion interroge le pilotage des procédures, les pratiques de chacun, l'éducation, la sensibilisation, l'animation…
La gouvernance fait référence au mode de pilotage du projet en visant l'association de la société civile notamment à travers le rôle du Conseil Local de Développement…

- ✓ Associer et impliquer les acteurs dans les projets du territoire
- ✓ Poursuivre la démarche d'association de la société civile

2.2.3. Appartenance

L'appartenance fait référence à l'identité du territoire, l'adhésion des habitants au projet collectif…

- ✓ Développer le sentiment d'appartenance au territoire de la population, fonction ambassadeur…
- ✓ « Passeport » à l'échelle du bassin de vie ouvrant droit à des services ou à des avantages
- ✓ Liens avec l'image, l'effet moteur de Bourg en Bresse, la création d'un événement significatif…

2.2.4. Exemplarité des collectivités

L'action publique, la manière d'aborder le développement économique, la gestion des ressources humaines, le cadre de vie doivent être des sources d'exemples pour motiver de nouveaux acteurs et impulser une dynamique de développement.

- ✓ Développer des comportements exemplaires dans l'action des collectivités sur les enjeux identifiés
  - ✧ développement durable, environnement, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, formation tout au long de la vie, insertion, transport, économie d'énergie, utilisation bois énergie, déchets…
- ✓ Orientation de la commande publique
  - ✧ Construction et aménagement Haute Qualité Environnementale…
- ✓ Utilisation des technologies de l'information et de la communication…

2.2.5. Solidarités

Rendre plus solidaires les acteurs du territoire. Lutter contre les discriminations, les exclusions…Cet aspect renvoi également à la solidarité territoriale.

- ✓ Accès à la culture, au sport et aux loisirs pour les personnes en difficultés sociales et/ou économiques
- ✓ Soutien aux initiatives locales : vie associative, commerce équitable, actions en faveur des pays en voie de développement, actions intergénérationnelles, services aux personnes âgées…
- ✓ Organisation de la répartition de la richesse

3. ECONOMIE

Ce thème renvoi aux principaux enjeux en rapport avec l'activité économique au sens large.

- Développement du tissu existant
- Renouvellement du tissu économique
- Filières
- Infrastructures d'accueil des entreprises

3.1. Constats

- **Pas de particularité significative sur la répartition** entre les différentes activités : agriculture / industrie / construction / commerce / services.

- **Une analyse du tissu économique à poursuivre et à pérenniser.**

- **Les 20 principaux employeurs** :
  - 3 dans le domaine de la santé et de l'action sociale,
  - 8 sont des administrations ou des services publiques,
  - 9 dans l'industrie, le commerce de gros, les IAA et le bâtiment.

- 77% des établissements ont moins de 10 salariés pour 20% de l'emploi.

- 1% des entreprises a plus de 200 salariés et représente 23% de l'emploi.

- Des entreprises de 10 à 200 salariés très représentées.

- Une activité économique géographiquement bien répartie sur le territoire.

- **Une rareté des ressources humaines,** source de difficultés de recrutement dans de nombreuses filières.

- **Une faiblesse de la création d'entreprise** conjuguée à un développement exogène jeune et disparate qui indique que la croissance économique du territoire est liée au **développement endogène.**

- **Une offre en zones d'activités non « structurée »** à l'échelle du bassin de vie.

- **Un déficit d'immobilier d'entreprise** adapté aux besoins des entreprises.

3.2. Enjeux

3.2.1. Développement du tissu existant

Cet enjeu recouvre le développement **endogène** du territoire, les actions pour faciliter le développement et renforcer la pérennité des entreprises existantes y compris leur **transmission et leur ancrage** sur le territoire. Il s'agit de l'enjeu le plus prioritaire et présentant le levier d'action le plus important de l'économie.

- Promotion et utilisation accrue des outils existants d'aide au développement, soutien aux démarches collectives d'entreprises, mise en réseau…
- Soutien à la transmission d'entreprise
- Renforcement des filières

3.2.2. Renouvellement du tissu économique

Cet enjeu intègre le développement **exogène** (actions pour faciliter l'implantation de nouvelles entreprises) et la **création** de nouvelles entreprises.

- Renouvellement par le développement exogène
  - ✓ définition de cibles pour la prospection,
  - ✓ mutualisation des moyens de promotion, renforcement des filières prioritaires…

- Renouvellement par la création d'entreprise
  - ✓ sensibilisation, préparation et formalisation des projets,
  - ✓ coordination des opérateurs, financement de proximité,
  - ✓ accompagnement spécifique des projets à potentiel…

3.2.3. Infrastructures d'accueil des entreprises

Cet enjeu vise à proposer des réponses concrètes à l'accueil et au développement des entreprises.

- « Gestion » des zones d'activités à l'échelle du bassin de vie : classification, cartographie, promotion concertée, péréquation fiscale…

- Offre d'immobilier d'entreprise : pépinière d'entreprises, village d'artisans, ateliers relais…

3.2.4. Filières

L'enjeu filière fait référence à l'animation et au renforcement des filières économiques par la mise en réseau et en synergie des entreprises, l'identification et la promotion des compétences économiques du territoire. Les filières regroupent l'ensemble des activités d'un secteur économique (BTP, MMCI, agriculture, tourisme, bois…)

- Repérage de **filières émergentes** (judiciaire, bois, équestre, santé, services à la personne…) et possibilité de structurer une filière « **emballage plastique agroalimentaire et technique** »,
- Renforcement de l'attractivité du commerce de proximité notamment dans les pôles secondaires,
- Renforcement, animation et ancrage des **filières existantes** : MMCI, IAA, BTP, agriculture,
- Poursuite du travail initié sur le tourisme (démarche enfants/familles, tourisme d'affaires),
- Renforcement de la filières bois notamment bois énergie.

4. RESSOURCES HUMAINES

Cette famille regroupe l'ensemble des enjeux liés à l'emploi, à la formation, à l'insertion. L'humain et le social sont placés au cœur des problématiques de développement durable du bassin de vie de Bourg-en-Bresse.

- Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
- Formation tout au cours de la vie
- Accès à l'emploi des personnes en difficultés

4.1. Constats

- **L'un des taux de chômage les plus faibles de Rhône-Alpes**
- **Une faiblesse qualitative et quantitative en ressources humaines** susceptible de bloquer le développement économique
- **Des publics au chômage très déqualifiés** et à terme en situation de marginalisation et d'exclusion
- **Des difficultés de recrutement** dans les principales filières du territoire qui ne nécessitent pas toutes une haute qualification
- **Des outils de formation à mobiliser sur le territoire en rapport aux besoins des entreprises**
- Un vivier associatif important et un poids de l'économie sociale et solidaire non négligeable
- L'existence de structures d'insertion par l'activité économique nombreuses et diversifiées
- **La présence d'un pôle d'enseignement supérieur et de recherche à renforcer**
- Une nécessité de coordination, de mise en réseau et de pilotage territorial de la fonction ressources humaines

4.2. Enjeux

4.2.1. Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences

La GPEC est un outil de veille en ressources humaines qui interroge l'entreprise et le territoire sur ses besoins en terme d'emplois, de compétences et de formation. Son application doit être effectuée sur les principales filières du territoire.

- Les ressources humaines constituent une valeur rare et un enjeu de territoire entre le social et l'économie. Nécessité d'une veille économique et en ressources humaines sur le territoire,
- Cohérence et mise en réseau des acteurs,
- Conduite d'études prospectives sur les filières et les secteurs en tension,
- Informer, mobiliser sur l'intérêt et les moyens de mise en œuvre de la GPEC au niveau des entreprises.

4.2.2. Formation tout au cours de la vie

Cet enjeu recoupe l'ensemble de l'offre de formation du territoire (formation professionnelle, enseignement supérieur, recherche…). Il est fortement lié à la nécessité de requalification et à la validation des acquis de l'expérience.

- Développement d'une offre de formation en direction des métiers en tension,
- Accompagnement des salariés et des demandeurs d'emploi dans leur parcours professionnel et sa validation,
- Développement et pérennisation de l'offre d'enseignement supérieur professionnalisant sur le bassin de vie. Emergence de synergies. Animation d'un pôle Enseignement supérieur et recherche.

4.2.3. Accès à l'emploi des personnes en difficultés

Cet enjeu renvoie au mode de traitement social et économique du chômage sur le territoire.

- Réorientation des personnes sur les secteurs professionnels porteurs et engagement sur un grand chantier de requalification,
- Implication des entreprises et des collectivités dans les nouveaux dispositifs de cohésion sociale,
- Diffusion de l'activité des structures d'insertion sur l'ensemble du bassin de vie,
- Développement de l'accompagnement durable des personnes.

5. AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

Ce thème recoupe l'ensemble des enjeux relatifs à l'espace, les ressources du territoire, le cadre et la qualité de vie.

- Gestion de l'espace
- Habitat et logements
- Transport et déplacements
- Services de proximité
- Milieux naturels, paysages et cadre de vie
- Ressources environnementales

5.1. Constats

- **Un développement périurbain consommateur d'espaces et générateur de déplacements**
- Une hausse du coût du foncier et de la concurrence entre les activités pour l'espace
- Des mutations agricoles en cours :
    - Déprise agricole et risque d'une diminution de l'entretien de l'espace
    - Extension des labours (prairies, maïsiculture, ruissellement…)
- Des équipements et services parfois insuffisants face à cette croissance périurbaine
- Un manque de mixité sociale avec une concentration des populations en difficultés sociales sur Bourg-en-Bresse
- Une insuffisance de logements locatifs dans les petites communes ce qui ne favorise pas le turn-over de la population
- Des liens forts avec les Schémas de Cohérence Territoriale et la Charte des déplacements
- Un cadre de vie bien préservé mais des menaces de banalisation des paysages
- Une identité paysagère bien marquée (Bresse, Dombes, Revermont)
- Des espaces naturels remarquables d'importance européenne (étangs de la Dombes, pelouses sèches et habitat rocheux du Revermont, rivière d'Ain)
- Un approvisionnement en eau potable insuffisamment sécurisé

- L'existence d'un potentiel de développement d'une filière bois – énergie

- Des acteurs environnementaux porteurs de dynamiques mais un manque de lisibilité des « acteurs environnement » du territoire et de leurs actions.

5.2. Enjeux

5.2.1. Gestion de l'espace

Cet enjeu détermine le rapport entre le développement du territoire et la gestion de son espace.

- Renforcement de l'attractivité de la ville centre et des centres villages et maîtrise de la consommation d'espaces (densification, renouvellement urbain…),
- Maîtrise du foncier par les collectivités.

5.2.2. Habitat et logements

Cet enjeu renvoi à toutes les problématiques liées à l'habitat : besoins en logements des populations, urbanisme, maîtrise et qualité des constructions et de leur environnement, poids et répartition du logement social.

- Diversification de l'offre de logements et développement de la mixité sociale

5.2.3. Transport et déplacements

Cet enjeu est ciblé autour des problématiques liées au transport et aux déplacements au sein d'un territoire périurbain constitué autour d'une ville moyenne. Il intègre notamment les besoins d'intermodalité et des transports collectifs.

- Amélioration de la desserte ferroviaire Lyon – Bourg,
- Limitation de l'usage de la voiture en réduisant l'étalement périurbain et en répartissant harmonieusement les activités.
- Développement des modes alternatifs et doux.

5.2.4. Services de proximité

Le territoire doit organiser et adapter les équipements et les services à rendre à la population en fonction notamment de ses évolutions démographiques.

- Développement des équipements d'accueil « petite enfance »,
- Desserte prioritaire en très haut débit de ses points stratégiques,
- Adaptation ou création d'équipements d'accueil et de loisirs à la dimension du territoire.

5.2.5. Milieux naturels, paysages et cadre de vie

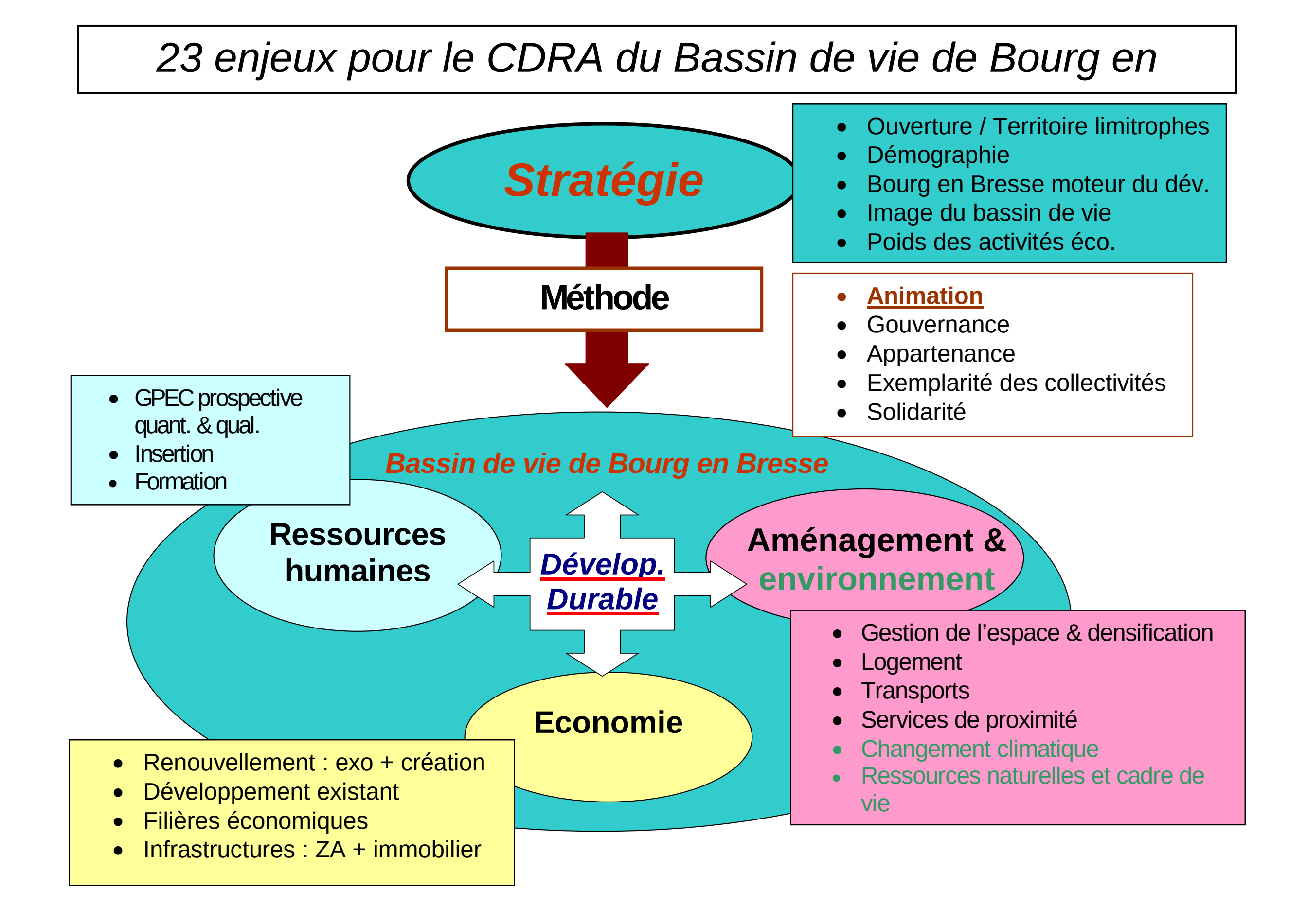
Cet enjeu fait appel à la préservation des paysages, des espaces naturels, des écosystèmes, de la biodiversité…

- Valorisation et préservation des écosystèmes remarquables,
- Préservation des paysages qui risquent de se banaliser,
- Développement et maintien des trames vertes en zones urbaines,
- Requalification écologique des cours d'eau / protection des espaces de liberté des cours d'eau et du rôle de régulation des milieux aquatiques.

5.2.6. Ressources environnementales

La préservation des ressources du territoire (eau, air, énergie, déchets, risques…) constitue un enjeu majeur.

- Amélioration de la qualité et sécurisation de l'approvisionnement en eau potable,
- Maîtrise des consommations énergétiques et promotion des énergies renouvelables,
- Amélioration de la qualité de l'air en zone urbaine.



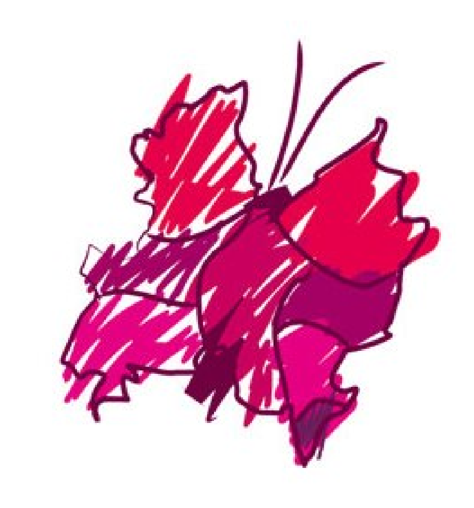
CONCLUSION
SYNTHESE TRANSVERSALE SOUS L'ŒIL DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Des **points forts et des opportunités constatées :**

- Un territoire dont les caractéristiques actuelles sont synonymes de « territoire où il fait bon vivre », « territoire d'équilibre urbain / rural », associé à de beaux paysages et un patrimoine bâti, territoire duquel l'accès aux métropoles urbaines de Genève, Lyon et Mâcon est facile.
- L'existence d'une économie locale de proximité (commerces, artisanats, ..) et de systèmes productifs locaux (existants : MMCI) ou d'un tissu économique intéressant (IAA, ..) qu'il s'agit d'animer, de valoriser et de différencier dans une conjoncture mondiale et européenne difficile.
- Un territoire qui souhaite consolider un développement touristique (de proximité, ressourcement, nature et découverte), qui dépend de la préservation et la valorisation des ressources naturelles et patrimoniales, et qui, de ce fait, devrait devenir un acteur mobilisé pour sa préservation.
- Une dynamique lancée de développement d'une agriculture durable, portée par la chambre d'agriculture, et qui est une réponse aux défis de demain pour la filière (avec des expériences ponctuelles méritant d'être étendues et confortées)
- L'existence de nombreux sites écologiquement remarquables, pour lesquels des dispositifs ponctuels de préservation de la biodiversité existent, mais qui sont néanmoins menacés par les évolutions des pratiques agricoles, l'urbanisation des campagnes et de possibles conflits d'usage en lien avec l'augmentation de fréquentation de loisir.
- Un territoire sur lequel la ressource en eau est, à court terme, prise en charge par des dispositifs concertés de gestion (contrats de rivière, SAGE,..) qui devraient permettre une reconquête progressive de sa qualité.
- La volonté de développer la qualification des ressources humaines, dans une perspective d'accès à l'emploi et d'aide à l'insertion, est traitée de manière transversale en se fondant sur un travail mobilisant tous les partenaires (économiques, acteurs sociaux et associations, professionnels de la formation post-bac et continue,..) actifs sur le territoire.
- Un territoire riche en vie associative, activités sportives et culturelles ; dynamisme des professionnels du tourisme, réseaux de partenariats économiques, qu'il convient plus aujourd'hui d'accompagner (animation, mise en réseaux, …) dans un premier temps, et d'associer aux préoccupations de développement durable dans un deuxième temps, pour qu'une dynamique de territoire « durable » voire un Agenda 21 puisse à terme être élaboré. Ce sont autant de relais potentiels à une démarche participative ultérieure.
- Des outils de planification (SCOT, PLU, Schéma de Développement du Commerce, Plans d'expositions aux risques, Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE), Plan Local pour l'Habitat, Charte de Déplacements, etc ....) qui pourraient permettre de juguler des tendances d'occupation de l'espace et de développement des activités et des flux, négatives en terme de développement durable (maîtrise de l'étalement urbain, développement des mixités sociales, répartition des activités économiques et de l'habitat, en fonction de la nature des activités, dans un souci de mixité des fonctions urbaines, de dessertes facilitées des transport en commun et de réduction des mobilités contraintes, de proximité des approvisionnements, de prise en compte des logiques de filières ou de principes de l'écologie industrielle, … de manière à limiter les impacts environnementaux et sociaux…).
- Des **opportunités nées lors du processus d'élaboration du CDRA :**
  - l'idée de soutenir le développement de la filière – bois,
  - au regard d'une nouvelle gouvernance locale : l'association de la société civile dans l'élaboration du projet de territoire et l'implication nouvelle des acteurs porteurs de la réflexion environnementale.

Un territoire qui présente des **faiblesses significatives, au regard du développement durable** :

- Un territoire soumis à une forte pression de l'étalement urbain, accompagné d'une augmentation des déplacements routiers et de l'exposition aux risques des biens et personnes, de coûts d'équipements publics supérieurs à ceux requis dans un habitat dense, de conflits d'usages entre habitat / agriculture et espaces naturels, et d'une hausse importante du prix foncier.
- Une faible mobilisation des acteurs économiques (BTP, IAA, tourisme, …) en matière de développement durable, malgré l'opportunité - voire la nécessité - pour certaines filières de s'y engager si elles souhaitent anticiper sur les évolutions de leur marché (BTP,..) ou préserver les ressources locales qui fondent leur existence (tourisme,..)
- Une attention portée à la qualité de l'emploi, principalement pour les personnes qui en sont sorties, mais s'intéressant peu ou pas à la précarité croissante de l'emploi pour les personnes qui en ont un.
- Un territoire sur lequel un manque de mixité sociale est constaté, notamment en terme de répartition hétérogène des logements (même si des rééquilibrages sont en cours à l'échelle de l'agglomération).
- Un territoire pour lequel qualité de vie est associée avec facilité de déplacements (routiers !) et d'accès aux services, activités et emplois offerts par les agglomérations genevoise, lyonnaise et mâconnaise. S'il existe de nombreux projets et initiatives visant à développer les transports collectifs, déplacements doux, et l'intermodalité (notamment à l'échelle de l'agglomération), le cloisonnement entre les réseaux de transport et l'absence d'une planification des déplacements (tous modes confondus) et à l'échelle du bassin en relation avec les agglomérations voisines (alors qu'une politique sera élaborée à l'échelle de l'agglomération burgienne) restent un frein fort à la maîtrise de l'usage de la voiture, au développement de modes de déplacements doux, et à la réduction des nuisances environnementales, sanitaires et sociales.
- L'absence d'un positionnement à l'échelle du bassin de vie, au regard de son patrimoine écologique, de ses espaces naturels remarquables et de l'environnement, et la nécessité d'une politique environnementale concertée à l'échelle du bassin.
- Si la quantité des ressources en eau potable est aujourd'hui suffisante, sa diversification et sa sécurisation sont des enjeux à terme pour le territoire, à la vue de l'augmentation projetée des prélèvements domestiques et agricoles.
- En terme de qualité de l'air, l'agglomération n'a pas été identifiée comme zone sensible justifiant d'une vigilance particulière dans le Plan Régional pour la Qualité de l'Air (PRQA) de 2001. Néanmoins, les mesures de 2004, en agglomération burgienne, montrent une dégradation de la qualité de l'air en été, jusqu'à être qualifiée de médiocre ou mauvaise lors d'une quinzaine de pics de pollution. Le territoire étant sous la double influence, de son propre développement endogène et des masses d'air provenant des agglomérations voisines, des pollutions estivales à l'ozone peuvent se ressentir en zones rurales et périurbaines.
- Un territoire qui est en retard en terme d'infrastructures haut débit et très haut débit au service des TIC, risquant de se voir bouder par des entreprises (grandes ou petites) qui privilégient ce moyen de communication avec leur clientèle, même de proximité.



PARTIE 4
PROJET DE TERRITOIRE DU BASSIN DE VIE DE BOURG EN BRESSE
AXES STRATÉGIQUES FINALITÉS ET ORIENTATIONS

INTRODUCTION
UN PROJET DE TERRITOIRE STRUCTURANT

Comme rappelé en préambule, le territoire de vie de Bourg en Bresse s'est engagé résolument dans une démarche de projet et d'action partagée.

Le projet de territoire prend appui sur des valeurs d'ouverture, de solidarités, de développement économique et social créatif et durable, d'amélioration du cadre de vie et de préservations des ressources naturelles. Ces valeurs s'inscrivent résolument dans une démarche intégrée de développement durable.

Cette affirmation d'une stratégie de développement volontaire, courageuse et choisie se traduit dans les 6 axes stratégiques retenus, déclinés ci après, en orientations, finalités et objectifs à 10 ans :

Un territoire qui se choisit un modèle de développement ouvert, coopératif plus affirmé en terme d'image et d'appartenance ;

Un territoire qui valorise son cadre de vie en privilégiant une haute qualité environnementale ;

Un territoire dynamique et créatif en terme économique qui s'appuie sur des ressources humaines capables de répondre durablement aux enjeux et besoins des entreprises capables d'anticipation, d'amélioration des compétences et de dialogue social ;

Un territoire de vie solidaire qui favorise l'accès du plus grand nombre à l'offre de services et d'équipements, à la vie associative et culturelle ;

Un territoire de projets résolument inscrit dans une démarche intégrée de développement local qui doit prendre appui sur une gouvernance partagée, des collectivités exemplaires et une ingénierie territoriale renforcée.

Ces 6 axes retenus comme prioritaires donnent lieu à une lecture transversale, complémentaire, interactive et affirment un projet de développement cohérent et volontaire.

AXE 1
CONSTRUIRE NOTRE MODELE DE DEVELOPPEMENT

Le diagnostic territorial et les enjeux de croissance, de développement, d'image, invitent le territoire à préciser son modèle de développement pour les 10 prochaines années.

- ✧ Passer d'une culture de l'effacement à l'affirmation d'une image partagée du territoire,
- ✧ Renforcer le rayonnement et les fonctions de centralité de Bourg en Bresse au bénéfice de l'ensemble du territoire,
- ✧ Activer les partenariats et la coopération pour s'inscrire pleinement dans la dynamique régionale,
- ✧ Fédérer les initiatives au service du développement durable du territoire,

Tels sont les enjeux d'un projet de territoire ouvert et partagé.

1.1. <u>Un territoire ouvert</u>

1.1.1. Développer les échanges et les coopérations avec d'autres territoires et notamment avec l'agglomération lyonnaise

Compte tenu du développement des échanges de façon générale, marchandises, informations, flux économiques, mobilité des personnes, force est de constater que le devenir des territoires ne peut plus s'envisager de façon autarcique. Par ailleurs, nombre d'actions nécessitent une taille critique pour réussir et les stratégies de partenariat et les synergies qu'elles suscitent ont fait la preuve de leur efficacité.
La volonté, fortement exprimée, est de mieux mettre le territoire en relation avec son environnement, source de menaces mais aussi d'opportunités.
Dans cette ouverture souhaitée, la relation à l'agglomération lyonnaise tient une place privilégiée mais pas unique. Les territoires limitrophes du département de l'Ain, de la vallée de la Saône, mais aussi les autres bassins de la Région Rhône-Alpes et sur certaines thématiques au niveau français voire européen sont aussi concernés. Cette ouverture se concrétise par la participation de la ville de Bourg-en-Bresse et de la Communauté d'Agglomération aux travaux de la RUL (Région Urbaine de Lyon) et du réseau des villes et agglomérations centres de Rhône-Alpes.

<u>Objectifs à 10 ans</u>

- Une présence plus affirmée du bassin de vie de Bourg-en-Bresse au sein de la Région Rhône-Alpes
- Un territoire plus ouvert
- Des relations renforcées avec l'agglomération lyonnaise
- Un projet intégrant son environnement : veille, opportunités, menaces

1.2. <u>Un accompagnement de la croissance démographique</u>

1.2.1. Intégrer les projections démographiques dans l'ensemble des actions notamment en anticipant les besoins en équipements et services du territoire

La croissance démographique est estimée à 13 500 habitants pour les 15 prochaines années. Cette augmentation est une opportunité notamment pour accompagner le développement économique, mais peut aussi constituer une menace si elle est mal accompagnée.
Pour conserver et renforcer les équilibres du territoire, il convient de veiller particulièrement à :

- la répartition géographique de cet afflux de population sur le territoire,
- aux conséquences sur le logement, le foncier, l'étalement urbain, les déplacements et les transports, les conflits d'usage entre espaces naturels et lieux d'activités humaines…

- l'adéquation avec l'offre de services des différents pôles du territoire,
- l'adéquation entre les compétences, les possibilités de formation et les besoins en ressources humaines des entreprises,
- la préservation de la mixité sociale et la limitation des risques de ghettoïsation.

De toute évidence, les SCOT sont des éléments essentiels de cet enjeu mais la volonté est de prendre en compte cette dimension dans l'ensemble des actions du projet.

Objectifs à 10 ans

- Une croissance démographique maîtrisée, vecteur de dynamique sur les trois axes du développement durable (économie, social, environnement - qualité de vie)
- Un renforcement du développement et des équilibres du territoire

1.3. Une ville centre moteur du développement

1.3.1. Renforcer le rayonnement et les fonctions de centralité de Bourg-en-Bresse au bénéfice de l'ensemble du territoire

Sur tout territoire la ville centre à une fonction particulière tant pour l'identité de ce territoire que pour assumer certaines fonctionnalités dites de centralité. Le bassin de vie de Bourg en Bresse n'échappe pas à la règle, cette réflexion trouve même un écho particulier compte tenu de la problématique locale particulière liée au déficit d'image (voir orientation suivante).
Bourg en Bresse, ville préfecture, joue en outre un rôle particulier au sein du département de l'Ain en rassemblant des fonctions administratives mais aussi des équipements qui nécessitent une taille critique tant pour leur création que pour leur fonctionnement. Les communes agglomérées sont directement associées à ces effets qui influent bien au delà du périmètre du CDRA.

Objectifs à 10 ans

- Une offre de services de centralité de Bourg-en-Bresse renforcée au bénéfice de l'ensemble de la population du bassin de vie
- Un rayonnement accru de Bourg en Bresse à l'extérieur du territoire

1.4. Un territoire doté d'une image

1.4.1. Définir et promouvoir une image partagée du territoire et développer le sentiment d'appartenance de la population

Bassin de vie d'une taille moyenne sans caractéristique géographique ni historique particulière, le territoire souffre d'un déficit d'image qui est renforcé par une culture locale de la discrétion et de l'effacement. L'image existante repose quasi exclusivement sur l'appellation d'origine du poulet de Bresse et sur les « ventres jaunes ».
Cette image ne correspond pas à la réalité du territoire, notamment à son dynamisme économique et industriel. La volonté est de modifier cette image auprès de cibles identifiées : environnement économique, population cadres, étudiants.
Le territoire du bassin de vie est composite, Bresse, Dombes, Revermont, et dénué de référence historique ou culturelle forte. L'appartenance est un facteur de réussite du projet car elle facilite la mobilisation des acteurs, renforce l'image et l'identité territoriale, contribue à l'ancrage local.
Un autre effet est recherché sur la facilitation de l'ensemble des mixités au sein de la population pour limiter les risques d'exclusion et de ghettoïsation en favorisant les solidarités locales.

Objectifs à 10 ans

- Un changement d'image du bassin de vie auprès des cibles identifiées dans les départements limitrophes de l'Ain
- Une mesure objective et indépendante de l'évolution de l'image et du sentiment d'appartenance

1.4.2. Etudier l'opportunité et la faisabilité d'un « grand projet » ou un « grand évènement »

Partant des constats précédents sur l'image du territoire, la volonté est de fédérer les acteurs du territoire pour la mise en oeuvre d'un grand projet ou d'un grand événement local qui permette de renforcer l'identité commune du territoire et d'influer sur son image.
La principale idée proposée est la création d'un pôle de valorisation du patrimoine et des savoir-faire industriels locaux. Celui-ci serait en grande partie bâti autour de la présentation de la collection de véhicules utilitaires de la fondation Berliet. Il pourrait comprendre un ensemble de lieux et d'activités autour du thème « Bourg en Bresse deuxième pôle de production de poids lourds en Europe ».
Il intégrerait par exemple :

- Patrimoine : collection Berliet, collection Radior, musée de l'attelage, collection véhicule incendie…
- Savoir Faire : usine Renault Trucks, show room MECA BOURG, centre de formation, restauration de véhicule…
- Loisirs : hébergement, restauration, boutiques, circuits de sports mécaniques, customming & tunning, modélisme…

Objectifs à 10 ans

- Un grand projet ou un grand événement différenciant et identifiant pour le territoire
- Une mesure objective et indépendante de la pertinence et faisabilité d'un tel projet pour l'image du territoire

Transversalité : voir finalités
Des filières structurées et actives (3.2) : Mécanique, Métallurgie, Carrosserie Industrielle, Agroalimentaire, tourisme…
La formation : atout du territoire (4.2) : enseignement supérieur, post-bac et la recherche
Des collectivités locales exemplaires (6.3)

AXE 2

AMELIORER ET VALORISER NOTRE CADRE DE VIE EN PRESERVANT NOS RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES

Les orientations de cet axe sont ressorties comme les préoccupations majeures pour les acteurs du CDRA. Le bassin de vie de Bourg-en-Bresse est confronté à une croissance périurbaine génératrice de consommation d'espace et de déplacements. Il convient d'organiser et de maîtriser l'urbanisation, son impact en terme de déplacements, d'environnement et de favoriser le maintien et le développement des activités économiques. La qualité de vie est un atout incontestable du bassin de vie qu'il convient de valoriser à travers notamment la préservation de nos ressources environnementales.
Cet axe stratégique est en liens forts avec les travaux des Schémas de Cohérence Territoriale et la réflexion conduite par la Communauté d'Agglomération sur la Politique Globale des Déplacements. Par ailleurs, cette orientation interpelle l'ensemble des politiques d'urbanisme et d'habitat présentes sur le territoire (opération de renouvellement urbain, programme local de l'habitat, opération programmée d'amélioration de l'habitat…).
Il constitue donc une amorce d'une réflexion beaucoup plus approfondie qui se poursuivra à travers les travaux et les préconisations de ces différentes procédures.

2.1. <u>Une utilisation maîtrisée de l'espace</u>

2.1.1. Structurer l'urbanisation autour des centres villes et centres villages pour maîtriser l'étalement urbain et préserver les espaces agricoles et naturels

La croissance démographique du bassin de vie se traduit par un développement périurbain fortement consommateur d'espace. Par ailleurs, une concurrence entre les différentes activités utilisatrices de l'espace s'est instaurée. Même si la pression foncière s'avère moins forte que sur d'autres territoires rhônalpins, il est nécessaire d'anticiper ses évolutions afin de favoriser le développement équilibré du territoire.
La structuration de l'urbanisation autour des centres villes et centres villages permettra de limiter la consommation d'espaces due à l'urbanisation et de préserver les espaces agricoles et naturels. Les Schémas de Cohérence Territoriale traduiront dans les documents d'urbanisme ces préconisations dans le respect des dispositions de la loi SRU.
Cette volonté de densification doit être accompagnée du renforcement de l'attractivité des centres bourgs par la mise en valeur des lieux publics et une dynamique commerciale. Ces aménagements devront contribuer au développement des modes de déplacements doux (cheminements piétonnier, garage à vélos…).

<u>Objectifs à 10 ans</u>

- Une consommation d'espace par l'urbanisation maîtrisée
- Un développement équilibré du territoire entre les différentes utilisations potentielles de l'espace (habitat, économie, agriculture, équipements, préservation des espaces naturels…) en déterminant les grands espaces à protéger (qualité agronomique des sols, espaces naturels …) et les espaces prioritairement urbanisables.
- Un maintien et un développement de la qualité paysagère et urbaine
- Une requalification des friches et des dents creuses existantes dans le tissu urbain
- Des centres bourgs attractifs
- Une politique foncière adaptée aux enjeux territoriaux

2.1.2. Maîtriser la répartition des logements et développer une démarche qualité

Le diagnostic a montré la concentration des logements collectifs et sociaux sur la ville-centre. Ainsi, cette orientation vise le développement de la mixité sociale sur le territoire mais aussi de la qualité des logements (accessibilité, qualité environnementale et architecturale…).

Il s'agit également de réguler le phénomène d'étalement urbain par la promotion de nouveaux types de logements intermédiaires et par la valorisation et la rénovation du bâti existant. Cette orientation contribue également à l'amélioration du paysage urbain.
Cet objectif d'amélioration et de qualité de l'habitat doit être combiné avec la valorisation et la préservation des ressources notamment à travers la construction bois et l'utilisation d'énergies renouvelables.

Objectifs à 10 ans

- Une incitation financière à la maîtrise de l'espace
- Une mixité sociale sur le bassin de vie de Bourg-en-Bresse
- Un habitat de qualité adapté aux capacités et aux besoins de chacun mais compatible avec la volonté d'un développement équilibré
- Des paysages urbains de qualité

2.1.3. *Promouvoir les déplacements collectifs et doux*

Les déplacements apparaissent comme un enjeu central pour la dynamique du territoire. En effet, l'ensemble des communes se sent concerné par les besoins et parfois les difficultés d'accès à la ville centre. Par ailleurs, une politique de déplacements ne pourra être réussie que par une approche large des déplacements. Ceci est l'objectif recherché par la démarche de politique globale des déplacements initiée par L'agglo et dans laquelle le SCOT Bourg Bresse Revermont comme le CDRA sont partie prenante. En s'appuyant sur les premiers résultats de cette étude et sur les expériences existantes, il conviendra de mettre en place les solutions répondant aux besoins en terme de déplacements des habitants du bassin de vie de Bourg-en-Bresse.

Objectifs à 10 ans

- Une réduction en valeur relative des déplacements en voiture individuelle
- Un développement des modes doux, de l'intermodalité et des transports en commun
- Un renforcement de la mobilité sur le territoire notamment des personnes en difficultés
- Une répartition spatiale des activités et de l'habitat visant à éviter l'engorgement de la ville centre

2.2. Des ressources environnementales et des milieux naturels préservés

2.2.1. *Accompagner la définition d'une politique environnementale à l'échelle du bassin de vie*

Le territoire dispose d'acteurs compétents et mobilisés en matière d'environnement dont l'action est aujourd'hui « diffuse ». Le diagnostic environnement a été l'occasion d'identifier et de mobiliser les acteurs de la protection de l'environnement du territoire. Cette mobilisation doit être poursuivie au service de l'élaboration d'une politique environnementale concertée à l'échelle du bassin, et au service de la définition précise d'actions partagées, portées par le CDRA, qui cibleraient les manques et les complémentarités à développer sur le territoire.

Par ailleurs, le réchauffement climatique est un enjeu primordial de développement durable, certes planétaire, mais dont les origines (émissions de gaz à effet de serre par les transports, le chauffage résidentiel, ..) et les effets sont locaux (inondations et sécheresse suite à des évènements climatiques extrêmes, impacts sanitaires et épidémiologiques des changements climatiques, évolution de la faune, la flore et les pratiques agricoles, augmentation des risques naturels, …). Le territoire doit s'interroger sur les impacts directs ou indirects de sa stratégie de développement sur le changement climatique.

Objectifs à 10 ans

- La mise en place réussie d'actions d'une Charte Environnement du bassin de Bourg-en-Bresse
- Une implication affirmée du volet environnement dans le processus d'élaboration d'un éventuel Agenda 21 du territoire
- Un positionnement reconnu au sein de la Région Rhône Alpes, en matière d'action environnementale

2.2.2. *Soutenir les initiatives de protection et de valorisation des ressources environnementales et énergétiques, des espaces naturels et des paysages*

Des actions, projets et programmes en matière de protection et de valorisation des ressources environnementales (eau, déchets, air, énergie…) et des espaces naturels et des paysages, méritent, lorsque d'intérêt transversal pour le territoire, d'être soutenus. Plus spécifiquement, au regard de la santé des habitants, la connaissance des problématiques de qualité de l'air et les dispositifs d'information des habitants, sont à consolider.
Dans le même esprit, la préservation des ressources énergétiques et des matières premières est placée au cœur de la réflexion du bassin de vie de Bourg-en-Bresse (bois énergie…).

Objectifs à 10 ans

- Des actions soutenues intégrées dans une politique environnementale à l'échelle du bassin de vie de Bourg-en-Bresse
- Des actions soutenues valorisées et reconnues comme exemplaires en matière de développement durable

Transversalité : voir finalités
Des filières structurées et actives (3.2) : agriculture
Une offre d'immobilier adaptée aux besoins des entreprises (3.3) : zones d'activités
Un territoire vivant et solidaire (5.1) : commerce, urbanisation, équipements
Une poursuite de la démarche développement durable dans une perspective de lancement d'un agenda 21 (6.1)
Un réel pôle d'animation territorial (6.4)

AXE 3
DEVELOPPER UNE ECONOMIE DURABLE ET CREATIVE

L'économie est, avec l'environnement et les ressources humaines, l'un des piliers du développement durable.
La filière du bâtiment et des travaux publics, le soutien pour l'émergence de la filière bois de construction et bois énergie, l'accompagnement de l'évolution des pratiques agricoles, l'aménagement des zones d'activités sont autant d'orientations en lien avec la préservation des ressources et du cadre de vie.
Pour l'économie, le projet comprend trois finalités propres en plus d'une articulation forte avec l'axe 4 « répondre durablement aux enjeux de ressources humaines de territoire ».
Ces trois familles d'orientations concernent : le développement du tissu économique ; l'organisation des filières ; l'offre foncière et immobilière.

3.1. <u>Un développement assis sur le tissu économique local existant</u>

3.1.1. Accompagner le développement, la pérennité et l'ancrage des entreprises du territoire – Développement endogène

Le bassin de vie comprend un tissu économique bien réparti géographiquement et dans plusieurs secteurs d'activités. Cette diversité est en soi une force, notamment dans une conjoncture mondialisée. Ce tissu est le principal levier du développement économique local et contribue à la bonne performance du territoire en matière d'emploi.
Il convient donc prioritairement de préserver et développer ces atouts par une démarche active de développement endogène.
Le territoire n'échappe pas aux impacts des délocalisations avec leurs conséquences sur les réseaux des sous-traitants. La diversité du tissu économique limite ce risque qui ne saurait toutefois pas être ignoré tant dans sa dimension internationale que dans sa traduction plus locale au travers de la concurrence territoriale croissante avec les bassins voisins.
Dernier point clé du maintien du tissu économique : la problématique de la transmission d'entreprise impliquée par la pyramide des âges des dirigeants.

<u>Objectifs à 10 ans</u>

- Des entreprises ancrées et attachées au territoire
- Des entreprises porteuses de développement et préparées aux mutations socioéconomiques et aux exigences du développement durable
- Un dispositif d'accompagnement de la transmission d'entreprise performant et facteur de l'évolution du tissu économique

3.1.2. Conduire une démarche active et ciblée de développement exogène

Le territoire bénéficie d'atouts certains pour son développement dont : une situation géographique privilégiée au carrefour de voies de communication, la proximité d'importants bassins de consommation, des filières de plus en plus organisées et identifiées. Ces points forts ne suscitent actuellement pas d'implantations significatives de nouvelles entreprises.
La volonté est donc de mener une démarche active de prospection pour provoquer l'implantation d'entreprises. Pour être efficace et adaptée à la taille du territoire, celle-ci devra nécessairement être orientée vers des cibles précises et conduite à l'échelle du bassin de vie au moins. Cette démarche comprend aussi l'organisation de l'accueil des candidats à l'implantation et est de fait très liée à l'existence de disponibilités foncières adaptées.
Cette orientation doit entrer en cohérence avec le tissu économique existant en le confortant. Enfin, elle s'articulera avec les actions conduites en matière de ressources humaines, de foncier et d'immobilier d'entreprise ainsi qu'avec la mission départementale de développement économique en cours de création et la SAEM de développement économique de L'agglo.

Objectifs à 10 ans

- Une démarche de développement exogène assise sur les atouts du territoire et orientée vers des secteurs collectivement validés
- Une implantation de nouvelles entreprises qui ne déstabilise pas le tissu économique existant
- Une bonne répartition territoriale de ces implantations sur le bassin de vie
- Une organisation de l'accueil des candidats à l'implantation efficace à l'échelon du bassin de vie

3.1.3. Encourager la création de nouvelles activités

La multiplicité des opérateurs, le déficit de lisibilité et les mauvais résultats du bassin de vie en matière de création d'entreprise ont été mis en évidence par le diagnostic : 21ème rang parmi 27 territoires de la Région Rhône-Alpes.
Cet enjeu est donc clairement identifié pour apporter sa contribution au renouvellement du tissu économique. Il inclut la création de nouvelles activités par les entreprises existantes en lien avec l'orientation 3.1.1 – développement des entreprises du territoire.

Objectifs à 10 ans

- Un dispositif de soutien à la création d'entreprise lisible et bien coordonné
- Un dispositif d'accompagnement renforcé, notamment pour les projets à potentiel et les entrepreneurs salariés
- Une amélioration de la position du bassin de vie comparativement aux autres territoire de la Région Rhône-Alpes : taux de création / 1 000 habitants du taux de renouvellement du tissu économique
- Des nouveaux entrepreneurs accompagnés avant et après la création pour faciliter leur professionnalisation et la pérennité de leur activité

3.2. Des filières structurées et actives

3.2.1. Fédérer et mobiliser les entreprises et les acteurs agroalimentaires du bassin de vie autour de problématiques prioritaires

La filière agro-alimentaire se caractérise par la diversité et la multiplicité des acteurs. Les entreprises sont de taille variable mais sans présence de grosses unités (de l'entreprise artisanale à la PME), elles sont réparties à la fois par métier (production, transformation, conditionnement..) et par produits (viande, lait, volaille…). On note aussi un nombre important de fournisseurs et prestataires.
Cette hétérogénéité, la difficulté à identifier des problématiques partagées et à mobiliser durablement les entreprises n'ont pas permis jusqu'alors de réellement regrouper et organiser cette filière. Ce déficit de structuration et l'absence d'interlocuteurs représentatifs sont préjudiciables à de nombreuses tentatives d'action. De nombreux opérateurs regrettent le déficit de partenaires issus de la filière pour aborder des problématique telles que l'emploi ou la formation.
Face à ces constats, la volonté est de retenir la **dimension territoriale, l'appartenance au bassin de vie de Bourg en Bresse**, comme élément fédérateur. Cette approche n'est toutefois pas exclusive et sera conduite en bonne intelligence avec les bassins voisins, notamment le Val de Saône et le Nord du département.

Objectifs à 10 ans

- Une filière localement fédérée, des entreprises bien maillées entre elles et avec l'ensemble des ressources accessibles, une mise en œuvre de coopération inter entreprises
- Un plan d'actions concrètes autour duquel les entreprises du bassin de vie sont mobilisées
- Un technopôle générateur de retombées pour le tissu économique local.

3.2.2. Soutenir le positionnement d'Alimentec dans la dynamique agroalimentaire régionale

Le positionnement du bassin de vie de Bourg en Bresse comme pôle Agroalimentaire est essentiellement appuyé sur la présence sur le territoire du technopôle Alimentec qui regroupe un

centre de formation, des unités de recherche, des centres techniques, une halle technologique, un incubateur et différents services aux entreprises agroalimentaires.
Différents projets sont émergents en Région Rhône-Alpes dans le secteur agro-alimentaire, il convient donc de conforter le positionnement d'Alimentec au sein de cette nouvelle dynamique.
Au delà, ce pôle de compétence peut être un vecteur d'image et de différenciation au niveau national voire européen.

Objectifs à 10 ans

- Un territoire clairement positionné au sein de la dynamique et de la politique agroalimentaire de la Région Rhône-Alpes
- Un territoire duquel les entreprises et les acteurs bénéficient des retombées de la dynamique régionale

3.2.3. Déployer l'action de MECA BOURG

Le bassin de vie de Bourg en Bresse est reconnu comme Système Productif Local. Il est le deuxième pôle européen de production de poids lourds. Le poids de la filière Mécanique Métallurgie Carrosserie Industrielle (MMCI) sur l'emploi est le plus important du territoire. Le renforcement confirmé de l'activité locale de Renault Trucks confortera ce positionnement.
Au delà de ces éléments descriptifs, c'est la dynamique provoquée par MECA BOURG qui est remarquée tant au travers des synergies créées entre les entreprises (28 membres) que des actions mises en place dans le cadre du CGD.
La Région Rhône-Alpes a initié une dynamique forte dans ce secteur d'activité : contrat sectoriel et cluster véhicules roulants. L'un des enjeux est d'associer le bassin de vie de Bourg-en-Bresse à cette dynamique.
Fort de ce bilan, il semble incontournable de développer cette dynamique autour des axes stratégiques définis par les membres de MECA BOURG. Cette filière a initié une réflexion en terme de GPEC et est clairement concernée par la proposition de grand projet autour de la valorisation des savoirs faire industriels locaux historiques et actuels.

Objectifs à 10 ans

- Un bassin de vie reconnu et identifié au plan européen comme le pôle majeur en matière de :
  - construction de matériel de transport et carrosserie industrielle
  - savoir-faire associés en mécanique de précision et travail des métaux
  - fabrication et transformation de câbles et fils d'acier
- Des impacts constatés sur les compétences, le développement et l'excellence des entreprises :
  - Compétences : développer l'attractivité de la filière afin de trouver durablement les ressources humaines dont les entreprises ont besoin
  - Développement : développer l'attractivité de la filière auprès des donneurs d'ordre afin de trouver durablement des opportunités d'affaires
  - Excellence : développer des actions en matière de développement de la qualité et de la sécurité, prise en compte des préoccupations environnementales, développement technologique….
- Un territoire reconnu par la dynamique régionale et bénéficiant des actions conduites dans ce cadre

3.2.4. Intervenir en faveur du BTP au travers des actions transversales du projet

Cette filière se caractérise par son poids significatif dans la répartition de l'emploi local et par sa bonne organisation notamment autour des organisations professionnelles (Fédération du bâtiment et CAPEB) et de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat. L'activité des entreprises du BTP a des impacts directs sur de nombreux points du projet du bassin de vie : logement, qualité de construction, haute qualité environnementale, économie d'énergie et de ressources, utilisation du bois énergie et du bois d'œuvre, éco-matériaux…
Les enjeux concernent essentiellement la capacité du territoire à répondre aux besoins en main d'œuvre des entreprises avec leur capacité à concourir aux enjeux liés aux ambitions du territoire en matière de développement durable (dimension transversale aux orientations).
Ces objectifs faisant l'objet d'orientations particulières dans le projet territorial, l'action sur cette filière sera pour l'essentiel répartie sur ces orientations.

A noter : cette orientation concerne non seulement les entreprises du bâtiment et des travaux publics mais aussi l'ensemble des entreprises artisanales du bâtiment en gros et second œuvre.

Objectifs à 10 ans

- Une meilleure adéquation entre les ressources humaines du territoire et les besoins des entreprises, y compris en matière de formation
- Une filière reconnue au niveau régional pour ces actions en matière de développement durable et notamment de « Haute Qualité Environnementale »

3.2.5. Conforter les positionnements touristiques choisis pour le bassin de vie

Aujourd'hui, le tourisme ne constitue pas une activité économique majeure sur le bassin de vie de Bourg-en-Bresse. Le diagnostic réalisé dans le cadre du CGD identifie très clairement comme frein au développement l'absence d'identité et de positionnement pertinent.
La principale motivation pour venir sur le territoire de Bourg en Bresse reste la proximité par rapport à la résidence principale, puis la recherche de ressourcement en famille.
Pour une démarche efficace, il est nécessaire que le territoire se positionne sur des cibles identifiées. Il s'agit :

- du tourisme enfants famille pour lequel un plan d'action a été élaboré,
- du tourisme d'affaires pour lequel une étude vient d'être initiée.

De ce développement touristique ciblé, sont attendus des retombées économiques mais aussi en terme d'image notamment par la valorisation des atouts du territoire (cadre et qualité de vie, dynamisme économique et industriel). A noter enfin que le développement de l'offre pour la cible enfants famille bénéficie aussi pour partie à la population locale.
Enfin, le diagnostic a permis d'identifier un déficit qualitatif et quantitatif de l'offre d'hébergement ainsi qu'un certain isolement des opérateurs du tourisme

Objectifs à 10 ans

- Un tourisme contribuant pleinement au projet de développement du territoire
- Une offre touristique pertinente, différenciatrice et cohérente au regard des cibles sélectionnées :
  - Tourisme d'affaires
  - Clientèle enfants et leurs familles
- Des capacités d'hébergement développées qualitativement et quantitativement

3.2.6. Accompagner le développement d'une agriculture durable

L'agriculture tient une place particulièrement importante dans le bassin de vie de Bourg-en-Bresse par son rôle économique mais aussi social et environnemental. Elle est confrontée aux difficultés rencontrées par sa situation en zone périurbaine : coût du foncier et proximité de l'urbanisation. Par ailleurs, la prépondérance des activités d'élevage (lait/viande) attire l'attention sur la pénibilité qui est un frein important aux vocations et à l'installation.
Dans le cadre du projet inscrit sous le signe du développement durable, l'agriculture tient une place primordiale dans la stratégie de développement du bassin de vie.

Objectifs à 10 ans

- Un nombre suffisant d'agriculteurs grâce à des actions en faveur de la transmission, de l'installation et de la recherche de solutions pour l'optimisation de l'implantation des sièges d'exploitation
- Une agriculture diversifiée, participant à la dynamique du territoire et valorisant localement ses productions
- Un environnement pris en compte dans les pratiques agricoles : paysages, protection des ressources naturelles, utilisation des biocarburants et biocombustibles…)
- Une agriculture capitalisant et développant ses bonnes pratiques vers des systèmes d'exploitation de qualité croissante

3.2.7. Faciliter le repérage et l'organisation de nouvelles filières

L'agriculture et le BTP sont historiquement bien structurés autour de leurs organisations professionnelles. Le travail d'organisation des autres filières du territoire est relativement récent : 10 ans pour l'agroalimentaire, 5 ans pour MMCI et le tourisme. Force est de constater les gains obtenus par ces démarches : lisibilité, synergies, coopérations, visibilité, complémentarité.

Dans le cadre des travaux préparatoires du projet, d'autres secteurs d'activités ont été pressentis comme pouvant faire l'objet de démarches comparables :

- Emballage Plastique Agroalimentaire et Technique
- Bois de construction et bois énergie
- Santé et services à la personne (voir axe 4 RH)
- Élevage et tourisme équestre
- Sous traitance industrielle
- Services aux entreprises…

Les poids économiques de ces activités sont différents et les moyens mis en oeuvre pour l'organisation des filières devront y être adaptés. La volonté est, sans se disperser, de soutenir des secteurs où les conditions préalables d'initiative, de leadership, de convergence et de taille critique sont réunies.

<u>Objectifs à 10 ans</u>

- Un plus grand nombre de filières identifiées et organisées sur le territoire : mise en réseau des opérateurs et mise en place de plans d'actions au bénéfice des entreprises
- Une diversification des activités économiques permettant une meilleure réactivité aux évolutions socioéconomiques et structurelles

3.3. <u>Une offre foncière et d'immobilier adaptée aux besoins des entreprises</u>

3.3.1. Développer l'offre d'immobilier d'entreprise adaptée aux besoins des entreprises

L'offre locale en immobilier d'entreprise est insuffisante et inadaptée à la demande des entreprises. La pression existante sur le prix de l'immobilier accentue la difficulté à trouver des solutions économiquement acceptables.
Ce déficit induit une évasion de certaines entreprises ou projets à l'extérieur du territoire. Cette problématique trouve un écho particulier pour la création de nouvelles activités et peut être considérée comme un frein.

<u>Objectifs à 10 ans</u>

- Une offre immobilière mieux adaptée aux besoins des entreprises existantes ou nouvelles
- Un parc d'immobilier requalifié pour répondre aux attentes des entreprises
- Un outil de recensement de l'offre à l'échelle du bassin de vie
- Une offre d'accueil souple, notamment destinée aux nouvelles activités

3.3.2. Maîtriser la répartition des zones d'activités économiques à l'échelle du bassin de vie de Bourg-en-Bresse

Actuellement, les zones d'activités sont gérées au niveau des intercommunalités et des communes. L'offre est donc dispersée. Sa répartition géographique est le fruit du hasard et non d'une concertation ou d'une vue globale à l'échelle du bassin de vie.
On relève des écarts significatifs des surfaces existantes, disponibles et en projet entre les intercommunalités.
La question de la répartition des zones d'activité est donc un enjeu pour l'équilibre du territoire, en particulier dans ses implications sur l'évolution des trajets domicile/travail.

Par ailleurs, on note le déficit de disponibilité de grande capacité pour l'accueil de projets nécessitant de grandes surfaces rapidement disponibles. Une étude réalisée dans le cadre du CGD a préconisé la création des deux zones d'activités au nord et au sud du territoire, conclusions validées par le comité de pilotage. L'un des enjeux est de limiter les effets négatifs des concurrences internes au territoire.
Ces constats impliquent un travail de structuration de l'offre des zones d'activités du territoire à l'échelle du bassin de vie.
Cette orientation devra trouver sa cohérence avec les SCOT en cours d'élaboration.

<u>Objectifs à 10 ans</u>

- Un territoire bien maillé par des zones d'activités répondant aux différents niveaux de besoins : proximité, intercommunaux, bassin de vie
- Une réelle synergie territoriale au travers de la mise en commun de ressources : investissements partagés, péréquation fiscale, promotion commune

3.3.3. Améliorer la qualité de l'aménagement des zones d'activités

Une part des zones d'activités du bassin de vie est vieillissante. L'évolution des contraintes en matière d'environnement et d'aménagement, mais surtout l'ambition forte de ce projet de territoire en terme de développement durable conduisent directement à conduire des actions pour améliorer la qualité des zones d'activités existantes et de celles à venir.
Ces efforts trouveront aussi leurs effets dans l'attractivité des zones pour de nouvelles implantations, dans la compétitivité et la valorisation des entreprises.

<u>Objectifs à 10 ans</u>

- Des zones d'activités attractives pour les entreprises et leurs salariés, bien intégrées et respectueuses de leur environnement et des critères du développement durable.

<u>Transversalité : voir finalités</u>
Un territoire ouvert (1.1)
Une ville centre moteur du développement (1.3)
Un territoire doté d'une identité propre (1.4)
Une utilisation maîtrisée de l'espace (2.1)
Des ressources environnementales préservées et des milieux naturels valorisés (2.2)
Une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences du territoire (4.1)
La formation : atout du territoire (4.2)
Une dynamique cohérente d'accès à l'emploi (4.3)
Un territoire vivant et solidaire (5.1)
Une poursuite de la démarche développement durable dans une perspective de lancement d'un agenda 21 (6.1)
Une gouvernance affirmée (6.2)
Des collectivités locales exemplaires (6.3)
Un réel pôle d'animation territorial (6.4)

AXE 4

REPONDRE DURABLEMENT AUX ENJEUX DE RESSOURCES HUMAINES DU TERRITOIRE

Comme rappelé dans les enjeux, la compétitivité du territoire doit s'appuyer fortement sur le développement de l'économie et de l'emploi.

Développer l'emploi et la formation, un des leviers des stratégies de développement territorial devient facteur de cohésion sociale. La ressource humaine, trop longtemps reléguée à l'arrière plan des éléments qui influent le décideur économique dans ses choix, devient aujourd'hui sur notre territoire la préoccupation centrale.

Le territoire de proximité dispose de leviers qu'il peut mettre en œuvre utilement avec un souci constant de cohérence d'accès à l'emploi durable, de renforcement des solidarités envers les demandeurs d'emploi par :

- ✧ Une gestion prévisionnelle des emplois et compétences du territoire,
- ✧ La formation tout au cours de la vie,
- ✧ Une dynamique cohérente d'accès à l'emploi.

La territorialisation et les modes d'actions devront viser la cohérence, la lisibilité, la démarche participative et la co-élaboration des projets, l'ingénierie territoriale.

4.1. Une gestion prévisionnelle des emplois et compétences du territoire

4.1.1. Conduire des études prospectives GPEC par filière et mettre en place les plans d'actions correspondants aux besoins réels des entreprises

Compte tenu de l'évolution du contexte démographique, de l'organisation du marché, du rapport au travail et du management des entreprises, l'intérêt de la gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC) apparaît comme une réponse adaptée afin d'anticiper les besoins en ressources humaines nécessaires au développement stratégique des entreprises. Cette anticipation devra servir aussi d'outil d'observation pour agir sur les tensions en ressources humaines dans certaines filières ou métiers et adapter les systèmes, les formations aux besoins du territoire. La GPEC suppose pour être efficace de s'appuyer sur une démarche participative, mobilisatrice et ouverte sur le dialogue social. C'est une démarche dynamique pour l'entreprise, de cohésion pour une filière et de pilotage territorial indispensable au développement économique et social du territoire.

Objectifs à 10 ans

- Diffuser et appuyer les entreprises dans une démarche active de gestion prévisionnelle des emplois et compétences appuyée sur le dialogue social
- Des politiques de formation et d'emploi adaptées à l'évolution des besoins en ressources humaines des entreprises et du territoire

4.1.2. Agir sur les secteurs en tension de main d'œuvre

La veille territoriale en matière de ressources humaines (RH), actualisée de manière continue, doit contribuer à mieux cerner les écarts entre l'offre et la demande. Elle participe plus fondamentalement à orienter les systèmes de formation et les publics vers les métiers porteurs. Des plans d'actions ciblés doivent concourir à améliorer la fluidité entre offre et demande.

Objectifs à 10 ans

- Un système de pilotage de la fonction ressources humaines fondé sur l'anticipation, l'orientation adaptée, l'activation de démarche et dispositifs Entreprises/ Formation/ Adaptation à l'emploi – Appui RH aux entreprises des secteurs en tension
- Un appui ressources humaines aux entreprises des secteurs en tension
- Un renforcement de la connaissance de certains métiers et de leur attractivité

4.2. La formation : atout du territoire

4.2.1. Développer une offre de formation en direction des métiers en tension

L'inadéquation entre offre et demande d'emploi, l'absence d'attractivité de certains métiers, l'évolution du tissu socio-économique et des problèmes de qualification sont d'autant d'éléments porteurs d'extrêmes tensions dans certains secteurs d'activités. Le retournement démographique à partir de 2007, l'absence d'anticipation des besoins et des compétences viennent interpeller le rapport entreprises/ salariés/ systèmes de formations.

Objectifs à 10 ans

- Une organisation du système de formation et d'offre territoriale adapté, lisible et prenant appui sur les études GPEC réalisées par filières
- Une gestion des crédits de formation déconcentrée s'appuyant sur des contrats d'objectifs et de résultats territoriaux

4.2.2. Conforter l'offre de formation post-bac, l'enseignement supérieur professionnalisant, l'innovation et la recherche

Le développement des compétences et de pôles d'excellence passe par l'affirmation d'un pôle territorial dynamique d'enseignement supérieur et de la recherche.
Une affirmation claire de nos potentialités doit concourir à renforcer des démarches de professionnalisation, d'élévation des compétences, de qualité. Le renforcement des cohérences entre les différents acteurs et l'animation d'un véritable pôle d'enseignement supérieur et de recherche constituent un axe prioritaire.

Objectifs à 10 ans

- Une offre de formations post-bac et supérieures consolidée et élargie en lien avec des filières professionnelles et les secteurs émergents
- Un véritable pôle d'animation de l'enseignement supérieur et de la recherche

4.2.3. Soutenir des démarches individuelles d'élévation des compétences

La formation tout au cours de la vie interpelle les entreprises et les individus qui sont de plus en plus exposés à des modifications brutales de leur environnement, des métiers, des compétences requises. Cette situation suppose de mieux maîtriser son parcours professionnel et à l'entreprise de mieux gérer ses besoins et compétences. A coté de la formation initiale, l'apprentissage, la formation professionnelle, la validation des acquis de l'expérience (VAE) constitue une voie nouvelle d'accès aux diplômes, titres et certificats de qualification professionnelle.

Objectifs à 10 ans

- Une VAE plus accessible et favorisant la reconnaissance des compétences sociales et professionnelles des salariés et demandeurs d'emploi (réduction des inégalités, des parcours professionnels) en optimisant les outils et moyens locaux
- Des mobilités professionnelles favorisées notamment pour les personnes susceptibles d'être en difficulté sur le marché du travail.

4.3. Une dynamique cohérente d'accès à l'emploi

4.3.1. Engager un grand chantier de requalification pour l'insertion professionnelle et sociale

L'analyse des problématiques du territoire a cerné un enjeu important relatif à la très faible qualification des demandeurs d'emplois au regard de l'offre territoriale. Le noyau dur du chômage est constitué d'un public déqualifié socialement et professionnellement. Un vaste chantier de requalification des personnes en difficultés, jeunes et adultes, doit prendre appui sur tous les outils existants et dispositifs mobilisables en faveur de l'accompagnement à l'emploi durable articulé avec un pilotage volontariste et coordonné de l'action publique.

Objectifs à 10 ans

- Des processus de requalification sociale systématiquement coordonnée sur le territoire dans l'objectif de la construction d'un accompagnement durable à l'emploi
- Optimisation des dispositifs et des domaines d'intervention des structures d'insertion par l'activité économique.

4.4. La territorialisation des actions emploi-formation

4.4.1. Mettre en cohérence la mise en œuvre des dispositifs contractuels

Le secteur de l'Emploi et de la Formation est complexe… complexité dans le processus de décentralisation et dans l'identification des compétences de chacun, complexité des systèmes de contractualisation, grande diversité des acteurs, des dispositifs… qui rendent difficilement lisible le système local. Il s'agit bien dans cet enjeu de territorialisation, de mettre le territoire avec ses réalités et ses besoins au centre du système d'intervention public en mettant en œuvre de manière coordonnée la démarche de labellisation de la Maison de l'emploi dans le cadre du plan de cohésion sociale et le Contrat Territorial Emploi Formation proposé par le Conseil Régional.

Objectifs à 10 ans

- Une cohérence territoriale des actions entreprises en faveur du développement des ressources humaines du territoire. Mise en synergie des politiques contractuelles
- Un territoire pertinent dans la gestion des moyens déconcentrés au niveau local

4.4.2. Favoriser la mise en synergie des acteurs emploi formation du territoire au bénéfice des entreprises

La complexité des problèmes à traiter en matière d'emploi-formation, nécessite une approche et une adaptation plus étroite aux réalités et besoins du territoire. Une plus grande proximité aux publics, aux entreprises, aux acteurs socio-économiques et de la formation vise l'objectif d'une plus grande efficacité et à disposer des marges de manœuvres nécessaires dans la gestion des enjeux du territoire.

Objectifs à 10 ans

- Des actions en faveur de l'emploi et de la formation coordonnées et mises en réseau à l'échelle du territoire. Ingénierie et animation territoriale intégrées dans un pôle emploi formation territorialisé.

Transversalité : voir finalités
Une ville centre moteur du développement (1.3)
Un territoire doté d'une identité propre (1.4)
Un développement assis sur le tissu économique local existant (3.1)
Des filières structurées et actives (3.2)
Un territoire vivant et solidaire (5.1)
Une poursuite de la démarche développement durable (6.1)
Un réel pôle d'animation territoriale (6.4)

AXE 5
DYNAMISER LA VIE LOCALE ET LES SOLIDARITES

Pour enclencher une véritable dynamique de développement, il convient de créer les conditions de la réussite en renforçant l'attractivité du territoire et la qualité de vie locale. En effet, les données démographiques prospectives indiquent une croissance de la population qui nécessitera un maintien des services de proximité et une adaptation des équipements.
Par ailleurs, l'attractivité du territoire doit être renforcée à destination de cibles identifiées (cadres, jeunes…) par une offre culturelle de qualité et la dynamisation de la vie locale. Cette animation du territoire doit se soucier également de l'accès pour le plus grand nombre à l'offre de services du territoire.

5.1. Un territoire vivant et solidaire

5.1.1. Accompagner le maintien du commerce rural et des pôles secondaires

Le bassin de vie de Bourg-en-Bresse se caractérise par un bon maillage du territoire en pôles secondaires qui offrent des services de proximité à la population. La complémentarité entre ces pôles secondaires et la ville centre qui remplit des fonctions de services supérieurs contribue à l'équilibre du territoire.
Par ailleurs, il est remarquable de relever que l'ensemble du territoire bénéficie d'un tissu économique relativement uniforme. Ainsi, quasiment tous les villages sont dotés d'au moins un commerce et abritent des entreprises artisanales dynamiques. Cette structuration commerciale entre commerce rural de proximité, pôles secondaires et ville centre est une des composantes de la qualité de vie du bassin de Bourg-en-Bresse, qu'il convient de conserver.

Objectifs à 10 ans

- Un équilibre commercial maintenu
- Des centres villages réorganisés (regroupement des commerces, accès piétonniers…)
- Un renforcement du rôle de proximité des pôles secondaires, du commerce et de l'artisanat rural
- Un accroissement de l'attractivité du bassin de vie de Bourg-en-Bresse

5.1.2. Promouvoir de façon concertée et mettre en réseau l'offre culturelle et de loisirs du territoire

Une offre culturelle et de loisirs variée, adaptée aux attentes des différents publics et accessible à tous constitue un outil indispensable au service du lien social.
Par ailleurs, la promotion et la valorisation de l'offre culturelle et de loisirs contribuent à l'attractivité du territoire.
Le diagnostic a relevé l'émiettement et le besoin de mise en réseau des associations culturelles sur le bassin de vie de Bourg-en-Bresse. Il a indiqué également la nécessité de définir une politique culturelle sur notre territoire favorisant la synergie des acteurs culturels. En effet, le Contrat Global de Développement a soutenu certaines associations musicales et théâtrales sans définir préalablement la diffusion souhaitée. La définition d'une politique culturelle s'appuyant sur le tissu associatif et sur les équipements existants (SMAC, Théâtre de Bourg-en-Bresse) apparaît comme une nécessité.

Objectifs à 10 ans

- Un accès pour le plus grand nombre à la culture et aux loisirs
- Une diffusion culturelle variée, attractive et de proximité
- Une mise en réseau et des synergies entre les acteurs culturels du territoire

5.1.3. Accompagner la répartition des services et équipements du territoire

La croissance démographique rencontrée par les communes du bassin de vie de Bourg-en-Bresse entraîne une nécessité d'adaptation et de création de services et d'équipements pour répondre aux besoins de cette nouvelle population. En effet, cette hausse de population est la résultante de l'arrivée sur ces communes de jeunes couples avec enfants. Cette situation crée d'importantes disparités notamment dans les services liés à la petite enfance et aux personnes âgées ou dépendantes.
Cependant cette adaptation des équipements doit se faire de manière coordonnée et concertée sur le bassin de vie. Elle doit intégrer fortement les projections démographiques mais aussi les enjeux en termes d'urbanisme et de consommation d'espace.

Objectifs à 10 ans

- Une préservation de la qualité de vie du territoire
- Des services adaptés aux évolutions démographiques du territoire
- Une offre culturelle variée et attractive

5.1.4. Développer les solidarités et l'accès à l'offre de services du territoire

L'accès pour le plus grand nombre à l'offre de services du territoire est un enjeu majeur et transversal recensé par le diagnostic (culture, sport, tourisme, loisirs…). Le bassin de vie de Bourg-en-Bresse doit renforcer sa cohésion et ses solidarités à travers un soutien aux plus défavorisés.
Cette orientation favorise également le développement du sentiment d'appartenance par une promotion collective de l'offre de services du territoire.
Le développement de l'accessibilité des services et équipements renforcera leur qualité et également celle du territoire.

Objectifs à 10 ans

- Un accès pour le plus grand nombre à l'offre culturelle, sportive, touristique et de loisirs du territoire
- Un renforcement de l'identité territoriale
- Un accès facilité aux technologies de l'information et de la communication
- Des équipements et des structures de loisirs accessibles aux personnes à mobilité réduite

Transversalité : voir finalités
Un accompagnement de la croissance démographique (1.2)
Une ville centre moteur du développement (1.3)
Un territoire doté d'une identité propre (1.4)
Une utilisation maîtrisée de l'espace (2.1)
Un développement assis sur le tissu économique local existant (3.1)
Des filières structurées et actives (3.2) : services à la population
Une offre d'immobilier adaptée aux besoins des entreprises (3.3)
Une gestion prévisionnelle des emplois et compétences du territoire (4.1)
Un territoire vivant et solidaire (5.1)
Une poursuite de la démarche développement durable dans une perspective de lancement d'un agenda 21 (6.1)
Des collectivités locales exemplaires (6.3)

AXE 6
ORGANISER LA CONDUITE DU PROJET DE TERRITOIRE

Il s'agit de passer d'une gestion administrative de contrat à une démarche d'animation, d'ingénierie et de développement territorial.

La volonté de s'inscrire résolument dans une démarche de développement durable et d'exemplarité des collectivités manifeste bien la volonté des acteurs de s'engager vers une dynamique de gouvernance fondée sur la participation et la co-élaboration des projets.

Cela conduira naturellement à renforcer l'ingénierie territoriale afin de poursuivre la dynamique créée et de permettre une mise en œuvre efficace du programme d'actions du CDRA.

6.1. Une poursuite de la démarche développement durable dans une perspective de lancement d'un Agenda 21

6.1.1. Informer et sensibiliser tous les publics à l'environnement et au développement durable

Le développement durable implique une évolution des comportements, vers plus de citoyenneté, de responsabilité et de respect des biens collectifs et du patrimoine.
Cette évolution comportementale concerne aussi bien les générations futures que les divers publics que sont les entreprises industrielles et le monde agricole, les élus et techniciens, les associations, et l'ensemble des citoyens habitants du territoire.

Le CDRA affirme sa volonté d'être acteur fort de l'information et de la sensibilisation des partenaires de son action, et des habitants. Il incitera et accompagnera des actions d'intégration des préoccupations environnementales et de développement durable dans les actions mises en œuvre avec les acteurs économiques et les acteurs de la formation professionnelle.

Objectifs à 10 ans

- Un concept de développement durable compréhensible par tous : grand public, scolaires, élus, entreprises, monde agricole…
- De nouveaux comportements des acteurs professionnels
- De nouveaux comportements éco-citoyens et consommateurs responsables

6.1.2. Poursuivre la mobilisation et la mise en réseau des acteurs environnementaux du territoire

Le développement durable requiert la mobilisation de « regards croisés » sur les choix de développement local : la rencontre (parfois la confrontation) d'avis croisés est garant d'une démarche transversale et plurisectorielle où des choix « gagnant-gagnant » se construisent, économiquement durables, écologiquement et socialement soutenables.
Le CDRA permettra l'accompagnement d'une démarche collective et partagée des acteurs socio-économiques avec les acteurs environnementaux dans la perspective d'un processus d'élaboration d'Agenda 21 s'engageant en 2010.

Objectifs à 10 ans

- L'existence d'un réseau actif d'acteurs relais à la démarche de développement durable constitué d'acteurs concernés et souhaitant s'impliquer, issus d'entreprises industrielles et agricoles locales, d'associations environnementales et sociales , d'institutions publiques et d'administrations
- Le repérage et la valorisation d'actions exemplaires en matière de développement durable à l'échelle du bassin : recensement, projet d'itinéraire de visite « itinéraires du DD en pays de Bourg »
- Une démarche d'élaboration d'Agenda 21 lancée en 2010 et finalisée en 2015

6.2. Une gouvernance affirmée

6.2.1. Renforcer le développement de la gouvernance notamment par la consolidation de l'action du Conseil Local de Développement

L'élaboration de cette Charte a favorisé la mobilisation de la société civile et la définition d'un projet partagé par l'ensemble des acteurs du bassin de vie de Bourg-en-Bresse. Les méthodes de travail employées ont favorisé la mise en place d'une réelle gouvernance symbolisée par le rôle dévolu au Conseil Local de Développement. Cette démarche a créé une véritable dynamique qu'il convient de conforter lors de la réalisation du programme d'actions et de poursuivre lors de la mise en œuvre du contrat. Cette gouvernance affirmée peut également être étendue à l'ensemble des politiques publiques conduites sur le bassin de vie.

Objectifs à 10 ans

- Une dynamique durable de concertation dans l'ensemble des politiques publiques
- Une approche participative et d'élaboration collective des projets
- Un Conseil Local de Développement Durable pérennisé

6.3. Des collectivités locales exemplaires

6.3.1. Animer et accompagner la mise en place, dans chaque collectivité, d'une réflexion pour définir un plan d'action « exemplarité et développement durable »

De par leurs actions, les collectivités locales sont motrices dans de nombreux domaines. Le poids de la commande publique sur le territoire se révèle particulièrement fort et peut servir de levier à de nombreuses pratiques exemplaires (HQE, accessibilité, économie d'énergie, insertion, GPEC, e-citoyenneté, solidarités locales et internationales…).
L'exemplarité des collectivités constitue un préalable à leur action publique. Par exemple, elle pourraient mettre en place un plan d'actions « exemplarité et développement durable » favorisant les économies d'énergie, limitant la pollution de leur parc de véhicules, intégrant une gestion prospective de leur besoin en ressources humaines et en consommation d'espace…

Objectifs à 10 ans

- Un territoire exemplaire en terme de gestion des ressources foncières et environnementales, d'accessibilité et d'insertion
- Des synergies et des coopérations développées entre les intercommunalités du bassin de vie

6.3.2. Renforcer la cohérence des périmètres et des procédures

La démarche d'élaboration du CDRA a permis de recenser les acteurs de l'aménagement du territoire intervenant sur le bassin de vie de Bourg-en-Bresse. Pour renforcer l'identification du territoire et l'efficacité de l'intervention publique, il convient dans la mesure ou cela s'avère pertinent de favoriser la mise en cohérence des périmètres d'intervention de chacun.
Par ailleurs, le territoire doit s'appuyer sur des structures intercommunales dynamiques et renforcées. C'est pourquoi, le CDRA pourrait accompagner les intercommunalités qui le souhaiteraient à se regrouper afin d'effectuer des économies d'échelle et de renforcer l'animation locale du territoire.

Objectifs à 10 ans

- Un véritable territoire de projet bien identifié et appuyé sur des structures intercommunales dynamiques et renforcées

6.4. Un réel pôle d'animation territorial

6.4.1. Conforter l'ingénierie du territoire et la mise en réseau des acteurs du Bassin de Vie de Bourg en Bresse

Le diagnostic territorial a montré l'émiettement et le foisonnement du nombre de structures dans de nombreux domaines qui induisent des forts besoins de coordination et de mises en réseau (économie, emploi formation, tourisme, culture, environnement…)

Par ailleurs, un certain nombre de structures intervient à l'échelle du bassin de vie de Bourg-en-Bresse (CDRA, SCOT, CAI, MECABOURG, SAEM PROMOBOURG…). Leur regroupement sur le même site permettrait de constituer une véritable plateforme de développement du bassin de vie de Bourg-en-Bresse favorisant le développement des synergies, les économies d'échelles… Cela contribuerait à la lisibilité du territoire et de l'action publique.

Cette orientation confirme également la pérennisation de l'ingénierie mise en place dans le cadre de l'élaboration du Contrat de Développement Rhône-Alpes afin de poursuivre la dynamique créée et de permettre la mise en œuvre efficace du CDRA.

Objectifs à 10 ans

- Une dynamique de prospective, d'évolution du projet et d'adaptation de l'action territoriale
- Un véritable levier de développement durable du territoire
- Une animation locale intégrée, efficace et identifiée par les acteurs du territoire (élus, entreprises, structures socioéconomiques…)

6.4.2. Mettre en place un observatoire territorial et une évaluation continue du CDRA

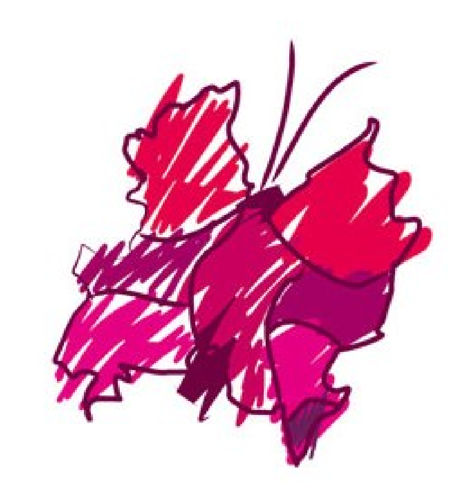
Le travail de diagnostic réalisé dans le cadre du CDRA a démontré la difficulté à recueillir, mettre en conformité les données sur le territoire. Afin de ne pas avoir à recommencer ce travail fastidieux d'identification et de recueil des données à chaque renouvellement de procédures contractuelles, il convient de mettre en place un observatoire des dimensions sociales, économiques et environnementales du territoire pour favoriser l'évaluation des politiques conduites, la veille stratégique et prospective des mutations économiques du territoire…

Cet observatoire participera également à l'évaluation finale et continue du CDRA afin de permettre un réajustement progressif de ses interventions en fonction des évolutions du territoire.

Objectifs à 10 ans

- Une vision prospective du devenir du territoire
- Une souplesse et une efficacité dans la mise en œuvre du CDRA intégrant les évolutions
- Une logique de travail basée sur l'amélioration continue et la rationalisation de l'action publique

Transversalité : voir finalités
Un territoire doté d'une identité propre (1.4)
Des ressources environnementales préservées et des milieux naturels valorisés (2.3)
Un développement assis sur le tissu économique local existant (3.1)
Des filières structurées et actives (3.2)
Une territorialisation des actions emploi - formation (4.4)
Un territoire vivant et solidaire (5.1)



ANNEXES

1 – LISTE DES COMMUNES DU CDRA

2 – LISTE DES REUNIONS

ANNEXE 1

Liste des communes du CDRA du bassin de vie de Bourg en Bresse

Communauté d'Agglomération du Bassin de Vie de Bourg-en-Bresse

- ✓ Bourg-en-Bresse
- ✓ Buellas
- ✓ Dompierre-sur-Veyle
- ✓ Jasseron
- ✓ Lent
- ✓ Montcet
- ✓ Montracol
- ✓ Péronnas
- ✓ Polliat
- ✓ Saint-André-sur-Vieux-Jonc
- ✓ Saint-Denis-lès-Bourg
- ✓ Saint-Rémy
- ✓ Servas
- ✓ Vandeins
- ✓ Viriat

Communauté de Communes de Montrevel-en-Bresse

- ✓ Attignat
- ✓ Béréziat
- ✓ Confrançon
- ✓ Cras-sur-Reyssouze
- ✓ Curtafond
- ✓ Étrez
- ✓ Foissiat
- ✓ Jayat
- ✓ Malafretaz
- ✓ Marsonnas
- ✓ Montrevel-en-Bresse
- ✓ Saint-Didier-d'Aussiat
- ✓ Saint-Martin-le-Châtel
- ✓ Saint-Sulpice

Communauté de Communes de Treffort-en-Revermont

- ✓ Chavannes-sur-Suran
- ✓ Corveissiat
- ✓ Courmangoux
- ✓ Drom
- ✓ Germagnat
- ✓ Grand-Corent
- ✓ Meillonnas
- ✓ Pouillat
- ✓ Pressiat
- ✓ Saint-Étienne-du-Bois
- ✓ Simandre-sur-Suran
- ✓ Treffort-Cuisiat

Communauté de Communes des Bords de Veyle

- ✓ Chanoz-Châtenay
- ✓ Chaveyriat
- ✓ Mézériat
- ✓ Saint-Julien-sur-Veyle
- ✓ Vonnas

Communauté de Communes Bresse Dombes Sud Revermont

- ✓ Certines
- ✓ Druillat
- ✓ Journans
- ✓ Saint-Martin-du-Mont
- ✓ Tossiat
- ✓ La Tranclière

Communauté de Communes Chalaronne Centre

- ✓ L'Abergement-Clémenciat
- ✓ Baneins
- ✓ Biziat
- ✓ Châtillon-sur-Chalaronne
- ✓ Condeissiat
- ✓ Dompierre-sur-Chalaronne
- ✓ Neuville-les-Dames
- ✓ Relevant
- ✓ Romans
- ✓ Saint-André-le-Bouchoux
- ✓ Saint-Georges-sur-Renon
- ✓ Sandrans
- ✓ Sulignat

Communauté de Communes Pont d'Ain Priay Varambon

- ✓ Pont-d'Ain
- ✓ Priay
- ✓ Varambon

Communauté de Communes de la Vallière

- ✓ Ceyzériat
- ✓ Cize
- ✓ Hautecourt-Romanèche
- ✓ Bohas-Meyriat-Rignat
- ✓ Montagnat
- ✓ Ramasse
- ✓ Revonnas
- ✓ Saint-Just
- ✓ Villereversure

ANNEXE 2

Liste des réunions pour l'élaboration de la Charte de Développement du Bassin de Vie de Bourg-en-Bresse

(non exhaustive et ne comprenant pas les nombreuses réunions techniques de préparation)

8 réunions du Comité de Pilotage : 9 mars 2004, 6 mai 2004, 10 juin 2004, 1er octobre 2004, 3 décembre 2004, 3 février 2005, 3 mars 2005, 7 avril 2005

5 réunions plénières du Conseil Local de Développement : 26 avril 2004, 26 mai 2004, 29 septembre 2004, 4 novembre 2004, 23 février 2005

6 Ateliers (ensemble des acteurs du CDRA) : 26 avril 2004, 2 juin 2004, 23 juin 2004, 25 novembre 2004, 22 décembre 2004, 13 avril 2005.

Atelier environnement : 20 septembre 2004

Commission économie :
- 4 réunions plénières : 30 juin 2004, 9 septembre 2004, 11 octobre 2004, 9 novembre 2004
- 14 réunions de groupes de travail :

Agriculture : 13 septembre 2004, 11 octobre 2004, 8 novembre 2004
Commerces, services, artisanat : 15 septembre 2004, 12 octobre 2004
Agroalimentaire : 16 septembre 2004, 4 octobre 2004
Tourisme : 20 septembre 2004, 18 octobre 2004
BTP : 20 septembre 2004
Nouvelles filières : 21 septembre 2004, 11 octobre 2004, 11 janvier 2004
MMCI : 23 septembre 2004

Commission emploi formation :
- 4 réunions plénières : 2 juillet 2004, 7 septembre 2004, 14 octobre 2004, 4 novembre 2004
- 3 réunions du groupe de travail enseignement supérieur : 18 novembre 2004, 16 décembre 2004, 10 mars 2005

Commissions attractivité du territoire :
- 3 réunions plénières : 6 juillet 2004, 14 septembre 2004, 3 novembre 2004
- 4 réunions de groupes de travail :

TIC : 13 octobre 2004
Urbanisme, habitat, logement : 20 octobre 2004
Transport et déplacements : 21 octobre 2004
Culture, sports, loisirs, services à la population et vie associative : 26 octobre 2004

8 réunions de présentation du projet de Charte dans les intercommunalités :
Treffort en Revermont 15 février 2005, Bords de Veyle 17 février 2005, Pont d'Ain-Priay- Varambon 28 février 2005, La Vallière 23 mars 2005, Chalaronne Centre 31 mars 2005, L'agglo (24 janvier et 4 avril 2005), Montrevel-en-Bresse (12 avril 2005)

Association pour le Développement du Bassin de Vie de Bourg en Bresse

18 bis rue des Dîmes – 01000 BOURG EN BRESSE
Tél. : 04.74.47.25.04. – Fax : 04.74.45.14.88.





















